
Pèlerinage et culte de saint Jacques en France : bilan et perspectives

Humbert Jacomet

Liminaire

L'année 1993 voit s'ouvrir le 116^e jubilé de Saint-Jacques. Chaque fois que le 25 juillet, fête de l'apôtre, tombe un dimanche, une année de rémission est accordée aux pèlerins qui se pressent dans son sanctuaire. Cette coïncidence se produit quatre fois tous les 28 ans, selon un cycle périodique de 6-11-6-5 ans. Le précédent jubilé a eu lieu en 1982, le prochain, en 1999, marquera la fin du siècle.

L'occasion est offerte, une fois de plus, d'interroger la mémoire du pèlerinage à Saint-Jacques tel qu'il a été vécu en France, à travers les nombreux témoignages qui subsistent. Dès 1864, M. Francisque Michel avait fixé l'ambition d'une telle étude. « *Une histoire des pèlerinages est encore à faire, assurait-il ; non pas seulement des pratiques dévotes usitées dans le cours de ces pieux voyages, avec le catalogue des pèlerins illustres, mais l'exposition de l'influence que ces mouvements de population purent exercer sur les mœurs, sur les littératures, sur les arts, en un mot sur la civilisation générale.* »¹

D'une certaine façon Émile Male et Joseph Bédier ont, l'un et l'autre, comblé les vœux de l'illustre savant. Mais passé l'enthousiasme des premières découvertes et théories, la tâche se révèle plus ardue qu'il n'y paraît tandis que les matériaux les plus variés ne cessent de s'accumuler. Aussi, en 1969, lors du 94^e congrès national des sociétés savantes réuni à Pau, M. René de La Coste-Messelière s'était plus

1. Michel (Fr.), « Le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle », dans *La Revue des provinces*, 1864, texte réédité par la *Revue des Pyrénées*, t. X, année 1898, p. 153-173, citation p. 153. Très vite cependant, l'attention s'est focalisée sur la reconstitution des chemins de pèlerinage, surtout après la publication, en 1882, du fameux livre IV du *Liber Sancti Jacobi* (cf., Fita, P. F., et Vinson, J., *Le codex de Saint-Jacques-de-Compostelle, Liber de miraculis s. Jacobi*, Paris, 1882 ; voir *infra* note 23). Aussi bien, A. Nicolai, secrétaire général de la société archéologique de Bordeaux, considérant l'étude des chemins comme achevée, écrivait-il, en 1896 : « Il y aurait peut-être lieu désormais de s'attacher davantage aux monographies qui nous feraient connaître dans chaque région les confréries qui s'y étaient formées, leurs règlements, leurs hôpitaux et leur organisation ; les statistiques seraient non moins instructives. Alors, peut-être, pourrait-on faire une étude de mœurs vraiment captivante et documentée sur ces armées toutes pacifiques de pèlerins... » (cf., Nicolai, A., *Monsieur Saint-Jacques de Compostelle*, dans *soc. archéo. de Bordeaux*, t. XXI, 2^e fasc., 1896, p. 111 ; voir *infra* notes 2 et 23). Sur l'institution du jubilé compostellan et sa périodicité, voir *infra* notes 214 et 283.

modestement attaché à broser un double état de la question, touchant la réalité des chemins et la pérennité du pèlerinage, au lendemain de l'exposition *Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques*, qui avait repris en l'approfondissant l'argument de la première grande manifestation consacrée à ce sujet en France, inaugurée en 1965 aux Archives nationales, sous un titre qui était à lui seul tout un programme : *Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du X^e siècle à nos jours*.²

À deux décennies de là, ne convient-il pas de dresser un nouveau bilan ? L'impact du vocable de Saint-Jacques et la multiplicité des fondations qui se réclament de son nom dans les différents diocèses de France, confirment, si besoin est, l'ampleur du mouvement suscité par l'apôtre. Plus difficile à évaluer est la participation au pèlerinage selon les temps et les lieux. De même, les ressorts intimes de la diffusion du culte de saint Jacques et les voies que celle-ci a suivies, restent-ils mystérieux. Nonobstant, grâce aux diverses formes institutionnelles et juridiques dont s'est entouré le pèlerinage, il est permis d'entrevoir par-delà l'anecdote quel fut et reste l'enjeu humain et spirituel de cette aventure.

Dès les premiers siècles de l'Église, Jérusalem, Rome et les Catacombes des martyrs ont attiré des pèlerins et nourri la vie religieuse des cités et des campagnes. Mais la découverte inopinée de la sépulture de l'aîné des *Fils de Zébédée*, échouée en Galice, est une *invention* de la chrétienté médiévale dont le charme millénaire a bercé l'Europe entière. En dépit de son émergence tardive, le succès de Compostelle ne s'est pas démenti et le charisme de son sanctuaire

2. La Coste-Messelière (R. de), « Importance réelle des routes dites de Saint-Jacques dans les Pays du Sud de la France et en Espagne du Nord dans les relations franco-espagnoles jusqu'au XVII^e siècle », *Bull. philol. et hist. du CTHS*, année 1969, Paris, 1972, p. 451-470, ainsi que *Édits et Actes royaux contre les abus des pèlerinages à l'étranger aux XVII^e et XVIII^e siècles et la pérennité du pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle*, dans *94^e congrès nat. des soc. sav., Sect. d'Hist. moderne et contemporaine*, Pau 1969, Paris 1971, p. 115-128. Dans le volume *Archéologie* de ce même congrès, on peut également lire sous la plume du même auteur associé à Warcollier (J.), un article intitulé *Hôpitaux à l'usage des pèlerins, chapelles et confréries de Saint-Jacques*, p. 351-365, de sorte que, réunies, ces trois études offrent à elles seules un panorama complet de la recherche à cette date. L'exposition *Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du X^e siècle à nos jours* eut lieu à l'Hôtel de Rohan, dans le cadre des Archives nationales, du 1^{er} juin au 7 juillet 1965. Elle fut même prolongée jusqu'au 2 août, en raison de son succès. Une brochure, imprimée chez Tournon, renfermait textes et illustrations (124 p.), ainsi que les 773 notices succinctes du catalogue (53 p.). La substance en a été reprise dans le catalogue de l'exposition *Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques* organisée au château des ducs d'Épernon, à l'occasion du 350^e anniversaire de la fondation de l'hôpital de Cadillac-sur-Garonne, entre le 12 mai et le 17 sept. 1967 (voir *infra* note 213). Ce catalogue a été publié sous la forme d'un Bulletin spécial de *Compostelle, Revue du Centre d'Études compostellanes*, n° 24, 1967, riche de 777 notices, agrémenté de XX Planches et de plusieurs illustrations dans le texte. Il fut aussitôt suivi d'un recueil d'articles qui, sous le titre *Hospitaliers et pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques, des Pays de Loire à ceux de la Gironde*, livrait une partie des résultats de l'*Enquête* menée dans toute la France auprès des services d'archives des départements (Compostelle, n° 25, 1^{er} trim. 1968).

continue à s'exercer, en sorte qu'il est permis de voir dans le pèlerinage à Saint-Jacques l'un des éléments constitutifs de la vie sociale et religieuse de l'Occident chrétien.³

Si la dévotion à l'apôtre a jamais induit une culture spécifique, il est clair que son originalité doit être cherchée dans les marques du culte dont il a été l'objet et dans le *saint voyage* qui en forme, aujourd'hui comme hier, l'expression majeure.

I - Invocation à saint Jacques

1.- Églises

La France, dans ses limites actuelles, compte un peu plus de 36 000 communes qui sont, dans la plupart des cas, héritières des paroisses de l'Ancien Régime. Pourtant, dans la nomenclature officielle de ses villes et villages, *Saint-Jacques* est beaucoup moins répandu que *Saint-Martin*, évangéliste des Gaules, ou *Saint-Pierre*, prince des apôtres. Il n'apparaît que 12 fois⁴, alors que Martin attache son nom à

3. Sur la trajectoire historique du pèlerinage de Saint-Jacques, voir : Jacomet (H.), *Compostelle au XII^e et au XX^e siècles : du mythe à l'utopie ?*, dans *Europe romane — Europe d'aujourd'hui*, Actes du colloque organisé par le Centre d'Art roman d'Issoire, 24 octobre 1992, publiés dans *Revue d'Auvergne*, t. 107, n° 4, n° 531 de la collection, Aurillac, 1993, p. 61-118 (voir *infra* notes 67 et 268) ; et du même : *Santiago, en busca del gran perdon*, dans *Santiago Camino de Europa*, Catalogue de l'exposition qui vient de se tenir à San Martin Pinario, Santiago, juillet 1993, p. 55-81. Pour une présentation récente du pèlerinage à Compostelle et son impact historique voir : *Saint Jacques de Compostelle, mille ans de pèlerinage en Europe*, édition française de l'ouvrage collectif réalisé sous la direction de Paolo Caucci von Saucken, Desclée de Brouwer, Paris, 1993, 381 p. ; et du même : *Il bordone e la penna : Introduzione alla storiografia jacoepa*, dans *El Camino de Santiago y la Articulacion del Espacio Hispanico*, XX Semana de Estudios Medievales, Estella 1993, Pamplona 1994, p. 19-57. Pour la France : R. de La Coste-Messelière, *Sur les Chemins de Saint Jacques*, Perrin, Paris, 1993, 144 p.

4. *Le Dictionnaire des communes*, dans sa trente-sixième édition (Berger-Levrault, 1976), ne connaît, en effet, que « *Saint-Jacques* » (Alpes de Haute-Provence), *Saint-Jacques-d'Aliermont* (Seine-Maritime), *Saint-Jacques-d'Ambur* (Puy-de-Dôme), *Saint-Jacques-des-Arrêts* (Rhône), *Saint-Jacques-d'Atticieux* (Ardèche), *Saint-Jacques-des-Blats* (Cantal), *Saint-Jacques-sur-Darnetal* (Seine-Maritime), *Saint-Jacques-des-Guérêts* (Loir-et-Cher), *Saint-Jacques-de-la-Lande* (Ille-et-Vilaine), *Saint-Jacques-de-Nehou* (Manche), commune récente dont l'église fut bénie le 21 octobre 1823, *Saint-Jacques-de-Thouars* (Deux-Sèvres), *Saint-Jacques-en-Valgodemar* (Hautes-Alpes). Il cite encore la Commune de *Saint-Jacques* près de Lisieux (Calvados), récemment intégrée à l'agglomération de cette ville. L'édition de 1984 reprend ces douze communes auxquelles elle ajoute, outre Saint-Jacques de Lisieux, 6 autres hameaux : *Saint-Jacques de Grasse* (06), *Saint-Jacques en Bannalec* (29), *Saint-Jacques en Sibiril* (29), *Saint-Jacques de Carentoir* (56), *Saint-Jacques de Rieux* (56) et *Saint-Jacques*, à La Chapelle-devant-Bruyères dans les Vosges (88). La France compte alors 36.433 communes. Paul Joanne qui a dressé dans son *Dictionnaire géographique* la statistique des noms en « *saint* » — soit environ 4.450 occurrences sur un total de 36.170 communes — en indique 13 portant le nom de Saint-Jacques, ce qui en fait l'*ex aequo* de Saint-Hippolyte, à quoi il ajoute 13 hameaux et 4 sites naturels remarquables : la *Basse de Saint-Jacques* (Finistère), la *Pointe et le Plateau de Saint-Jacques* (Morbihan), la *Forêt de Saint-Jacques* (Vosges) et le *Torrent de Saint-*

environ 250 localités et Pierre à près de 180. Assurément, on ne doit pas oublier que Saint-James de Beuvron, en Normandie, et Saint-Jammes, en Béarn (*Sent-Jacme* en 1376), se réclament l'un et l'autre de Jacques en vertu d'une forme dialectale disséminée des pays de l'Ouest à la Vallée du Rhône, et commune au provençal aussi bien qu'au gascon ou à l'occitan.⁵ Saint-Yaguen, dans les Landes, avec sa fontaine et sa kermesse annuelle, le 25 juillet, résulte d'une transcription fantaisiste des cartographes du XIX^e siècle.⁶ On pourrait ajouter encore Ville-Saint-Jacques (Seine-et-Marne) ou Saint-Jacques-des-Biefs absorbé par Arfeuilles (Allier) et maintes petites communes assises dans la banlieue des villes.⁷ Mais la Haye-Saint-Jacques⁸, faubourg de la Haye-en-Touraine (Indre-et-Loire), ne s'émancipa jamais de Buxeuil.⁹ Cet apport, au demeurant, ne modifie pas sensiblement le bilan initial. À première vue, sans tenir compte des écarts et des

Jacques (Savoie). Si l'on prend en compte les formes *James* et *Jaumes* (voir *infra* note 5), il faut additionner 2 communes, 4 hameaux et 2 sites naturels supplémentaires : en Dordogne, la *Forêt de Saint-James* et dans la Drôme, la *Baume de Saint-Jaumes* (cf., Joanne, P., *Dict. géogr. et admin. de la France*, t. VI, Paris, 1902, p. 4025-4027 et 4158-4159 ; voir également : Le Roy Ladurie, É., et Zysberg, A., *Géographie des Hagiotoponymes en France*, dans *Annales Éc. soc. civ.*, 38^e année, n° 6, nov.-déc. 1983, p. 1304-1335).

5. Fenie (B. et J.-J.), *Toponymie gasconne*, S.-O. Université, 1992, p. 35. On trouve cette forme aussi bien dans la Loire-Atlantique (Erbray) ou la Sarthe (Neufchâtel), que dans l'Allier (Faubourg de Gannat), le Puy-de-Dôme (Marat et Clermont qui eut sa chapelle « *Saint-Jamme* » au faubourg de Rabanesse), la Vienne (Mignaloux), la Dordogne (la Chapelle-Montabourlet), la Gironde (Bassens), l'Aude (Alzonnès), et la Drôme où « *Saint-James* » nomme une rue de Valence et désigne un faubourg de Montélimar, marqué jadis d'une chapelle et d'une croix, érigé en paroisse depuis la dernière guerre (cf., Avril, Abbé R., dans *Compostelle*, Bull. n° 5, 1^{er} trim. 1961, p. 4). Sous la forme de « *Saint-Jaume* », il se rencontre dans le Var (Lorgues) et dans l'Aude (Lézignan). Il existe un « *bois de Saint-Jaume* », à Tornac, dans le Gard. Enfin, la forme « *Saint-Jaymes* » s'observe dans le Gers. À noter, en ancien picard, la forme « *saint Jakème* » ou « *saint Jackème* » aux XIII^e et XIV^e siècles (cf., Thorel, O., *L'équipement d'un pèlerin picard à Saint-Jacques de C.*, dans *Bull. soc. Antiquaires de Picardie*, année 1908, p. 508 ; et *infra* note 287) qui se retrouve à Lyon (cf., Valous, V. de, *La chapelle de Saint-Jacquême ou de Saint-Jacques de Lyon*, Lyon, 1881, voir *infra* note 221).

6. Communication de M. l'archiviste diocésain à Dax (voir en outre : Lacoste, C., *Les fontaines consacrées des Pays landais*, dans *Bull. soc. de Borda*, 89^e année, Dax, 1965, n° 319, p. 276).

7. Outre Saint-Jacques de Lisieux, déjà cité, le *Dictionnaire des Postes de l'Empire* de E. Vandal indique Saint-Jacques de Montluçon, Saint-Jacques de Troyes et Saint-Jacques de Beauvais (4^e éd., Rennes 1869, p. 1628-1629).

8. À ne pas confondre avec la Haye Saint-Jacques, *Haya Sancti Jacobi*, prieuré bénédictin de Saint-Sever au diocèse de Coutances, aumônée par Hugues Le Loup, vicomte d'Avranches, vers 1085, qui se trouverait aujourd'hui sur la commune de La Lucerne et dont ne subsiste qu'une ferme cf., Pigeon (E.-A.), *Le diocèse d'Avranches*, dans *Mém. soc. acad. du Cotentin*, t. V, Coutances, 1887, p. 145.

9. Ginot (E.), *Les chemins de Saint-Jacques en Poitou*, dans *Mém. soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. V, année 1911, Poitiers, 1912, p. XLIII. Il s'agit-là du faubourg situé sur la rive gauche de la Creuse, auquel une chapelle Saint-Jacques, annexe de la cure de Buxeuil, avait donné son nom fréquemment associé à celui de la Haye. On le voit qualifié, en 1520, de *Bourg mons. Saint Jacques près la Haye*. Quant à la Haye, devenu la Haye-Descartes pour avoir donné naissance au philosophe, elle n'est plus que Descartes.

lieux-dits¹⁰, le nom de l'apôtre est moins courant en toponymie qu'il ne l'est en onomastique où il s'enrichit d'une multitude de dérivés.¹¹ Si saint Jacques paraît se dérober, c'est que ses titres ecclésiastiques ne figurent pas sur les registres de l'état civil. Il faut donc interroger l'*Ordo* de chaque diocèse pour connaître les paroisses qui l'invoquent.¹²

Nouvelle surprise. Celles qui répondent à son appel, sont en nombre infime. Les quelques 405 églises dédiées à l'apôtre — 408 avec la Corse — que rassemblent les 86 diocèses de France, représentent à peine plus de 1/100 de la totalité des paroisses existantes, dont la

10. *Le Dictionnaire des Postes de l'Empire* (cf., *op. cit. supra* note 7) fait état d'une quarantaine de hameaux et d'écartes portant le nom de Saint-Jacques. Une enquête plus approfondie menée à l'aide des *Dictionnaires topographiques des départements* permet de découvrir un nombre plus élevé de lieux-dits « *Saint-Jacques* » dont la présence s'explique souvent par l'existence de chapelles et de maladreries disparues, de croix ou encore de terres et de bois ayant appartenu à une église ou à une institution placée sous l'égide de saint Jacques comme le furent nombre de confréries habilitées à recevoir des dons.

11. Jacob, Jack, Jacquard, Jacquet (voir *infra* note 194), Jacquot, Jacquel, Jacoud, Jacquier, Jacquin sont des dérivés de Jacques, excessivement répandus comme prénoms puis comme nom de famille, ainsi que leurs diminutifs : Jacobi, Jacquetet, Jacquetot, Jacquotot, Jacotin, Jacotet, Jacquelin, Jacquelot, Jacoutet, Jacqueron, Jacquinet, Jacquemard, Jacomet, Jamet, etc. (cf., Morlet, M.-Th., *Dict. étymologique des noms de famille*, Perrin 1991, p. 532-533). M. Baudot a évoqué l'« *Influence du pèlerinage de Saint-Jacques de C. sur la toponymie et l'anthroponymie française*, dans *Actes et Mém. du V^e congr. internat. de Sc. Onomastique*, vol. I, Salamanque, 1958, tiré-à-part, p. 3-15. « *Jacquet* » est le nom communément donné au pèlerin de Saint-Jacques dans la France du Nord. Dans le midi, en Languedoc, on a dit « *Senjacaires* » en Gascogne ou à Moissac, « *Senjaquès* » à Toulouse. Récemment le Dr. J. Moreau s'est penché sur *La géopatronymie des « Jacquets » et des « Pellerins »*, comparée aux autres noms dérivant de Jacques (cf., *Campus Stellae*, n° 1, Paris, 1991, Klincksieck, p. 211-232).

12. Le premier auteur à avoir esquissé une statistique du culte de saint Jacques et de ses monuments, non seulement en France, mais en Europe, paraît être Ch. Rohault de Fleury, dans les volumes qu'il a consacré aux Saints de la Messe et à leurs Monuments (cf., *Les Saints de la Messe et leurs Monuments*, vol. VIII, Paris, 1899, p. 33-81, chapitre accompagné d'une trentaine de Planches couvertes de croquis variés). Il n'existe pas actuellement, en ce qui concerne les traces du culte de saint Jacques en France, d'études systématiques, comparable à ce qu'offrent pour saint Michel les volumes du Millénaire du Mont (cf., particulièrement Morel, P., *Saint Michel dans les titulatures et le patronage des lieux de culte et dans la toponymie française*, dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. III, *Culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*, Paris, 1971, p. 127-234, qui est le modèle du genre, voir également *infra* note 348) ou à ce qui a été fait pour le culte de saint Fiacre (cf., XIII^e centenaire de Saint Fiacre, *Actes du congrès*, Meaux, 1970 ; voir aussi les études de P. et R. Lerou) ou pour le culte de saint Thomas Becket, par Raymonde Foreville (cf., *Le culte de saint Thomas Becket en Normandie. Enquête sur les sanctuaires...*, et *Le culte de saint Thomas Becket en France. Bilan provisoire des recherches*, dans *Thomas Becket, Actes du colloque internat. de Sédières*, 19-24 août 1973, publiés par Foreville, R., Paris, 1975 ; et du même : *Thomas Becket dans la tradition historique et hagiographique*, Variorum reprints, Londres, 1981). Entreprendre sur le culte de saint Jacques des *Enquêtes régionales*, ou à l'échelon d'un diocèse, comparables à celle du Dr J. Fournée sur le *Culte populaire de saint Martin en Normandie* (cf., n° spécial des *Cahiers Léopold Delisle*, Caen, 1963, 256 p.), exige à la fois une immense compétence, un amour inconditionnel des faits, une profonde connaissance des terroirs et des archives, et un total désintéressement. C'est pourtant là le seul moyen d'asseoir une connaissance véritable des choses (voir *infra* note 270).

somme dépasse 35 000. Que pèse ce chiffre au regard des 4 000 clochers qui se rangent sous la houlette de saint Martin ? Quant à Marie-Salomé, la mère des deux apôtres Jacques et Jean, en qui la légende voit l'une des Saintes-Maries-de-la-Mer, une seule église l'honore, hormis le sanctuaire provençal, celle de Château-Queyras dans les Hautes-Alpes.¹³

Mais il se pourrait que cette estimation soit trompeuse. D'une part, lorsque le vocable *Saint-Jacques* se rencontre, il n'est pas toujours aisé de discerner si l'on a affaire à Jacques le Majeur, frère de l'apôtre Jean, ou à Jacques le Mineur qui, généralement associé à Philippe, est fêté le 1^{er} mai.¹⁴ Du reste, cette distinction n'est pas toujours pertinente car maintes églises consacrées au Mineur, évêque de Jérusalem, *frère du Seigneur*, vouent un culte éminent au saint patron des pèlerins. Ainsi en est-il à Ballainvilliers (Essonne)¹⁵, à Soulaire

13. Cette dédicace ne paraît pas ancienne, car la paroisse de Château-Queyras, dit aujourd'hui Château-Ville-Vieille, est dédiée de longue date à l'Assomption de la Vierge qui reste la fête patronale, Marie-Salomé étant célébrée le 22 octobre. De plus, il ne semble pas qu'une relation particulière s'établisse entre cette Marie et les apôtres Jacques et Jean. Voir Gazay, J., *Sur l'origine des traditions hagiographiques des Saintes-Maries-de-la-Mer*, dans *Annales du Midi*, t. XXI, 1910, p. 293-299.

14. Ainsi Saint-Jacques-des-Arrêts et Saint-Jacques-des-Guérêts sont-ils dédiés à Jacques le Mineur. En Seine-et-Marne, la paroisse de Guignes-Rabutin relève du Mineur, de même que celle d'Écaquelon dans l'Eure. L'église Saint-Jacques de Vernon qui était une grosse chapelle, ainsi que la collégiale de ce nom à Milly-la-Forêt, fondée au XIII^e siècle par Philippe, *subdiaconus Carnotensis et dominus Milliaci*, étaient également dédiées à Mineur. À Paris, la commanderie de Saint-Jacques du Haut-Pas de même que la maladrerie Saint-Jacques du Roule relevaient du Mineur (cf., Perdrizet, P., *Le Calendrier parisien à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1933, p. 130-131). Le Dr. J. Fournée aborde cette question dans son étude, *Les deux saints Jacques en Normandie*, dans *Cahiers L. Delisle*, t. XXXVIII, fasc. 3-4, 1989. Il est notoire que le Majeur s'est parfois substitué au Mineur. C'est le cas, semble-t-il, des paroisses de Reuil-en-Brie, de Montigny-le-Guesdier, de Gurzy-le-Châtel et même de Ville-Saint-Jacques, dans le diocèse de Meaux (cf., Baudot, M., *op. cit. supra* note 11, p. 4). Toutefois l'argument fondé sur la date de la fête patronale n'est pas absolu. En effet, la date de celle-ci a pu être déplacée pour des raisons de commodité, attendu que la Saint-Jacques le Majeur tombe, le 25 juillet, en pleine moisson (cf., pour le diocèse de Chartres : Paris, A., *L'Abbé Lepas, Curé de Boissy-Sans-Avoir, témoin de la vie au village, II*, dans *Mém. et Doc. soc. hist. et archéo. de Rambouillet et de l'Yveline*, t. XXXV, 1977-1981, Rambouillet 1982, p. 100 ; voir *infra* note 95).

15. Le cas de cette petite paroisse assise à proximité du *Grand Chemin d'Orléans*, à une demie-lieu de Longjumeau, est typique. La dédicace de l'église fut faite, en 1539, « sous le titre de Saint Philippe et Saint Jacques ». Auparavant, en 1473, elle apparaît « sous le titre de Saint Jacques et Saint Christophe ». Mais l'abbé Lebeuf qui donne ces détails, subodore que, au moment de sa fondation, le chanoine Philippe de Brétigny « influa peut-être à faire choisir Saint Philippe et Saint Jacques pour Patrons de la nouvelle Église » (cf., Lebeuf, J., *Hist. de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1883, t. IV, p. 81). Aujourd'hui, les statues de saint Philippe et de saint Jacques le Majeur se partagent le retable. Voir aussi ce que dit l'Abbé Lebeuf de la paroisse de Courberon (Coubron, Seine-Saint-Denis) au Doyenné de Chelles (cf., *ibidem*, t. II, p. 538). À Saint-Jacques-de-Barrême, en Haute-Provence, où le Mineur semble avoir été tardivement associé au Majeur, même alternance des deux saints (cf., Viré, M.-M., *Contribution à l'iconographie de saint Jacques le Majeur : la Prévôté de Saint-Jacques-lès-Barrême*, dans *Annales de Haute-Provence*, t. 39, 86^e année, 1966, n° 245-246).

(Eure-et-Loir)¹⁶ à Lentilles (Aube)¹⁷, à Buxerolles, aux portes de Poitiers, ou au célèbre prieuré-cure de Saint-Jacques-des-Guéréts (Loir-et-Cher) qui dissimulait derrière le maître-autel démoli peu avant 1891, non seulement d'admirables fresques, mais aussi deux statues du Majeur, noyées dans la maçonnerie.¹⁸ D'autre part, il arrive que Jacques, frère de Jean, soit honoré comme *Patron* secondaire par les fidèles du lieu. Il s'ajoute alors au titulaire de la paroisse sans l'évincer, mais ne figure pas en tant que tel sur l'*Ordo*. Ainsi Le Chesne-Populeux¹⁹ (Ardennes) et La Chapelle-Gauthier (Eure) qui vénèrent au premier chef saint Martin dans un cas et Notre-Dame dans l'autre, avouent saint Jacques pour patron. Il en va de même des églises de La Tourette (Corrèze), du Cellier (Loire-Atlantique), de Saint-Gilles de Vidai (Orne), de Saint-Martin de Tremblay-Le-Vicomte (Eure-et-Loir), de Saint-Caprais d'Yvoy-le-Marron, en Sologne (Loir-et-Cher), et bien d'autres encore.

Assurément la lecture des pouillés avertit que plusieurs paroisses, tant urbaines que rurales, ont disparu par suite des guerres et des révolutions, tandis que d'autres ont changé de vocable.²⁰ Toutefois, le

16. En dépit de la dédicace au Mineur, la bannière conservée dans l'église montre le Majeur en atours de pèlerin. Récemment un paroissien a eu l'idée de parer le nouvel autel de trois coquilles de Saint Jacques au naturel. Or si l'on en croit la réponse faite en 1856-57 à l'Enquête lancée sous les auspices de la société archéologique d'Eure-et-Loir, le front du maître-autel possédait alors un décor fort suggestif : « On remarque, en haut, ... les insignes du patron, le chapeau de pèlerin orné de coquillages, la gourde, la palme de l'apôtre martyr réunis ensemble par un nœud de ruban, et renfermés dans un cadre contourné... » (cf., Chartres, Bibl. mun., ms. 22, SAEL, t. V, f° 303 v°).

17. Un vitrail du XIX^e siècle, dans le chœur, et une remarquable statue en pierre, du XVI^e siècle, exposée aux intempéries et rongée de lichens, au dessus du porche en bois, témoignent de la dévotion au Majeur à Lentilles.

18. Barbier de Montault (Mgr.), *La Commune de Buxerolles*, Caen, 1872, Extrait du Bull. monumental, 38^e vol., Paris, 1872, p. 468 et 482-483 (voir *infra* note 92) ; et Haugou (Abbé), *Rapport sur la découverte de nouvelles peintures murales dans l'église de Saint-Jacques des Guéréts*, dans *Bull. soc. archéol. du Vendômois*, t. XXX, 1891, p. 281-282. La dédicace à saint Jacques le Mineur est confirmée par l'*Ordo* diocésain. Sur l'assimilation des deux saints Jacques dans ce cas (cf., Lempereur, L., *Image et Pèlerinage : les peintures murales de Saint-Jacques des Guéréts*, dans *Rev. d'Auvergne*, n° 528, 1992, p. 55-76, voir également *infra* note 147). Des statues découvertes, subsistent l'effigie de saint Pierre en pontife et le saint Jacques de bois polychrome que défendent maintenant des barreaux de fer. En effet la grande image de saint Jacques (H. 1m, 80) avec son étole croisée sur la poitrine et une statuette naïve du Majeur (H. 33 cm) ont été dérobées le 12 juillet 1982 (cf., *La République du Centre-Ouest*, 13-14 Juillet 1982).

19. Le nom primitif de ce village est Le Chêne-Pouilleux (*Le Chesne le Poilleux*, 1301). Il semblerait que le patronage de saint Jacques se soit imposé au XV^e siècle (cf., Hardy, R., *Histoire du Chesne-Populeux*, dans *Rev. hist. ardennaise*, XIII, 1978, p. 71 et 84).

20. C'est le cas de Saint-Imoges (Marne), paroisse du diocèse de Reims qui dépendait des bénédictins d'Hautvillers. Quoique fondée en l'honneur de saint Jacques, comme l'atteste le Pouillé de 1312, Notre-Dame en est titulaire au moins depuis le XVIII^e siècle. Le nom de cette localité comme le vocable de son église, lui vient précisément de la sainte image d'une Vierge, vénérée de temps immémorial dans le tronc d'un chêne, cf. *Répert. archéol. de l'Arrt de Reims*, Ct d'Ay, 9^e fasc., Reims, 1892, p. 279-285. Dans le diocèse de Dijon (Côte-d'Or), érigé aux dépens de celui de Langres, 3 églises Saint-Jacques sur 6 auraient changé de vocable sous l'Ancien Régime (cf., Rohault de Fleury, Ch., *op. cit. supra* note

nombre de ces abandons est peu considérable car, d'une façon générale, l'Église répugne à abolir le titre d'un lieu consacré.²¹ Par conséquent, sans revêtir un caractère absolu, la projection cartographique des dédicaces subsistantes offre un intérêt certain. Tout d'abord, en raison de sa relative stabilité, l'ordre de grandeur qu'elle fixe, n'est pas dénué de valeur rétrospective. Ensuite, elle montre que si le culte paroissial de Jacques le Majeur affecte l'ensemble du territoire français, sa répartition varie notablement d'un diocèse ou d'une région à l'autre. À trois exceptions près, les diocèses de Châlons-sur-Marne, de Laval et de Vannes, saint Jacques compte partout des paroisses. Les plus fortes densités s'observent au voisinage de l'Espagne, dans le Piémont pyrénéen, en Gascogne et Languedoc, et, curieusement, au Nord et à l'Est du pays, aux confins de la Belgique et dans la vallée du Rhin, où la Plaine d'Alsace réunit de loin l'ensemble le plus considérable d'églises placées sous la tutelle de l'apôtre.²²

L'extension du vocable sur la quasi-totalité de l'espace français confirme s'il est besoin, la portée universelle du culte rendu au *Fils de Zébédée*. Mais la dispersion même des dédicaces oblige à convenir que le petit troupeau d'églises qui se réclament du Majeur, ne hante pas exclusivement les voies dont le *Liber Sancti Jacobi* ouvre la piste dès le XII^e siècle.²³ Attendu que les principaux chemins qui mènent à

12, p. 51). Mais il arrive aussi que l'apôtre gagne des églises. C'est le cas en Bretagne, au XVII^e siècle, à Locquirec (Finistère) et à Perros-Guirec (Côtes d'Armor) où le patron primitif, saint Guirec, s'efface devant saint Jacques (voir *infra* note 67).

21. À Tours, l'église Saint-Jacques qui se trouvait près de l'abbaye Saint-Julien fut démolie sous le règne de Charles V (1364-1380) parce qu'elle faisait obstacle à la construction des nouveaux remparts. La paroisse qu'elle commandait fut supprimée et son territoire partagé entre ses trois voisines Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Saturnin et Saint-Pierre du Boille. Mais le titre de cette église fut, semble-t-il, maintenu sous la forme d'une chapelle sise sur l'île de la Loire qui faisait face à la ville, et qui reçut, pour cette raison, le nom d'île Saint-Jacques. « Au centre de l'île s'élevait une chapelle sous l'invocation de saint Jacques ; l'endroit avoit retenu le nom du patron. Elle dépendoit dans l'origine d'une ancienne paroisse Saint-Jacques, voisine de l'abbaye de saint-Julien », dit un Mémoire ancien. Ainsi le vocable de la paroisse disparue se perpétua-t-il jusqu'à ce que l'île elle-même disparaisse sous la pelle et la pioche pour céder la place, à partir de 1764, au nouveau pont de Tours (cf., Lambron de Lignim, H., *L'île Saint-Jacques*, dans *Mém. de la soc. archéol. de Touraine*, t. XI, 1^{er} trim. 1859, p. 89-99 ; voir *infra* note 156).

22. L'actuel diocèse de Strasbourg qui englobe les deux départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, comporte 27 églises paroissiales dédiées à Jacques le Majeur. Mais on peut s'assurer qu'il y en eut jusqu'à 39. S'ajoutent à cela 9 chapelles et environ 43 autels (cf., Almazán, V., *La Quête du Pardon*, La Nuée Bleue, Strasbourg, 1993, ouvrage paru sous une forme plus complète, accompagnée de notes et d'une illustration choisie, dans l'édition espagnole intitulée *Alsacia Jacobea*, Nigra Arte, 1994 ; et Jacomet, H., *Regard sur le culte et l'iconographie de saint Jacques*, dans *Le Saint-Jacques de Guebenschwihr*, Musée d'Unterlinden, Colmar, Nov. 1993, p. 56-57, notes 62 à 64).

23. Sur les itinéraires tels qu'ils se dégagent de la lecture du Livre V du *Liber Sancti Jacobi*, voir : Lambert (É.), *Le Livre de Saint Jacques et les Routes de Pèlerinage de France*, dans *Revue géogr. des Pyrénées et du S.-O.*, Toulouse, 1943, p. 5-33 (cf., Rééd. dans *Études médiévales*, Toulouse, 1957-58, 4^e Partie-III, p. 145-158). Si l'auteur a raison de souligner le caractère incomplet et inégal des informations livrées par ce texte en ce qui concerne l'espace français, il se méprend peut-être sur les intentions de l'auteur et a tort de conférer

Compostelle convergent en Aquitaine, on devrait assister à un renforcement graduel de la présence de l'apôtre, si tant est qu'elle soit solidaire de la route, à mesure que l'on approche des ports pyrénéens et de la montagne basque. Or ce n'est pas exactement ce que l'on constate. Le vocable de saint Jacques fleurit ailleurs et parfois loin du

à cette œuvre, restée sans doute inachevée, le caractère définitif et exact que l'on est en droit d'attendre d'un guide pris au sens moderne du terme. C'est pourquoi le titre qui a été donné à la traduction qu'en a faite J. Vielliard est peut-être malheureux (voir *infra* note 96). Il est remarquable que du point de vue des dédicaces à saint Jacques, É. Lambert n'en évoque qu'une seule dans tout le corps de son article : l'église paroissiale de Montoussé, dans les Hautes-Pyrénées, canton de La Barthe-de-Neste, actuel diocèse de Tarbes-Lourdes, diocèse qui compte par ailleurs 10 églises dédiées à saint Jacques sur un total de 522 paroisses. D'autre part, É. Lambert tombe dans le travers qui consiste à tracer arbitrairement des chemins d'une abbaye ou d'un sanctuaire à l'autre sans se soucier de la topographie. Toute autre est l'attitude qui consiste à étudier les chemins au ras du sol, en confrontant textes et cadastres, comme il a été fait pour les chemins du Mont-Saint-Michel (*cf.*, Musset, L., « Recherches sur les pèlerins et les pèlerinages en Normandie jusqu'à la première croisade », dans *Annales de Normandie*, 12^e année, n° 3, oct. 1962, p. 132 et 147-148, ainsi que Bouhier, Cl., « Les chemins montais dans les anciens diocèses d'Avranches et de Coutances », dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, *op. cit. supra* note 12, p. 251-270). C'est la seule méthode qui vaille. Il convient de remarquer que les mentions éparses *magnum iter Sancti Jacobi* ou *via publica Sancti Jacobi* autorisent une nette discrimination entre les itinéraires principaux et les voies secondaires. (*cf.*, La Coste-Meselière R. de, *Importance réelle des routes dites de Saint-Jacques dans les Pays du Sud de la France et en Espagne du Nord*, *op. cit. supra* note 2, p. 451-470, Paris, 1972 ; du même : *Chemins médiévaux en Poitou*, dans *Bull. philol. et hist.*, 1960, vol. I, p. 207-233, Paris, 1961 ; Loubès, G., *Routes de la Gascogne médiévale*, dans *L'Homme et la Route*, Flaran 2, Auch, 1982, p. 33-55 ; Treuille, H., *Mémoire sur les chemins et « routes de Compostelle » dans les Landes*, dans *Bull. soc. de Borda*, n° 371, Dax, 1978, tiré-à-part, p. 1-72 ; Griffe, É., « Une voie ancienne peu connue : le chemin romieu », dans *La razzia sarrazine de 793 en Septimanie, Annales du Midi*, Toulouse, 1941, p. 229-234 ; et *infra* note 165). L'étude des chemins anciens doit être conduite avec prudence et méthode. Adrien Lavergne a montré la voie dès la fin du siècle dernier dans la série d'articles qu'il a consacré aux *Chemins de Saint-Jacques en Gascogne* (*cf.*, *Revue de Gascogne*, Auch, t. XX, 1879, p. 363-372 ; t. XXVII, 1886, p. 485-490 ; t. XXVIII, 1887, p. 5-16 ; p. 67-77 ; p. 171-191 ; p. 329-350 ; voir *infra* notes 25, 38, 165 et 166 ; *cf.* également, Grenier, A., *Faits et documents du Moyen Âge*, dans *Manuel d'Archéologie G.-R.*, t. II, *L'Archéol. du Sol*, 1- *Les Routes*, Paris, Picard, 1934, rééd. 1985, p. 146-174). L'étude des chemins suivis par les pèlerins ne peut s'entendre que comme partie intégrante de l'histoire des communications et des voies anciennes prise en général. La judicieuse remarque que faisait à ce sujet Alexandre Nicolai, en 1896, n'a rien perdu de son actualité : « Pour dire tout notre sentiment au sujet des chemins de Saint-Jacques, il sera peut-être oiseux pour l'avenir, de chercher à compléter davantage leur réseau, maintenant que les grandes artères qui déversaient le flot continu des pèlerins sur l'Espagne sont connues avec tous leurs hôpitaux et toutes leurs étapes. Il n'est peut-être pas une route jadis praticable qui, d'une ville à l'autre, n'ait été suivie par les Senjacaïres, avec hospices et chapelles pour stations. Comme on allait de partout à Compostelle, on se hâtait par les traverses de rejoindre les quatre ou cinq grandes routes qui durent desservir le nord, l'est, le centre et le midi. La seule remarque des hôpitaux dispersés par toute la surface de notre territoire suffit à démontrer qu'on arrivera très difficilement à dresser la carte complète de ces petits itinéraires jusqu'à leur embranchement avec les grandes routes et que, lorsqu'on sera arrivé à être complet, ce sera sans très grand intérêt, car on n'aura fait que reconstituer le réseau des communications pendant le Moyen-Âge » (*cf.*, Nicolai, A., *Monsieur Saint-Jacques de Compostelle*, *op. cit. supra* note 1, p. 110-111 ; pour ce qui est des hospices, voir *infra* notes 36, 165 et 166).

sillage des itinéraires avérés.²⁴ Par conséquent, il semble aventuré de cantonner le vocable de l'apôtre dans une fonction d'indicateur routier que le faible pourcentage de ses paroisses autant que leur éparpillement rendent fort improbable.²⁵

En revanche, ces deux corollaires, dispersion et relative pénurie, trouvent leur explication naturelle dans le fait qu'au moment où le pèlerinage de Galice prend son essor et met en exergue la figure de l'apôtre, le tissu paroissial des diocèses de Gaule est pratiquement constitué. Aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, saint Jacques ne peut guère s'immiscer que dans les interstices de ce réseau que domine de façon écrasante la Vierge, saint Pierre, saint Jean-Baptiste ou la cohorte des saints évêques missionnaires, confesseurs et martyrs, Denis, Saturnin, Hilaire, Loup, Martin, Remy, Lubin, Léger, Médard, Aignan. Aussi le voit-on prendre pied là où les mailles trop lâches de ce filet, autorisent des créations ou des dédoublements par suite de la pression démographique. Encore rencontre-t-il en sainte Marie-Madeleine, saint Nicolas et saint Gilles de sérieux concurrents.²⁶

24. J.-M. Lacarra aboutit à la même constatation (cf., *Las Peregrinaciones a S. de C.*, Madrid, 1949, t. II, p. 9 : « No es esta advocación la que más abunda en las iglesias del camino »). Il suffit pour s'en convaincre de parcourir l'étude de M.-L. Fracard, intitulée *Cîtes d'étapes pour pèlerins sur quelques chemins du Poitou central en direction de Compostelle, vers la fin du XIV^e siècle*, dans *Bull. soc. des Ant. de l'Ouest*, 4^e série, t. VIII, 1^{er} trim. 1965, p. 45-60 (voir également *infra* note 38).

25. Les dédicaces à saint Jacques, sauf lorsqu'elles consacrent des établissements liés à la route par la fonction d'accueil stipulée par les fondateurs (voir *infra* note 35), servent d'autant moins de jalons routiers que leur nom n'est pas affiché à l'entrée des villes et faubourgs. L'équation *Vocable Saint-Jacques = Chemin de Saint-Jacques* est plus aléatoire que ne l'est l'implication de saint Martin dans le réseau routier du Haut Moyen Âge, et pourtant nul ne s'avise de soutenir que les dédicaces à l'Évangéliste des Gaules orientent vers son sanctuaire de Touraine, pas plus que les Saint-Michel ne flèchent les chemins montois (voir *supra* note 23). Trop de travaux consacrés à Saint Jacques sont entachés par le souci exclusif de bâtir sur les traces laissées par son culte, d'hypothétiques itinéraires érigés en principe d'explication au détriment des véritables acteurs qui sont non les passants anonymes ou on ne sait quel mimétisme signalétique, mais les générations de pèlerins issus du pays même qui ont eu à cœur de faire fleurir chez eux la dévotion à l'apôtre auquel ils vouaient une indéfectible reconnaissance (voir *infra* note 38).

26. Cf. Aubrun (M.), *La Paroisse en France des origines au XV^e siècle*, p. 70-76 ; et *infra* note 171. Un exemple éloquent est celui de l'ancien diocèse de Châlons-en-Champagne. Sur 385 paroisses rurales, 14 sont dédiées à saint Nicolas, aucune à saint Jacques (cf., Barthélemy, Éd. de, *diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, Paris, 1861 ; voir *infra* note 49). Le développement du culte de sainte Marie-Madeleine a été parfaitement étudié par le R. P. V. Saxer, dans sa thèse *Le culte de Marie-Madeleine en Occident des origines à la fin du Moyen Âge*, Auxerre-Paris, 1959. L'absence d'un ouvrage analogue consacré à l'histoire du culte de saint Jacques se ressent cruellement à la lecture de ce maître livre. Pour ce qui est de saint Gilles, outre les travaux de M. M. Girault, de Châteaudun, qui est en passe de constituer sur le culte de ce saint un répertoire pratiquement exhaustif (cf., Girault, M., *La Vie de saint Gilles*, Nîmes, 1987 ; *Les Chemins de Saint-Gilles*, Nîmes, 1990 ; et *infra* note 273). Voir aussi : Roth, Ch. E., *Notes sur le culte de saint Gilles dans l'ancien diocèse de Bourges*, dans *Cahiers d'archéo. et d'hist. du Berry*, n° 45-46, juin-sept. 1976, p. 19-37 ; Corbet, P., *La diffusion du culte de saint Gilles au Moyen Âge*, dans *Annales de l'Est*, 1980, p. 3-42 (*infra* note 135) ; et Sigal, P.-A., *Saint-Gilles, centre de pèlerinage au XI^e siècle : le témoignage des Miracula Sancti Aegidii*, dans *Hommage à R. Saint-*

Le caractère quelque peu marginal de maintes églises élevées en l'honneur de l'apôtre ressort du contraste qui oppose le destin de ces fondations selon qu'elles ont surgi à la campagne ou en milieu urbain. À l'exception d'églises de faubourgs ou de quartiers tardivement emmurés qui, plus vulnérables, ont généralement disparu, comme à Bonneval, Chinon, Loches, Cosne, La Charité, dans la vallée de la Loire, ou Verneuil en Normandie, la plupart des paroisses citadines consacrées à l'apôtre ont tiré bénéfice de l'activité marchande et artisanale.²⁷ À l'inverse, les enclaves rurales n'ont le plus souvent donné naissance qu'à d'humbles villages dont le nom trahit l'origine récente, fruit d'un défrichement spontané ou d'une tentative avortée de peuplement. À l'issue des crises du XIV^e et du XV^e siècles, beaucoup de ces villages neufs végètent, tombent au rang d'écartes et s'éteignent progressivement. Il en est ainsi des hameaux de Châtel-la-Lune et de Saint-Jacques-de-la-Barre (Eure), ou de Saint-Jacques-de-Retz (Yvelines), probable fondation de Barthélémy de Roye, chambrier de Philippe-Auguste.²⁸

Au contraire, paroisses de quartiers industriels et surpeuplés, ou de gros bourgs, les églises Saint-Jacques de Tarascon, surnommée *Le*

Jean, Mémoires de la soc. archéo. de Montpellier, t. XXI, 1993, p. 247-255. Enfin, saint Nicolas a eu, après Bari, un sanctuaire de pèlerinage réputé, en Lorraine, à Saint-Nicolas-de-Port (cf., Méchin, C., *Saint Nicolas*, Paris, 1978 ; Kammerer-Schweyer, *La Lorraine des Marchands à Saint-Nicolas-de-Port*, dans Recueil de doc. sur l'hist. de la Lorraine, t. 26, Saint-Nicolas-de-Port, 1985 ; et Corbet, P., *Les Origines du culte de saint Nicolas dans l'Est de la France, principalement en Champagne*, dans *Saint Nicolas*, Actes du Symposium de juin 1985, Saint-Nicolas-de-Port, 1988, p. 13-25).

27. Dès la fin du XI^e siècle, on trouve à Dax une chapelle désignée sous le nom de *Saint-Jacques de Fore* (cf., Treuille, H., *Mémoire*, op. cit. supra note 23 ; et infra note 105). Près du Mans, la chapelle Saint-Jacques de Bouches-d'Huisne est appelée, en 1234, *Capella Beati Jacobi de Novoforo* (cf., Vallée, E., *Dict. topogr. du départ. de la Sarthe*, Fasc. 2, Paris, 1952, p. 836). Même hors des villes, il apparaît que nombre de chapelles d'hospices et de maladreries dédiées à l'apôtre sont associées à des foires saisonnières qui se déroulent à l'occasion de la fête de saint Jacques, le 25 juillet. Un exemple très curieux est celui de cette *Villa leprosororum que dicitur Botancuria* cédée en 1182 par Hugues de Château-neuf aux lépreux du Grand Beaulieu, à Chartres, et à laquelle était attachée une foire le jour de la Saint Jacques : *feriam quondam, in die festo Sancti Jacobi celebratur VIII Kalendas augusti*. Une chapelle dédiée à saint Jacques a longtemps marqué l'emplacement de ce champ de foire aboli, à Boutaincourt en Eure-et-Loir, et ce n'est pas le seul exemple (cf., Merlet, R. et Jusselin, M., *Cartulaire de la léproserie du Grand Beaulieu*, dans *Coll. des Cartulaires Chartains*, t. II, fasc. 1, n° 118, p. 49 ; et Jacomet, H., *Croix rurales et chemins de pèlerinage dans l'ancien diocèse de Chartres*, I-2. *À l'orée du village*, à paraître, *Publication de la soc. archéol. d'E. & L.*, 1994). À Bressuire (Deux-Sèvres), la Maison-Dieu possédait également une foire importante le jour de la Saint Jacques (cf., Fracard, M.-L., « L'équipement hospitalier en Bas-Poitou », dans *Compostelle*, n° 25, 1^{er} trim. 1968, p. 17).

28. Assise au pied de la forteresse de Montjoie, au voisinage immédiat de l'abbaye de Joyenval, cette minuscule paroisse, blottie à l'orée de la forêt de Marly, près de Chambourcy, achève de mourir au XVIII^e siècle. Ce qui subsiste du hameau est alors converti en désert, sous les espèces d'un jardin paysager émaillé de ruines, pour la délectation philosophique de Monsieur de Monville (cf., Lefevre, L.-E., *Le Jardin anglais et la singulière habitation de Monville au Désert de Retz*, dans *Com. Ant. et Arts de S.&O.*, vol. XXXVI, 1916, p. 63-71). Un pan de mur, drapé de lierre et percé d'une baie en tiers point, est l'ultime vestige de l'église Saint-Jacques.

petit bon Dieu, de Béziers, Perpignan, Montauban, Cahors, Angoulême, Châtellerauld, Angers, Illiers, Houdan, Paris, Compiègne, Lisieux, Dieppe, Le Tréport, Eu, Beauvais, Reims, Amiens ou Montreuil-sur-Mer n'ont cessé de prospérer. Leur réussite éclatante offusque ces pauvres filleuls de l'apôtre baptisés Artigues (Aveyron), Essars (Eure, Pas-de-Calais), Dernacueillette au nord de Cucugnan (Aude), Bernouille et Rebourseaux (Yonne), Villotte-sur-Ource (Côte-d'Or), Crèches et la Guiche (Saône-et-Loire), Beauvoir ou le Bourdet (Vienne), Gabillon ou Ginestet (Dordogne), La Planche (Loire-Atlantique), Bellebat (Gironde) ou encore La Bosse (Sarthe), le Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), Toy-Viam (Corrèze)²⁹, Le Plessis-Gâtebled (Aube), Tristeville en Normandie³⁰ ou Villeperdue (Indre-et-Loire), seule paroisse de Touraine consacrée à saint Jacques. Les *Lande, Forêt, Désert, Lac, Étang* apposés quelquefois au nom de Saint-Jacques, disent assez que ces lieux n'ont pas hérité des meilleures terres. Cependant, les églises de Muret (Haute-Garonne), Sauvelade (Pyrénées-Atlantiques), Sauveterre (Hautes-Pyrénées), Villefranche-de-Conflans (Pyrénées-Orientales), Villefranche-sur-Allier (Allier) ou Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) qui sont sous le parrainage de saint Jacques, autorisent à croire que les créations de bastides et de ville-neuves auxquelles l'apôtre fut mêlé, ne furent pas toutes vouées à l'échec.³¹ Il n'en est que plus regrettable que le nom sonore de la *Salvetat Saint-Jacques* (Haute-Garonne), qui se trouvait entre Saint-Julien et Salles, en Comminges, n'ait pas survécu à côté du moderne La Salvétat-Saint-Gilles et de l'ancienne Salvétat de Sainte-Foy (Haute-Garonne).³²

2.- Chapelles

Si éloquente qu'elle soit, la carte des paroisses ne révèle pourtant qu'une part minime du rayonnement exercé par le culte de saint Jacques en France. Non seulement la cellule paroissiale a la faculté

29. Prononcer *Toué-Vian*. Cette église qui dépendait de l'abbaye Saint-Martin de Tulle, est attestée sous ce vocable en 1085.

30. L'église de ce village, tardivement érigé en paroisse, fut consacrée à saint Jacques par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, le 10 juillet 1267 (cf., Cochet, Abbé, *Les églises de l'arrondissement de Dieppe, Églises rurales*, Paris, 1850, p. 212-213).

31. Higounet (chap.), *Les chemins de Saint-Jacques et les Sauvetés de Gascogne*, dans *Annales du Midi*, t. LXIII, 1951, p. 293-304.

32. Treuille (H.), *Autour d'une variante du Chemin de Saint-Jacques de Toulouse vers le Haut Comminges*, dans *Le Pèlerinage, Cahier de Fanjeaux-15*, Toulouse, 1980, p. 104-105. La Salvétat de Saint-Jacques, située au bord de la Garonne, au nord de Cazères et à l'ouest de Rieux, fut donnée en 1105 à l'abbé clunisien de Lezat par Hugues, chapelain cardinal de Compostelle, qui venait d'accompagner à Rome son évêque, Diego Gelmírez, moyennant un cens annuel et la procuration au vicaire de Saint-Jacques. Il était stipulé que lorsque ce vicaire ou légat de Compostelle était en visite, il devait être accueilli et reçu avec respect. C'est ainsi que cette sauveté faisait partie des *honores Beati Jacobi*. Elle portait donc bien son nom (voir *infra* note 119).

d'accueillir des autels secondaires qui satisfont aux exigences mouvantes de la dévotion, mais elle tolère que s'implantent sur son ressort des chapelles qui, privées ou non, multiplient encore les sources d'invocation. S'il est vrai que saint Jacques ne possède que peu de paroisses à part entière, on peut assurer, en revanche, qu'il régna sur d'innombrables autels. La plupart des grandes cathédrales avaient, à défaut d'une chapelle, au moins un oratoire dédié à l'apôtre.³³

Même s'il ne faut pas se dissimuler que la desserte de ces autels fut plus ou moins aléatoire, l'inventaire des chapelles consacrées à l'apôtre, qu'elles soient seigneuriales³⁴, conventuelles³⁵ ou hospita-

33. À l'exception de cathédrales qui, comme à Bourges, Reims ou Rouen, ont, semble-t-il, dès leur reconstruction, au début du XIII^e siècle, une chapelle dédiée à saint Jacques, beaucoup de ces fondations ne sont pas antérieures au XIV^e siècle. À Évreux, la chapelle Saint-Jacques-Saint-Christophe est l'œuvre de Maître Alain de Meulan, clerc d'Alphonse de Poitiers et archidiacre d'Évreux, décédé peu après 1271. En 1309-1313, on travaille encore à asseoir cette fondation (cf., Arch. dép. de l'Eure, G. 122, et Blanquart, F., *Ancien coutumier de la cathédrale d'Évreux*). Il en est de même à Chartres où la chapelle de Saint-Jacques et Saint-Christophe est instituée par Arnaud de Pellegrue, neveu du pape Clément V, reçu archidiacre le 4 décembre 1307. À Notre-Dame de Paris, la chapelle Saint-Jacques apparaît dans les documents au XIV^e siècle. Mais « *Hugues de Chevreuse, chanoine-Diacre de Paris, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, dit l'Abbé Lebeuf, est mentionné au Nécrologe de Notre-Dame pour avoir porté le chapitre à mettre de Rit semi-double la Fête de Saint Jacques du mois de juillet* » (cf., *op. cit. supra* note 15, t. III, p. 368-369). La chapelle Saint-Jacques de la cathédrale de Verdun fut fondée en 1329 ; à Théroüanne en Artois, « *ville suppliciée* », on trouve mention de la chapelle Saint-Jacques en 1331 ; celle de Notre-dame de Senlis plus tardivement encore. Vers 1465, dit l'abbé Müller, Gilles de Saint-Simon obtint de l'évêque Simon Bonnet la permission de la bâtir pour y recevoir les nobles défunts de sa famille. Ses armes qui se voient encore à la voûte, sont « *de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules* » (cf., Müller, E., *Senlis et ses environs*, Senlis, 1896, p. 33). Ces chapelles ont été généralement ajoutées aux bas-côtés de la nef, à moins qu'elles n'aient été ouvertes au chevet comme à Notre-Dame de Paris. Mais à Amiens, l'autel de Saint-Jacques se trouvait sous le jubé, tandis qu'à Langres, il était placé près du portail ouest (cf., A. D., II G. 223 ; voir *infra* note 76) et à Châlons « *dans la tour sud de la façade occidentale* » où il est connu avant 1186 (cf., Ravaut, J.-P., *Chapelles et locaux annexes de la cathédrale de Châlons-sur-Marne*, dans *Mém. soc. d'Agric., Com., Sc. et Arts de la Marne*, t. XCIII, année 1978, p. 84). Il arrive aussi que la chapelle dédiée à l'apôtre soit attenante au cloître ou même quand il s'agit d'un simple autel, intégrée à celui-ci comme à Angers (voir *infra* note 72). À Chartres, cas particulier, l'apôtre semble avoir été honoré à la chapelle Saint-Christophe des cryptes, dans ce qui était l'église inférieure réservée aux pèlerins (voir *infra* note 59).

34. Pour le Nord de la France, A. Georges recense 5 chapelles castrales fondées par des seigneurs (cf., Georges, A., *Le Pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France*, *Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XIII, Bruxelles, 1971, p. 85-87 et carte). On en trouve ailleurs, comme à Troisy dans la Marne (cf., A. D., G. 1917, Liasse). Mais de toutes ces chapelles, celle du château de Pierrefonds, érigée en collégiale par Nivelon, évêque de Soissons, au début du XIII^e siècle, est l'exemple type (cf., Pécheur, Abbé, *Annales du diocèse de Soissons*, t. III, Soissons, 1875, p. 27-28). Il faut toutefois se montrer circonspect à l'égard des chapelles domaniales érigées en l'honneur de saint Jacques, dans les Pays de l'Ouest et ailleurs, à partir de la fin du XVI^e siècle. Leur dédicace n'a souvent d'autre raison que le prénom du fondateur. Un bon exemple est celui de la chapelle Saint-Jacques qui se trouve dans le parc du château de Marigny, à Saint-Germain-en-Coglès, en Ille-et-Vilaine. Elle fut fondée en 1573, sous le vocable de saint Jacques le Majeur par Messire François Harpin, seigneur de Marigny, fils de Jacques Harpin. Naturellement le patron secondaire en était saint François. Le fondateur avait voulu honorer son

lières³⁶, paroissiales ou cathédrales, fondées et entretenues par des individus ou par des confréries de métier et de dévotion comme l'étaient singulièrement celles des pèlerins de *Mgr Saint Jacques en Galice*, montre de quelle manière l'initiative personnelle vint suppléer aux carences de l'économie paroissiale.

Il suffit d'en donner un aperçu. Des régions où le vocable de saint Jacques semble ignoré, se révèlent truffées de chapelles érigées en son honneur. Le département de la Mayenne (diocèse de Laval) ne renfermait pas moins de 30 chapelles consacrées à saint Jacques³⁷, le Morbihan (diocèse de Vannes)³⁸ en compta jusqu'à 15, la Sarthe (dio-

père sans oublier son propre saint patron. Les deux statues figuraient naguères de conserve sur l'autel, mais celle de saint Jacques avec son bourdon a été dérobée (cf., Macé, Abbé J., *Quatre siècles d'Histoire ou Saint-Germain-en-Coglais 1550-1900*, I—*La paroisse et son clergé 1550-1803*, rééd., Rennes, 1990, p. 26 ; et liste de ces chapelles de manoir donnée par Buffet, H.-F., *Réponse des services d'archives d'Ille-et-Vilaine*, dans *Compostelle, travaux et méthodes*, n° 22-23, 1^{er}-3^e trim. 1966, p. 5).

35. Près de 110 prieurés et 4 abbayes ont reçu saint Jacques pour titulaire. Sur ces 110 prieurés, plusieurs ont donné naissance à des paroisses qui existent encore. Le reste a disparu (cf. Dom Cottineau, *Répert. topo.-biblio. des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1935 ; voir *infra* notes 146 et 147).

36. Le nombre d'églises d'hospices, de maladreries et d'aumôneries dédiées à saint Jacques en France, passe certainement 200 (cf., La Coste-Messelière, R. de, *Importance réelle*, op. cit. supra note 23, p. 467-469, avec carte). La signification de ces dédicaces à l'égard du pèlerinage de Compostelle est à établir cas par cas de la même manière que pour les paroisses et les chapelles, car « le vocable de Saint-Jacques n'est pas en lui-même un argument suffisant pour établir qu'un hôpital avait pour mission particulière la réception des pèlerins » (cf., La Coste-Messelière, R. de, et Jugnot, G., *L'accueil des pèlerins à Toulouse*, dans *Le Pèlerinage, Cahier de Fanjeaux 15*, Toulouse, 1980, p. 121-122, voir *infra* notes 166, 169 et 170). En effet, il convient toujours de s'assurer de l'intention des fondateurs. L'accueil aux pèlerins est parfois explicitement mentionné, mais il n'est pas nécessairement exclusif. C'est ainsi qu'une note, rédigée au XVIII^e siècle, sur l'hôpital Saint-James de Bordeaux, fondé en 1119 par Guillaume, duc d'Aquitaine, précise en s'inspirant de documents anciens que « les pèlerins se rendant à Saint-Jacques en Galice (y) seraient nourris et hébergés et (que) les enfants de père et mère inconnus (y) seraient recueillis jusqu'à l'âge de raison » (voir *infra* note 172, Cavignac, J., p. 2). Certes, il convient de se défier des témoignages tardifs, enclins à projeter sur le passé les préoccupations de leur siècle. Mais ne constate-t-on pas qu'à Argentan, frère Roger avait uni dans une même sollicitude les pèlerins et les « enfans jettez », en fondant simultanément l'hospice *Saint-Jacques du Pont d'Argentan* et la *chapelle Saint-Jean* dite du « Pont aux Jetés » (voir *infra* note 129) ? À Marseille, l'hôpital Saint-Jacques de Galice, avait été voué par son fondateur au soin des femmes malades (voir *infra* note 169 ; sur le recours à l'apôtre en faveur des femmes et des enfants, voir *infra* notes 73 et 276). Saint Jacques n'a pas l'exclusive des dédicaces d'hospitaux destinés aux pèlerins. On en trouve aussi bien sous les titres de Sainte-Marie-Madeleine (voir *infra* note 107), Saint-Antoine (voir *infra* note 153) ou Saint-Blaise.

37. Roche (J.), *Inventaire des souvenirs jacquaires dans le département de la Mayenne*, dans *Bull. soc. d'archéol. et d'hist. de la Mayenne*, t. 13, Laval, 1990, p. 75-104.

38. Couffon (R.), *Note sur les cultes de saint Jacques et de saint Eutrope en Bretagne*, contribution à l'étude des chemins de Compostelle au Moyen Âge, dans *Mém. de la soc. d'hist. et d'archéol. de Bretagne*, t. XLVIII, 1968, p. 69. L'auteur adresse à l'ensemble de la Bretagne cette remarque significative : « Bien que nous ayons recensé 16 églises et 87 chapelles sous le patronage de Saint Jacques le Majeur... les résultats, s'ils ne sont pas négligeables, sont cependant fort minimes et assez décevants, tout au moins pour le problème qui nous intéresse : les chemins de Saint-Jacques » (p. 38). Cette observation met bien en lumière les limites inhérentes à toute recherche conduite dans le seul but de dépister des chemins à

cèse du Mans)³⁹, 14. Le territoire de l'Indre-et-Loire (diocèse de Tours) qui n'a qu'une seule paroisse titrée de saint Jacques, était pourvu de 17 chapelles.⁴⁰ En Savoie, le culte de saint Jacques qui s'appuie, dans les deux diocèses de Chambéry et d'Annecy, sur trois paroisses, est relayé par 55 chapelles.⁴¹ À l'heure grave du décès de son mari, le duc de Savoie Amédée IX, en 1472, la duchesse Yolande de France, sœur de Louis XI, n'avait-elle pas consacré, pour la seconde fois, son duché à Notre-Dame de Myans, ajoutant expressément à son vœu : « *Monsieur Saint François, Madame Sainte Madeleine et Monsieur Saint Jacques, à qui je suis pèlerine* »⁴² ? Dans les anciens diocèses de Bourges et de Chartres, on peut dénombrer d'un côté environ 16 chapelles pour 4 paroisses⁴³ et de l'autre plus de 20 chapelles pour 9 paroisses.⁴⁴ Mais le record semble atteint par le diocèse d'Angers dont un pouillé, dressé en 1783, annonce plus de 50 chapelles dédiées à l'apôtre.⁴⁵

Si les pays de l'Ouest, Bretagne et Normandie, abondent en fondations de ce genre, il s'en faut de beaucoup que cette réceptivité s'observe partout. Dans le diocèse de Beauvais (Oise)⁴⁶, le nombre des chapelles dédiées à saint Jacques n'excède pas 5 ; dans celui de Sens (Yonne)⁴⁷, 8 ; dans celui de Troyes (Aube)⁴⁸, 12. Quant aux diocèses

l'aide des vocables (*cf.*, *supra* notes 23, 24 et 25). Sur les chemins suivis par les pèlerins à travers la Bretagne voir cependant : Fardet, J., *Le pèlerinage de Saint-Jacques et l'Armorique*, dans *Compostelle, Études et Documents*, n° 22-23, 1^{er}-4^e trim. 1966, p. 8-11 ; et du même : *Les Maisons-Dieu sur les chemins de Saint-Jacques de C. avec une étude partic. de l'Armorique*, dans *Bull. soc. archéol. & hist. de Nantes*, t. CXVII, 1981, p. 7-27.

39. Latouche (R.), *Dictionnaire topogr. du départ. de la Sarthe*, fasc. II, Paris, 1952, p. 835-836.

40. Moreau (Dr. J.), *À la découverte des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Indre-et-Loire*, dans *Bull. soc. archéol. de Touraine*, t. XLII, 1988, p. 221-240.

41. Burlet (Abbé J.), *Le culte de Dieu, de la Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution, Essai de géographie hagiologique*, dans *Académie des Sc., B.-L. et Arts de Savoie, Documents*, vol. IX, Chambéry, 1922, p. 15 et 170-173. En dépit de ce nombre élevé de chapelles, on ne rencontre qu'une seule confrérie. Elle a son siège à la collégiale Saint-Jacques de Sallanches. L'auteur ne précise pas s'il s'agit de pèlerins.

42. Secret (Chan. B.), *Histoire de la Savoie franciscaine*, cité par Secret (J.), *Saint Jacques le Majeur et les chemins de Saint-Jacques en Savoie*, dans *Mém. de l'Académie des Sc., B.-L. & Arts de Savoie*, 6^e série, t. II, 1955, p. 61.

43. Mea (D.), Colette (F.), *Hospitalité et Chemins de Saint-Jacques dans l'ancien diocèse de Bourges au Moyen Âge*, dans *111^e congrès nat. des soc. sav.*, Poitiers, 1986, *Hist. médiévale*, t. II, p. 65-78.

44. Jacomet (H.), *Recherches sur le culte et l'iconographie de saint Jacques en France*, thèse 3^e cycle, Paris IV-Sorbonne, en cours (voir également *infra* note 59).

45. La Coste-Messelière (R. de), *Sources et illustrations de l'hist. des établissements hosp. et du pèl. de Saint-Jacques de C., des passages de la Loire au grand chemin chaussé des pèl. de Saint-Jacques*, dans *Bull. soc. hist. et sc. des Deux-Sèvres*, 2^e série, t. X, 1977, n° 2-3, p. 201.

46. Morlet (M.-Th.), *Le culte des saints dans le Beauvaisis*, dans *Bull. phil. et hist. (jusqu'à 1610)*, CTHS, année 1965, Paris 1968, p. 542.

47. Megnien (Chan. P.), *Note sur le culte de saint Jacques le Majeur dans les pays de l'Yonne*, dans *Compostelle, Bull. du Centre d'études comp.*, n° 28, 1970, p. 2-4. Curieusement, on compte dans ce département 5 paroisses dédiées au Majeur : Asquins, Ber-

de Châlons, Verdun et Langres⁴⁹, ils paraissent réfractaires au culte de l'apôtre, ce qui n'empêche Châlons d'avoir possédé une Maladrerie⁵⁰, Verdun (Meuse) un Hôpital⁵¹ et Joinville (Haute-Marne) un Prieuré⁵², tous trois placés sous l'égide de l'apôtre.

3.- « Images »

Mais il est un autre indice qui permet de mesurer la séduction exercée par saint Jacques. C'est celui que livrent ses représentations. Mis à part les programmes décoratifs intégrés à l'architecture où le disciple a sa place marquée au sein du collège apostolique, il est rare qu'une statue ou un vitrail isolés dans une église ne soient pas le signe ou la source d'un geste de révérence. Ainsi Maître Jacques Haton, notaire en la cour et châtellenie de Joué-l'Abbé (Sarthe), déclare, dans son testament, couché le lundi 8 janvier 1646 : « *Je veulx et entends qu'au jour de la feste de mon bon parrain, M. saint Jacques le Grand, lesdites messes soient dites devant l'imaige [de l'apôtre] en l'église de Soulligné-soubs-Ballon, en mémoire de ce que Dieu m'a fait d'en estre pèlerin.* »⁵³

L'évolution de l'iconographie reflète parfaitement la façon dont saint Jacques s'est rendu familier au peuple des fidèles. Au portail des

nouille, Chailley, Lalande et Rebourseaux, et 4 consacrées au Mineur : Aigremont, La Bel-liole, Passy et Poinchy (voir *supra* note 14).

48. Roserot (A.), *Dictionnaire hist. de la Champagne méridionale* (Aube), Angers, 1948, p. 57.

49. Toutefois, cette impression de vacuité se dissipe quelque peu pour ce qui est du diocèse de Langres, dès là qu'on le considère dans ses dimensions primitives, avant la perte de Dijon, érigé en évêché en 1731, et les modernes amputations opérées au profit des diocèses de Troyes ou de Besançon, consécutivement à la création des départements. La paroisse d'Arrentières, dédiée à Saint Jacques, relevait jadis du diocèse de Langres qui comptait plus de 13 chapelles placées sous le patronage de l'apôtre et quelques confréries notamment à Dijon et Châteauvillain (*cf.*, Roussel, Abbé, *Le diocèse de Langres, hist. et statistique*, t. I, Langres, 1873). La collation de cette paroisse avait été donnée, en 1172, aux Templiers de Thors et d'Avalleur par Gauthier de Bourg, évêque de Langres (*cf.*, Roserot, A., *Dict. hist. de la Champagne Méridionale* (Aube), Langres, 1942, p. 31-32). Il y avait également une Maladière et un hôpital Saint-Jacques à Montbard (*cf.*, Laurent, J., *Les diocèses de Langres et de Dijon, dans Abbayes et Prieurés de l'Ancienne France*, t. XII, 3^e partie, Ligugé-Paris, 1941, p. 533, 544, 555 et 567). En revanche, il est curieux de constater que le diocèse de Châlons-sur-Marne, si l'on excepte une chapelle consacrée à saint Jacques dans la cathédrale Saint-Étienne (voir *supra* note 33) et la maladrerie de ce nom aux portes de Châlons, est resté relativement imperméable à l'apôtre comme il l'a été pour saint Gilles (*cf.*, Corbet, P., *La diffusion du culte de saint Gilles au Moyen Âge, op. cit. supra* note 26, p. 5).

50. Grignon (L.), *Topographie hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, Châlons, 1889, p. 317-320.

51. Liénard (F.), *Dictionnaire topogr. du dép. de la Meuse*, Paris, 1872, p. 205 et Labande (L.-H.), *La charité à Verdun, hist. des établissements hospitaliers*, Verdun, 1894, p. 33-34.

52. Roussel (Abbé), *Dict. hist. des Communes du Départ. de la Haute-Marne*, rééd. Res Universis, Paris, 1992, p. 534-535 et Arch. dép., Chaumont, 36 H 2.

53. Anonyme, *Quelques pèlerins manceaux à Saint-Jacques de Compostelle*, dans *La Semaine du Fidèle*, Le Mans, 18 juillet 1863, t. I, p. 537.

grandes cathédrales à Chartres, Reims, Amiens, mais aussi Bordeaux, Dax, Bayonne, comme au seuil de certains sanctuaires, à Saint-Mathurin de Larchant, à Notre-Dame de La Couture au Mans, à Saint-Seurin de Bordeaux ou Sainte-Marie de Mimizan, il se tient droit au milieu des apôtres, assesseurs du Christ rédempteur. Les attributs qui le singularisent illustrent son martyre et disent la réussite du pèlerinage dont il est l'éponyme. Bientôt son effigie entre dans le sanctuaire et, à la lueur des lampes qui brûlent sur son autel, le saint, assis *dans sa Majesté* comme à Compostelle, accueille les fidèles et les pèlerins qui viennent à lui.⁵⁴ Au XV^e et au début du XVI^e siècle, la crainte qui pousse à se recommander aux élus, multiplie l'image de saint Jacques sur les murs, les fenêtres et les retables. Le donateur, un clerc ou un riche pèlerin, se blottit agenouillé aux pieds de son protecteur, figuré souvent avec un grand luxe d'ornements, car en lui se conjugue l'état de pèlerin et la dignité d'apôtre.⁵⁵ Cela n'empêche pas la légende et les miracles de saint Jacques de se mêler à la vie, surtout quand ils sont mis en scène sur la place publique ou peints de vives couleurs aux voûtes et verrières des églises.⁵⁶ Enfin, au XVII^e et au XVIII^e

54. Évoquant, en 1889, devant l'Académie de Besançon, la « *faveur exceptionnelle* » dont a joui le sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle en Franche-Comté, M. J. Gauthier rappelle à juste titre : « *Les merveilles que l'on raconte de cette église et surtout de cette statue assise, qui parle mieux à l'imagination du vulgaire (sic) que le marbre d'un tombeau ou les ossements d'un reliquaire* » (cf., *Notes iconographiques sur les pèlerinages franc-comtois (XV^e-XVIII^e siècle)*, 1889, p. 170). Environ 35 « *Majestés de saint Jacques* », qui figurent l'apôtre assis, subsistent en France. À deux exceptions près, Brioude dont la statue de marbre provient de l'ancienne église Saint-Jacques, et Bordeaux où une étonnante clé de voûte reflète la statue qui a dû être vénérée au maître-autel de la chapelle Saint-Jacques, rue du Mirail, ces effigies se rencontrent toutes dans la moitié nord du pays. Sculptées dans la pierre et le bois, elles appartiennent aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Il existe différents modèles selon les lieux et les temps (cf., Jacomet, H., *À propos d'une statue de saint Jacques échouée à l'église Saint-Aspais de Melun*, dans *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, n° 23, 1992, p. 36-47 ; pour une présentation de la question dans son ensemble, voir du même, *L'image de la Majesté de saint Jacques en France et sa relation à Compostelle, étude iconographique*, dans *Congreso de Estudios Jacobeos*, S. de C., nov. 1993, à paraître ; et *saint Jacques en Majesté*, dans *Archeologia*, n° 304, sept. 1994, p. 34-41, avec carte de répartition ; voir *infra* notes 94, 296 et 374).

55. Bien que les « *imagiers* » de la fin du Moyen Âge accentuent volontiers le caractère réaliste de l'accoutrement dont ils affublent saint Jacques, il est à remarquer que saint Jacques s'identifie rarement au pèlerin au point de perdre sa dignité d'apôtre. En saint Jacques, l'apôtre et le pèlerin se rencontrent sans se confondre (cf., Jacomet, H., *saint Jacques, apôtre et pèlerin : proximité et distance*, dans *L'image du pèlerin au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime*, congrès international de Rocamadour, sept.-oct. 1993, sous la direction de P.-A. Sigal, Associat. des Amis de Rocamadour, 1994, p. 331-381 ; voir *infra* notes 279 et 374).

56. La vogue des Mystères a sans doute conduit très tôt à porter la vie de saint Jacques sur les tréteaux. Ces représentations connaissent leur apogée au tournant des XV^e et XVI^e siècles. Ainsi joue-t-on « *la vie dudit saint* » à Béthune, en 1491 ; à Compiègne, en 1502 ; de nouveau « *le jus de la vie Monseigneur saint Jacques... au marchié de ceste ville* », à Béthune, en 1503 ; le mystère de *Monsieur saint Jacques*, à Troyes, en 1523 (cf., Petit de Juleville, P.-L., *Histoire du Théâtre en France, Les Mystères*, t. II, Paris, 1880). L'on peut admirer les épisodes de cette existence mouvementée sur les verrières de Notre-Dame en Vaux de Châlons-sur-Marne provenant de la chapelle de la Maladrerie Saint-Jacques de la ville qui

siècles, loin de s'estomper, la silhouette de l'apôtre, diffusée par l'estampe, se répand jusque dans les moindres villages sous la forme de l'éternel pèlerin qui sillonne les chemins poudreux, la tête coiffée du grand chapeau et le *mantelet*, garni de coquilles, rivé aux épaules. On la voit se découper sur la façade des maisons et se balancer à l'enseigne des auberges.⁵⁷

Là aussi, quelques estimations provisoires, glanées dans des secteurs privilégiés par l'étude, montrent comment les mailles du filet jeté par le saint se resserrent de façon étonnante. Dans la Manche (diocèse de Coutances) qui se profile sur la mer, et où deux paroisses naguère assistées de 8 chapelles, répondent encore à l'invocation de l'apôtre, on compte près de 30 statues de saint Jacques.⁵⁸ Dans le diocèse d'Évreux (Eure), à côté de 9 paroisses et de 12 chapelles titrées, on en rencontre plus de 50 et dans celui tout voisin de Chartres (Eure-et-Loir), leur nombre passe 60, sans y comprendre les œuvres disparues attestées par des documents. Au vrai, ce sont probablement là les densités les plus fortes de France. Et encore fait-on abstraction ici des vitraux, des peintures murales et des bas-reliefs, car dans la seule cathédrale de Chartres, l'image en pied de saint Jacques n'apparaît

les avaient reçus au début du XVI^e siècle (cf., Corpus Vitrearum, *Les Vitraux de Champagne-Ardenne*, dans *Recensement des vitraux anciens de la Fr.*, vol. IV, CNRS, 1992, baies 24 et 26, p. 347 et 349) comme sur l'extraordinaire monument offert à la même époque par Guillaume Aux Cousteaux, chanoine de Notre-Dame d'Amiens fort dévot à saint Jacques (cf., Durand, G., *La Cathédrale d'Amiens, Guide descriptif*, Amiens, éd. de 1977, p. 171-173). Dès le XIII^e siècle la légende de l'apôtre chatoyait aux vitres des cathédrales de Chartres, de Bourges, d'Auxerre ou d'Amiens. Cependant, en 1530, on donne à Compiègne, joué « *par mistere et personnage, certain miracle de monseigneur saint Jacques* » (cf., Petit de Julleville, P.-L., *op. cit. supra*, t. II, p. 115). Un siècle plus tôt, à Valence, en 1437, des compagnons avaient mis en scène un « *ludum seu exemplum et ystoriariam miraculi sancti Jacobi* ». Ce miracle n'est-il pas celui dont Camille Arnaud avait fortuitement découvert le texte, à Manosque, en 1855 (cf., Arnaud, C., *Ludus Sancti Jacobi, Fragment de Mystère Provençal*, Marseille, 1858) ? Sur ce prodige fameux et ses représentations en France, voir Jacomet, H., *Un miracle de saint Jacques : Le Pendu Dépendu*, dans *Archeologia*, n° 278, Avril 1992, p. 36-47 ; et du même : *Le Miracle du Pendu Dépendu, dossier littéraire et iconographique*, dans *Actes du colloque de Toulouse sur les Miracles de saint Jacques*, février 1993, t. II, à paraître en 1995.

57. Un recensement des auberges à l'enseigne de Saint-Jacques, à travers la France, donnerait sûrement un résultat surprenant, tant par leur abondance que par l'intérêt de leur situation. À Crécy-sur-Serre (Aisne), une maison isolée, construite en 1815 à la jonction de deux routes, porte le nom de *Saint-Jacques ou Maison Roger*. Elle doit sa première désignation « *à l'image de saint Jacques peinte sur une enseigne* » qu'elle arbore (cf., Matton, A., *Dict. topogr. du Départ. de l'Aisne*, Paris, 1871, p. 247). Semblable enseigne peinte se voyait naguère sur les deux façades de l'hôtel Biron, à l'angle de la rue du faubourg Saint-Jacques et de l'impasse Longue Avoine (cf., Mellot, Ph., *Paris sens dessus-dessous*, éd. M. Trinckvel, 1993, p. 133 et 137). Il ne subsiste que de très rares exemples de telles enseignes. À peine peut-on citer celle que conserve le Musée Saint-Jean, à Angers, qui paraît être du début du XIX^e siècle. Entrée dans les collections des Musées d'Angers en 1938, elle porte le n° d'inventaire MA VII R 947. Elle est malheureusement rongée par la rouille. Pourtant ces enseignes ont dû être nombreuses à en juger par la quantité d'auberges qui se réclamaient de ce nom (cf., Ginot, É., *op. cit. supra* note 9, p. xxxiv-xxxix).

58. Fournée (Dr. J.), *op. cit. supra* note 14.

pas moins de 8 fois, dès le XIII^e siècle.⁵⁹ Si dans le diocèse de Troyes (Aube), réputé pour l'abondance et la qualité de ses sculptures, 23 statues s'ajoutent à 4 paroisses et 12 chapelles connues, ailleurs, les chiffres tombent très rapidement, même dans la prolifique Bourgogne.⁶⁰

En effet, de même que le dénombrement des chapelles, en majorité détruites, est grandement tributaire de sources historiques plus ou moins explicites et souvent lacunaires : pouillés diocésains, visites pastorales, registres d'insinuation et minutes notariales dont l'exploitation est, au demeurant, loin d'être partout menée ; de même, la connaissance des œuvres d'art est-elle suspendue à l'existence de répertoires et d'inventaires plus ou moins complets. Si l'on ajoute à cela les pertes irréparables provoquées par les guerres, le vandalisme, les ventes sauvages, le vol⁶¹ et l'abandon, on se persuade aisément que tout recensement exhaustif des marques du culte à saint Jacques, est inéluctablement condamné à rester en deçà de la réalité. La violence de l'iconoclasme huguenot fut telle dans certaines régions, au XVI^e siècle⁶², que la grande chanson des pèlerins en transmet comme un frisson d'horreur :

59. Jacomet (H.), *Recherches...*, voir *supra* note 44 ; et pour ce qui est de la cathédrale même, cf., Jacomet, H., *L'apôtre au manteau constellé de coquilles : saint Jacques à la cathédrale de Chartres, iconographie*, dans *Monde médiéval et société chartraine*, colloque international, 8-10 sept. 1994, à paraître). L'enquête générale menée dans le cadre de cette recherche a conduit à établir l'inventaire des représentations de saint Jacques existant dans les départements suivants : Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Yvelines et régions limitrophes. L'étude est en cours pour la Bretagne, la Picardie, la Champagne et la Bourgogne (voir *infra* note 60).

60. En Saône-et-Loire, actuel diocèse d'Autun, le chanoine Grivot connaît 18 statues de saint Jacques dont plusieurs se trouvent au Musée Rolin (cf., Grivot, Chan. D., *La Légende dorée d'Autun*, Lyon, 1974, p. 258-260). Il est intéressant de comparer ce chiffre à la somme des églises et chapelles qui ont reçu le vocable de l'apôtre dans ce département. On dénombre 4 paroisses Saint-Jacques, 1 chapelle castrale, 4 chapelles rurales et 6 chapelles hospitalières, soit 15 dédicaces, sans compter les autels particuliers à tel ou tel édifice de culte (cf., Rigault, J., *Les vocables des églises et chapelles du département de Saône-et-Loire*, dans 109^e congrès nat. des soc. sav., Hist. médiévale et philol., t. I, Dijon, 1984, p. 459, 466, 469 et 472). Dans l'Yonne, on compte à ce jour une vingtaine de statues répertoriées (voir *supra* note 47). En Côte-d'Or elles semblent moins nombreuses.

61. Au nombre des statues mystérieusement disparues ou subtilisées dans les 20 dernières années, il convient de signaler le saint Jacques de Doville, dans la Manche ; la belle statue de l'église de Mouxy, en Savoie ; une statuette dérobée à l'église Saint-Ursmar d'Eppe-Sauvage, dans le Nord ; et le saint Jacques de Soindres, dans les Yvelines. Toutes ces œuvres des XV^e et XVI^e siècles sont classées au titre des Monuments Historiques. Disparu aussi, le grand saint Jacques en bois qui se trouvait à l'église Saint-Martin d'Étampes (cf., Cliché de J. Braunwald, dans *Compostelle*, n° 19-20, 3^e-4^e trim. 1964 ; et n° 21, 1965, p. 76 ; voir également *infra* notes 18 et 34).

62. Christin (O.), *Une révolution symbolique, l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, éd. de Minuit, Paris, 1991. À l'issue du sac de 1562, à Cerisy-la-Forêt (Manche), les moines recueillirent les restes des statues brisées qu'il placèrent dans un coffre de bois dissimulé derrière un autel, (cf., Jugnot, G., et Descombes, M.-Th., *Quelques souvenirs Bas-Normands du culte de Saint J. le M. et du Pèl. de C.*, dans 105^e congrès Nat. des soc. sav., Caen, 1980, hist. mod., t. II, p. 49-50). Des découvertes d'images mutilées se

« *Quand nous fûmes en la Saintonge,
Hélas ! mon Dieu ;
Nous ne trouvâmes point d'églises,
Pour prier Dieu ;
Les Huguenots les ont rompues
Par leur malice.* »⁶³

Sur le tableau d'Antoine Caron qui allégorise le sac de Lyon par le baron des Adrets, au mois d'avril 1562, ne voit-on pas, au premier plan, renversée dans un lourd chariot attelé de bœufs, une statue de l'apôtre, muni de son bourdon, parodie involontaire ou non, qui sait, d'un épisode fameux de sa légende⁶⁴ !

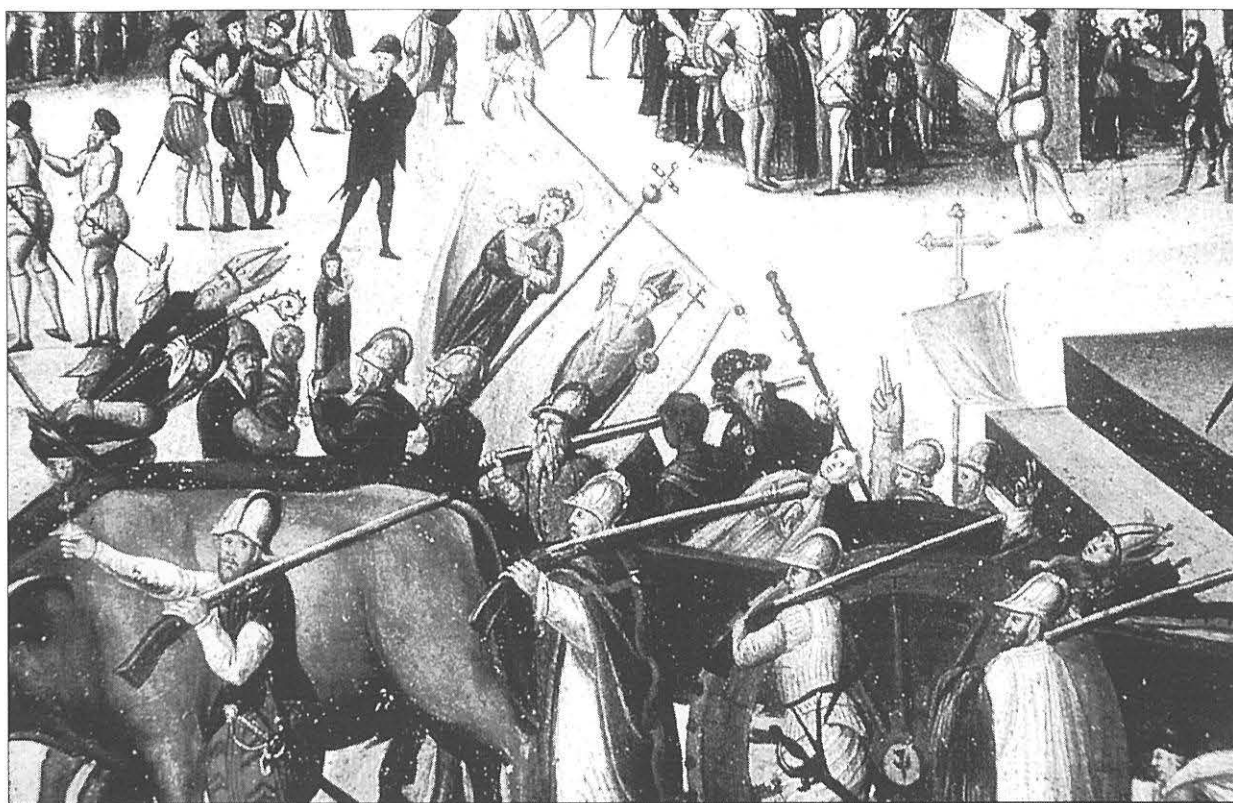
Cette rage destructrice demeure sensible aujourd'hui. La statuaire antérieure au XVI^e siècle est, d'une façon générale et particulièrement en ce qui regarde saint Jacques, plus pauvre au sud qu'au nord de la Loire.⁶⁵ C'est pourquoi les vides observables dans certaines aires, ne sont pas nécessairement imputables à un rejet de l'apôtre. Cependant, même dans les cas les plus favorables, comme les diocèses d'Évreux ou de Chartres, la somme de tous les indices repérés affecte rarement plus de 20/100 du total des paroisses. Dans l'ancien diocèse de Chartres qui fut à la tête d'environ 930 églises et couvrait la superficie

produisent de temps à autre, à l'occasion de travaux, comme cette statue décapitée de l'apôtre enterrée à proximité de la chapelle Saint-Jacques du cimetière de Maule qu'a recueillie le Musée Victor Aubert (voir *infra* note 351), et plus récemment encore cette autre statue exhumée des fondations d'un mur, à l'église de Gréville-Hague, dans le Cotentin (voir également *infra* note 125).

63. Daux (Abbé C.), *Les chansons des pèlerins de Saint-Jacques*, Montauban, 1899, p. 23, couplet 2. Une autre version de cette chanson, imprimée dans un recueil vendu, au XVIII^e siècle, chez Sébastien Henault, à Toulouse, donne une version légèrement différente de ce couplet : « *Quand nous fûmes dans la Saintonge, / Hélas ! mon Dieu, / Nous ne trouvâmes que mensonge / Dans tout ce lieu. / Les Huguenots ont tout détruit / Avec furie. / De leur erreur, ce fut le fruit / Et leur ignominie* » (cf., Nicolai, M., *Souvenirs du pèlerinage de Compostelle*, dans *Bull. & Mém. de la soc. archéol. de Bordeaux*, t. XL, 1922-1923, p. LXVII).

64. C'est, en effet, couché dans un char attelé de deux taureaux, que les disciples du saint convoient son corps au palais de la reine Louve qui, stupéfaite de la bénignité soudaine de ces bêtes féroces, embrasse aussitôt la foi (cf., J. de Voragine, *la Légende Dorée*, éd. G.F., Paris, 1967, t. I, p. 475). Une très rare représentation de cet épisode, presque contemporaine du tableau de Lyon, se voit sur l'un des deux volets peints de l'ancien retable de l'église Saint-Jacques de Nahujac (Pyrénées-Orientales, voir *infra* note 349). Mais sur le panneau de bois, donné, en 1926, par la Ville de Lyon au Musée Historique, l'apôtre gît parmi tous les objets qui inspirent une sainte horreur aux religionnaires, jetés pêle-mêle dans un tombereau : bras-reliquaire, bannières, statues de saints et d'évêques qui, à n'en pas douter, vont alimenter un héroïque brasier, à moins qu'ils ne soient vendus au plus offrant (cf., Hôtel Gadagne, reproduit dans *Histoire de la France religieuse*, Seuil, Paris 1988, t. II, p. 262).

65. En Périgord (Dordogne), actuel diocèse de Périgueux-Sarlat, il a existé pour le moins 9 églises et 11 chapelles dédiées à saint Jacques le Majeur, or il ne se rencontre en tout et pour tout que 2 statues du saint (cf., Secret, J., *Le Périgord et le Chemin de Saint-Jacques*, dans *Compostelle*, n° 29, année 1971-1972, p. 9). Les statues assises en majesté de l'apôtre sont pratiquement inexistantes au sud de la Loire. Doit-on ce fait à une répugnance devant ce type de représentation où à une élimination systématique (voir *supra* note 54) ?



Cliché H. Jacomet.

Figure 1.— Statue de Saint-Jacques précipitée dans un chariot lors du sac de Lyon par le baron des Adrets, au mois d'avril 1562, détail du tableau attribué à Antoine Caron, Lyon, Musée Gadagne (voir note 64).

de trois départements, un quart des communautés d'habitants ont été, à un moment ou à l'autre de leur existence, touchées par la dévotion à saint Jacques, vécue dans le pèlerinage. Mais ce n'est peut-être pas une règle générale.⁶⁶

4.- Reliques

Une conséquence singulière de l'enracinement de ce culte, est la manière surprenante dont les *dépouilles mortelles* de l'apôtre ont fait souche à travers le pays.⁶⁷ À Saint-Sernin de Toulouse, le trésor que

66. L'Aquitaine et le Midi toulousain où le pèlerinage à Saint-Jacques est une réalité vivante jusqu'au seuil du XX^e siècle, offrent certainement une densité supérieure (voir *infra* note 245).

67. L'abondance de ces reliques vraies ou supposées, directes ou indirectes, appelées par le pèlerinage même, est postulée par le nombre des églises dont saint Jacques est ou a été le titulaire à travers la France. C'est, en vertu de la transmission apostolique de la Foi, un principe constant de l'Église que les autels sur lesquels se célèbre le saint Sacrifice de la Messe, renferment des restes des saints auxquels ils sont dédiés. La paroisse Saint-Jacques de Montebourg (Manche) possède toujours sa relique de l'apôtre, exactement comme la chapelle Saint-Jacques de la Maladrerie, à Châlons-sur-Marne, eut la sienne. Lorsqu'un certain Ours de Bénévent — *pauper Ursus natione Beneventanus*, après avoir exploré bien des lieux, choisit de faire sa demeure dans les parages de Sionne (Vosges), au berceau de la Saônelle, dans le diocèse de Toul, il construisit aussitôt un oratoire pour y déposer les reliques de saint Jacques apôtre qu'il portait avec lui — *Reliquias Sancti Jacobi Apostoli quas secum habere credebat deposuit*. L'attrait de la nouveauté — *pro Reliquiarum reuerentia et nouitate loci* — produisit bientôt un tel concours de peuple que

veille la *Table des Corps saints*, passe pour un effet de la munificence de Charlemagne à son retour d'Espagne.⁶⁸ Lorsque le duc Jean de Berry (1340-1416), frère de Charles V et oncle du roi régnant, entre dans la ville, le dimanche 8 octobre 1385, il se dirige aussitôt vers Saint-Sernin pour y vénérer le *chef* de saint Jacques le Majeur.⁶⁹ Une

l'évêque de Toul confia l'ermitage à l'abbaye bénédictine de Saint-Mansuy dont il devint, en 1097, sous le nom de *Saint-Jacques-au-Mont* un prieuré (cf., Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine*, t. I, Preuve 510). Un phénomène analogue s'était produit, semble-t-il, au début du XI^e siècle, lorsque les moines de Saint-Benoît-sur-Loire reçurent de Richard II, aux confins de la Normandie, l'église Saint-Jacques de Beuvron. Ils s'empressèrent de doter leur nouveau prieuré de reliques. « On y apporta, dit Surius, d'après les manuscrits de Fleury, des reliques insignes de cet apôtre, et dès lors beaucoup de pèlerins le visitèrent et l'enrichirent de nombreuses offrandes... Est namque in Neustriae partibus Ecclesia sanctae ejus memoriae sacrata, in qua ipsius gloriosissimae uenerantur reliquiae, Floriacensi sancti Benedicti subdita basilicae, ubi tanta quotidiana operatione nouimus miracula, quanta decent tantum operari apostolum, quae etiam alias in plurimis preciosorum sufficerent basilicis sanctorum » (cf., Surius, 25 juillet, dans Menard, Abbé V.-J., *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint James de Beuvron*, Avranches, 1897, p. 7 ; voir également *infra* note 136). Il y a là un puissant symbole que font comprendre les propos tenus par une habitante de Locquirec (Finistère) à la question qu'Anatole Le Braz lui posait, il y a cent ans, au sujet de la substitution de saint Jacques à saint Guirec comme patron de cette paroisse. « Le 19 août au matin, raconte-t-il, je visite l'église... vieille et tassée sous une antique toiture dont les ardoises épaisses, incrustées de lichens, ressemblent à de grands coquillages... Au maître-autel un vivant retable de la passion... Deux statues se font face de part et d'autre du chœur : à gauche, saint Jacques, la coquille au chapeau, le bourdon au flanc (sic), le bâton à la main ; c'est le patron actuel de l'église. Il a détrôné le vieux thaumaturge celtique, saint Kirek, qui se voit à droite, en costume d'évêque... Une vieille qui priaît auprès du catafalque, dans la nef, m'aborde et me demande si je désire grimper au clocher, pour mieux contempler le saint Jacques colossal en granit qui couronne, à l'extérieur, le sommet d'une tourelle latérale. Et comme je lui laisse entendre que je préférerais quelques renseignements sur le culte de saint Kirek : « Oh ! me répond-elle, il n'est plus question de lui. Il n'a jamais été qu'évêque, tandis que saint Jacques fut apôtre du Christ. Un jour, à ce que j'ai ouï dire, ou plutôt une nuit, des marins de cette côte virent sur la mer une barque étrange, en forme de huche à pétrir, qu'enveloppait une nuée lumineuse. Elle venait vers le rivage, contre vent et marée, sans équipage, sans gouvernail. Quand elle eut abordé, les gens s'approchèrent et virent, étendu dans le fond, le corps d'un moine vêtu d'un habit de pèlerin. Des pêcheurs qui avaient voyagé reconnurent saint Jacques et dirent : — C'est saint Jacques d'Espagne ou de Turquie. Il vient pour faire des miracles dans notre contrée. Recevons le avec respect d'autant plus que Kirek est bien vieux-. Ainsi fut fait », conclut la sacristine, « et depuis saint Jacques habite parmi nous et il est honoré comme le patron de la paroisse » (cf., *Les saints bretons d'après la tradition populaire*, dans *Annales de Bretagne*, t. XI, n° 2, 1895-1896, p. 179-181). Le sens profond de la dispersion de ces « *membra disjecta* », est clairement perçu dans le *Liber Sancti Jacobi*. Par la bouche du psalmiste, son auteur fait dire à l'apôtre le verset qui s'applique au Christ : « *Sicut aqua effusus sum, et dispersa sunt ossa mea* ». Et le Pseudo Calixte de commenter : « *Ossa tipice apostoli sunt... Ossa dispersa sunt, quia apostoli a domino per mundum missi sunt* » (cf., Jacomet, H., *op. cit. supra* note 3, p. 62 et note 18, p. 80-81 ; sur l'intérêt de l'étude du culte des reliques des saints, cf., George, Ph., *Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes bénédictines de Saint-Laurent et de Saint-Jacques de Liège*, dans *Bull. de la Commission royale d'Histoire*, t. CLVIII, 1^e-4^e livraison, Bruxelles, 1992, p. 3-7 ; voir également *infra* notes 129 et 297).

68. Sur le destin mouvementé de la basilique Saint-Sernin et le fameux *Tour des Corps saints*, voir : Durliat (M.), *Saint-Sernin de Toulouse*, Eché, 1986, et *Saint-Sernin de Toulouse, trésors et métamorphoses*, catalogue de l'Exposition, Paris — Toulouse, 1990, notamment p. 177-209.

69. Bertrandi (N.), *Les gestes de Tholosains et d'autres nations de lenuiron, premierement*

semaine plus tard a lieu l'élévation solennelle des reliques de l'apôtre, déposées dans une somptueuse châsse d'argent, œuvre de Pierre Bocaut. Le duc, en fastueux seigneur, gratifie saint Jacques d'un merveilleux chef reliquaire. Soutenue par deux anges et un griffon, la tête sainte est auréolée d'un chapeau d'argent aux ailes constellées de pierreries. Pour célébrer dignement les louanges de l'apôtre, Barthélémy Astorg, curé de Bruguières, transcrit son office en lettres d'or dans le *Missel des Corps saints*.⁷⁰ Les chanoines de Saint-Sernin auraient cherché à rivaliser avec ceux de Compostelle qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement.⁷¹

L'étrange en cette affaire est que, sans compter que l'on a révééré à Toulouse une autre tête de saint Jacques⁷², tout au nord de la France

escriptz en langaige Latin...et apres translates en françoys, Lyon, Arnollet, 1517, *De la elevation de saint Jacques le majeure a Tholose et de ses miracles* (BNF, Rés.). Sur le contexte de cette entrée (cf., Lehoux, Fr., *Jean de France, Duc de Berri, sa vie, son action politique*, t. II, Paris, 1966, p. 153, à Saint-Sernin, p. 163).

70. Gérard (P.), *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse*, éd. prévue en 1996, année qui sera celle du 9^e centenaire de la dédicace de la basilique par le pape Urbain II. Renseignements aimablement communiqués par l'auteur, correspondance du 28 février 1993. Voir aussi : Douais (Mgr Célestin), *Documents sur l'ancienne province du Languedoc*. Tome II, *Trésor et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*. I-*Les inventaires, 1246-1657*, Paris, Picard, 1904, p. xxix. On lit dans une liste des reliques dressée par l'un des chanoines en tête d'un ms., au XIV^e s. : « *Sequuntur nomina sanctorum quorum corpora requiescunt in ecclesia Sancti Saturnini, Tholose. Et primo corpus beati Iacobi, manus et caput eiusdem. Item, corpora sanctorum Philippi et Iacobi minoris, preter caput quod est in Galitia* » (cf., Bibl. de Toulouse, ms. 75, Douais, p. 447).

71. « On peut le dire sans aucune exagération, Saint-Jacques de Compostelle eût, à la fin du XIV^e siècle, en Saint-Sernin de Toulouse, un rival redoutable. L'apôtre attira à Toulouse un concours incessant de peuple ; on lui éleva un autel très riche et sa chapelle fut couverte de peintures » (cf., Douais, *op. cit. supra* note 70, p. xxviii). Ces reliques n'avaient pas acquis jusque-là de véritable renommée. Si cela avait été le cas au début du XII^e siècle, par exemple, le sourcilieux rédacteur du « *Guide du pèlerin* », n'aurait pas manqué de s'en alarmer, si l'on en juge par la diatribe enflammée qu'il décoche aux détenteurs de fausses reliques qu'il s'agisse de saint Léonard ou de saint Gilles : « *Tel est la tombe du bienheureux Gilles, confesseur, dans laquelle son corps vénérable repose avec honneur, tranche-t-il. Qu'ils rougissent donc de honte les Hongrois qui prétendent avoir son corps ; qu'ils se troublent les moines de Chamalières qui s'imaginent avoir son corps tout entier ; qu'ils soient confondus les Saints-Séquanais qui se glorifient d'avoir son chef ; et de même que soient saisis de crainte les Normands du Cotentin qui se vantent d'avoir son corps tout entier, car en aucune façon ses ossements sacrés n'ont pu, de l'aveu de beaucoup, être transportés...* » (cf., Vielliard, J., *Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de C.*, 2^e éd., Mâcon, 1950, p. 46-47 ; voir *infra* note 158). Pour ce qui est de saint Jacques que le pèlerin se rasure, car il fait partie des « *quatre corps saints qui, dit-on, n'ont jamais pu être enlevés de leur sarcophage* » (*Ibidem*, p. 46-47 ; voir *infra* note 392 *in fine*).

72. Une église dédiée à l'apôtre s'élevait parallèlement à l'aile sud du cloître de la cathédrale Saint-Étienne (voir *infra* note 111). « *Les reliques de saint Jacques qu'elle possédait attiraient la piété de nombreux fidèles : sa tête était conservée, croyait-on, sous le pilier de l'autel Sainte-Quitterie et une mosaïque le représentait vers le sommet de ce pilier* » (Lahondès, J., *Toulouse chrétienne, L'église Saint-Étienne, cathédrale*, Toulouse, 1890, p. 31). Au XVII^e siècle, semble-t-il, le culte de sainte Anne s'était substitué à celui du Majeur. On retrouve à la cathédrale de Tarbes une disposition analogue, puisque la chapelle Saint-Jacques y occupe l'angle sud-est du cloître. Mais cette chapelle, de dimensions très modestes, ne paraît dater que du XV^e siècle (cf., Caddau, L., *Monographie de la cathé-*

une seconde église était convaincue de posséder le *chef* de l'apôtre. Elle prétendait le tenir de Charles le Chauve. Il s'agit de la célèbre abbaye Saint-Vaast d'Arras. Les religieux de ce monastère avaient eu l'idée malencontreuse d'enfouir ce trésor insigne dans un obscur prieuré. S'étant aperçu de leur bévue, ils organisent, en 1166, l'extraction de la relique et son retour triomphal à Arras, quand, au beau milieu des festivités, le comte de Flandres, Philippe d'Alsace, s'arroge brutalement le talisman qu'il convoite. Victime du conflit qui s'alluma aussitôt, le *chef* de saint Jacques perdit son intégrité. Car on ne sut mieux faire pour départager les compétiteurs que de trancher l'objet du litige. À la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, son nouveau possesseur, échut le sinciput, tandis que Saint-Vaast dut se contenter de l'occiput.⁷³ L'arbitrage rendu, au mois de décembre 1172, l'auteur du scandale en fut quitte pour se repentir à Saint-Jacques. En effet, la même année, dans le traité qui scelle la réconciliation de Louis VII de France et d'Henri II Plantagenêt, Philippe d'Alsace souscrit comme pèlerin de Compostelle.⁷⁴

À côté de ces reliques prestigieuses et contestées, il existe ailleurs des restes remarquables de l'apôtre. Notre-Dame d'Amiens honore le *menton* de saint Jacques qui a son autel sous le jubé.⁷⁵ La cathédrale

drale de Tarbes, Paris, 1911, p. 89 et 93, Plan p. 72, et Prunet, P., *La cathédrale Sainte-Marie-de-la-Sède à Tarbes*, dans *Les Monuments hist. de la France*, 1968, I, p. 22-48). Cas analogue, semble-t-il, à Angers où un autel dédié à l'apôtre se trouvait dans le cloître, adossé au contrefort d'angle du transept sud de la cathédrale, « dans le voisinage de la maison canoniale de Saint-Jacques » (cf., Farcy, L. de, *Monographie de la Cathédrale d'Angers, Les immeubles*, vol. I, Angers, 1910, § XI, p. 116 ; voir également notes 89 et 201). La maison canoniale dite de Saint-Jacques, avec sa cour, était blottie contre la salle du chapitre qui, elle-même, faisait suite au transept sud (cf., du même, *Album*, 1905, pl. 3). La galerie est du cloître passait devant.

73. Van Drival (Abbé E.), *Histoire du chef de saint Jacques le Majeur*, dans *Bull. de la Commission des Antiquités dép. du Pas-de-Calais*, t. I, Arras, 1849, p. 380 et sv. (voir aussi Rouyer (J.), *Recherches sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire*, dans *Mémoires de la soc. des Antiquaires de la Morinie*, t. 10, 2^e partie, 1858, p. 235-242 ; et Guesnon, A., *La Confrérie de Saint-Jacques et les Portraits du Musée d'Arras*, Arras, 1913, p. 8-11). En 1318, Mahaut d'Artois donne 20 L. et Thierry d'Hireçon, prévôt d'Aire, 50, pour la façon du reliquaire du chef de saint-Jacques, à Aire (cf., Richard, J.-M., *Mahaut Comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, Paris, 1887, p. 86 et 248). Au début du XVII^e siècle, cette relique était toujours en grande vénération, car un chanoine fit exécuter une peinture murale qui retrace en quinze tableaux non seulement son histoire mouvementée mais aussi celle des résurrections d'enfants opérés par son truchement (cf., Van Drival, Abbé E., *ibidem*, p. 393-396 ; et la reproduction du dessin de Magnard, dans Morand, M. F., *Esquisse scénographique et historique de l'église Saint-Pierre*, Aire, 1844 ; découverte en 1842, cette peinture fait actuellement l'objet d'une restauration par les soins du Service des Monuments historiques). Sur saint Jacques dont un célèbre miracle narre précisément la résurrection d'un enfant (cf., L.S.J., L. II, § iii, p. 263-264 ; voir aussi notes 36 et 276).

74. Georges (A.), *op. cit. supra* note 34, p. 93-100, note 5 : « *a sancto Jacobo iam tunc reversi* ».

75. Durand (G.), *Monographie de l'église cathédrale Notre-Dame d'Amiens*, dans *Mémoires de la soc. des Antiquaires de Picardie*, t. II, 1903, Ch. V, p. 7-9). Cette relique a été donnée en 1801 à la paroisse Saint-Jacques d'Amiens.

Saint-Mammès de Langres se réserve un bras de saint Jacques et commande, en 1709, « un buste d'argent de ce mesme apôtre », destiné à recevoir « quelques parcelles de ses reliques ». ⁷⁶ Le clergé de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nevers qui promène aux grandes occasions les *chiefs de Mgr saint Jacques et de Mgr saint Mathieu* a reçu du chanoine Henri de Saxe cent écus d'or « ad honorifice incapsandum brachium sancti Jacobi Majoris in dicta ecclesia existentis ». ⁷⁷ À Sallanches, dans le Faucigny, la tradition veut que la *côte* de saint Jacques le Majeur qu'expose toujours une précieuse monstrance, ait été donnée en vertu du secours apporté dans la lutte contre les Sarrazins. ⁷⁸ Dans certains cas, comme à Troyes ⁷⁹ ou à Saint-Vincent-au-Bois ⁸⁰, au diocèse de Chartres, les reliques déclarées de l'apôtre, procèdent du pillage de Constantinople. ⁸¹ Celles que Louis IX offrit à l'Hôtel-Dieu de Vernon, le jour de sa dédicace, venaient également d'Orient. ⁸² Quelle que soit leur origine et leur authenticité, les fidèles

76. Lalore (Abbé Charles), *Inventaire des reliques de l'église cathédrale de Langres*, Troyes, 1880, p. 13 et 15. Toutefois, en dépit de la dénégation de Jacques Vignier, qui va jusqu'à déclarer dans son *Chronicon Lingonense* (1665) que la relique désignée sans ambiguïté par les chartes carolingiennes comme étant de l'apôtre Jacques, « frère du Seigneur », est mal nommée : « male tamen in ea appellati fratris Domini » (p. 62), il semble bien que ce bras ait appartenu au Mineur et non au Majeur. En effet, la tradition qui en faisait remonter l'apport à un pèlerinage accompli par l'évêque Gilon, en 883, à Compostelle, n'est, en dernière analyse, qu'une pieuse invention de Thibaud de Bèze qui aura projeté sur Gilon un trait qui appartient à la biographie de son propre patron, saint Thibaud de Provins (cf., Pétouraud, Ch., *Geilon, premier abbé de Tournus, évêque de Langres, pèlerin de Compostelle en 883 ?*, dans *Album du Crocodile*, Lyon, mars-août 1954). Toutefois, il est permis de se demander si, au XVII^e siècle, on n'en était pas venu à attribuer certaines de ces reliques au Majeur, d'autant que la cathédrale Saint-Mammès avait eu une chapelle dédiée à Saint-Jacques et Saint-Christophe (alors unie à la chapelle Saint-Ignace), bien distincte de celle qui dans le déambulatoire, côté nord, portait les noms des saints Jacques et Philippe, et que cette église fut un temps sous le patronage de Jean l'Évangéliste (voir *supra* note 33).

77. Boutillier, Abbé, *Le trésor de la cathédrale de Nevers*, Extrait du *Bull. de la soc. Nivernaise des Lettres, Sc. et Arts*, Nevers, 1888, p. 31 et 35.

78. Pierre (J.), *Histoire de Sallanches*, éd. du Messager, Thonon-les-Bains, 1974, p. 168. L'église collégiale de Sallanches est dédiée au Majeur (voir *supra* note 41).

79. Lalore (Abbé Ch.), *Inventaires des principales églises de Troyes*, dans *Collection de documents inédits publiés par la soc. acad. de l'Aube*, Troyes, 1893, t. II, p. 272. Collégiale Saint-Étienne. Le reliquaire qui renfermait ce dépôt était-il le même que celui qui portait cette inscription versifiée : « Constantine ! tua translatus ab urbe, lacertus / Maioris Jacobi latet hic reverenter opertus » (cf., Rohault de Fleury, Ch., *op. cit. supra* note 12, p. 58) ?

80. Merlet (L.), *Notice hist. sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais*, dans *Revue nobiliaire*, nouv. série, t. I, Paris, 1865, p. 406. Voir aussi Gallia Christiana, t. VIII, col. 1323-1324.

81. Riant, Comte, *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIII^e siècle...*, dans *Mémoires de la soc. nat. des Antiquaires de France*, 4^e série, t. 6, Paris, 1875, p. 1-213. C'est ainsi que d'après un inventaire inédit du XIII^e siècle, on voit que l'abbaye cistercienne de Rosières (Jura) possédait, venant de Terre-Sainte et de Constantinople entre autres *membra* des reliques des deux saint Jacques — *Jacobi apostoli* et *Jacobi fratris Domini* —, plus une dent de saint Jacques : *dens sancti Jacobi apostoli* (cf., Gauthier, J., *Notes iconographiques sur les pèlerinages franc-comtois*, *op. cit. supra* note 54, p. 172).

82. Meyer (É.), *Histoire de la Ville de Vernon et de son ancienne Châtellenie*, t. I, Les Ande-

se montrent généreux à l'égard de ces semences d'éternité confiées à leur vénération. Il n'est pas rare qu'elles soient serties dans un écrin comme cette *Châsse d'argent doré à cinq vitres o reliques de Monsieur saint Jacques* qu'un inventaire de 1537 mentionne au Trésor de Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte, en Vendée⁸³, ou cet *ymage saint Jacques, faict d'argent surdoré* qui se trouvait à la même époque dans la collégiale Saint-Front, à Périgueux.⁸⁴

Au demeurant, chaque église dédiée à l'apôtre ne se doit-elle pas de posséder une part, fut-elle minime, du corps de son glorieux patron ? C'est le cas de la paroissiale Saint-Jacques, à Compiègne, riche de toutes sortes de reliques⁸⁵, comme de l'église Saint-Jacques de Montebourg, dans la Manche ou du prieuré Saint-Jacques-au-Mont, en Lorraine.⁸⁶ À Paris, l'un des joyaux de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins consiste en *un os du bras Monsieur saint Jaques*. Cette institution l'a reçue en hommage du roi Charles IV le Bel (1322-1328) et de *la Reyne Jeanne sa chère compagne*.⁸⁷ Ceci n'empêche pas Saint-Jacques-de-la-Boucherie de collectionner une côte, un doigt et une dent de l'apôtre.⁸⁸ Et comme si l'assurance de Compostelle à posséder le corps entier du *Fils de Zébédée* n'était pas assez notoire, en 1610, l'érudit Claude Ménard va jusqu'à soutenir que *le vray corps de Mr S. Jacques le Majeur* repose dans la crypte de l'église Saint-Maurille d'Angers.⁸⁹

lis, 1874-1875, p. 142. Le saint roi avait laissé son bourdon de pèlerin à cet établissement qu'il combla de bienfaits (cf., Malet, C., *L'œuvre hospitalière de Saint Louis et ses fondations en faveur des lépreux*, dans *Saint Louis pèlerin*, Premier colloque de Rocamadour-1970, Luzech, 1973, p. 75-76). Il fonda également l'Hôpital de Bernay qu'il plaça sous le patronage de saint Jacques (*ibidem*, p. 77).

83. Ginot (É.), *saint Jacques et ses pèlerins dans la Légende et le Folk-lore (Poitou et Saintonge)*, dans *Revue du Bas-Poitou*, 26^e année, 1^{er} livraison, 1913, p. 111.

84. Villepelet (F.), *Inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux (15 mai 1552)*, dans *Bull. de la soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XXX, 1903, p. 282, n° 3.

85. Delvigne, Chanoine, *L'Église Saint-Jacques de Compiègne*, Compiègne, 1942, p. 110-120. Le Sacarium renferme des reliques des deux saints Jacques.

86. Cauchon (A.), *Monographie de l'église de l'abbaye et de l'église paroissiale Saint-Jacques de Montebourg*, Caen, 1902. Un tout petit os de l'apôtre est enfermé dans un reliquaire néogothique conservé à la sacristie (voir *supra* note 67). Sur la vigueur de la dévotion à saint Jacques dans cette paroisse, voir la note du Chanoine A. Marquet, *Le Culte de Saint Jacques le Majeur en Normandie*, dans *Les Normands de Paris*, 55^e année, n° 288, oct. 1965, p. 12-13. Quant à la *Cella Sancti Jacobi de Sionna* qui dépendait de Saint-Mansuy de Toul, il n'en subsiste plus que des ruines dans le *Bois de Saint-Jacques*, commune de Sionne, près de Neufchâteau, dans les Vosges (voir *supra* note 67).

87. Arch. de l'Assist. publ., Paris, hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, Inventaire de 1666-1672, Article 712, n° 2326, exposé au Musée de l'Assistance publique (voir *infra* note 217).

88. Fritsch-Pinaud (L.), *La vie paroissiale à Saint-Jacques de la Boucherie au XV^e siècle*, dans *Mém. féd. des soc. hist. et archéol. de Paris-Ile-de-France*, t. 33, 1982, p. 23.

89. Port (C.), *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, Paris, 1876, p. 650-651. Claude Ménard avait écrit à ce sujet une dissertation intitulée : « *Recherche et avis sur le corps de saint Jacques le Majeur, à l'occasion d'un oratoire très ancien du mesme Saint, qui est à l'église de Saint-Maurille d'Angers* », sorti des presses de A. Hernault, à Angers, en 1590 (cf., Bruneau de Tartifume, éd. Cha. Th. Civrays, t. I, p. 198-199 et Péan de la Tuil-

Statuettes et bustes reliquaires du Majeur témoignent à l'envi de la dévotion passionnée suscitée par saint Jacques, ainsi l'émouvante effigie, ciselée dans une tôle d'argent, que garde jalousement l'église de Prévinquières, en Rouergue, ou cet étrange apôtre de cire, vêtu en pèlerin, endormi dans une châsse vitrée, à Saint-Jacques de Montlondon, dans le Perche.⁹⁰ Ces reliques n'étaient certes pas dénuées d'efficacité. À Grez-Neuville, en Anjou, le doigt de saint Jacques faisait merveille auprès des fous enfermés le temps d'une neuvaine sur le jubé de l'église prieurale.⁹¹

Saint Jacques n'est pas davantage indifférent à la terre et au temps. Sur un point du sol, au moins, l'apôtre a laissé l'empreinte de son *pas* et peut-être même de son bâton, à Buxerolles, au nord de Poitiers, dont la paroisse lui est acquise de longue date.⁹² À Fégréac, en amont de Rieux, lorsqu'un rouleau d'écume poussé par le vent fend les eaux de la Vilaine, à hauteur de la chapelle Saint-Jacques, c'est, dit-on, le sillage de l'apôtre qui se met à bouillonner.⁹³ Quelques fontaines lui sont consacrées qui sourdent çà et là.⁹⁴ Inséré dans le calendrier au

lerie, *Descript.*, p. 320-325). Cet opuscule, dit-on, reçut en Espagne un accueil particulièrement chaleureux. Il y fut incontinent brûlé. Cependant, Claude Ménard n'a pas inventé cette tradition. Elle se trouve explicitement mentionnée, au début du XVI^e siècle, par Jean de Bourdigné qui note dans sa *Chronique*, à propos des reliques vénérées en Anjou : « À Saint Maurille d'Angiers ilz ont saint Benoit, évesque d'Angiers, saint Jacques et plusieurs autres corps saintz dont les noms sont par vetusté ou negligence incongneuz » (*cf.*, Bourdigné, Jehan de, *Chroniques d'Anjou et du Maine*, éd. Quatre-Barbes, Comte Th. de, Angers, 1842, L. I, § vi, p. 33 ; voir également *supra* note 72 et *infra* note 201).

90. Couturier (M. et P.), *Édifices religieux du canton de La Loupe, Inventaire monumental*, dans *Bull. de la soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, n° 28, 1^{er} trimestre 1991, p. 2 et 26-27.

91. Port (C.), *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, 1876, Grez, p. 302.

92. Ginot (É.), *op. cit. supra* note 9, p. xxxv. « Le 25 juillet, jour de la fête de l'apôtre, la paroisse se rendait processionnellement vénérer une empreinte miraculeuse qu'on disait être le Pas de Saint-Jacques ». Voir également, La Coste-Messelière, R. de, *Un « Grand Chemin de Saint-Jacques » par excellence, la Via Turonensis*, dans *Compostelle, Cahiers d'Études, de Recherches et d'Histoire Compostellanes publiés par le Centre Européen d'Études compost.*, nouvelle série, n° 1, 1988, p. 55 et 57 (voir *supra* note 18).

93. Sébillot (P.), *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, t. I, 1882, p. 323, Paris, Maisonneuve & Larose, Coll. Littérat. pop., t. IX. Sébillot a puisé cette tradition dans le Dictionnaire d'Ogée : « La butte Saint-Jacques est un monticule qui s'élève à plus de 34 m. au dessus des eaux de la Vilaine... Au pied de cette butte et sur le bord de la voie romaine est la petite chapelle de Saint-Jacques... Quelquefois, lorsque le vent souffle vers l'amont de la rivière, il pousse devant lui un rouleau d'écume que les paysans de ce pays appellent le Chemin de Saint-Jacques... » (*cf.*, Ogée, *Dict. hist. et Géogr. de la Prov. de Bretagne*, Nouvelle Éd., t. II, Rennes, 1853, p. 274). Sur le site de Fégréac, son antiquité et son gué, voir : Maître (L.), *Géographie hist. et Descript. de la Loire-Inférieure*, t. II, *Les villes disparues*, Nantes, 1899, *Rieux-Fégréac, La butte de Bro et ses monuments*, p. 53-86. La chapelle Saint-Jacques existe toujours (*cf.*, Guériff, F., *Chemins pour Compostelle*, dans *Assoc. Pré-hist. et hist. de la région nazairienne*, 1985, p. 9-11 ; voir photographie dans Fardet, J., *op. cit. infra* note 38, pl. 1).

94. L'exemple le plus monumental de source consacrée à l'apôtre est, sans doute, la Fontaine de Saint-Jacques en Tréméven (Côtes d'Armor) dont l'édicule abrite une statue de son patron, assis, en pierre de kersanton (voir *supra* note 54). Mais il en existe d'autres, à Belle-Isle-en-Terre ; à Illiers et à Fontaine-les-Ribouts, en Eure-et-Loir ; à Chaource, dans l'Aube ; à la Tour-Blanche, en Dordogne ou à Sologny, en Saône-et-Loire. Dans la

fort de l'été, en vertu de la date à laquelle se célèbre son anniversaire, saint Jacques ne dédaigne pas les fruits de la saison. Au nord de la Seine, un ciel serein, la veille du 25 juillet, garantit une *bonne moisson* et favorise la croissance des pommes que l'on distribue le jour de sa fête concurremment avec ces gâteaux *en forme de coquilles* qui sont parfois l'objet d'une *dépense excessive*, tandis qu'en Bretagne la longue traîne de la Voie Lactée, appelée *Chemin de Saint-Jacques*, annonce le beau temps quand elle se découvre au cœur de la nuit.⁹⁵

II - De bouche à oreille

1.- *L'appel de la route*

La Geste du *Pseudo-Turpin* rapporte comment, à l'issue de l'expédition qui le mena jusqu'au *Perron saint Jacques*, Charlemagne ense-

Meurthe, c'est une Fontaine Saint-Jacques qui donne naissance au ruisseau de ce nom qui se jette dans l'Ache, après avoir traversé le territoire de Martincourt (cf., Lepage, H., *Dict. topo. départ. Meurthe*, Paris, 1862, p. 133) ; tandis qu'à Jouy-sur-Morin, en Seine-et-Marne, on franchit un « *Rû de l'Arche Saint-Jacques* » au « *Gué Blandin* » (cf., Bazin, A., *Études sur la rivière et la vallée du Grand-Morin*, Coulommiers, 1907, p. 28). Pour les sites naturels sur lesquels plane le nom de l'apôtre, voir *supra* note 4.

95. La saint Jacques, célébrée le 25 juillet, a été fête chômée dans la plupart des diocèses de France jusqu'au XVIII^e siècle « *À la veille de saint Jacques / Si tu as le soleil de Pâques / Compte que pour la moisson / Le blé sera dur et bon* » ou « *Veille de saint Jacques serein sur les monts / T'annonce une bonne moisson* ». Mais, « *Si saint Jacques est serein / L'hiver sera dur et chagrin* ». Ces dictons valent surtout pour les pays du Nord de la France. C'est en Belgique que l'on dit : « *saint Jacques à la pomme, à la poire / Donne le sel et le poivre* » (cf., Dufour, L., *Calendriers et croyances populaires*, Paris, Maisonneuve, 1978, p. 175). Cependant, la distribution de pommes bénites est attestée, le jour de saint Jacques, par un fragment de comptes du chapitre de l'Église Saint-Symphorien de Reims, au XVI^e siècle (cf., Arch. départ. de la Marne, série G., Archevêché de Reims). Le même usage était observé à l'église Notre-Dame de Péronne (cf., De Cagny, Abbé P., *Histoire de l'Arrondissement de Péronne*, Péronne, 1869, p. 33), ainsi qu'à la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys où il est attesté par les comptes de fabrique en 1524 et les années suivantes (cf., Rouyer, J., *Recherches Historiques...*, *op. cit. supra* note 73, p. 240, n. 4). Cet usage était également observé à Laon ainsi qu'en Lorraine (cf., Martinet, S., *Laon (ville-carrefour) sur les chemins de Saint-Jacques de C.*, dans *Revue Belge d'archéo. et d'hist. de l'Art*, t. XXIII, 1954, p. 111-118 ; et Georges, A., *op. cit. supra* note 34, p. 87, note 9). Quant aux gâteaux « *en forme de coquilles* », on en découvre une très rare mention, à Bayonne, au XVII^e siècle. En effet, le 13 juin 1687, à la demande des « *patron et claviers* » de la confrérie Saint-Jacques de la ville, le Chapitre cathédral acquiesce à la suppression de cet usage dispendieux (cf., Dubarat, V., *Le Missel de Bayonne de 1543*, Pau, 1901, p. cclxxiii). En Normandie on rapporte à saint Jacques trois fleurs : l'Orchis tacheté, la Julienne des jardins et le Sénéçon. Mais à cause de leur floraison au mois de Mai, on peut déduire que c'est ici le Mineur qui est en cause (cf., Fournée, J., *Le Culte Populaire et l'Iconographie des Saints en Normandie, Étude Générale*, Paris, 1973, p. 194). Pour ce qui est de la voie lactée (cf., Sébillot, P., *Traditions et Superstitions de Haute-Bretagne*, t. II, Paris, p. 353 ; voir *infra* note 406).

velit les corps des preux qui avaient succombé à Roncevaux.⁹⁶ « *Du remanant de l'or et de l'argent que il aporta d'Espagne, ajoute-t-elle, il estora (instaura) et fonda maintes eglises quant il fut retornez en France.* »⁹⁷ Quatre de ces fondations, distribuées entre les Pyrénées et Aix-la-Chapelle, devaient chanter la gloire de l'apôtre dont l'empereur avait délivré la *terre* et la *sépoutoure*. Chiffre modeste que celui-ci, au regard des innombrables abbayes qui illustrèrent son empire.⁹⁸ *L'Historia Turpini*, en a heureusement conservé la liste.⁹⁹ Ce sont les églises Saint-Jacques de Béziers et de Toulouse, celle de Pouillon, entre Dax et Saint-Jean de Sorde (Landes), et la dernière, avant Aix-la-Chapelle, sise « *apud urbem Parisiis inter Sequanam et montem Martirum* ». ¹⁰⁰

L'auteur qui situe la troisième de ces églises *in Gasconia*, précise qu'elle se trouvait *via Iacobitana*, c'est-à-dire *sur le chemin aus pele-rins*, comme l'entendent fort bien les *Grandes Chroniques*.¹⁰¹ À Sorde précisément, au sud de Pouillon, à quelques centaines de mètres en amont du village et de l'abbaye qui, dès 1120, passait pour une fondation carolingienne, entre le *Camp de Baouch* et l'*Oppidum de Larroque*, un chemin creux dévale, à même le roc, la pente rapide qui

96. À Blaye, précise le Livre V du *Liber Sancti Jacobi*, il faut vénérer « *le corps du bienheureux Roland, martyr* », et à Belin ceux des « *saints martyrs* » Olivier, Gondebaud, Ogier, Arastain et Garin « *et de bien d'autres compagnons d'armes de Charlemagne* » qui furent ensevelis avec beaucoup d'égards : « *Jacent enim omnes una in uno tumulo, ex quo suavissimus odor flagrat, unde coliniti sanantur* » (cf., Vielliard, J., *Le guide du pèlerin de Saint-J. de C.*, Mâcon, Protat, 1938, p. 78-81). Mais au ch. XXI de l'*Historia Turpini* qui forme le livre IV du *Liber*, Ch. intitulé *De bello Runcieuallis et de Passione Rotolandi ceterumque pugnatorum* (p. 336-338), on apprend que d'autres preux furent inhumés ailleurs : les Aquitains à Bordeaux, les Bretons à Nantes, les Bourguignons en Arles et le préfet Constantin à Rome (voir *infra* note 100). Sur les deux apparitions de saint Jacques à Charlemagne, l'une en son vivant, l'autre posthume, voir *infra* notes 295 et 418).

97. *Les Grandes Chroniques de France*, éd. J. Viard, Paris, Champion, 1923, t. III, p. 215.

98. À Bourges cependant, une tradition veut que l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent ait été élevée « *par Charlemagne à la prière de saint David, archevêque* », et qu'elle ait été dédiée à saint Jacques (cf. Rabory, Dom J., *Les bénédictines de Saint-Laurent de Bourges*, Bourges, 1891, p. 4, indication aimablement communiquée par M. J.-Y. Ribault, dir. des services d'archives du Cher). Dans le même Berry, le prieuré bénédictin de La Chapelle-d'Angillon, dont l'église était consacrée à saint Jacques, apparaîtrait « *vers 841* » (cf. L.-H. Cottineau, *Répertoire*, t. I, col. 697). Sur les dédicaces d'églises à saint Jacques au IX^e siècle, voir : Plötz, R., *La Proyección del Culto Jacobeo en Europa*, dans *Las Peregrinaciones a S. de C. y San Salvador de Oviedo en la Edad Media*, Actas del Congreso, Oviedo, 1993, p. 60. Peut-être faut-il ajouter à ces dédicaces présumées carolingiennes, celle de l'ancienne abbaye Saint-Jacques-de-Joucou (Aude), mentionnée en 873 (cf., Sabarthes, Abbé, *Dict. topo. du départ. de l'Aude*, Paris, 1912, p. 390, col. B ; voir *infra* note 112).

99. Cf., Treuille (H.), *saint Jacques, Charlemagne et Calixte II*, dans *VIII Congreso de la Sociedad Roncesvals*, Institucion Principe de Viana, Pamplona 1981, p. 269-273.

100. *Liber Sancti Jacobi*, transcription de Walter Muir Whitehill, *Seminario de Estudios gallegos*, S. de C., 1944, *Liber Quartus, capitulum V, De Ecclesiis quas Karolus fecit*, p. 306. En attendant la parution imminente de la révision critique de ce texte, cette édition reste la référence obligée.

101. *Grandes Chroniques*, *op. cit. supra* note 97, p. 215.

débouche sur le Gave d'Oloron.¹⁰² Le Livre V du *Liber Sancti Jacobi* a immortalisé le franchissement de cette rivière rendu doublement périlleux, à cet endroit, par la violence du courant et la rapacité des passeurs.¹⁰³ De son côté, la mémoire ancestrale a conservé à ce chemin raviné le nom sonore de *Pas de Charlemagne*. Plus bas au bord de la route qui longe le Gave, se trouve la métairie dite *Barrat de Vin*. Ce toponyme qui ne doit rien à la culture de la vigne, s'explique par la présence de la voie antique, la *Bine*, la *Via* que son autre appellation de *chemin de la Caoutère*, c'est-à-dire de *la chaudière*, permet d'identifier sûrement comme le prolongement de la voie romaine de Bordeaux à Dax, en direction de Pampelune. Dax, *Aquae tarbellicae*, que les Chroniques appellent *Ais en Gascogne*, se trouve, en effet, à 20 km de là, au nord, et doit toujours sa réputation thermale aux sources bouillantes qui y sont captées et que certains pèlerins ne manquaient pas d'admirer.¹⁰⁴ À Dax encore, une chapelle, édiflée sous les murs de la ville, dite *Saint-Jacques de Fore*, est connue dès la fin du XI^e siècle.¹⁰⁵

L'antique *chemin rouge* ou *chemin de Charlemagne*, dont la piste est jalonnée de vestiges, a de fortes chances de coïncider avec le grand

102. Arambourou (R.), *Aux origines de Sorde-l'Abbaye*, dans *Les Amis de Sorde*, Mont-de-Marsan, 1962, p. 9-23, carte p. 14 (voir également, Taxis, J., *À la découverte de Sorde-l'Abbaye*, Dax, siècle d. et Carte topogr. IGN, 1444-Ouest). H.-P. Eydoux a consacré à Sorde un chap. de l'un de ses nombreux livres dédiés à l'archéologie, sous le titre évocateur : *Un Terroir des Landes pétri d'Histoire : Sorde l'Abbaye* (§ X, p. 279-297).

103. *Liber Sancti Jacobi*, Livre V, ch. VII : *Caractéristiques des pays et des gens sur cette route*, cf., Vieliard, J., *op. cit. supra* note 96, p. 20-21 : « Maudits soient leur bateliers — *quorum naute penitus dampnantur* ». Rapportant comment Richard Cœur de Lion (1189-1199) mit à raison les seigneurs qui détroussaient les pèlerins au seuil des Ports pyrénéens, la *Chronique* de Roger de Howeden qui cite nommément les coutumes détestables de Sorde, montre que les exactions dénoncées par l'auteur du *Guide* n'étaient pas imaginaires : « *Ricardus, Comes Pictaviae, fuit in Aquitania... obsedit Baionam civitatem... et inde promovens exercitum suum usque ad Portus Sizarae, quae nunc Porta Hispaniae dicitur, obsedit castellum Sancti Petri... et compulit per vim Basclos et Navarrenses jurare quod pacem ab illa hora peregrinis et inter se servarent in perpetuum, et destruxit omnes malas consuetudines quae inductae erant apud Sorges et apud Espurim* » (cf., éd. Saintubbs, t. II, p. 117 ; cité par Vazquez de Parga, L., dans *Las Peregrinaciones a Santiago de Compostela*, t. I, Madrid, 1949, p.

104. Dans les itinéraires transcrits sur le Registre de la confrérie de Senlis, « *Dax sur le Doure* » est une étape du « *Chemin de Senlis à Saint-Jacques par les petites Landes* ». Attiré par la renommée de ces fontaines, G. Manier qui suit la route de Bayonne, fait un détour par Dax et leur décerne un long paragraphe (cf. Bonnault d'Houet, *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de C.*, Montdidier, 1890, p. 40-42). Il n'eut sans doute pas trop de mérite à les étudier s'il est vrai que les pèlerins étaient reçus à Dax par un « *hôpital spécial* » situé « *dans les bâtiments qui constituent aujourd'hui l'établissement thermal des Baignots* » (cf., Dufourcet, J.-E., *Les voies romaines et les chemins de Saint-Jacques dans l'ancienne Novempopulanie*, dans *congrès archéol. de France*, Dax-Bayonne 1888, Paris, 1889, p. 260 ; et sur l'accueil des pèlerins à Dax, au XVIII^e siècle, voir Peyres-Blanques, Dr. J., *Dax et le Pèlerinage de Saint-Jacques de C.*, dans *Bull. de la soc. de Borda*, 113^e année, n° 410, 2^e trim. 1988, p. 127-139).

105. Treuille (H.), *Mémoire sur les chemins et « routes de Compostelle » dans les Landes*, dans *Bull. soc. de Borda*, n° 371, 1978 (voir *supra* notes 23 et 27).

itinéraire *Ab Asturica ad Burdigalam* qui n'est autre que la route d'Aquitaine en Espagne, la *Via Iacobitana* du *Liber Sancti Jacobi*. En effet, appelé à déposer au cours du long procès qui mit aux prises l'abbaye de Sorde à la Communauté des habitants de Saint-Cricq, paroisse limitrophe, un témoin déclare que le talus de Saint-Cricq aboute au *camín de Sent Jacme*.¹⁰⁶

Passé le Gave, à *La Toumbe*, en face de Saint-Vincent de Léren voici, quelques kilomètres plus loin, une ferme au nom révélateur : *Hôpital d'Ordios*. Une modeste chapelle romane y sert encore de grenier à foin. Le meurtre de trois pèlerins normands, assassinés *in itinere Sancti Jacobi* est à l'origine de ce refuge, élevé, en 1151, sous le vocable de Sainte-Madeleine.¹⁰⁷ À n'en pas douter, le chemin médiéval qui porte ici le nom de *chemin romiu*, se superpose à la voie antique tout structurant un nouvel horizon.¹⁰⁸ Les données de l'histoire s'accordent ici avec la légende.

Il n'est pas moins instructif de se pencher sur ce que les chartes enseignent des deux premières églises dont le Pseudo-Turpin attribue la fondation au grand Empereur.¹⁰⁹ À Béziers, un document de 969 atteste l'existence d'une *ecclesia sancti Jacobi in burgo Biterrensi*¹¹⁰,

106. L'histoire et la géographie se sont véritablement données rendez-vous au bord de ce tronçon de chemin qui court d'un Gave à l'autre. Non seulement, le sol de *Barrat de Bin* qui signifie *fossé du chemin*, renferme les vestiges d'une villa romaine au nom évocateur de « *la Hitte* = la borne, ainsi que les ruines de l'église Saint-Martin de Misson, possession de Sorde, mais encore les conflits de juridiction entre Sorde et Salies révèlent qu'en ces parages la Gascogne confrontait au Béarn, tout en étant traversée par le *camín de Sent Jacme* (cf., Urrutibéhéty, Cl., *Le passage des Gaves et le Chemin de Charlemagne*, dans *Bull. soc. de Borda*, 1964, p. 25-33 ; et du même *La Traversée du Pays Basque*, Biarritz, 1993, p. 19-26).

107. Villaine (P.), Castera (F.), *L'hôpital d'Ordios*, dans *Bull. soc. des Sc., Let. et Arts de Pau*, 4^e série, t. VI, Pau, 1971, p. 313-317 (sur cet établissement, cf., Lebaig, Abbé, *Histoire de Labastide-Villefranche*, dans *congrès Scientifique de Pau*, Pau, 1873, t. II, p. 319-326 ; la traduction française de la charte de fondation est donnée par Lavergne, A., *Les Chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXVIII, Auch, 1887, p. 188-189 ; sur l'authenticité de l'acte qui rapporte cet évènement, voir : Péricard-Méa, D., *L'hôpital d'Ordios*, dans *le Bourdon*, *Bull. des Amis de Saint-Jacques d'Aquitaine*, n° 6, Nvelle série, 1^{er} semestre 1994, p. 19-24).

108. C'est ce que suggérait déjà J.-E. Dufourcet en 1889 (cf., *op. cit. supra* note 104, p. 245) et, avant lui A. Lavergne. Les divers noms qui baptisent ce chemin, ont été relevés par M. P. Raymond : « *L'aromibau* », en 1302 ; « *Camí Arromivau* », 1309 ; « *Lo camí Sent-Jacme* », 1372 ; etc. (cf., Raymond, P., *Dict. Topogr. du Départ. des Basses-Pyrénées*, Paris, 1863, le *Chemin Romiu*, p. 143-144, et Lavergne, A., *op. cit. supra* notes 23 et 107, t. XX, 1879, p. 368). Toutefois il ne faudrait pas déduire de cet exemple que tous les chemins médiévaux et singulièrement ceux qu'ont emprunté les pèlerins sont restés tributaires de la voirie antique (cf., Griffé, É., *Une voie ancienne peu connue : le chemin romieu*, *op. cit. supra* note 23, cité par Ramière de Fortanier, A., *Pèlerins et Pèlerinages dans l'Aude*, dans *Le Pèlerinage, Cahier de Fanjeaux-15*, Toulouse, 1980, p. 232-234 ; et Bousquet, Chan. L., *Voies romaines, Drayes et Camis romieus*, Rodez, 1974, p. 37).

109. Meurgey (J.), *Hist. de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie*, Paris, Champion, 1926, p. 33-35.

110. D. Cottineau indique : « *Béziers, Saint-Jacques, Abbaye d'Augustins, 908* », *Répertoire*, col. 374.

tandis qu'à Toulouse, l'église Saint-Jacques que le *Liber Sancti Jacobi* salue du titre de *basilica*, se voit jumelée à la cathédrale Saint-Etienne dans un diplôme de Charles le Chauve, délivré en 844, qui la déclare construite *in honore sancti Stephani seu et sancti Jacobi apostoli*. Il est toutefois peu probable que cette église soit antérieure à l'épiscopat d'Izarn.¹¹¹ Quoi qu'il en soit, dès le X^e siècle, si ce n'est plus tôt, le culte de l'apôtre commence à se frayer un chemin.¹¹² En 950-951, Godescalc, évêque du Puy, entreprend le voyage de Galice.¹¹³ Quelques années plus tard, Raymond II de Rouergue qui devait trouver la mort en chemin, lui emboîte le pas.¹¹⁴

2.- Réfractions

Si l'on regarde le texte du *Pseudo-Turpin*, invoqué ici, comme une parabole de la façon dont a pu se propager le culte de saint Jacques à travers les Pays de France, il est frappant de constater que sur quatre églises expressément dédiées à l'apôtre, une seule est dite s'élever sur

111. Lambert (E.), *Ordres et Confréries dans l'hist. du Pèl. de C.*, dans *Annales du Midi*, Toulouse 1943, rééd. dans *Études médiévales*, Toulouse, 1957-58, IV^e partie, II, p. 135). L'auteur penche en faveur d'une création de l'évêque Izarn, vers 1077-1078, et du même : *Abbayes et Cathédrales du Sud-Ouest*, Toulouse, 1958, VI, p. 87-89 (voir *supra* note 72). Pour la discussion des sources, voir : Galabert, Fr., *Un diplôme de Charles le Chauve en faveur des églises de Toulouse et sa confirmation par Louis VII*, dans *Le Moyen Âge*, t. XXVII, 1914, p. 185-214 (voir *infra* note 207).

112. Sur la diffusion précoce du culte de saint Jacques, voir Herbers (Kl.), *Expansion del culto Jacobeo por Centroeuropa*, dans *El Camino de Santiago Camino de Europa*, Curso de Conferencias, El Escorial, 1991, p. 25, (voir *supra* note 98). Aux églises évoquées plus haut, on peut ajouter un prieuré de Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Jaume (Aude, c. de Lézignan), mentionné en 940 sous la forme *Ecclesia Sancti Jacobi de Corts*, ainsi que Saint-Jacques, ancien monastère (Aude, c. de Belvianes-et-Cavirac), mentionné en 994 (cf., Sabarthes, Abbé, *op. cit. supra* note 97, p. 391-col. A et p. 389-col. B).

113. « Le très saint évêque Godescalc emporta donc ce petit livre d'Espagne en Aquitaine, durant l'hiver dans les premiers jours de janvier », l'an 951. C'est ainsi que s'exprime le moine Gomez dans le colophon du *De Virginitate* de Saint Ildefonse qu'il copia à la demande de l'évêque, lorsque celui-ci vint frapper à la porte du monastère de San Martin d'Albelda, en route pour Saint-Jacques — « *sanci Jacobi apostoli suffragium humiliter imploraturur* ». Une prière transcrite à la fin du ms. explique les raisons de la dévotion de Godescalc envers l'apôtre : « Accorde-nous ta miséricorde... que nous possédions la vie éternelle avec les anges comme ton apôtre Jacques : en ce jour où il fut couronné par les anges et gravit les cieux, en ce même jour l'évêque Godescalc quitta le sein de sa mère pour apparaître sur terre, c'est aussi en ce même jour anniversaire de sa naissance qu'il reçut son épiscopat... » (cf., Bourbon, L., *L'évêque Godescalc et la tradition compostellane*, dans *Principe de Viana*, n° 98-99, Pamplona, 1965, p. 69-74). La cathédrale du Puy doit peut-être à ce voyage religieux la possession d'une relique du « *doigt de saint Jacques le Majeur* » (cf., Rohault de Fleury, Ch., *op. cit. supra* note 12, p. 55, col. B).

114. Defourneaux (M.), *Les Français en Espagne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, PUF., 1949, p. 66. L'auteur tire cette indication de Georgiana King, *The Ways of Saint James*, New-York, 1930, t. I, p. 97. La source en est le *Livre des Miracles de sainte Foy*, dans lequel Bernard d'Angers évoque ce *Ragemundus filius illius Ragemundi qui post in via Sancti Jacobi trucidatus fuit*, c'est-à-dire Raymond III, comte de Rouergue (961-1010), fils de Raymond II († en 961), assassiné sur la route de Saint-Jacques de Compostelle, et de Berthe (cf., Bouillet, Abbé A., *Liber Miraculorum Sancte Fidis*, Paris, 1897, L. I, xii, p. 41-42).

le Chemin. On pourrait légitimement en inférer que ce n'est pas tant le déterminisme de l'histoire et de la géographie qui commande le choix du vocable, que sa résonnance dans la vie politique et ecclésiastique contemporaine.

On le voit bien lorsque, en 1095, Dalmace, évêque du *Siège apostolique* de Saint-Jacques, se rend à Cluny dans le but d'y rencontrer le pape Urbain II. Alors que le souverain Pontife consacre le maître-autel de la grandiose abbatiale rêvée par saint Hugues¹¹⁵, l'évêque, ancien visiteur de Cluny en Espagne, s'associe à la cérémonie en dédiant à l'apôtre une des chapelles rayonnantes du déambulatoire.¹¹⁶ D'une façon toute semblable, Pierre d'Andouque, ancien moine de Conques promu évêque de Pampelune, voue à sainte Foi l'une des chapelles du sanctuaire de l'Apôtre, lorsqu'il participe, en 1105, à la dédicace du chevet de la nouvelle basilique de Saint-Jacques.¹¹⁷

Un an auparavant, le successeur de Dalmace à la mitre compostellane, Diego Gelmirez (1100-1140), avait pris le chemin de Rome pour solliciter du pape le Pallium que ce dernier n'avait pu obtenir. *L'Historia Compostellana* le montre circulant *per salutates et honores beati Jacobi*, c'est-à-dire inspectant les possessions de son Église. Accompagné de plusieurs chanoines de sa cathédrale, Diego s'arrête à Toulouse, puis gagne Cluny, *caput totius monastice religionis*, en faisant étape à Saint-Pierre de Moissac, Cahors, Saint-Pierre d'Uzerche, Saint-Martial de Limoges et Saint-Léonard.¹¹⁸ C'est au retour de ce voyage que *Hugo cardinali capellano* confie aux bénédictins de Lezat, affiliés à Cluny, la gestion rapprochée de La Salvetat de Saint-Jacques dont le nom évoque dans ce cas précis, et l'apôtre, et la mitre dont elle est une dépendance.¹¹⁹ Deux siècles plus tard, Bérenger de Landore,

115. Fliche (A.), *La Réforme grégorienne et la Reconquête chrétienne (1057-1123)*, Bloud & Gay, 1940, p. 274-276, et Defourneaux (M.), *op. cit. supra* note 114, p. 69-70. Sur la relation de cet événement religieux, voir *Notitia de consecratione altaris Cluniacensis*, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, Paris, 1806, p. 100-102. Le voyage de Dalmace n'était pas seulement motivé par cet événement considérable. L'évêque avait une requête capitale à formuler en faveur de l'église de Compostelle, ce qu'il fit publiquement, quelque temps après, au concile de Clermont auquel il se rendait. Il y allait de la reconnaissance et de l'indépendance de la mitre compostellane (voir *infra* note 130).

116. Il s'agit de la première absidiole qui ouvre au sud sur le déambulatoire. Les 4 autres étaient respectivement dédiées à saint Clément, saint André, saint Vincent et aux saints Nazaire et Celse (cf., K. J. Conant, *Mediaeval Academy Excavations at Cluny*, dans *Speculum*, vol. XLV, jan. 1970, n° 1, p. 11).

117. Gaillard, G., *Une abbaye de pèlerinage : Sainte-Foy de Conques et ses rapports avec Saint-Jacques*, dans *Études d'art roman*, PUF, 1972, p. 338 (article paru dans *Compostellanum* en 1965, voir aussi *infra* note 123).

118. « *Transpirenavit et in partes Vasconie ad honores salutatum nostre ecclesie peruenit* » (cf., *Historia Compostellana*, cura et studio, E. Falque-Rey, dans *Corpus Christianorum, Continuatio Mediaevalis-LXX*, Turnhout, 1988, L. I, § xvi, p. 36-40).

119. « C'est la volonté de l'évêque de Compostelle, déclare Hugo, que je visite cette sauveté et d'autres afin de mieux les connaître et d'en prendre soin au profit de l'église de Saint-Jacques » (cf., Dom Vaissète, *Histoire Générale de Languedoc*, Toulouse, 1874, t. III, p. 567-568, voir col. 793 et 1763 ; cité par Treuille, H., *op. cit. supra* note 27, p. 105, voir

promu archevêque de Compostelle et légat apostolique¹²⁰, vient à Rabastens et bénit le 29 juin 1318, jour de Saint Pierre, la clé de voûte du nouveau chœur de Notre-Dame du Bourg. La trace de son passage se devine au programme exceptionnel des peintures qui décorent les murs de la chapelle dédiée à saint Jacques à cette occasion.¹²¹ Ainsi, saisit-on sur le vif comment le jeu des relations et les échanges qui en résultent, est prépondérant. Combien d'autels appelés à cimenter les liens de la foi et à perpétuer l'amitié tissée entre églises et communautés, ne doivent-ils pas leur nom à des rencontres analogues, à commencer peut-être par celui dont Aimoin attribue la décoration à Abbon de Fleury, peu après l'an mil, dans la grande abbaye bénédictine de Saint-Benoît-sur-Loire ?¹²²

Mais plus que les alliances diplomatiques suscitées par les affaires religieuses, le pèlerinage vécu semble avoir été le principal ambassadeur de l'apôtre. Cette intuition se vérifie dans les rares cas où les circonstances qui entourent la naissance d'églises ou de chapelles placées sous l'invocation de saint Jacques, sont connus. À l'automne de l'année 1144, Galeran II de Meulan (1118-1166) se trouve à l'abbaye du Bec-Hellouin, en Normandie, où il procède à une donation. Il

supra note 32). Sur les possessions de l'Église de Compostelle « dans toute la Gascogne », voir *infra* note 156.

120. Sur les faits et les gestes de ce frère Prêcheur entièrement dévoué au pape Jean XXII (1245-1334), cf., *Hechos de Don Berenguel de Landoria, Arzobispo de Santiago*, Monografía de la Universidad de S. de C., n° 91, 1983,

121. Ahlsell de Toulza (G.), *Les peintures murales de la chapelle Saint-Jacques dans l'église Notre-Dame du Bourg à Rabastens-sur-Tarn*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 15, Toulouse, Privat, 1980, p. 43-55 (voir *infra* note 350).

122. « *Et, ut breviter multa perstringamus, sex altaria, tam ejus quam monachorum sub ipsius regimine consistentium, devota intentione, argenteis sibi affixis praeifulgent laminis : unum videlicet... aliud... sancti quoque S — tephani et sancti Aniani, necnon sancti Joannis evangelistae fratrisque ejus beati Jacobi* » (cf., Migne, *Patrologie latine*, CXXXIX, 1853, col. 405-406). Il n'est pas certain que cette dédicace soit un écho à l'éveil du culte de saint Jacques à Compostelle. Comme celui de saint Jean, l'autel de saint Jacques paraît antérieur au gouvernement d'Abbon (988-1004) dont on connaît les relations constantes avec le Poitou et l'Aquitaine, puisqu'il y embrassa le martyr : « *MIII-MIIII Abbo abbas martyrio coronatus est* » (cf., Cousin, Dom P., *Abbon de Fleury-sur-Loire*, Paris, 1954, p. 97 ; et *infra* note 392). Ce qui est sûr, c'est que peu après l'an Mil, Fleury reçut de Robert, comte d'Avranches, demi-frère du duc Richard II, une église dédiée à saint Jacques, située aux confins de la Normandie et de la Bretagne (voir *supra* note 136). Les chapelles qui renfermaient ces autels, furent voûtées sous l'abbatit de Gauzlin (1004-1030) qui ajouta un autre oratorium sous l'invocation du Sauveur : « *Oratorium in honore beati Jacobi consecratum, alterum etiam in commemoratione sancti evangeliste Johannis, lapideo velamine contexuit* » (cf., André de Fleury, *Vita Gauzlini, Abbatis Floriacensis monasterii*, éd. Bauthier, R.-H., et Labory, G., Paris, 1969, p. 82-83 ; et Bauthier, R.-H., *Le monastère et les églises de Fleury-sur-Loire 988-1032*, dans *Mémoires de la soc. Nat. des Antiquaires de Fr.*, 1969, p. 103-104). Par la suite, un autel dédié à saint Jacques est mentionné à trois reprises dans le Coutumier de l'Abbaye rédigé vers 1220. Il se trouvait sur le trajet permettant d'aller du chœur à la sacristie, « *celle-ci étant située dans le bras sud du petit transept sur lequel ouvre le chevet* ». On y venait en procession aux fêtes respectives du Mineur et du Majeur, le 1^{er} Mai et le 25 juillet (cf., *Consuetudines Floriacenses saeculi tertii decimi*, dans *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, IX, Siegburg 1976, p. 302, 323 et 326, édité par Fr. Anselme Davril o.s.b., que je remercie de ses précieuses indications).

est sur le point de prendre le bourdon. De retour, il dote son château de Meulan (Yvelines), ancré dans une île de la Seine, d'une chapelle qui, sous le vocable de saint Jacques, sera plus tard le noyau de l'une des paroisses les plus septentrionales du diocèse de Chartres.¹²³ De même, à la suite de libéralités, le cartulaire de Sainte-Marie de l'Abbaye consigne, en 1169, le départ de Guillaume IV L'Archevêque (1140-1182) pour la Galice. Or ce seigneur passe pour avoir fondé, peu après, le prieuré de la Madeleine ou Aumônerie de la Maison-Dieu ainsi que l'église Saint-Jacques, à Parthenay (Deux-Sèvres).¹²⁴ Si l'on cherche par des dons à se rendre Dieu propice au moment du départ, n'est-il pas naturel, une fois revenu, d'exprimer sa gratitude par des dédicaces appelées à étendre et perpétuer les bienfaits d'un heureux pèlerinage ?¹²⁵

123. Houth (E.), *Les Comtes de Meulan, IX^e-X^e siècles*, dans *Mém. soc. hist. et archéol. de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, t. LXX, Pontoise, 1981, p. 52 et p. 68 (voir exemple analogue dans Georges, A., *op. cit. supra*, note 34, p. 19. La mention de ce pèlerinage a été relevée par Dom J. Jouvelin : « *Sachent tous présents et à venir que moi, Galeran, comte de Meulan, sur le point d'aller à Saint-Jacques, je me suis rendu au chapitre du Bec, et qu'en me recommandant aux prières des religieux, j'ai donné à l'abbaye, en libre et paisible possession, la tierce partie de l'eau devant Freneuse, appelée Marches* » (cf., Poré, Chan., *Histoire de l'Abbaye du Bec*, t. I, Evreux, 1901, p. 341 et p. 357). De la même façon, Guillaume Wanescrot céda à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux (Eure) « *toute sa terre de Réel quand il partit à Saint-Jacques* ». La donation fut faite à l'abbé Richard de Conteville (1131-1146) qui lui remit en échange 48 sous de roumois (cf., Musset, L., *Les pèlerins normands sur la route de Compostelle au Moyen Âge*, dans *Annuaire des Cinq Départements de la Normandie*, congrès de Saint-Lô, 1977, p. 63). S'il n'y eut pas ici de fondation connue au retour et si la donation a plutôt l'allure d'une transaction, en revanche L. Musset a bien mis en lumière, pour la Normandie, la relation qui existe entre pèlerinage et diffusion du culte, dans les cas de saint Gilles, de sainte Foy, avec les fondations de Castillon-Conches (Eure) et du prieuré clunisien de Longueville-sur-Scie (Seine Maritime), et même de saint Léonard, au point de susciter des « *captures de pèlerinage* » au bénéfice du sanctuaire ou de l'autel érigé au retour (cf., Musset, L., *Recherches sur les pèlerins et les pèlerinages en Normandie...*, *op. cit. supra* note 23, p. 138-140, voir *infra* note 125).

124. La Coste-Messelière (R. de), *op. cit. supra* note 45, p. 218-220 (cf., Ledain, B., *La Gâtine Historique et monumentale*, Paris, 1876, p. 83 et 85).

125. Un pèlerinage à Compostelle ne serait-il pas à l'origine de l'Hermitage Saint-Jacques du Mont de Cerisy, fondé au XII^e siècle (Cerisy-Belle-Étoile, Ct de Flers, Orne), possession de l'abbaye Notre-Dame des Déserts de Lonlay ? Le fait est qu'à l'occasion d'une fouille récente, on découvrit sur le site de la chapelle une monnaie de Compostelle (cf., Fournée, J., *Les deux saints Jacques en Normandie*, *op. cit. supra* note 14, p. 37-38). En 1216, les ermites quittèrent le Mont pour rejoindre dans la vallée ce qui fut le noyau l'abbaye Prémontré de Belle-Étoile (voir *infra* note 198), fondée en 1215 par Henri de Beaufou dont l'acte de donation comprend « *la chapelle Saint-Jacques sur le Mont* » (cf., Surville, A., *L'Abbaye de Belle-Étoile*, dans *Bull. de la soc. hist. et archéo. de l'Orne*, t. XXXI, Janvier 1912, p. 113-114). En 1891, on découvrit dans les vestiges de l'oratoire primitif « *un assez grand nombre de fragments de statues en pierre brisées, notamment des têtes et des mains, qui conservent encore des traces de peintures ; l'un d'eux, sur lequel on reconnaît très bien une coquille sculptée, provenait probablement de la statue de saint Jacques, patron de la chapelle* » (cf., Surville, A., *Le Mont de Cerisy*, *ibidem*, p. 147, sur de semblables découvertes, voir *supra* note 62). Ce lien de cause à effet entre le pèlerinage et l'attribution du vocable de saint Jacques est sensible jusqu'au XVII^e siècle. La chapelle saint-Jacques de l'église de Champdeniers (Deux-Sèvres) n'a pas d'autre origine : « *Cij gist le corps de François Boujeu de l'Houmeau, procureur fiscal de Champdeniers qui a fait construire cette chapelle à son retour d'un voyage à Saint-Jacques en Galice, auquel il la dédia. Il mourut le 13 spt. 1649*

Une génération plus tard, c'est un archevêque, Guillaume aux Blanches-Mains qui inaugure la paroisse Saint-Jacques de la Couture à Reims. Certes, l'évènement marque l'aboutissement d'une opération d'urbanisme parfaitement maîtrisée et réussie, amorcée dès 1183. En 1190, on travaille à la construction de l'église — *in Cultura in qua edificatur ecclesia beati Jacobi*.¹²⁶ Mais a-t-on assez remarqué qu'aus-sitôt après avoir sacré évêque de Liège, Albert de Louvain, en septembre 1192, Guillaume de Champagne se dirige *ad sanctum Jacobum apostolum*.¹²⁷ Philippe-Auguste, revenu de la troisième croisade (1190-1191), vient tout juste de reprendre les rênes du royaume dont il a confié la régence à son oncle.¹²⁸ L'action d'un si grand personnage n'est peut-être pas restée sans suite. Le 5 avril 1665, Antonio Martinez, archiviste et trésorier de la basilique de l'Apôtre, délivre un certificat du pacte de prières — *hermandad* — conclu, en 1324, entre le chap. cathédral de Reims et celui de Compostelle.¹²⁹ Ainsi devait se

âgé de 53 ans » (cf., Ginot, E., *op. cit. supra* note 9, p. xlv). Il en va de même des donations consenties sans esprit de retour au moment du départ et couchées pour lors dans le testament que l'Église recommande de passer. Ainsi dans le Maine, deux frères, Pierre et Étienne Les Thébaults, le 23 avril 1680, « donnent et abandonnent à la cure et fabrice tous leurs biens et acquêts faits par eux les Thébaults... en cas qu'ils ne reviennent pas de leur voyage de saint Jacques en Galicie ». Une note ajoutée au Registre des délibérations municipales de Bourg-le-Roi (Sarthe), le 5 février 1791, consignait : « les dits Thébaults n'ont jamais reparus, et... la cure possède aujourd'hui leurs acquêts » (cf., Legros, H. M., Curé d'Arçonnais, *Pèlerins Manceaux au XVII^e siècle*, dans *La Province du Maine*, Août 1913, p. 5-9 ; sur les testaments de pèlerins aux Temps Modernes, voir *infra* notes 368 et 369).

126. Desportes (P.), *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, p. 66-69.

127. Guillaume laissa aux mains d'Albert de Louvain qu'il venait de sacrer, le gouvernement de son archidiocèse et partit aussitôt : « ... dominus Remensis ipsum commendans ecclesie Remensi et populo civitatis eique valedicens, aggreditur peregrinationem suam quam assumpserat in Hispaniam ad sanctum Jacobum apostolum, et celer exit ab urbe Remensi » (cf., *Vita Alberti episcopi Leodiensis*, dans *M.G.H.*, SS., XXV, 149). Voir, Desportes (P.), *op. cit. supra* note 126, p. 77. Cf. Georges (A.), *op. cit. supra* note 34, p. 19-20 et 77, et Mathorez, J., *Archives hist. du diocèse de Chartres*, XIX, 1914, p. 213-214.

128. Guillaume (1135-1202) est le 4^e fils du comte de Champagne Thibaud II le Grand (1125-1152), 4^e comte de Blois, dont le roi de France Louis VII a épousé la fille Adèle de Champagne, en 3^e noces. Régent du Royaume pendant l'absence du souverain, c'est de ses mains que Philippe-Auguste a reçu, à Saint-Denis, en 1190, le bourdon et l'écharpe avant de se croiser (cf., Bur, M., *Guillaume aux Blanches Mains*, dans *Dict. d'hist. et de Géogr. Ecclésiastiques*, Fasc. 129-130, Paris 1988, col. 857-859). Son propre frère, Thibaud V de Blois, l'avait précédé sur le chemin de Compostelle (voir *infra* note 199). Comme le soulignait si justement Fr. Michel (voir *supra* note 2), il importe moins d'établir « le catalogue des pèlerins illustres » que d'essayer de discerner l'incidence qu'a pu avoir le pèlerinage sur le cours de la vie d'un seigneur (voir *infra* notes 195 et sv.) ou sur l'action pastorale d'un évêque (voir *infra* note 332), et de mesurer l'influence ou l'exemplarité du geste sur l'entourage immédiat ainsi que ses conséquences sur la vie sociale (voir *infra* note 213).

129. Arch. Dép. de la Marne, fonds déposé à Reims, G. 343, Associations de prières, 11. Dès avant 1190, Guillaume de Champagne a fondé dans sa cathédrale une chapelle saint Jacques. En 1516, il est question de la « chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe en l'église de Reims » (cf., A. D., G. 422). Cette association de prières avec Compostelle n'est pas le seul exemple connu. Déjà, en 1114, le voyage d'un chanoine de Compostelle à Liège fut l'occasion de resserrer les liens entre la Galice et l'abbaye Saint-Jacques de cette ville

fortifier le lien tissé entre les deux métropoles religieuses. Le temps était loin où les pères conciliaires assemblés à Reims, en 1049, menaçaient des foudres de l'excommunication Cresconius, évêque d'Iria (1037-1066), pour s'être prétendu titulaire du *Siège apostolique* de Saint-Jacques.¹³⁰ Dans cette perspective, on ne peut davantage regarder comme une coïncidence fortuite le fait que l'église et paroisse Saint-Jacques de Beauvais apparaisse dans les documents, en 1182, l'année même où Philippe de Dreux, évêque du diocèse de 1175 à 1217, et cousin germain de Philippe-Auguste, entreprend d'aller à Compostelle.¹³¹

par le biais d'une union de prières cimentée par l'apport de nouvelles reliques (voir *infra* note 297). Un siècle plus tard, en avril 1228, on voit que frère Roger, fondateur, vers 1208, de l'hôpital *Saint-Jacques du Pont d'Argentan*, a obtenu de l'archevêque de Compostelle, Bernard II, sans doute à la suite d'un voyage, une lettre en vertu de laquelle le prélat rend participant des prières et des mérites du pèlerinage tous ceux qui contribueront à l'achèvement de cette « œuvre coûteuse et très nécessaire aux pauvres » entreprise « en l'honneur du glorieux apôtre saint Jacques » (cf., A. D. de l'Orne, H. 5216 et H. 5244 ; et Gibello, C., *L'Hôtel-Dieu Saint-Thomas d'Argentan des origines à la Révolution*, dans *Bull. soc. hist. et archéo. de l'Orne*, t. CVII, n° 4, déc. 1988, p. 20). Le frère Roger alla jusqu'à constituer le recueil des lettres d'encouragement et des privilèges qu'il sut arracher aux diverses autorités de l'Église de son temps. Un compte de l'Hôtel-Dieu d'Argentan auquel l'hospice de Frère Roger fut promptement uni, fait état des trois messes que l'on célébrait chaque année en mémoire de celui qui était le « fondateur de Saint-Jacques et Saint-Jehan, sur le pont d'Ourne », où l'on accueillait les pèlerins et les « enfants jettez » (*Ibidem*, H. 5228, 1405-1406, voir *supra* note 36). Son tombeau fut démoli en 1636 (H. 5216, boîte 7). En 1490, l'érection au Mans d'une confrérie de Saint-Jacques, à l'issue d'un pèlerinage motivé par le Jubilé 1490, montre comment les confrères manceaux ont cherché à s'attirer les grâces de l'apôtre par leurs dons (voir *infra* note 332).

130. Lopez Ferreiro (A.), *Historia de la S. A. M. iglesia de S. de C.*, Santiago, 1898-1909, t. II, p. 482-483 ; Vazquez de Parga, *Las Peregrinaciones*, t. I, Madrid, 1948, p. 45. « *Excommunicatus est... quia contra fas sibi vindicaret culmen apostolici nominis* ». L'abbé de Cluny, Hugues de Semur était présent à cette assemblée, réunie sous les auspices du pape Léon IX qui célébra la dédicace de l'abbatiale Saint-Remi, le 2 octobre 1049 (cf., Prache, A., *Saint-Remi de Reims*, Paris, 1978, p. 16-17). Cette curieuse situation trouve son équivalent sur le plan politique, au concile de Florence, en 1055, où l'empereur Henri III (1039-1056) aurait élevé des protestations à l'encontre de du roi Ferdinand I de Léon-Castille (1037-1065) auquel il reprochait de s'arroger la dignité impériale (cf., Roncaglia, A., *Il Silenzio del Roland su Sant'Iacopo*, dans *Coloquios de Roncesvalles, agosto 1955*, Zaragoza, 1956, p. 157 ; et Stiennon, J., *Le Voyage des Liégeois à Saint-Jacques de C. en 1056*, dans *Mélanges F. Rousseau*, Bruxelles, 1958, p. 568-569 ; voir *infra* note 297). Iria Flavia, aujourd'hui El Padron, à l'embouchure du Rio Ulla, est le siège épiscopal dont a dépendu le *Locus Sanctus* de Saint-Jacques jusqu'à la reconnaissance officielle du transfert de ce siège auprès de la tombe apostolique, par Urbain II, lors du concile de Clermont en 1095, sur les instances de Dalmace (voir *supra* note 115). Même si ses prédécesseurs y avaient depuis longtemps fait leur résidence, sous la tutelle de l'Apôtre et à l'abri d'un rempart hérissé de tours, 1095 marque véritablement la date à partir de laquelle le pèlerinage de Saint-Jacques acquiert une stature internationale (cf., Lacarra, J.-M., dans *Las Peregrinaciones*, t. I, Madrid, 1948, p. 263).

131. Dans le préambule de l'acte de cession de la moitié des revenus sur les moulins à foulon qu'il avait reçu de son chapitre et qu'il lui laisse avant de partir, l'évêque s'exprime ainsi : « *Ego Philippus, Dei gratia Belvacensis ecclesie humilis minister, universis fidelibus in perpetuum. Ad notitiam tam futurorum quam presentium volumus pervenire, quod cum iter ad Sanctum Jacobum arripere vellemus peregre profecturi, venimus in capitulum Belvacense... intuitu pietatis, pro salute anime nostre et anniversario nostro habendo post decessum nostrum* » (cf., Labande, L.-H., *Histoire de la ville de Beauvais*, Paris, 1892, p. 204 et

3.- *L'écheveau des fondations*

Le rayonnement de Saint-Jacques en Occident, aux XI^e et XII^e siècles, a paru si extraordinaire qu'on en a cherché le ferment dans l'action délibérée de certains ordres religieux, et singulièrement de Cluny rendu responsable de l'organisation du pèlerinage.¹³² La grande abbaye bourguignonne dont on connaît les liens avec l'Espagne, fortifiés tout au long de l'abbatit d'Hugues de Semur (1049-1109), aurait exalté le culte de l'apôtre dans le dessein d'encourager la Reconquête et de favoriser l'intégration de la Péninsule à la Chrétienté romaine.¹³³ C'est un fait que l'une des principales décisions qui

p. j. xiii, p. 276 ; Bonnet-Laborderie (Ph.), *L'ancienne église Saint-Jacques de Richebourg*, dans *GEMOB*, Bull. n° 20, 1984, p. 32).

132. É. Mâle et J. Bedier n'ont pas peu contribué à forger cette idée qui s'est ancrée au point de devenir un dogme : « au XII^e siècle, le pèlerinage de Compostelle a été organisé par l'abbaye de Cluny, déclare péremptoirement É. Mâle. On n'exagérera jamais le rôle de cette grandiose abbaye de Cluny. C'est la Rome des Gaules : altera Roma vocor » (cf., Mâle, É., *Les saints compagnons du Christ*, Paris, 1958, p. 155-156 et *L'Art Religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 6^e éd., 1953, p. 291-292). Comme toute théorie extrême, celle-ci n'a pas manqué de susciter la contradiction. La réponse est venue d'Élie Lambert qui a eu beau jeu de souligner l'action des ermites et des chanoines réguliers placés sous la règle de Saint-Augustin qui les laissaient beaucoup plus libres de se livrer à la pastorale des pèlerinages et de vaquer aux œuvres de miséricorde. Il n'est que trop juste de rappeler avec lui que Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Léonard en Limousin, Saint-Front de Périgueux, Saint-Martin de Tours, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Romain de Blaye et Saint-Seurin de Bordeaux que cite le *Guide*, étaient tenus par des chanoines réguliers (cf., Lambert, É., *Ordres et confréries dans l'histoire du pèlerinage de Compostelle*, op. cit. supra note 111, p. 132-138). R. Oursel qui posait naguère la question de façon énergique : « Cluny a-t-il « fait » le pèlerinage de Compostelle ? » (cf., *Les pèlerins du Moyen Âge*, Fayard, 1963, p. 125-129) est revenu tout récemment sur ce problème : *Cluny et le « Camino »*, dans *Saint-Jacques de C., mille ans de pèlerinage en Europe*, DDB, 1993, p. 115-148.

133. Sur les modalités de l'action de Cluny en Espagne, on ne peut que renvoyer ici à l'étude générale de M. Pacaut, *L'Ordre de Cluny*, Paris, 1986, p. 158-159 ; aux travaux de l'Abbé P. David, recueillis dans *Études Historiques sur la Galice et le Portugal*, Paris, 1947, p. 341-430, et à M. Defouneaux, op. cit. supra note 114, p. 17-49. Il importe seulement de remarquer que l'ouverture à la réforme clunisienne du monachisme péninsulaire revient à l'initiative des souverains de Navarre, d'Aragon et de Castille ; que la « promotion » d'un pèlerinage qui ne doit rien à Cluny quant à ses origines et à son existence (cf., supra note 130), ne va pas forcément de pair avec l'action militaire en faveur de la défense de la Chrétienté dont le théâtre a été essentiellement la vallée de l'Èbre, et que son organisation est en grande partie l'œuvre des rois de Navarre et de Castille. Sur l'action même de Cluny en faveur de la lutte contre les infidèles, il semble qu'il y ait beaucoup à redire (cf., Delaruelle, Chan. É., *L'idée de croisade dans la littérature clunisienne du XI^e siècle*, dans *Moissac et l'Occident au XI^e siècle*, Actes du colloque internat., 3-5 mai 1963, dans *Annales du Midi*, t. 75, Toulouse, 1963, p. 95-115). Enfin, il convient sans doute de distinguer entre la vie même de l'Ordre clunisien et les relations familiales et diplomatiques de grands abbés inévitablement appelés du fait de leur ascendant et de leur position à jouer un rôle sur la scène de leur temps. Sous l'abbatit de saint Hugues (1049-1109) et lors de la construction de Cluny III, les liens avec Alphonse VI et la cour de Castille sont évidents, mais ils dépassent le cadre strict du pèlerinage (sur l'aspect financier de ces questions voir Werckmeister, O.-K., *Cluny III and the pilgrimage to Santiago*, dans *Artistes, Artisans et Prod. artistique au Moyen Âge*, Actes du colloque Internat., Univ. de Rennes-II et CNRS, Paris 1987, vol. II, p. 134-142 ; et sur l'influence artistique de Cluny dans la Péninsule, voir : Durliat, M., *Cluny et l'Espagne*, Chronique, dans *Bull. monumental*, t. 152-1, année

a décidé du sort de Compostelle, son élévation au rang de Métropole, en 1120, a été tramée à Cluny.¹³⁴ Mais si l'action réformatrice de la grande abbaye s'est traduite par la fondation ou l'affiliation de prieurés qui lui ont assuré la maîtrise de l'espace et des communications tout en exerçant l'hospitalité bénédictine, il est moins sûr qu'elle se soit mêlée de promouvoir un culte étranger au monde monastique.¹³⁵

1994, p. 109). Si Cluny a servi l'élévation de Compostelle et la diffusion de son pèlerinage, c'est moins comme une visée première que comme un effet second de son action. La décision d'exalter Saint-Jacques était du ressort de la papauté, non de Cluny.

134. Bien que la bulle pontificale ait été expédiée de Valence, le 27 février 1120, toute la négociation se déroula à Cluny peu après l'élévation de Calixte II (1119-1124) à la tiare, sous l'abbatiate de Pons de Melgueil (1109-1122) qui s'entremet auprès du pape. L'*Historia Compostellana* s'exprime à ce sujet avec toute la clarté voulue : « *Quippe in Abbate cluniacensi spes atque anchora negotii sui sita erat* » — « *c'était à Cluny que se trouvait l'espoir et en quelque sorte la clé de toute cette affaire* » (cf., Defourneaux, M., *op. cit. supra* note 114, p. 75, et Jacomet, H., *Compostelle au XI^e et au XX^e siècle, op. cit. supra* note 3, p. 97 note 101). Mais il n'est pas dit que les nobles seigneurs de l'entourage du pape, que l'*Historia Compostellana* fait intervenir et qualifie de « *confrères de l'Église du Bienheureux Jacques — ecclesie beati Iacobi confratres* » pour avoir fait le pèlerinage de Saint-Jacques et s'être placés sous l'autorité de l'apôtre — *et se ipsos ipsi apostolo subiugauerant* », aient eu aucun lien avec l'abbaye de Cluny, même si on peut le supposer (cf., *Hist. comp., op. cit. supra* note 118, II, xv, p. 251 ; et Richard, J., *Confrérie de Métier et Confrérie de Dévotion, quelques ex. bourguignons, dans 109^e congrès nat. des soc. sav., hist. méd., t. I, Dijon, 1984, p. 481*). En tous cas, un an plus tard, on voit Calixte II recommander à Diego Gelmirez, archevêque de Compostelle, un certain Guy, chevalier, qui s'en va à Saint-Jacques (cf., Robert, U., *Études sur les Actes du pape Calixte II*, Paris, 1874, p. 94, n° 182).

135. Tel n'est pas le cas du culte de saint Gilles très nettement propagé par les milieux monastiques (cf., Corbet, P., *La diffusion du culte de saint Gilles au Moyen Âge, op. cit. supra* note 26, p. 22-25). Certes, plus d'une abbaye ou d'un prieuré, qu'ils fussent ou non d'obédience clunisienne, aurait pu faire sien l'inscription qui se lit toujours à Saint-Pé de Génères : « *Est domus hic Domini, via caeli, spes peregrini. Haec data porta Petro. Vade maligne retro — C'est ici la maison de Dieu, la voie du ciel, l'espoir du pèlerin. Cette porte a été donnée à Pierre. Arrière esprit malin* ». Pour ce qui est de Cluny, d'une part, on ne voit pas que saint Jacques ait tenu une place particulière dans le coutumier du monastère et le cérémonial des fêtes qu'il renferme (cf., *Livre de la Voie Droite*, dans Pacaut, M., *op. cit. supra* note 133, p. 132-133). D'autre part, la plupart des abbayes affiliées à Cluny, même si leur essor, ou plutôt leur restauration est concomitante du développement des chemins de Saint-Jacques, ont une origine antérieure et distincte de celui-ci. Le pèlerinage de Saint-Jacques n'a pu avoir qu'une incidence minimale au regard des préoccupations de réforme qui était la grande affaire de Cluny. Il est frappant que, si l'on excepte Saint-Jacques de Pontida, fondé en 1079 au diocèse de Bergame, à l'initiative de saint Hugues, rares sont les prieurés *clunistes* qui répondent au vocable de saint Jacques. Dom Cottineau n'en cite qu'un, celui de Troyes qui, du reste, fut bientôt cédé aux Trinitaires. À Cluny même, dans le bourg né de l'Abbaye, il n'existait sous le vocable de Saint-Jacques qu'une simple chapelle sise hors les murs au même titre que celle de Saint-Lazare. Cela n'empêche pas Cluny d'avoir exercé sur les pèlerins une attirance à la hauteur de sa renommée (voir *infra* note 148). Intéressante approche dans Le Roux (H.), *Les orig. de Saint-Hilaire de Melle, Contrib. à l'étude des chemins de Saint-Jacques et à celle de l'influence clunisienne en Haut-Poitou, dans Bull. soc. des Ant. de l'Ouest, t. X, 4^e série, 2^e trim. 1969, p. 119-138*. Sur l'hospitalité traditionnelle dans l'Église et le monachisme (cf., Lesne, É., *Histoire de la Propriété ecclésiastique en France, t. VI, Les églises et les monastères centres d'accueil, d'exploitation et de peuplement, Lille, 1943, p. 96-151* ; et *Actas del congreso Internacional : El Camino de Santiago, la Hospitalidad Monastica y las Peregrinaciones, Julio 1989, Junta de Castilla y León, 1992*). Pour l'étude des rapports entre monachisme et pèlerinage (voir :

Il est symptomatique à cet égard que la plupart des églises dédiées à saint Jacques qu'enregistrent les cartulaires, émanent de donations laïques qui trahissent l'audience de l'apôtre au sein du monde féodal. La fameuse église Saint-James de Beuvron, cédée peu après l'an 1000, à l'abbaye de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire) qui y établit un prieuré, par le Duc Richard II et Robert, son frère, en est l'exemple type. L'acte qui établit la donation constitue, en outre, le plus ancien témoignage écrit d'une dédicace à saint Jacques en Normandie.¹³⁶ La chapelle Saint-Jacques qui fut, à Paris, sur la rive droite, le noyau de la grande paroisse de la Boucherie, avait reçu son vocable avant d'échoir, sur la fin du XI^e siècle, au prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs.¹³⁷ Les nombreux prieurés Saint-Jacques de l'abbaye poitevine de Saint-Jouin-de-Marnes¹³⁸, n'échappent pas à la règle, que ce soit le « *monasterium sancti Jacobi* » de Thouars (Deux-Sèvres) cédé par Renaud avant 1038¹³⁹, Saint-Jacques de Pirmil situé au débouché des ponts de Nantes¹⁴⁰ (Loire-Atlantique), Saint-Jacques

Constable, G., *Monachisme et Pèlerinage au Moyen Âge*, dans *Revue historique*, n° 523, juillet-sept. 1977, p. 3-27).

136. Cette donation est connue par la confirmation qu'en a fait Guillaume le Conquérant (1027-1087), en 1067, année où il fonda une messe à Saint-Benoît : « *Richardus Normannorum dux et Robertus frater ejus, pro redemptione et salute animarum et antecessorum suorum, contulerunt Deo et Sancto Benedicto ecclesiam sancti Jacobi quae in confinio Normanniae et Britanniae sita est, cum terra et aqua eidem ecclesiae pertinenti* » (cf., Fauroux, M., *Recueil des Actes des ducs de Normandie de 911 à 1066*, dans *Mém. soc. Antiquaires de Normandie*, t. XXXVI, Caen, 1961, p. 25, note 28). Il est permis de serrer davantage la date à laquelle se fit cette offrande, grâce à un passage de la vie de Gauzlin, abbé de Saint-Benoît (1004-1030), écrite vers 1041-42 par le moine André de Fleury : « *Rotbertus, Abricatinensium comes, de sui jure patrimonii aecclesiam sancti Hylarii, alteram quoque in honore sancti Jacobi, cum omnibus eorum appendiciis, monasterio permiserat Floriacensi... Igitur anno dominice Incarnationis millesimo quinto (1005), aecclesie possessiones et quam plurime bonorum virorum donationes, cuncta etiam supra taxata, hujus precellentissima hominis Dei Gaullini sollertia, ad pristina rediere monachorum jura* » (cf., André de Fleury, *Vita Gauzlini, Abbatis Floriacensis monasterii*, op. cit. supra note 122, § 16-17, p. 48-51 ; et Cheval, Cl., *Donation par Robert Comte d'Avranches à l'Abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire des églises de Saint-James et Saint-Hilaire-du-Harcouët*, dans *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 84^e année, t. XLIII, n° 249, déc. 1966, p. 182-184 ; voir également supra note 67). Guillaume fortifia le site pour protéger la frontière du Duché contre les entreprises des Bretons : « *Guillelmus, castellum quod sancti Jacobi appellatum est, interim opposuit in confinio...* » (cf., Guillaume de Poitiers, *Histoire de Guillaume le Conquérant*, éd. R. Foreville, Paris, 1952, p. 107-108, sur Guillaume et les chevaux d'Espagne, voir infra note 195). Entre 1040 et 1050, dans deux actes de Guillaume le Bâtard, apparaît une autre localité dédiée à l'apôtre : Saint-Jacques-sur-Darnetal, dans l'estuaire de la Seine : Ansfredus cède les droits et biens qu'il possède « *in villa Sancti Jacobi* », à l'Abbaye de la Trinité-du-Mont de Rouen (cf., Fauroux, M., *ibidem*, chartes n° 118 et 119, p. 282-283).

137. Meurgey (J.), op. cit. supra note 109, p. 28. « *Floherius, qui dedit Sanctum Jacobum* », obituaire de Saint-Martin des Champs.

138. Ginot (E.), op. cit. supra note 9, p. XLIV.

139. La Coste-Messelière (R. de), op. cit. supra note 45, p. 214-215. Connu sous le nom de Saint-Jacques de Montauban.

140. Cottineau (L.-H.), *Répertoire*, t. II, col. 2287 et *Iconographie de Nantes*, Musée Dobrée, Nantes, 1978, p. 105-106.

de Clisson¹⁴¹ (Loire-Atlantique), Saint-Jacques de Montfaucon¹⁴² (Loire-Atlantique), Saint-Jacques de Montaigu en Vendée¹⁴³, ou encore Saint-Jacques d'Ernée dans la Mayenne.¹⁴⁴ En 1165, c'est à la condition expresse d'y faire bâtir un prieuré sous le vocable de Saint-Jacques que Giraud de Couhé, baron de la Haye, cède le lieu de Bruère à l'abbaye de Boisaubry.¹⁴⁵ Enfin, pour tout avouer, les 4 abbayes françaises placées sous le patronage du Majeur, ne semblent pas avoir joué de rôle particulier dans le développement du pèlerinage et la propagation d'un culte dont leur titulature est pourtant le reflet.¹⁴⁶

Si aucune institution n'exerce véritablement de monopole sur le culte de saint Jacques au Moyen Âge, il reste que chaque établissement a pu contribuer à sa diffusion au gré de sa situation, de ses ressources ou de ses ambitions.¹⁴⁷ Ainsi s'établissent-ils des réseaux d'affinités plus ou

141. Berthou (P. de), *Clisson et ses monuments*, 1910, réédition de 1990, p. 9.

142. Cottineau, *Répertoire*, col. 1945.

143. Cottineau, *Repertoire*, col. 1929.

144. Roche (J.), *op. cit. supra* note 37, p. 84. D. Cottineau le signale comme prieuré d'Evron, t. I, col. 1063, tandis que L. Maitre (*Dict. topogr. du départ. de la Mayenne*, Paris, 1878, p. 295) l'attribue à Saint-Jouin.

145. Carré de Busserole (J.-X.), *Dict. de l'Indre-et-Loire*, t. III, Tours, 1880, p. 391.

146. Ce sont, d'après Cottineau : La Doüe, abbaye de Prémontrés (1138), Provins (1146) et Montfort-sur-Meu (1151), abbayes d'Augustins, et Vitry-en-Perthois, abbaye de Cisterciennes (1235). À quoi on pourrait ajouter les Clarisses de Mont-de-Marsan (1256). En ce qui concerne Vitry, le vocable s'explique par l'existence préalable d'une Maison-Dieu vouée à Saint-Jacques qui fut la proie des flammes lorsque Louis VII détruisit cette ville au cours de l'automne 1142. C'est Thibaut IV, dit le Chansonnier, qui substitue, en février 1234, des religieuses aux frères de la Maison-Dieu (*cf.*, Kwanten, Abbé A., *L'abbaye Saint-Jacques de Vitry-en-Perthois*, dans *Mém. de la soc. d'Agricult., Com., Sc. et Arts de la Marne*, t. LXXXI, année 1966, p. 93-94). Curieusement, c'était déjà le cas de l'abbaye Saint-Jacques de Provins. En 1159, Henri le Libéral avait installé les chanoines réguliers dans ce qui était une Maison-Dieu Saint-Jacques, fondée vers 1050 par le comte Thibaut I (*cf.*, Veissière, M., *Une Communauté canoniale au Moyen Âge, Saint-Quiriace de Provins*, Provins, 1961, p. 45). Et c'est encore le cas des Clarisses de Beyries puisqu'elles furent transférées à l'hospitaire *Sent Jagme deu Cap deu Pont de Mont-de-Marsan*, fondé au XI^e siècle par un vicomte de Marsan, par l'évêque d'Aire avec l'accord de La Sauve, en 1308 (*cf.*, Treuille, H., *op. cit. supra* note 23 et 105, p. 33). En somme, il n'y a que les abbayes Saint-Jacques de La Doüe, fondée par un seigneur de Saint-Quentin, et Saint-Jacques-de-Montfort, en Bretagne, fondée par Guillaume I, comte de Montfort (*cf.*, Chédeville, A., *Tonnerre, N.-Y., La Bretagne féodale XI-XIII^e siècle*, 1987, p. 195 et 237) qui peuvent se réclamer directement de l'apôtre. Différent est le cas de l'abbaye bénédictine Saint-Jacques de Liège (voir *infra* note 297).

147. Parmi les 110 prieurés relevés (voir *supra* note 35), 65 sont d'obédience bénédictine et 35 appartiennent à des Augustins. Le cas de Saint-Jouin de Marnes, doté de 5 prieurés Saint-Jacques, est exceptionnel, puisque, mis à part Saint-Victor de Marseille qui en a 3, Saint-Cybard d'Angoulême et Saint-Gildas des Bois qui ont en chacune 2, les autres abbayes célèbres n'en ont qu'un, comme Saint-Benoit, Marmoutier, La Grande-Sauve, Saint-Géraud d'Aurillac, ou pas du tout. Quant aux Augustins, on ne remarque de regroupement significatif qu'autour de Saint-Georges-du-Bois qui régit Beauchêne, Lisle et Saint-Jacques-des-Guérêts, tous trois réunis dans l'actuel Loir-et-Cher (*cf.* Berthélémy, D., *La société dans le Comté de Vendôme*, Paris, Fayard, 1993, p. 194-196, voir *supra* note 18). Airvault ne réunit que 2 prieurés : Saint-Jacques de Riblères et Viellemont. Saint-Jacques de Provins n'a qu'un seul prieuré Saint-Jacques, au Bois-Artault, à Chalautre-la-Petite, en

moins lâches, à travers lesquels un monastère cherche à capter le bénéfice spirituel et matériel constitué par l'afflux des pèlerins, à moins qu'il ne s'essaye à orienter la société laïque en canalisant les *puissances du pèlerinage*¹⁴⁸ ou, plus simplement, choisisse de se mettre au service des pauvres du Christ.¹⁴⁹ C'est singulièrement le cas des communautés qui, soumises à la règle de saint Augustin, se donnent pour tâche de guider et d'héberger les pèlerins. Les principales Mai-

Seine-et-Marne. Pour ce qui est des Ordres mendiants, notamment des Prêcheurs, voir *infra* note 192.

148. C'est le cas, semble-t-il, de la grande abbaye de La Sauve Majeure, dans l'Entre-deux-Mer. « Pour aider à la dévotion des peuples, saint Gérard fit de son abbaye le point de départ de tous les pèlerinages, mais surtout de celui de saint-Jacques de Compostelle » (*cf.*, Cirot de la Ville, *Abbé, Histoire de l'Abbaye et Congrégation de N.-D. de la Grande-Sauve*, t. I, Paris-Bordeaux, 1844, p. 319-320). Mgr Cirot va jusqu'à esquisser le réseau des chemins qui de la Grande-sauve mènent à Compostelle, dans un appendice de 11 p, ce qui fait de lui le premier historien des itinéraires de Saint-Jacques (*cf.*, Cirot, note XVI, p. 504-514). Déjà, en 1080, cinq des compagnons du fondateur, saint Gérard de Corbie, étaient pèlerins de Saint-Jacques (*cf.*, Dom Grenier, *Histoire de la ville et du comté de Corbie*, dans *soc. des Antiq. de Picardie, Doc. inédits*, Amiens, 1910, p. 248-250). Mais le savant ecclésiastique pouvait faire fond sur le *Grand Cartulaire* de La Sauve qui enregistre de multiples donations à cette abbaye émanant de nobles pèlerins revenant de Saint-Jacques, ou s'y rendant comme cet Aubry, mentionné en 1089. Ainsi, vers 1093, Angost de Burwell (Lincolnshire), cède des biens en Angleterre (*cf.*, Labande, E.-R., *De saint Édouard à saint Thomas Becket : Pèlerinages anglais au XI^e siècle*, dans *Mediaevalia Christiana XI^e-XIII^e siècle, Hommage à R. Foreville*, 1989, p. 308) ; un peu plus tard il est question de « Lancelinus, cum fecisset reditum per Silvam de Sancto Jachobo... » (*cf.*, Cavignac, J., *Compostelle*, n° 25, 1^{er} trim. 1968, p. 6-7 ; voir également, Nicolai, A., *op. cit. supra* note 1, p. 104-105). De même, avant 1104, Richard de Mauleverer, originaire du comté de York, fut-il accueilli au monastère de Marmoutier auquel il fit une donation, alors qu'il revenait de Compostelle (A. D., Tours, H. 363). Évoquant les relations lointaines de Saint-Martin de Tours et de Marmoutier où Guibert, abbé de Gembloux, fit copier le Livre des Miracles de l'Apôtre, É. Ginot conclut : « Ainsi se répandait, par les grandes abbayes de France, la gloire de nos preux et le culte de saint Jacques » (*cf.*, Ginot, É., *op. cit. supra* note 9, p. xxxi-xxxii ; et Delisle, L., *Note sur le recueil intitulé de Miraculis Sancti Jacobi*, dans *Le Cabinet historique*, t. XXIV, Paris, 1878, p. 1-9). À y bien réfléchir, cette attirance exercée par le rayonnement d'une grande abbaye est exactement le cas de Cluny, dont l'absence du *Guide du Pèlerin* brille à l'égal de La Sauve, de Charroux ou de Saint-Martial de Limoges. C'est ainsi que le noble Morand, parti de Worms pour Compostelle à la fin du XI^e siècle, visita Cluny et s'y entretint avec son abbé, Hugues de Semur. Au retour il embrassa la vie monastique et devint, en 1106, abbé de Altkirch en Alsace, dans le Sundgau, où il mourut en 1115 en odeur de sainteté. Son tombeau le montre, un bourdon de pèlerin à la main (*cf.*, *Acta Sanctorum, Junii*, t. I, p. 342 ; et Almazan, V., *op. cit. supra* note 22, p. 75-80).

149. Ainsi les Prémontrés d'Arthous et de Saint-Sauveur d'Urdax sur la route qui conduit de Bayonne à Pampelune, par le col de Velate (*cf.*, German de Pamplona, P., *El Camino de peregrinacion jacobea — Bayona-Urdax-Velate-Pamplona*, dans *Principe de Viana*, n° 96-97, Ano 25, Pamplona 1964, p. 213-223 et Elso (M.), *Hist. d'un village basque, Ainhoa*, 1977, p. 18-29) ou les Cisterciens de Sauvelade qui contrôlaient, en Béarn, les hôpitaux de Capbis, Buros et Sauveladette, à Départ, faubourg d'Orthez au delà du pont (*cf.*, Lambert, É., *Ordres et Confréries, op. cit. supra* note 111, p. 139). La chapelle Sainte-Marie-La-Daurade qu'Hélie de Charroux donne en 1207, aux moines de Cadouin, a beau être située « *prope pontem Petragororum, juxta stratam que ducit versus Sanctum Jacobum* » ce ne sont pas les bénédictins qui l'ont fondée (*cf.*, Lavergne, G., *Le prieuré de La Daurade à Périgord*, dans *Bull. soc. hist. et archéol. du Périgord*, t. XLIX, 3^e livraison, mai-juin 1922, p. 160-163).

sons installent des refuges qu'il faut se garder de confondre avec les propriétés dont le faire-valoir permet d'assurer leur subsistance. Roncevaux¹⁵⁰, Sainte-Christine du Somport¹⁵¹ ou la Dômerie d'Aubrac¹⁵², aux confins du Gévaudan et du Rouergue, projettent des antennes sur les versants des monts dont ils commandent l'accès. Nombre de petits hospices n'en doivent pas moins leur existence à l'initiative seigneuriale en attendant que s'enflamme la générosité des bourgeois. Quant aux ordres militaires et hospitaliers, à la différence des Antonins¹⁵³ et à un moindre degré des chevaliers de Saint-Jean¹⁵⁴, il n'est

150. La Coste-Messelière (R. de), Jugnot (G.), Treuille (H.), *Roncevaux en France, Dépendances et Toponymie*, dans *soc. des Sc. L. & Arts de Bayonne*, Nouvelle série n° 135, année 1979, p. 91-115 et Urrutibehety (Cl. Dr.), *Les possessions de Roncevaux en Pays basque, ibidem*, p. 117-144. L'abbé Victor Dubarat a écrit l'histoire d'un de ces établissements (cf., Dubarat, V., *La Commanderie et l'Hôpital d'Ordiarp Dépendance du monastère de Roncevaux en Soule*, Pau, 1887, rééd. Marseille, 1980).

151. Curieusement, après l'hôpital de Jérusalem et l'Hospice du Mont-Joux (Grand Saint-Bernard), ce n'est pas Roncevaux, mais bien Sainte-Christine — *hospitale Sancte Xristine quod est in portibus Asperi* — que l'auteur du fameux *Guide* consacre comme l'une des « trois colonnes nécessaires entre toutes au soutien des pauvres, établies par Dieu en ce monde » (cf., Vielliard, J., *op. cit. supra* note 96, p. 10-11 ; et Oursel, R., *Les pèlerins du Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1963, p. 65-83, carte p. 74).

152. Deltour (Abbé J.-B.), *Aubrac, son ancien Hôpital*, Rodez, 1932 et Jugnot (G.), *Deux Fondat. August. en fav. des pèlerins : Aubrac et Roncevaux*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 13, Assist. et Charité, Privat, 1978, p. 321-341 (voir *infra* note 158).

153. Il convient de remarquer cependant que des douze préceptoreries antoniennes de Castille, seule Castrogeriz, la commanderie mère, se trouve sur le *Camino frances*. Cette maison d'ailleurs fut fondée par Alphonse VIII de Castille (1158-1214). Des 10 établissements relevant de la commanderie générale de Navarre, fixée à Olite, aucune ne se situe sur le Chemin de Saint-Jacques (cf., Tribout de Morembert, H., *Les Commanderies antoniennes d'Espagne et de Portugal*, dans *Bull. philol. et hist.*, année 1969, vol. I, Paris, 1972, p. 373-385). Pour ce qui est de la France voir : La Coste-Messelière, R. de, *L'Ordre des Antonins et les Chemins de Saint-Jacques*, dans *Les traces du Pèlerinage à Saint-Jacques de C. dans la culture européenne*, Viterbe, 1989, Éd. du Conseil cult. de l'Europe, Patrimoine Cult. n° 20, Saintrasbourg 1992, p. 82-83 ; Treuille, H., *op. cit. supra* note 27, p. 44-46 ; et *Saint Antoine et l'Ordre des Antonins*, dans *Cahier d'une exposition n° 2*, Musée départ. de Saint-Antoine l'Abbaye, 1991, p. 12-21).

154. L'Hôpital avait d'innombrables possessions dans la France entière, et bien souvent ce nom, attaché à un lieudit ou à un écart, désigne moins un hospice disparu qu'un établissement de cet Ordre (voir *infra* note 164). Il est admis cependant que templiers et Frères de l'Hôpital ont été chargés, d'une certaine façon, de la police des routes. Dans certains cas, on leur confia la gestion d'hospices routiers comme Esnouveaux et Sacquenay dans le diocèse de Langres (cf., Laurent, J., Claudon, F., *Les diocèses de Langres et de Dijon, op. cit. supra* note 49, p. 520-526). A. Jacquet a dressé une carte des templiers et Hospitaliers sur les chemins de Saint-Jacques, dans la Touraine du XIII^e siècle (cf., Périnet, S., *La Touraine médiévale*, dans *L'Indre-et-Loire, La Touraine des Origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, 1982, p. 177). En 1879, A. Lavergne observait déjà qu'en Béarn, « la commanderie de Caubin-Môlâas appartenait à l'Ordre de Malte » et que parmi ses dépendances on remarquait : « Momy, Anoye, Gabaston, Urdes, Castetis, qui se trouvaient sur le Chemin de Saint-Jacques » (cf., *op. cit. supra* notes 23 et 107, t. XX, 1879, p. 368, note 3). Saint Jean-Baptiste est massivement titulaire des églises et chapelles de l'Ordre comme saint Antoine l'est pour les maisons antoniennes (ex. : Le prieuré de Saint-Jean-en-l'Île-lès-Corbeil, fondé au XII^e siècle, cf., Mannier, E., *Les Commanderies du Grand Prieuré de France*, rééd., Brionne, 1987, p. 49-56 ; voir aussi : Marquessac, Baron H. de, *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne*, rééd., Marseille, 1979). La grande difficulté

pas prouvé que les templiers se soient préoccupés d'accueillir les pèlerins.¹⁵⁵ Le patrimoine de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée, en France, est resté limité¹⁵⁶ en dépit des largesses consenties, en 1183,

reste de prouver, textes à l'appui, que Saint-Jean de Jérusalem a exercé l'hospitalité à l'égard des pèlerins dans ses maisons de France. Une sentence arbitrale rendue, au mois de janvier 1194, sur les droits de la commanderie de Saint-Jean de Montbrison, en Forez, pourrait le faire croire puisqu'on accorde aux Hospitaliers la permission d'ensevelir dans le cimetière de leur chapelle, marchands et pèlerins, à condition que ceux-ci l'aient expressément demandé (cf., Valla, M., *La Via Podiensis en Forez*, dans *Bull. de la Diana*, t. XXXVIII, n° 6, 1964, p. 185-186).

155. La question se pose pour le Temple de la même façon que pour l'Hôpital. Certains de leurs établissements sont sur les routes, d'autres en rase campagne tant il est vrai que « les templiers étaient des combattants au-delà de la mer, des agriculteurs en-deçà » (cf., Léonard, E.-G., *Tableau des Maisons du Temple en France*, 1927, éd. du GIET, p. 5 ; et *Les Ordres Militaires, Vie rurale et Peuplement, Flaran-6*, 1984, Auch, 1986 ; exemple : Higounet, Ch., *Une bastide de colonisation des templiers dans les Pré-Pyrénées : Plagne*, dans *Paysages et Villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975, p. 293-303). A. Demurger admet le rôle de protecteur dévolu aux templiers sur les routes de pèlerinage (cf., *Vie et mort de l'Ordre du temple*, Paris, 1985, p. 88 et 99). De fait, il est de curieuses interférences. L'église Saint-Jacques de Corbeil était une chapelle ayant appartenu au Temple (cf., Guilhermy, Baron de, *Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil*, dans *Bull. soc. hist. & archéol. de Corbeil*, 6^e année, 1900, p. 42). De même les chevaliers possédaient-ils, en Sarzeau, dans la Presqu'île de Rhuys, une maison dont la chapelle était sous l'invocation de saint Jacques (cf., Thomas-Lacroix, P., *Rép. des Serv. d'archives du Morbihan*, dans *Compostelle*, n° 22-23, 1^{er}-4^e trim. 1966, p. 5-6, d'après Guillotin de Corson, *Les templiers en Bretagne*). En 1172, Gautier de Bourgogne, évêque de Langres donne aux templiers de Thors la collation de la cure d'Arrentières dédiée à saint Jacques (cf., Roserot, A., *Dict. de la Champagne méridionale*, op. cit. supra note 49, p. 31). À la fin du XIII^e siècle, la commanderie de Dormelles (S.-et-M.) possédait la terre et seigneurie de Ville-Saint-Jacques (cf., Mannier, E., op. cit. supra note 154, p. 99-101). À Bordeaux, en 1387, la confrérie de saint Jacques apparaît établie dans l'église du Temple (cf., Marquessac, Baron H. de, op. cit. supra note 154, p. 69). Enfin, tout contre les murs de la commanderie d'Ivry-le-Temple (Oise), se trouvait une chapelle Saint-Jacques. Cette chapelle était à la fin du XVIII^e siècle la propriété du Collège de Pontoise. Elle était délabrée et les échevins de la ville sollicitent du Grand Vicairé la permission d'en vendre les matériaux et « de transférer le titre » de celle-ci « à l'autel d'une des chapelles de la paroisse d'Ivry-le-Temple » (voir supra note 21), « attendu que la chapelle et les bâtiments qui en pouvaient dépendre n'avaient été construits à l'origine que pour former une maladrerie destinée au soulagement des pauvres malades et à la retraite des pèlerins » (cf., Grand Vicariat & Officialité de Pontoise, Série G., n° 115). En réalité, tout ceci ne prouve rien sinon que les chevaliers du Temple partageaient au gré des donations et des acquisitions qu'ils pouvaient faire, la vie de leur temps. La maladrerie Saint-Jacques d'Ivry qui était distincte de leur établissement, montre bien que ce n'était pas à la commanderie que les pèlerins de passage étaient susceptibles de trouver un accueil (cf., Mannier, E., *ibidem*, p. 375-379). Un chemin rural, dit de *Saint-Jacques*, qui n'est évidemment pas un *Chemin de Saint-Jacques*, rappelle, à Ivry, le souvenir de cette chapelle disparue.

156. Delisle (L.), *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, Paris, 1856, n° 74, p. 18, et Gutton (Fr.), *L'Ordre de Santiago*, Lethielleux, Paris, 1972, p. 144-156. L'Ordre possédait deux commanderies en Gascogne : Pont d'Artigues et Manciet. Une part de ces possessions lui avaient été cédée, en 1254, par l'archevêché de Compostelle aux termes d'un échange qui comprenait : « l'hôpital du Pontis de Ortiga... avec tous les hôpitaux que nous avons et devons avoir dans toute la Gascogne et dans tous les autres lieux confinant jusqu'à Sainte-Marie de Rocamadour, jusqu'à la cité de Toulouse et jusqu'à celle de Bordeaux... » (cf., Gutton, Fr., op. cit., p. 147 ; voir supra note 119). On connaît d'autres établissements : Sainte-Marie-Madeleine de Bessaut (Landes), Hôpital d'Orion, également dédié à Sainte-Marie-Madeleine (Pyr.-Atlantiques), et à Marseille. À la fin du XV^e siècle, il est toujours

par Philippe-Auguste, de même que les possessions de l'Ordre gascon de Saint-Jacques de la Foi et de la Paix, suscité, en 1228, par Amanieu de Grésignac, archevêque d'Auch.¹⁵⁷

Nonobstant, ajoutées les unes aux autres, les différentes marques de révérence et de sollicitude octroyées à saint Jacques et à ses pèlerins qui se diffractent sur le prisme du monde féodal, constituent un héritage impressionnant par sa richesse et sa diversité, source de dévotion à l'apôtre et germe de son expansion ultérieure.

Loin de faire de l'ombre à ses rivaux, le succès du pèlerinage au Finis-terre de Galice qui se présente, à l'allée et au retour, comme le principe et le terme d'une chaîne de pieuses stations, rejaillit sur les nombreux sanctuaires qui fleurissent dans le sillage de ses chemins. Il agit sur la dévotion à la façon d'un véritable démultiplicateur. Comme les y invite le *Liber Sancti Jacobi*, les pèlerins invoquent au long de la route tous les *corps saints* dont l'odyssée enchante leurs oreilles, et ils publient leurs vertus sans aucun ostracisme.¹⁵⁸ Sur tous, cependant, la Vierge a la prééminence, comme il convient à celle qui est la source de toutes grâces.¹⁵⁹

Il suffit d'écouter les rumeurs de la route pour prendre la mesure de cet engrenage. Lorsqu'au printemps de l'année 1219, saint Dominique quitte Toulouse pour rejoindre Paris, il se dirige vers Rocamadour afin d'attirer les bénédictions de Marie sur son œuvre. De là, il gagne

question à Étampes de l'*Hospital Saint-Jacques de l'Épée*. Le Commandeur du lieu lutte pour la conservation du droit de port attaché à sa maison : « *saisina portus sancti Jacobi de Spada, juxta dictam villam de S__tampis, in dicte flumine, seu riparia de Juine situati, capellas sancti Jacobi de Spada ex una, et viae qua progreditur ad magnum iter tendens parisius...* » (cf., Pinson, P., *Recherches sur la navigation d'Étampes à Corbeil*, dans *Bull. soc. hist. & archéol. de Corbeil*, 5^e année, Paris, 1899, p. 123-129 ; voir *infra* note 162).

157. Branet (A.), *L'Ordre de Saint-Jacques de la Foi et de la Paix*, dans *Bull. soc. archéol. du Gers*, t. I, 1900, p. 96-103. Voir également (La Coste-Messelière, R. de, Jugnot, G., Treuille, H., *Fonds des XVII^e et XVIII^e siècle et sources de l'hist. hospitalière médiévale en Languedoc*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 13, *Assist. et Charité*, Privat 1978, p. 310-313).

158. Tout le chap. VIII du Livre V du *Liber* qui culmine avec la Passion de saint Eutrope, désormais universellement connu sous le nom de *Guide du pèlerin*, est consacré aux « *Corps saints qui reposent sur la route de Saint-Jacques et que les pèlerins doivent visiter* ». Il n'énumère pas moins de 19 corps saints (cf., Vielliard, J., *op. cit. supra* note 96, p. 35-65 ; voir *supra* note 71). Une notice qui rapporte la fondation d'Aubrac (voir *supra* note 152) brosse ainsi le tableau des sanctuaires dont la Dômerie est appelée à devenir le carrefour hospitalier : « *Ipse quidem locus predictus de Altobraco et Hospitale ibidem constructum... Sunt principaliter sita... circa strata publica tendente pro visitatione liminum Beatae Mariae de Rupe Amatore (Rocamadour), Aniciensis (Le Puys), de Cosaco (Quézac), Sancti Antonii (Saint-Antoine de Viennois), Jacobi in Compostella, Sancti Salvatoris Obede (Oviedo), beati Dominici de S__tramature (Sainfo Domingo de la Calzada ?) et multorum aliorum sanctorum* » (cf., Bousquet, Chan. L., *op. cit. supra* note 108 in fine, p. 33-34, voir aussi du même : *Le Monastère-Hôpital d'Aubrac, gîte d'étape de voies de pèlerinage médiévaux*, dans *Revue du Rouergue*, Avril-Juin 1949, n° 2, p. 172-183, et Oursel, R., *Le Grand Hôpital d'Aubrac*, dans *Annales de l'École des Hautes-Études de Gand*, t. IX, 1978, p. 5-42).

159. Dans les *Cantigas de Santa Maria*, la Vierge se substitue à saint Jacques dans certains de ses miracles les plus célèbres. Ailleurs, elle s'associe à lui. Partout elle est présente même si son culte ne s'affirme avec éclat qu'à partir du XIII^e siècle

Orléans et Paris, suivant un trajet qu'indiquent plus tard les fameux *Itinéraires de Bruges*.¹⁶⁰ Chemin faisant, il converse avec des pèlerins allemands qui s'en reviennent de Saint-Jacques. Eux aussi viennent peut-être de porter leur hommage à Notre-Dame de Rocamadour. À longueur de marche, la difficulté de se comprendre devient si cruelle à l'homme de Dieu qu'il implore du ciel l'intelligence de leur langue pour mieux annoncer la parole qui le dévore. Parvenus à Orléans, les compagnons de fortune se séparent. Poursuivant leur quête, les pèlerins vont révéler Notre-Dame de Chartres.¹⁶¹ Ils prennent le *Chemin de César* qui file droit à travers la Beauce, tandis que Dominique et son compagnon hâtent le pas sur la grande artère qui, tirant au plus court de la Loire à la Seine, les mène sans détour au cœur du royaume des Lys, par Toury et Étampes.¹⁶² Ce récit montre bien comment circulent les *marcheurs de Dieu*. Constamment à l'affût de la moindre merveille, leur course est imprévisible.

Parce que leur fondation répond à des mobiles semblables, les dédicaces à saint Jacques accusent la même tendance buissonnière. Leur éparpillement géographique témoigne des repentirs et des grâces inattendues dont elles gardent le secret et dont elles sont autant d'ex-votos. Si le vocable de l'apôtre répandu aux quatre coins de la France, tout comme les influences qui transparaissent dans le style des édifices romans ou gothiques qui le magnifient¹⁶³, s'est souvent affranchi

160. À propos de ces Itinéraires dont le texte est conservé à la Bibl. de l'Université de Gand, voir : La Coste-Messelière (R. de), *Itinéraires de Bruges*, dans *Une Route de Poste, la Route d'Espagne*, Musée Postal, Paris 1977, p. 79-82.

161. « *Item beatus pater de Tolosa vadens Parisius per Rupem amatoriam transiens in ecclesia beate Marie pernoctavit devote, habens socium itineris sanctitatis et devocionis fratrem Bertrandum... In crastinum autem quosdam peregrinos Teotonicos obvios habuerunt in via ; qui audientes eos psalmos et letaniam dicentes, eis adhererunt devote ; et ad villam pervenientes invitarerunt eos, et more suo dapsiliter procuraverunt. Sicque fecerunt per quatuor continuos dies... et per alios quatuor dies ambulantes cum eis et loquentes de Domino Ihesu, tandem venerunt Aurelianum. Cumque dicti Teotoni vellent ire ad Carnotum, dimiserunt eos in strata Parisiensi... » (cf., Frachet (G. de), *Vitae Fratrum ord. Praed. necnon cronica ordinis ab anno 1203 usque 1254*, éd. Reichert, Louvain, 1896, p. 74-75, cité par Vicaire (M.-H.), *Histoire de Saint-Dominique*, éd. du Cerf, Paris, 1957, t. II, p. 131-132 (voir *infra* note 191).*

162. Toury était un important domaine de l'Abbaye de Saint-Denis en France que les moines avaient fortifié contre les barons pillards. Suger qui en avait reçu l'administration « *au temps de sa jeunesse* », en a laissé un portrait idyllique, nourri du sens de l'hospitalité cher aux bénédictins : « *Aux pèlerins, aux marchands, à tous les voyageurs, écrit-il entre 1144 et 1149, Toury, à mi-chemin, fournit la nourriture ; paisible, il offre à ceux qui sont las un paisible repos — peregrinis et mercatoribus, seu quibuscumque viatoribus alimenta cibariorum in media strata, lassis etiam quietem quiete ministrans* » (cf., Suger, *De Rebus in administratione sua Gestis*, éd. Lecoy de La Marche, Paris, 1867, p. 171 ; cité par Bloch, M., *L'Ile-de-France, Les Pays autour de Paris*, 1913, rééd. dans *Mélanges hist.*, t. 2, Paris, 1983, p. 746). Sur Étampes (cf., Marquis, L., *Les Rues d'Étampes et ses Monuments*, Étampes, 1881, rééd. Marseille, 1982, et Billard, M., *À la Découverte d'Étampes sur les pas des pèl. de Saint-Jacques de C.*, Soleil Natal, 1989 ; voir *supra* note 156).

163. On a voulu ainsi mettre en corrélation arcs et portails polylobés avec les chemins de Saint-Jacques (cf., Héliot, P., *Les Portails Polylobés de l'Aquitaine et des Régions limitrophes*, dans *Bull. Mon.*, n° 104, 1946, p. 63-89) et maints autres traits de décor ou d'ar-

de la route, il n'en répercute pas moins, jusque dans les parages les plus déshérités, l'écho du pèlerinage et la charge d'émotion qu'il a imprimé en tous ceux qui l'ont accompli, que ce soit de cœur ou de corps.

4.- *Les voies de la conscience*

Il ne s'ensuit pas que l'image d'un espace français durablement sillonné par les chemins de *Monseigneur Saint Jacques* soit une fiction.¹⁶⁴ La réalité des itinéraires empruntés par les pèlerins qu'ils soient de Rome, de Saint-Gilles, de Saint-Michel au Péril de la Mer ou de Saint-Jacques, est prouvée par la multitude des hospices qui les jalonnent.¹⁶⁵ Appelés par leur fonction même à être sur la route,

architecture tel que le fameux plan des églises dites de pèlerinage (cf., Jacomet, H., *op. cit.* note 3, p. 71 et note 147, p. 106). En 1923, au retour d'un voyage au Maroc, ayant traversé l'Espagne et étant revenu par Saint-Jacques, Émile Mâle écrivit dans la *Revue des Deux Mondes* un article suggestif qui suscita une double réaction de la part de l'archéologue F. de Mély (cf., Male, É., *L'Espagne Arabe et l'Art Roman*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1923, p. 311-343, repris dans *Art et Artistes du Moyen Âge*, 5^e éd. conforme au texte revu par l'auteur en 1947, Paris, 1968, p. 40-81 ; Mély, F. de, *De Cluny à Compostelle*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 66^e année, oct. 1924, 2^e sem., p. 1-24 ; et *Le plat de Saint-Antonin et les influences moghrabiennes au XII^e siècle en France*, dans *Bull. soc. des Antiquaires de Fr.*, 1925, p. 189-195). Sur ces questions cf., Durliat (M.), *Pèl. et architecture romane*, dans *Les Dossiers de l'archéologie*, n° 20, Jvier-Févr. 1977, p. 22-35 ; du même, *La sculpt. romane de la Route de Saint-Jacques, de Conques à Compostelle*, Cahag, 1990, 509 p. (voir également *supra* note 133) Les mêmes problèmes se posent au sujet de l'art gothique dont on ne peut pas décemment imputer l'expansion en Espagne au seul pèlerinage de Saint-Jacques comme le donne à entendre, en raccourci, il est vrai, É. Lambert (cf., *Histoire du Pèlerinage, dans Études médiévales*, 4^e Partie, *Études sur le Pèl. de Saint-Jacques de C.*, p. 124, voir du même : *L'Art Gothique en Espagne aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1931).

164. La plupart des travaux de R. de La Coste-Messelière, fondateur, en 1967, du Centre Européen d'Études Compostellanes, sont consacrés à la défense et illustration de la France considérée comme l'« Isthme européen des Chemins de Saint-Jacques » (cf., *La France des chemins de Saint-Jacques* », dans *Saint-Jacques de C., Mille ans de pèlerinage en Europe*, (DDB, Paris 1993, p. 233-274) qui fait suite aux « Voies compostellanes » parues dans *Saint-Jacques de C., Puissances du pèlerinage*, ouvrage collectif publié sous la direction de A. Dupront (Brepols, Turnhout 1985, p. 37-62). À quoi il convient d'ajouter du même : *Sur les Chemins de Saint-Jacques de C.*, Paris, Perrin, 1993. Pour les questions techniques et les distinctions nécessaires à l'étude des chemins, voir *supra* note 23, et : La Coste-Messelière, R. de, *Saint Louis et le Pèlerinage de Saint-Jacques de C.*, dans *Saint Louis pèlerin*, 1^{er} colloque de Rocamadour 1970, Luzech, 1973, note 5, p. 179-180 ; du même, *Un « Grand Chemin » de Saint-Jacques par excellence : la Via Turonensis*, *op. cit. supra* note 92, p. 45 ; et Jugnot, G., *Les chemins de pèlerinage dans la France Médiévale*, dans *L'Homme et la Route*, Flaran II, 1980, Bordeaux, 1982, p. 57-83).

165. On ne peut que renvoyer ici aux études de La Coste-Messelière (R. de), Jugnot (G.) et Treuille (H.), publiées sous la rubrique « Sources et illustrations de l'hist. des établ. hospitaliers et du pèl. de Saint-Jacques de C. », dont la bibliographie est recensée par J. Warcollier, dans Barret-Gurgand, *Priez pour nous à C.*, Paris, Hachette, 1978, p. 305-323. À quoi l'on peut ajouter : La Coste-Messelière (R. de), *Des passages de la Loire à ceux de la Dordogne*, et Jugnot (G.), *De la Dordogne aux Pyrénées*, dans 104^e congrès nat. des soc. sav., Bordeaux, 1979, *Bull. philol. et hist.*, t. II, Paris 1981, p. 69-95 ; Fardet, J., *Les Maisons-Dieu sur les chemins de Saint-Jacques de C.*, *op. cit. supra* note 38 ; Méa (D.), Colette (Fl.), *op. cit. supra* note 43 ; Roche, J., *Hôpitaux de Faubourgs : accueil des pèlerins aux*

l'implantation de ces havres obéit à ses impératifs.¹⁶⁶ Le confirmant ces testaments qui, à l'instar de celui d'Amanieu VII d'Albret, en 1324, prévoient le legs d'une aumône à tous les hôpitaux qui se trouvent sur le *chemin arroumiou de Bordeaux à Pampelune... pour la sustentation des pauvres de Dieu qui feront le pèlerinage à Mgr Saint-Jacques*. L'évêque de Bayonne, Dominique de Mans, en 1303, et le roi de France, Louis le Hutin, qui est également roi de Navarre, en 1316, n'oublie pas davantage les hôpitaux qui *sont en la voie de Saint-Jacques es quieux les pèlerins sont receuz à héberger*.¹⁶⁷

Pour le reste du royaume, les rôles où sont énumérées les Aumônes du roi, témoignent de la multitude des Maisons-Dieu.¹⁶⁸ Mais le vocable

débouchés des routes du Maine, dans 106^e congrès nat. des soc. sav., Perpignan, 1981, Questions diverses, Archéo. et Hist. de l'Art, Paris, 1984, p. 281-291 ; et Urrutibehety (Cl.), *Casas Ospitalia, diez siglos de Historia en Ultrapuertos*, Institucion Principe de Viana, Pamplona, 1982, 499 p.

166. Evoquant les 3 grands hospices construits pour les pèlerins sur les 3 routes de Jérusalem, de Rome et de Compostelle, l'auteur du Guide déclare : « *Hec sunt hospitalia in locis necessariis posita, loca sancta, domus Dei, refectio sanctorum peregrinorum, requies egentium, consolacio infirmorum, salus mortuorum, subsidium vivorum* » (cf., Vielliard, J., *op. cit. supra* note 96, p. 10-11). La description que donnait naguère M. Guigue des établissements qui sont la monnaie des grandes fondations est toujours valable : « *Ces petits hôpitaux servant de refuge aux pèlerins et aux voyageurs malades ou attardés ne doivent pas être confondus avec les maisons de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem portant la même dénomination, ni avec les maladreries et léproseries destinées aux pestiférés et aux lépreux. Ils étaient bâtis, les uns dans des centres relativement populeux, les autres, à la tête de ponts, dans les villages, dans des hameaux sans aucune importance, dans des bois même, et des lieux complètement déserts, autrefois comme aujourd'hui. Ils se composaient d'ordinaire d'un corps de bâtiment meublé d'une douzaine de lits, attenant à une modeste chapelle. Ils étaient desservis chacun par une seule personne laïque, homme ou femme...* » (cf., Guigue, M.-C., *Les voies antiques du Lyonnais... déterminées par les Hôpitaux du Moyen Âge*, Mémoire, Lyon, 1877, p. 11-12). Des nombreux établissements qu'il cite dans son étude, aucun cependant n'est dédié à l'apôtre. Il s'en explique de façon curieuse dans l'Avant-Propos : « *Je n'ai pas cru devoir comprendre dans ce mémoire une étude que j'ai entreprise sur l'origine des hôpitaux de pèlerins... Cette étude... n'eût apporté aucune lumière dans la question géographique* » (cf., *op. cit.*, p. viii ; voir *supra* note 23) ! Quoiqu'il en soit cette description s'applique fort bien à des établissements comme la Madeleine d'Ordios (voir *supra* note 107), Hôpital d'Orion ou cet hospice Saint-Jacques de Serregrand, près de Barran (Gers), fondé en 1134, et qu'une donation situe « *in publica strata sancti Jacobi in valle profunda et horribili* » (cf., Jugnot, G., *Autour de la Via Podiensis du Guide du pèlerin de Saint-Jacques de C. — X^e-XV^e siècle*, Thèse de Droit, Université de Paris-II, Juin 1979, éd. par le C.E.C. sous le titre : *Du Velay aux Pyrénées : La Via Podiensis du Guide du pèlerin de Saint-Jacques de C.*, Paris, 1981, t. II, p. 188 et 339 ; et précisions dans Lavergne, A., *op. cit. supra* notes 23 et 107, t. XX, 1879, p. 366-367, note 3), ou encore cet hôpital du Lys-Saint-Georges, en Berry, dont les humbles bâtiments existent toujours (cf., Chaussé, E., *L'Hôpital de Lys-Saint-Georges*, dans *Mém. soc. des Antiquaires du Centre*, t. XLVIII, 1938, p. 41).

167. Treuille (H.), *op. cit. supra* note 105, p. 19-21.

168. Bautier (R.-H.), *Les aumônes du roi aux Maladreries, Maisons-Dieu et pauvres établissements du royaume*, dans *Actes du 97^e congrès nat. des soc. sav.*, Nantes, 1972, philol. et hist., p. 37-105. Pour le diocèse de Paris, voir Le Grand (L.), *Les Maisons-Dieu et Léproseries du D. de P. au milieu du XIV^e siècle*, dans *Mém. soc. d'hist. de Paris et de l'Île-de-France.*, t. XXV, 1898, p. 47-177 ; pour une étude d'ensemble voir, Candille, M., *Pour un précis d'hist. générale des Institutions Charitables, quelques données des XII^e-XIV^e siècle*, dans *Bull. Philol. et Hist.*, année 1972, p. 117-131).

de saint Jacques, qui exerce une réel ascendant sur les chapelles hospitalières au sud de la Loire¹⁶⁹, se raréfie à mesure que l'on gagne le Nord et l'Est, même s'il trouve toujours une oreille favorable dans les villes qui, attentives à l'appel des lointains, captent comme un miroir les aspirations de la Chrétienté entière.¹⁷⁰

Quel motif, en revanche, a conduit à accorder le patronage de saint Jacques à des léproseries ? La prolifération de ces asiles au moment où la vogue de l'apôtre est à son zénith, suffit-elle à expliquer la fréquence relative de ces dédicaces ?¹⁷¹ À moins que ce ne soit la situation de ces établissements, construits au voisinage des grands chemins et aux portes des villes, qui ait conduit à les assimiler aux hospices ? Cependant, distinctes par leur fonction des hôpitaux destinés à héberger les pèlerins, les *maladières* n'ont pas donné naissance à un type d'architecture lié à la route.¹⁷² Quoiqu'il en soit, dans

169. On peut relever ainsi la présence d'une vingtaine d'hôpitaux dédiés à saint Jacques, dans le sillage de la *Via Podiensis* : Serregrand (« *quod est situm in via publica sancti Jacobi* », dit un texte, voir *supra* note 166), Vic-Fezensac, Condom, Cordes, Gaillac, La Peyronelle près de Lectoure, Rodez, Millau, Toulouse, Le Puy, Figeac, Cahors, Varaire, Moissac, Caylus, Montauban, Fons, Albi, Saugues, Villefranche-de-Rouergue, Agen, etc. La plupart de ces fondations surgissent aux XIII^e et XIV^e siècles (*cf.*, Jugnot, G., Thèse, *op. cit. supra* note 166, in fine). Il n'est pas jusqu'à Marseille qui n'ait eu son *hôpital Saint-Jacques de Galice*. Mais curieusement il avait été destiné par son fondateur « à ne recevoir que des femmes malades » (*cf.*, Amargier, P., *La Situation hospitalière à Marseille*, dans *Assistance et Charité, Cahier de Fanjeaux 13*, Toulouse, 1978, p. 253, voir *supra* note 36 et *infra* note 276).

170. Outre Paris, on trouve des Hôpitaux dits de Saint-Jacques à Saint-Denis, à Pontoise, à Luzarche, à Évreux, Argentan (voir *supra* note 129), aux Andelys, à Dammartin-en-Goële, à Noyon, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville, Rue, Montreuil, Arras, Tournai, Lille, Valenciennes, Maubeuge, Besançon, Verdun. Pratiquement chaque ville du Nord dispose d'un hospice dédié à l'apôtre. À Provins et à Vitry-en-Perthois, ce sont des hospices dédiés à saint Jacques qui sont à l'origine des deux abbayes qui honorent l'apôtre (voir *supra* note 146). En vain chercherait-on à mettre ces établissements en réseau (*cf.*, Georges, A., *Le Pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1971. Cet auteur consacre tout un chapitre aux hospices, p. 141-166 ; et Saunier, A., « *Le pauvre malade* » dans *le cadre hospitalier médiéval, France du Nord, vers 1300-1500*, Paris, 1993).

171. Pour être juste, il faut reconnaître, en effet, que Marie-Madeleine et saint Gilles qui a reçu des maladreries aussi bien à Châteaudun qu'à Montsaugéon ou Langres, partagent avec saint Jacques cette vogue (voir *supra* note 26), ainsi que quelques autres saints comme saint Mathieu (Gallardon, Houdan), saint Barhélémy (Illiers), saint Blaise (Tonnerre), voire saint Thomas (Châteauneuf-en-Thymerais). Le prieuré de Mont-aux-Malades pour le service des lépreux, près de Rouen, était initialement dédié à saint Jacques, comme la paroisse, avant de passer sous le patronage de saint Thomas de Canterbury (*cf.*, Fournée J., *op. cit. supra* note 14, p. 24 et 62 ; et Bériac, Fr., *Histoire des Lépreux au Moyen Âge*, Paris, 1988, p. 174, 197 et 209-211).

172. Masson (A.), *Existe-t-il une architecture des hospices de Saint-Jacques ?*, dans *Revue hist. de Bordeaux et du dép. de la Gironde*, 35^e année, n° 1-2, Janvier-Juin 1942, p. 5-17. Des hôpitaux édifiés à l'usage des pèlerins et des voyageurs, l'Hôpital-Neuf de Pons (Charente-Maritime) dont la voûte enjambe la route est un exemple spectaculaire. Mais, avec ou sans voûte, il en a existé d'autres, au prieuré-hôpital de N.-D. de Cap de Pont de Cayac, au sud de Bordeaux, ou au prieuré Saint-James de Bordeaux même, qu'une visite de l'archevêque faite en 1572, présente ainsi : « *nous sommes transportez audict hospital de saint Jacques qui est sciz et situé audevant la maison commune de la present ville... sommes entrés*

un raccourci saisissant, la maladrerie de Grainville, en Normandie, était dite *Saint-Jacques le Lépreux*.¹⁷³ Près de Fourmetot (Eure), le pouillé du diocèse de Rouen a conservé, en 1337, le souvenir de la *Maladrerie du chemin Perrey*, dite *Sanctus Jacobus de Quemino Petroso*.¹⁷⁴ À Joigny, en Bourgogne, c'est une maladrerie qui a laissé son nom à la Côte Saint-Jacques où la vigne se dore au soleil de septembre.¹⁷⁵ Comme à Châlons-sur-Marne, elle était située non loin d'une porte de la ville à laquelle elle a également communiqué son nom.¹⁷⁶ Il en va de même à Mayenne¹⁷⁷ ou à la Flèche dont la léproserie désaffectée fut cédée aux Jésuites qui faillirent y installer le célèbre collège où repose le cœur du roi Henri.¹⁷⁸ Le cas est curieux, du reste, de ces hospices convertis en collèges au XVII^e siècle, à charge pour les bénéficiaires de continuer à exercer les œuvres de miséricorde et d'assurer les fondations, comme il advint aux Jésuites, à Saint-James de Bordeaux¹⁷⁹, et aux Oratoriens, à la Maison-Dieu Saint-Jacques de Vendôme.¹⁸⁰ Toutefois semblable destin reste

*dans l'église dudit prieuré et hospital... Et tout incontinent dans l'hospital qu'est audevant ladite eglise, la grand ruhe entre deux, ou estant entrés par une grand porte... avons trouvé deux dortours d'instinctz et séparés contenant vingt petitz chalitz garnis la plupart de paillasses pourries...» (cf., Cavignac, J., *Compostelle*, n° 25, 1^{er} trim. 1968, p. 2 ; voir *infra* note 179). Sur l'architecture et l'organisation des maladreries, voir : Imbert, J., *Les Hôpitaux en Droit Canonique*, Paris, 1947, p. 155-158. La question de savoir si les maladreries offraient un accueil aux pèlerins se pose dans les mêmes termes que pour les établissements des ordres hospitaliers militaires. C'est une question que seules l'archéologie ou les sources archivistiques peuvent trancher. À titre d'exemple, l'une des sépultures de la Chapelle dite des Lépreux à Montbron en Angoumois, fouillées en 1969-1970, a livré une coquille de Saint-Jacques perforée de trous d'attache (cf., Denis, J.-M., *Contribution à l'étude des poteries du Moyen Âge*, dans *Mém. de la soc. archéo. et hist. de la Charente*, année 1971, p. 449, fig. 16, voir *infra* notes 284 et 378).*

173. Cochet (Abbé), *Les églises de l'arrondissement d'Yvetot*, Paris, 1853, t. I, Grainville-la-Teinturière, p. 175-178. Même chose à Mirebeau (Vienne), où « *tout contre les murailles de la ville, se trouvait la chapelle Saint-Jacques-des-Lépreux* » (cf., Ginot, É., o. cit. *supra* note 9, p. xlvi).

174. Charles (J.), *Les maladreries du départ. de l'Eure, dans Nouvelles de l'Eure*, n° 84, Automne 1982, p. 39 et Fournée (J.), *op. cit. supra* note 14, p. 32 et 64.

175. Megnier (P.), *op. cit. supra* note 47, p. 3 et 4.

176. Grignon (L.), *op. cit. supra* note 50, p. 316-317. Cette porte fut reconstruite à la fin du XVIII^e siècle. La plaque commémorative retirée des fondations rappelle que « *la première pierre de cet édifice, appelé Porte saint Jacques,..* » a été posée le 15 mars 1781 (voir *infra* note 364).

177. Roche (J.), *op. cit. supra* note 37, p. 85.

178. Pesche (J.-R.), *Dict. topogr. hist. et stat. de la Sarthe*, t. II, Le Mans-Paris, 1829, p. 423-428.

179. Cavignac (J.), *Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Gironde, I.- Documents d'archives, l'hôpital Saint-James*, dans *Compostelle, Hospitaliers et pèlerins sur les chemins de Saint-Jacques*, n° 25, 1^{er} trim. 1968, p. 1-4 ; et Nicolai, A., *op. cit.* note 1, § IV, p. 112-129 (voir *infra* note 248).

180. Gendron (M.-A.), *Notice hist. sur la chapelle Saint-Jacques, l'église et le Collège de Vendôme*, Vendôme, Henrion, 1847, p. 1 à 19 (voir également, HERVIER, D., *Vendôme, Chapelle Saint-Jacques*, dans *congrès archéo. de Fr., Blésois — Vendômois*, 1981, Paris, 1986, p. 437-444).

exceptionnel. Superbement isolé, Saint-Jacques d'Aigrefoin¹⁸¹, paroisse de Bouffry (Loir-et-Cher), retourna progressivement à la glèbe, tout comme la léproserie Saint-Jacques de l'Erem¹⁸², à Missillac (Loire-Atlantique).

Outre la nécessité de porter secours aux malades et aux voyageurs, l'incapacité à satisfaire un vœu téméraire a été un aiguillon singulier dans la diffusion du culte de l'apôtre. Car on ne badine pas avec Saint-Jacques. Pèlerinage majeur, la seule autorité canonique habilitée à délier un engagement imprudent, est celle du pape.¹⁸³ Ainsi, le 29 juillet 1331, Guy de Châtillon fonde à titre de compensation, dans la collégiale Saint-Sauveur de Blois, un autel consacré à l'apôtre sur la recommandation expresse du pape Jean XXII. Il le pourvoit d'un chapelain qu'il dote d'une confortable rente.¹⁸⁴ Lorsque le Comté échoit en 1397 à Louis d'Orléans, celui-ci veille à acquitter son dû au chapelain institué par son prédécesseur.¹⁸⁵ De la même façon, Guy de Chauvigny, seigneur de La Châtre en Berry, érige, le 25 mars 1435, l'autel de saint Jacques en l'église Saint-Germain, faute d'avoir réalisé le vœu d'un père qui, ayant promis de visiter l'apôtre, lui en avait tout naturellement transmis l'obligation.¹⁸⁶

Il ne suffit pas à Jean V, duc de Bretagne, qui avait juré de se rendre à Compostelle lorsqu'il fut fait prisonnier à Chantoceaux, d'envoyer chaque année un pèlerin vicairer porteur d'un tribut annuel de 30 écus d'or à l'adresse de saint Jacques. Il lui faut encore dépêcher, en 1429, Jacques Uri, conseiller du roi de Chypre, auprès de *N.S.P. le Pape*

181. Saint-Venant (R. de), *Dict. du Vendômois*, t. III, p. 311-313. Cet établissement dépendait du monastère de bénédictines de Saint-Avit-lès-Châteaudun.

182. Cottineau, *Répertoire*, col. 2735. Dépendance de Saint-Gildas des Bois.

183. Guerra Campos (J.), *Roma y el sepulcro de Santiago, Notas históricas*, Santiago, 1985, XII, p. 95-96. Le pape peut concéder pour un temps le droit de rachat et de commutation dans le but d'encourager une œuvre particulière, telle que la réparation, la construction ou l'embellissement d'un édifice de culte. C'est ce que fait Léon X, le 1^{er} janvier 1517, en faveur du chapitre de Chartres, en lui accordant la faculté de racheter les vœux de pèlerinage majeur, le jour de l'Annonciation, au profit du fameux *tour du Chœur* dont il vient de décider les travaux : « *neqnon vota quecumque per eos forsan emissa Ultramarino, Liminum Apostolorum Petri et Pauli de Urbe, Sancti Jacobi in Compostella... in opus fabricæ ecclesie et Chori commutare possint et valeant* » (cf., Jusselin, M., *Les Traditions de l'église de Chartres, À propos d'une bulle du pape Léon X*, dans *Mém. de la soc. archéol. d'E-et-L.*, t. XIV, 1922, p. 2-4 et 21-23).

184. Arch. Départ. de Loir-et-Cher, Blois, G. 35.

185. Bibl. Nat., Paris, Coll. Joursanvault, 904 et Cauchie (M.-A.), *Vente et prise de possession du comté de blois au XIV^e siècle*, dans *Mém. soc. des Sc. et L. de L.-et-Ch.*, 26^e vol., 1926, p. 98-99.

186. Gaultier (J.), *Hist. de La Châtre en Berry*, éd. Le Vagabond, 1982, p. 17. Le cas n'est pas rare. En voici un exemple tiré de la riche série des testaments insinués au greffe de l'officialité diocésaine, à Lyon : En 1347, Bertholet, « *civis Lugdun.* », entend que Pierre, son fils, « *visitet limina b. Jacobi in Gallicia* ». Mais il prévoit un remplaçant au cas où surviendrait un empêchement dirimant : « *alioquin si facere non posset propter infirmitatem... et hoc infra duos annos* » (cf., Arch. départ. du Rhône, 4 G 43, Fol. 127 ; cité par Valla, M., *Les Lyonnais à Compostelle*, dans *Bull. philol. et hist.*, 89^e congrès Nat. des soc. Sav., Lyon 1964, Paris, 1967, p. 247, note 1).

pour solliciter *la commutation de son vœu de voyage de Saint-Jacques en Galice*.¹⁸⁷ Quant à Louis XI, roi de France, il est d'autant plus impatient de connaître son sort, qu'il sent peut-être approcher sa fin. Aussi presse-t-il son ambassadeur de s'enquérir s'il plait « *a Sa Sainteté me commuer, absouldre et dispenser ung veu que j'ay fait d'aler en personne à Msgr Saint Jacques* ». Le billet, rédigé le 15 octobre 1482, est expédié du Plessis-lez-Tours.¹⁸⁸ Le roi trouve, du reste, un moyen original d'honorer sa promesse. L'année suivante, il fait fondre deux grosses cloches pour la basilique de l'apôtre.¹⁸⁹ Qui dira si ce joyau d'architecture qu'était la chapelle Saint-Jacques d'Orléans, ou la magnificence déployée par Gilles et François de Pontbriant, aux voûtes de la chapelle Saint-Jacques, à Notre-Dame de Cléry, ne sont pas, l'un et l'autre, la sublimation de vœux manqués ?

187. À la suite de cette mission, les comptes mentionnent chaque année, jusqu'au décès du duc, l'envoi d'un pèlerin chargé de l'offrande de 30 écus d'or. Longtemps ce fut Guillaume le Reynec, écuyer de la Maison ducale, qui accomplit cette mission (cf., Couffon, R., *op. cit. supra* note 38, p. 36 ; voir également Michel, Fr., *Le Pèlerinage de Saint-Jacques de C.*, *op. cit. supra* note 1, p. 155-156, et Kerhervé (J.), *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles*, Les Ducs, l'Argent et les Hommes, éd. Maloine, Paris, 1981, t. I, p. 309). Dans des circonstances analogues, le duc François II (1458-1488) obtient du pape Sixte IV, en 1476, une bulle l'autorisant à choisir le confesseur qui le dispensera de son vœu et lui indiquera l'œuvre de compensation à accomplir (cf., A. D., Nantes, E. 39). Sur saint Jacques libérateur des captifs, voir *infra* notes 310 et sv.

188. La Coste-Messelière (R. de), *Rois et princes de France et le pèlerinage de Compostelle*, dans *Bull. soc. hist. et sc. des Deux-Sèvres*, 2^e série, t. VIII, 1975, p. 260-261. Le roi enjoint à Monsieur de la Heuze d'obtenir du pape « *que lui mesmes de sa bouche le face, et en prenez lettres a part de nostre dict Saint Père et la m'aportez et qu'il n'ait point de faulte* » (cf., *Lettres de Louis XI*, dans *Publicat. de la soc. de l'hist. de France*, Paris, 1908, t. X, p. 3-4).

189. Santiago, Archivo de la Catedral, 392, n^o 9. Cf. *Santiago, Camino de Europa*, Monasterio de San Martín Pinario, Santiago, 1993, Catalogue, n^o 111, p. 414-415. Tout le nécessaire à la fabrication des deux cloches fut expédié par mer sous la conduite d'Antoine de Mortillon, chargé de suivre le détail des opérations. Le message par lequel le roi avertit ses « *tres chers et grans amys les archeuesque cardinaux et chapitre de monsieur saint Jacques de Compostelle en Galice* » de sa décision, est datée du 13 juillet 1483. À cette heure, Louis XI est gravement malade. Le chapitre accuse réception de la missive le 29 juillet. Le 4 du même mois, une messe solennelle avait été célébrée pour le rétablissement du souverain, accompagnée d'un don de « *six mille livres tournois* » à l'autel du saint. Le 30 août suivant, Louis XI s'éteint au Plessis-lez-Tour. Tout s'est passé comme si le roi, pressentant l'imminence de sa fin, avait soldé in extremis ses comptes à l'égard de l'apôtre. Les cloches furent suspendues dans une tour qui porta dès lors le nom de « *Torre del rey de Francia* », l'actuelle « *Torre del reloj* », qui faisait, semble-t-il, partie du circuit de visite des pèlerins. On crut bientôt que ces cloches étaient un don de saint Louis (cf., La Coste-Messelière, R. de, *Saint Louis et le Pèlerinage de Saint-Jacques de C.*, *op. cit.* note 164, p. 173-182). Un pèlerin d'Arcueil qui avait mesuré le grand bourdon, en grava la circonférence à la porte de son église, à son retour, en 1601, avec cette inscription : « *Ici est le tour de la cloche de NS Iaque en Galisce aporte par Lovis...* » (cf., Guilhermy, F. de, *Inscriptions de la France du V^e au XVIII^e siècle*, t. III, *Ancien diocèse de Paris*, Paris, 1877, p. 589). Ce « *contour de la cloche de l'église de Compostelle* » que l'abbé Lebeuf déclare « *creusé dans le mur du vestibule de cette église* », existe toujours (cf., Lebeuf, Abbé J.-B., *op. cit. supra* note 15, t. IV, p. 15, note 1). Il est profondément entaillé et mesure environ 2m, 20 de diamètre. Hélas, l'inscription qui se trouvait au centre du cercle a complètement disparu. Elle était déjà à demi effacée quand le baron de Guilhermy la recueillit.

Mais l'exemple le plus émouvant de pèlerinage de désir est sans conteste celui de Blanche de Castille. Frère Etienne de Bourbon en a conté la péripétie dans une de ses anecdotes coutumières. La reine caressait le projet de se rendre à Compostelle. Elle s'en ouvre à son confesseur qui n'est autre que l'évêque de Paris. Loin de se laisser émouvoir, Guillaume d'Auvergne enjoint derechef à sa pénitente d'employer l'argent de son voyage à procurer un toit aux *Frères de Saint-Jacques*.¹⁹⁰ Ces frères, jetés dans la capitale, en 1217, par la volonté de saint Dominique, viennent tout juste de recevoir pour logis, de l'Université et de Jean de Barastre leur bienfaiteur, un hospice et sa chapelle vouée à Saint-Jacques, ce qui ne tarde pas à leur attirer le sobriquet de *Jacobins*.¹⁹¹ Devant l'afflux des vocations, Blanche de Castille et Louis IX se prêtent volontiers à agrandir la pauvre bâtisse. À plusieurs reprises, ils se rendent sur la Montagne Sainte-Geneviève pour célébrer avec les *Frères de Saint-Jacques* la fête de l'apôtre et suivre le chantier.¹⁹²

En fondant, avant 1228, une chapelle dédiée à saint Jacques le Majeur, dans son château de Sézanne, Blanche de Navarre, veuve de Thibaud III de Champagne, céda peut-être à une inspiration analogue.¹⁹³ N'était-elle pas, comme sa suzeraine, otage de l'impérieuse

190. Lecoy de la Marche, (A.), *Anecdotes hist., légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon*, Paris, Renouard, 1877, P. 389.

191. « Ces religieux, établis par saint Dominique, estoient venus à paris en assez petit nombre l'an 1217. Ils obtinrent l'année suivante, à la prière du pape Honoré III, la maison où ils sont aujourd'hui dans la rue Saint-Jacques. Elle leur fut donnée, tant par l'Université qui y avoit quelque droit, que par un anglois nommé Jean, médecin de Philippe-Auguste et doyen de saint-Quentin en Vermandois. Il logeoit en cette maison, et en avoit fait un hospital pour les pèlerins, particulièrement, sans doute, pour ceux de Saint-Jacques en Galice, car elle portoit dès lors le nom de Saint-Jacques ; et saint Jacques le Majeur en est encore aujourd'hui le patron... Cette maison est devenue si considérable dans leur ordre, qu'on les connoist beaucoup moins sous le nom de Dominicains, ou de frères Prescheurs, qui est leur ancien titre, que sous celui de Jacobins ; et ils portoient le même nom en Angleterre, du temps de Mathieu Paris » (cf., Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis Roi de France*, éd. soc. de l'Hist. de Fr., t. VI, Paris, 1851, p. 135 ; sur l'histoire de cet établissement, cf., Moreau-Rendu, S., *Le Couvent Saint-Jacques*, éd du cerf, Paris, 1961 ; voir *supra* note 161).

192. Par exemple le 25 juillet 1239, ainsi que l'atteste les comptes : « *Quidam clericus Hispanus, de dono, die Sancti Jacobi, dum rex esset ad Sanctum Jacobum* (id est ad conventum fratrum Praedicatorum Parisiensium), xi s. teste Hamelino (cf., *Itinera, Dona & Hernesia*, dans *Recueil des Historiens de la Gaule & de la Fr.*, t. XXII, Paris, 1865, p. 598 k et p. 599 a). Le prestige du premier « *S. tudium Generale* » de l'Ordre que fut le Couvent Saint-Jacques, explique peut-être qu'à travers la France, 7 des quelques 132 fondations dominicaines surgies au cours du XIII^e siècle, ont leur chapelle dédiée à l'apôtre : Lille (1218), Dinan (1221), Chartres (1222), Saint-Omer (1223 ?), Le Mans (1228), Rouen (1248) et Quimperlé (1255), cf., Rohault de Fleury (G.), *Gallia Dominicana, Les Couvents de l'Ordre de saint Dominique au Moyen Âge*, t. I, Paris, 1903.

193. Millard (Abbé A.), *Histoire de Sézanne*, Sézanne, A. Patoux, 1897, p. 127-129 (voir aussi, A.D. de la Marne, G. 1426, Liasse). Blanche (+1229), fille du roi de Navarre Sanche VI le Sage (+1194), avait épousé, à Chartres, le 1^{er} juillet 1199, Thibaud III de Champagne qui mourut deux ans plus tard. Mère de Thibaud IV le Chansonnier, elle gouverna le Comté pendant 21 ans jusqu'à la majorité de son fils auquel échut, le 7 avril 1234, la couronne de Navarre, son oncle Sanche VII le Fort étant mort sans postérité.

raison d'état ? Enfin, combien d'aspirations élevées vers l'apôtre ne sont-elles pas restées enfouies dans le silence des cœurs, comme celle que révèle dans son testament du 24 août 1411, un procureur au Parlement de Paris, apprenant *in extremis* le désir inavoué que sa femme avait eu d'aller à Saint-Jacques.¹⁹⁴

III - Pèlerins comme nos pères

1.- *Rudes pénitents*

Des satellites du sire d'Amboise, postés à Chaumont, ne craignent pas de dépouiller de son cheval un pèlerin qui revient de Saint-Jacques. Mieux, ils font présent du larcin à leur seigneur. Le maître qui avait fermé les yeux, galoppait impunément sur sa monture. Peut-être s'agit-il d'un de ces « destriers d'Espagne », fort prisés. Soudain, il tombe et se fracture l'épaule. Redoutant le courroux du saint qu'il a offensé, il restitue aussitôt le bien volé et part implorer sa guérison en même temps que le pardon de l'apôtre. La vie aventureuse de Sulpice II d'Amboise qui périt misérablement à Châteaudun, le 24 août 1153, dans la prison que lui avait tendu Thibaud de Blois, est bien connue.¹⁹⁵

194. Tuetey, A., *Testaments enregistrés au Parlement de Paris, sous le règne de Charles VI*, Paris, 1880, XXXIII, (282)-522 à 287-(527). Il s'agit de Jean du Berc, reçu procureur en 1375, né dans le diocèse d'Amiens, pour lors paroissien de Saint-Eustache. Le testateur et son épouse avaient voué plusieurs visites à des sanctuaires, comme ce « voyage et pèlerinage qui était à faire par Mad. compaigne et espouse et moy à Notre-Dame de Boulogne sur la mer et encore à Notre-Dame de Montfort, à Saint-Côme et saint-Damien de Luzarches. » Mais Jean du Berc ajoute : « Pour ce que l'en m'a donné à entendre que ma dicte compaigne avoit dévotion de faire un voyage à Saint Jaques en Galice, combien qu'elle ne m'avoit riens dit ne déclaré, et que je n'y feusse point consenti, toutes voies je vueil que l'en y envoie messenger certain qui de ce rapportera lettre de certification, ainsi qu'il appartiendra » (*Ibidem*, 286-526). Le curieux est que les époux avaient eu sur le tard un enfant auquel la défunte Marion avait donné le nom de Jaquet (voir *supra* note 11), et que son père recommande à ses frères, « car, dit-il, il n'a rien eu de moy ne de sa dicte mere ». Néanmoins, la clause qui fait suite à l'envoi d'un pèlerin en Galice, stipule : « Vueil, laisse et ordonne à Jaquet, mon filz, tous mes livres, cours de loys et autres » (*Ibidem*). On voit cependant que le mari défiant n'aurait pas entendu d'une oreille favorable le projet de sa femme. Sans doute était-il prévenu contre un tel désir par les récits alarmants que les *XV Joies du Mariage* faisaient courir depuis peu sur les épouses en mal de pèlerinage (*cf.*, éd. Rychner, J., Paris, 1967, *La Huictiesme Joye*, p. 66-71). La réalité ne dément pas ces craintes qui pouvaient, au demeurant, avoir de toutes autres motivations, ainsi qu'il advint de la comtesse Florence de Biscaye, lorsqu'elle abandonna son mari, Pierre de Béarn, pour aller à Saint-Jacques « en bon équipage » (*cf.*, Froissart, *Voyage en Béarn*, éd. Orban, 1987, p. 89, extrait de *Chroniques de Froissart*, L. III, ch. XIV ; voir Michel, Fr., *Le Pèl. de Saint-Jacques de C.*, *op. cit. supra* note 1, p. 153 ; voir *infra* note 294).

195. Gesta Ambaziensium Dominorum, éd. Halphen (L.) et Poupardin (R.), *Chroniques des Comtes d'Anjou*, Paris, Picard, 1913, p. 122-123. « Et limina beati Jacobi in Hispania visitans, Deo sibi propitio, sanus effectus votum persolvit », conclut son biographe (sur le sens pénitentiel du pèlerinage clairement exprimé par le L. S. J. à la même époque, voir *infra* note 418 in fine). La rapacité de Sulpice et de ses sicaires aurait été excusable, si l'animal en question avait été un de ces chevaux de race dont on faisait honneur à la Galice au Moyen Âge : « sobre un chaval morau de Compostela », lit-on dans le Roman de Gérard

Son contemporain, Geoffroy III Grisegonelle (1100-1139), seigneur de Vendôme, rival malheureux de Sulpice dont il resta un an prisonnier, en 1134, connaît, pour sa part, de graves différends avec l'intransigeant Geoffroy (1093-1132), abbé de la Trinité de Vendôme. Le privilège d'immunité dont se targue l'abbé lui est intolérable. Cependant, le comte vient à résipiscence. « *Le jeudi de la première semaine de carême de l'an 1124* », Geoffroy-Grisegonelle confesse publiquement que « *les abbés de la Trinité, seuls juges de leurs vassaux sont aussi les seuls maîtres... Le lendemain même du jour où cet acte est signé, le comte part pour un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice.* »¹⁹⁶ La chartre qui consigne cet événement est datée du 27 février.¹⁹⁷ À peine a-t-il le dos tourné, que son fils Jean, poursuit ses déprédations à l'encontre des moines. Revenu d'Espagne, Geoffroy y met bon ordre. Après avoir fondé, en 1130, l'abbaye Saint-Sauveur de l'Étoile, à Authon (Loir-et-Cher), et combattu en Terre sainte, la mort le surprend en 1139 alors qu'il débarque à Saint-Gilles.¹⁹⁸ C'est là une fin enviable.

de Rossillon (cf., Michel, Fr., *G. de R., Chanson de Geste Ancienne publiée en provençal et en français*, Paris, 1856, p. 66). Déjà Guillaume le Conquérant, grand amateur de chevaux, avait reçu en cadeau de tels présents de la part des rois d'Espagne qui briguaient la main de sa fille : « *De Vasconia et Arvernia potentes ei transmittebant vel adducebant equos, qui nominibus proprii vulgo sunt nobilitati. Item reges Hispaniae his donis inter alia ejus amicitiam captabant* » (cf., Guillaume de Poitiers, *Hist. de Guill. le Conq., op. cit. supra* note 136, p. 26-27). Cela explique-t-il que les marchands de chevaux parisiens aient élu l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins pour y faire leurs dévotions ? Sur la « *Confrarie saint Éloy aus marchans de chevaux* », cf., Archives de l'Assist. Publiq. de Paris, Fonds de l'Hôp. Saint-Jacques-aux-Pèl., Comptes de 1353-54, cote 2277, et Comptes de 1357-58, cote 2281 ; sont nommément désignés comme « *marchand de chevaux et bourgeois de Paris* » : Arnaut de Biscarret et Jehan de Lavalée dont les épouses Aalips et Marie font des legs en faveur de l'Hôpital (*Ibidem*, Liasse 7, 1375-1388, cotes 51-58 ; voir *infra* note 217). Rien d'étonnant à ce que les chemins de la dévotion aillent de pair avec les routes du commerce (cf. : Michel, Fr., *Le Pèl. de Saint-Jacques de C., op. cit. supra* note 1, p. 154-155 et p. 160-162).

196. Pétigny (F.-J. de), *Hist. archéol. du Vendômois*, Blois, 1882, p. 248-249.

197. « *Et in crastino movit idem comes ad Sanctum Jacobum* », dit laconiquement le texte (cf., Métails, Abbé Ch., *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, Paris, 1895, CCCXLVII, p. 232, sur la lignée des comtes de Vendôme, voir Barthélémy (D.), *op. cit. supra* note 147, p. 798-800, et leurs démêlés avec la Trinité, *ibidem* p. 407 et 554). On trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de La Sauve-Majeure (Gironde), l'évocation très explicite d'un cas analogue : « *Bernardus de Lamota cum sustinisset longam excommunicationem propter multa et grandia malefacta quod fecerat monachis de Silva, voluit ire ad sanctum Jacobum causa orationis...* » (cf., Nicolai, A., *op. cit. supra* note 1, p. 105). Sur la vie de Geoffroy-Grisegonelle (cf., Saint-Venant, R. de, *Dict. du Vendômois*, t. I, rééd. de 1969, p. 129-130). Un de ses successeurs, le comte Jean II, mourut, croit-on, au cours d'un pèlerinage à Saint-Jacques. À la veille de son départ, en 1207, il confirma à la Trinité de Vendôme la possession de bois et de terres : « *Hanc concessionem... tunc feci memorate abbacie, cum primo ad beatum Jacobum iter arripui, causa peregrinationis agende* » (cf., Métails, Ch., *ibidem*, t. III, p. 23, DCL).

198. Cette abbaye, appelée aussi Sainte-Trinité de l'Étoile, fut confiée aux Prémontrés (cf., Saint-Venant, R. de, *ibidem*, t. I, p. 482-485 ; voir *supra* note 125). Saint-Gilles était alors un pèlerinage couru. Peu après la mort de Sulpice d'Amboise, son frère, Oudin y périt assassiné (cf. Souchet J.-B., *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. II, 1868, p. 464).

Il est à croire que dans le Val de Loire, au XII^e siècle, expier ses forfaits à Saint-Jacques avant de gagner le paradis outre-mer, procure à ces turbulents féodaux l'apaisement d'une âme bourrelée de remords. Les frères ennemis communient du reste dans les mêmes exutoires. Thibaud de Blois (1152-1191) qui accomplit en personne le voyage de Compostelle, s'attarde au retour à Saint-Martial de Limoges où il fait étape, le 12 mai 1160.¹⁹⁹ Quelques années auparavant, en 1131, Geoffroy IV le Bel, comte d'Anjou (1113-1151), qui avait eu maille à partir avec les seigneurs de Thouars et de Parthenay, éprouve lui aussi le besoin impérieux de s'incliner sur la tombe de l'apôtre. Amaury III de Montfort, son oncle, cherche à l'en dissuader.²⁰⁰ Geoffroy à l'affût d'une caution morale, fait la sourde oreille et se tourne vers Hildebert de Lavardin, pour lors archevêque de Tours. La réponse du prélat ne se fait pas attendre : « *Vous voulez, dit-on, très vaillant et très illustre Comte, entreprendre un voyage en l'honneur du bienheureux saint Jacques. Ce projet, nous le reconnaissons, est bon en lui-même ; mais quiconque est chargé d'un gouvernement est astreint à l'obéissance... Vous êtes aveugle si vous ne voyez pas les dangers du voyage... Sachez donc, ô prince, que si vous êtes lié par un vœu, Dieu vous a lié par votre charge... Soyez dans votre palais la consolation des affligés. Que l'équité dicte tous vos jugements. Réglez sur vos sujets par l'amour, sur vous-même par les lois.* »²⁰¹ Ces conseils et ceux pro-

199. « *Anno ipso in Octavis Dominicæ Ascensionis... Ipso die Theobaldus Blesensis, frater Henrici, de S. Jacobo rediens a toto conventu festive exceptus* » (cf., Geoffroy de Breuil, prieur de Vigeois, *Chronique*, dans *Recueil des hist. des Gaules et de la Fr.*, t. XII, Paris, 1781, p. 439 e). Second fils de Thibaud IV le Grand (1093-1152), Thibaud V le Bon qui fut Grand Sénéchal, était le propre beau-frère de Louis VII de France, puisque ce dernier avait épousé, en 1160, en 3^e noces, sa sœur Adèle, mère de Philippe-Auguste. Lorsque le roi s'absenta au cœur de l'hiver 1154-1155 pour se rendre à Saint-Jacques, c'est à Thibaud V qu'il confia les rênes du royaume (voir *infra* notes 207, 210 et 211).

200. Rhein (A.), *La Seigneurie de Montfort en Iveline*, dans *Mém. soc. archéol. de Rambouillet*, t. XXI^e, Versailles, 1910, p. 57.

201. Hildebert de Lavardin, P. L., t. CLXXI, 1854, Epistola XV, Comiti Andegavensi (scripta circa an. 1123), col. 181-183 : « *Ad memoriam beati Jacobi, strenuissime comes, et prædicanda virtute sublimis, iter, ut fertur, assumpsisti... Porro præter solitum mentis tuæ oculus caligavit, si non vides plenam periculosis casibus assumptam tibi peregrinationem. Per munitiones ducis Aquitanorum transiturus es, cujus tibi invidiam suscitasti, factus in expugnatione Toarcy (vulgo Thouars) superior...* » (col. 181-182). Traduction dans Déservillers (M. de), *Vie d'Hildebert de Lavardin (1057-1134)*, dans *Bull. soc. archéol. du Vendômois*, t. VI, 1867, p. 30-31. Hildebert fut évêque du Mans à partir de 1097, puis, en 1125, il devint archevêque de Tours jusqu'à sa mort survenue en 1133. Déservillers met cette anecdote au crédit de Foulque V dit le Jeune (1090-1142) qui, parti en 1129 en Terre sainte, reçut deux ans plus tard la couronne du Royaume de Jérusalem, tandis que A. Rhein penche pour Geoffroy IV dit le Bel ou Plantagenêt qui tint, à partir de 1131, les rênes du comté promis à un si haut destin. Si la lettre a bien été rédigée vers 1123 comme le pense son éditeur, le chanoine Bourassé, suivi en cela par Déservillers, il faut tenir qu'il s'agit de Foulques V. Mais la mention de Thouars dont Geoffroy accula le comte rebelle à raser le donjon, vers 1130-31, montre à l'évidence qu'il s'agit de Geoffroy IV (cf., Port, C., *Dict. hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, 1876, p. 254-256). Quelques années plus tard, l'évêque d'Angers, Ulger, partait pour Compostelle (cf., Urseau, Chan., *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, Paris, 1908, n° CXXXIX, 1136-1140, p. 228-229), tandis

digués par roi d'Angleterre réussirent-ils à retenir le fougueux prince de se jeter dans la gueule de son ennemi, le duc d'Aquitaine, qui guettait sa proie ?

Depuis Guillaume le Grand (993-1030) qui avait coutume d'alterner ses pieuses démarches à Rome et à Saint-Jacques²⁰², les chemins de l'Espagne sont familiers aux puissants ducs d'Aquitaine. Aussi, après quelques éclats de jeunesse, Guillaume X (1126-1137) ne déroge pas à la tradition lorsqu'il se décide à abandonner l'épée pour le bourdon.²⁰³ Grâce inouïe, il obtient de mourir, le vendredi saint 9 avril 1137, à proximité de Compostelle.²⁰⁴ Ce décès inopiné lui vaut d'être inhumé dans la basilique même de l'apôtre, au pied de l'autel majeur. Il était âgé de 38 ans. Les chroniques qui répercutent cet événement²⁰⁵, disent son immense retentissement.²⁰⁶

Qu'ils renoncent aux armes ou se résignent à administrer leurs domaines, il faut donc aux grands de ce monde de puissants arguments pour céder à l'attrait de Saint-Jacques. Quel motif a donc pu

que Guillaume Bandol, à son retour de Galice, faisait une donation à l'abbaye Saint-Pierre de Chemillé (A. D., Angers, 39 H II, n° 55). L'évêque qui n'est pas sûr de revenir, laisse à son successeur le soin de bénir le cimetière de la paroisse qu'il vient d'ériger dans le fief de Massé, à la demande d'un certain Païen Manceau, chevalier : « *Hoc etiam promissimus eidem Pagano quod, si me Ulgerium, qui sum iturus in brevi ad Sanctum Jacobum, in itinere mori contigerit, decanus et canonici cimiterium illud, de quo diximus, ab episcopo successore meo facient consecrari* » (cf., Urseau, Chan., *ibidem*, p. 229 ; sur le tombeau de l'évêque Ulger qui mourut au mois de nov. 1149, cf., Farcy, L. de, *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, vol. II, 1905, p. 132-142, et *Album*, Pl. 4 à 8 ; sur le culte de saint Jacques à Angers, voir *supra* notes 72 et 89 ; voir aussi note x131).

202. Richard (A.), *Hist. des Comtes de Poitou*, Paris, Picard, 1903, t. I, p. 196. « *Cui a juventute consuetudo fuit, ut semper omni anno ad limina apostolorum Romam properaret, et eo quo Romam non properabat anno, ad Sanctum Jacobum Galliciae reconpensaret iter devotum* », Chronique d'Adémar de Chabannes, 41 A.

203. Un an auparavant, il a dévasté la Normandie. « *Eodem tempore, Guillelmus Pictavensium dux, memor malorum quae nuper in Normandia operatus est, poenitentia motus, ad sanctum Jacobum peregre profectus est* », Orderic Vital, *Historia Ecclesiastica*, éd. Le Prévost, Paris, 1855, t. V, p. 81. Cf. Richard (A.), *op. cit. supra* note 158, t. II, p. 49-52.

204. Suger écrit qu'il mourut en chemin : « *in via demigrasse* » (cf., *Vita Ludovici Grossi Regis*, éd. H. Waquet, Paris, 1964, p. 281. La nouvelle arriva à Louis VI alors qu'il était mourant : « *Parvenu au château de Béthizy, il y fut bientôt rejoint par des messagers de Guillaume, duc d'Aquitaine, lesquels lui firent savoir que ce duc, parti en pèlerinage vers Saint-Jacques — ad Sanctum Jacobum peregre profectum-, était décédé au cours du trajet, mais qu'avant de se mettre en route et même en route — antequam iter aggrediretur et etiam in itinere moriens—au moment de mourir, il avait pris le parti de lui confier sa fille, une très noble demoiselle nommée Aliénor — nomine Aanor-, pour la marier, et de lui remettre toute sa terre pour la tenir en garde* ».

205. Chronique de Saint-Maixent : « *Obiit peregrinus apud Sanctum Jacobum in Hispania ; est quoque sepultus in ecclesia ejusdem apostoli, in qua et obiit, honorifice ab archiepiscopo loci illius. Fuit autem obitus ejus die Parasceve* » (cf., éd. Verdon, J., *La Chronique de Saint-Maixent, 711-1140*, Paris, 1979, p. 194). Dans le domaine royal : Chronique de Morigny : « *Ipse vero Guillelmus rebus humanis exentus, in eadem ecclesia Beati Jacobi est tumulatus* » (cf., éd. Mirot, L., *La Chronique de Morigny, 1095-1152*, Paris, Picard, 1910, p. 66-67).

206. Vázquez de Parga (L.), *Las peregrinaciones a S. de C.*, Madrid, 1948, t. I, p. 60-61, et notes 53 à 55.

inciter un roi de France qui a déjà sacrifié à l'appel de la croisade prêchée par saint Bernard (1147-1149), à laisser le gouvernement de son chétif royaume pour s'acheminer à Compostelle ? Car il est notoire que Louis VII de France (1137-1180) a rendu visite au sanctuaire de l'apôtre au cœur de l'hiver 1154-1155. Entre le 1er janvier et le 9 février 1155, il est à Toulouse où il confirme, avec l'assentiment du Comte, Raymond V de Saint-Gilles, son beau-frère, et en présence des bourgeois de la ville, réunis *in capitulo Sancti Saturnini*, les privilèges accordés par Charles le Chauve aux églises Saint-Etienne, Saint-Sernin et Notre-Dame de la Daurade. Dans le protocole de cet acte, le roi se présente sans équivoque : *Ego Ludovicus Dei gratia Francorum rex, rediens a Sancto Jacobo et per Tolosam transiens...*²⁰⁷ C'est le lieu de se souvenir qu'avant d'expirer, Guillaume X, avait disposé l'union de ses états à la couronne par le mariage de sa fille aînée avec Louis de France. De la sorte, le duc d'Aquitaine eut pour successeur immédiat « *Louis le Jeune, fils de Louis le Vieux, roi de France, l'an 1137 de l'incarnation du Seigneur* » et ce dernier reçut « *pour épouse la fille aînée de Guillaume* », Aliénor d'Aquitaine. Le sacre et le mariage avaient été immédiatement célébrés à Bordeaux.²⁰⁸

Lorsque 18 ans plus tard, le roi est à Saint-Jacques, le concile de Beaugency a achevé de dissoudre cette union tumultueuse et Louis VII vient de convoler en secondes noces, à Orléans, avec Constance de Castille, fille d'Alphonse VII l'Empereur.²⁰⁹ Comment ne pas penser que les déboires passés hantent sa conscience inquiète. Il est vraisemblable que c'est pour abolir le drame de son divorce et attirer la bénédiction du Ciel sur sa nouvelle union que le roi, privé d'héritier, a entrepris ce pèlerinage, mené dans une totale discrétion.²¹⁰ Son pre-

207. Luchaire (A.), *Etudes sur les Actes de Louis VII*, Paris, Picard, 1885, p. n° 339 et 355, p. 208 et 214. À propos du diplôme de Charles le Chauve (voir *infra* note 111). Miret y Sans précise que le roi dût être à Toulouse, avant le 15 janvier 1155 (*cf.*, Miret y Sans, J., *Le roi Louis VII et le comte de Barcelone à Jaca en 1155*, dans *Le Moyen Âge*, t. XXV, 1912, p. 289-300).

208. Chronique de Saint-Maixent, *op. cit. supra* note 205, p. 197.

209. Duchâteau (Abbé), *Hist. du diocèse d'Orléans*, Orléans, 1888, p. 132.

210. S'inspirant des chroniques légendaires recueillies et étudiées par R. Menéndez Pidal et M. Defourneaux, A. Georges se croit fondé à récuser toute portée religieuse au pèlerinage de Louis VII (*op. cit. supra* note 34, p. 24). Il est vrai que E.-R. Labande avait, d'un trait de plume, exclu ce roi du nombre des pèlerins estimés par lui « authentiques » (*cf.*, *Recherches sur les pèlerins dans l'Europe des XI^e et XII^e siècles*, dans *Cahiers de Civilisation Médiévale*, Poitiers, 1^e année-n° 2, Avril-Juin 1958, p. 159). Cependant R. de La Coste-Messelière, interrogeant le témoignage des chroniques, conteste à juste titre le bien fondé de cette dénégation (*op. cit. supra* note 188, p. 249). De fait, Raoul de Dicet et Robert de Thorigny déclarent ce voyage accompli *orationis causa* ou *gratia orationis*. Tout récemment, A. Grabois a magistralement mis en lumière tant la psychologie que les motivations religieuses du roi, (*cf.*, *Louis VII pèlerin*, dans *Revue d'hist. de l'Église de Fr.*, t. LXXIV, n° 192, Janv.-Juin 1988, p. 5-22 et plus particulièrement 15-17). Il n'empêche que Louis VII, *rex pacificus*, a retiré de ce pèlerinage un prestige accru et que ce déplacement a servi l'orientation nouvelle qu'il entendait imprimer à son action (*cf.*, Sassié, Y., *Louis VII*, Paris, 1991, § 17, p. 252-256).

mier mariage n'avait-il pas été béni, à Bordeaux, un 25 juillet, jour anniversaire de l'apôtre qu'il n'hésite pas à déclarer son *patron* ?²¹¹ La chapelle Saint-Jacques d'Orléans dont quelques uns attribuent la fondation à Louis le Jeune, n'était-elle pas le mémorial de cet acte d'humilité²¹²

2.- *Petits et grands*

Dans la chaîne des pénitents, le roi de France prend donc place, à l'égal de ses vassaux, et se mêle à la foule anonyme des humbles appâtée par l'éclat des miracles et le bruit des guérisons. En effet, lorsqu'ils cèdent à des élans de ferveur, les grands n'ont garde d'oublier les petits. Non seulement ils les assistent par les aumônes qu'ils prodiguent au long de la route — car l'aumône éteint le péché, *Elemosina enim a morte liberat* — mais encore, ils contribuent de leurs deniers à la fondation et à l'entretien d'établissements charitables.²¹³ Qu'ils aient eux-mêmes accompli ou non le pèlerinage, ils viennent en aide aux membres de leur entourage qui désirent gagner le Pardon de Saint-Jacques.²¹⁴ C'est ainsi que Blanche de Castille donne 60 sous à son sommelier sur le point de partir en Espagne.²¹⁵ Au xv^e siècle, le poète Charles d'Orléans (1391-1465) n'agit pas autrement. Il accorde une gratification au menuisier Dallescueil pour lui permettre de réaliser son *voyage de Saint-Jacques en Galicie*.²¹⁶

Il est donc naturel que, lorsqu'ils cherchent à se grouper en confréries, les pèlerins se tournent vers puissants pour solliciter l'appui et la

les

211. Dans un diplôme mentionné par Luchaire, Louis VII s'exprime ainsi : « *Amor Dei et votorum obligatio nos aliquando contulit ad S. Jacobum Apostolum et patronum nostrum peregrinare* », cité par M. Defourneaux (cf., *op. cit. supra* note 114, p. 114, note 4), voir aussi : Brown, Elizabeth A.R., « The Twelfth-Century crusading window of the Abbey of Saint-Denis », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 49, London, 1986, p. 29, note 119.

212. Buzonnière, L. de, *Histoire architecturale de la Ville d'Orléans*, t. I, Paris, Didron, 1849, p. 362. L'attribution de la fondation primitive de cette chapelle à Louis VII est constante chez les historiens d'Orléans, au xix^e siècle : De Torquet, l'abbé Duchâteau, Lepage, Patron y sacrifient, alors même que François Le Maire n'en souffle mot.

213. C'est ainsi que Henri de Ploësqualec, seigneur de Taillebourg, fonde en ce lieu, le 6 juillet 1434, une aumônerie de 12 lits destinée aux pèlerins avant de partir lui-même pour Saint-Jacques (cf. *Arch. hist. du Poitou*, t. II, p. 218 et 220). L'acte de fondation de l'hôpital de Cadillac par le duc d'Epemon, le 2 juin 1617, stipule qu'il y aura « *en un autre lieu six lits pour les pauvres pèlerins* », (cf., Cadillac, *Hôpitaux et Confréries de pèlerins de Saint-Jacques*, Catalogue de l'Exposition, mai-spt. 1967, n° 557).

214. À partir du xv^e siècle, du moins, les années de rémission qui correspondent au Jubilé de Compostelle, sont couramment appelées « *Perdonanza* ». Les placards d'indulgences, imprimés en France à la fin de ce même siècle, s'intitulent volontiers « *Gran Perdon general de plenaria remission* » (cf., Pic, Fr., *Pardons et « Grans Pardons »*, dans *107^e congrès nat. des soc. savantes*, Brest, 1982, t. 1, p. 447-462 ; voir également *infra* note 283).

215. Itinera-Dona & Hernesia, *op. cit. supra* note 192, p. 595 K : « *Gillo, sommularius in camera reginae, de dono, quando ivit ad Sanctum Jacobum, LX. s. teste Guillelmo de Braia* », 24 juin 1239.

216. Bibl. Nat., Paris, Pap. orig., 2159, n° 662, cité par Champion (P.), *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 1911, p. 418.

protection qui leur sont nécessaires. À Paris les confrères bourgeois qui s'associent pour construire l'Hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, en 1317, intéressent à leur projet non seulement Charles de Valois (1270-1325), propre frère de Philippe le Bel et oncle du roi régnant, mais la reine et sa mère, Mahaut d'Artois²¹⁷, connue tant par ses libéralités que par l'envoi réitéré de pèlerins chargés d'attirer les suffrages de l'apôtre sur sa famille.²¹⁸ Au milieu d'une existence agitée, Charles de Valois trouve le temps d'effectuer un pèlerinage à Saint-Jacques. À son retour, le 20 juin 1321, les confrères parisiens, habillés aux couleurs de la ville, lui réservent un accueil triomphal.²¹⁹ De la même manière ceux qui se hasardent à fonder, à Blois, en 1366, dans les affres de la peste et l'imminence de la guerre, un Hôpital dédié à saint Jacques pour recevoir les pauvres pèlerins et offrir un abri aux miséreux, se rangent sous l'autorité de leur suzerain, sans lequel, certes, ils ne peuvent rien décider.²²⁰ Cependant, quelques années plus tôt, ils ont reçu de Louis de Châtillon, la permission de se réunir pour gérer les affaires de leur cité, et leur première assemblée se tint le 25 juillet 1345, jour de la fête de l'apôtre. Au bas des deux actes, on retrouve les mêmes noms, ceux des principales familles de Blois.²²¹ Fils de Guy de Châtillon, Charles de Blois (1320-1364) pour-

217. Jacomet (H.), *Présence de Saint-Jacques à Paris, la Confrérie des pèlerins*, dans *Archeologia*, n° 289, avril 1993, p. 27-39 (voir *supra* notes 87 et 195). N'assista-t-elle pas, le 19 février 1319, à la pose de la première pierre de la chapelle de l'Hôpital dont elle donna les vitraux ? Aussi avait-elle mérité de figurer agenouillée d'un côté aux pieds de la statue de saint Jacques qui ornait le trumeau du portail, tandis que sa fille, la reine Jeanne, occupait l'autre côté, ainsi que ses petites-filles Jeanne, Marguerite, Isabelle et Blanche.

218. Richard (J.-M.), *Note sur les pèlerinages à Saint-Jacques de C.*, dans *Bull. Com. des Ant. Dép. du Pas-de-Calais*, t. VI, n° 3, Arras, 1887, p. 183-185. Entre 1304 et 1327, elle envoya jusqu'à 6 pèlerins. L'année 1317, elle députa Yvon Le Breton à Compostelle pour demander le salut éternel de Robert l'Enfant qui vient de mourir (cf., Richard, J.-M., *Mahaut comtesse d'Artois et de Bourgogne — 1302-1329*, Paris, Champion, 1887, p. 86).

219. Petit (J.), *Charles de Valois (1270-1325)*, Paris, Picard, 1900, p. 232-233 et *Chronique Parisienne Anonyme de 1316 à 1339*, dans *Mém. de la soc. d'hist. de Paris et de l'Île-de-France*, t. XI, 1884, Paris 1885, p. 59 : « Et l'endemain, à Paris, les confreres de Saint-Jasquez, honnourablement vestuz en robes partiez de rouge et de pers (qui poi de prouffit à eux ne à aultre chose), tous allerent à l'encontre de Charlez le conte de Valoiz, qui, dez parties d'Espaigne, du pelerinage Saint-Jaque de Galice venoit en France ».

220. Bernier (J.) *Histoire de Blois*, 1682, rééd. Bruxelles, 1976, p. 35-36. « L'Eglise Collegiale de saint Jacques fut fondée l'an 1366. par Louis de Chastillon Comte de Blois, & par quelques particuliers du Comté, qui touchez de compassion envers les Pelerins de saint Jacques en Galice, qui n'avoient aucun lieu pour se retirer en passant, firent le fonds de huit Prebendes, dont six furent destinées aux Prestres & Chanoines qui font le service, & deux au logement & à la nourriture de ces Pelerins ».

221. Soyer (J.), *Étude sur la Communauté des Habitants de Blois*, Paris, 1894, p. 51 et 111-112. Faut-il chercher là plus qu'une simple coïncidence ? À Lyon, en tous cas, à partir de 1300 et plus sûrement de 1320, déclare M. de Valous, « ce fut dans la chapelle de Saint-Jacques que nos pères se formèrent à la pratique de la liberté communale. C'est sous les voûtes de ce lieu sacré que les chefs de la famille lyonnaise s'assemblèrent pendant plus d'un siècle pour leurs délibérations, et c'est là où ils achevèrent la constitution définitive de l'administration urbaine » (cf., Valous, V. de, *La Chapelle de Saint-Jacquême ou de Saint-Jacques de Lyon*, Lyon, 1881, p. 6 ; voir *infra* note 227).

suit un idéal semblable. Au cours de son bref et dramatique règne breton, il s'efforce de protéger les humbles et les pèlerins, à l'instar des saints rois de Bretagne dont il veut imiter les vertus tout autant que celles de saint Louis qui reste le modèle suprême.²²² Le 27 avril 1362, il donne un terrain sur la chaussée de Pirmil, à Nantes, pour y édifier une chapelle et un hôpital à l'attention des pauvres pèlerins.²²³

Il est frappant de voir, en 1762, les maîtres de la confrérie Saint-Jacques d'Angers solliciter de Jules-Hercule, prince de Rohan-Guéméné, duc de Montbazou, la permission de faire figurer le blason des Rohan sur leur *drapeau et autres ornements*. Le prince peut d'autant moins se soustraire à cette requête que la confrérie d'Angers a été instituée par son *honoré ancêtre le maréchal de Gié*.²²⁴ Ainsi se tisse, autour du pèlerinage de Galice, tout un réseau de solidarités qui transcendent les différences sociales. Cette cascade de protections rejaillit sur les plus humbles à travers la pratique des œuvres de miséricorde, à charge pour eux de fléchir la clémence divine envers leurs bienfaiteurs. Autant dire qu'une intense circulation de prières gravite autour des mérites et des indulgences brassés par le pèlerinage de Galice.

3.- Tous pèlerins et confrères

L'impact spirituel et social du *Pardon* de Saint-Jacques se mesure à l'étendue du mouvement confraternel qu'il suscite. Assurément, plus de 300 confréries de *Jacquets* ont éclos sur la terre des Lys. La plupart des villes closes ont leur poignée de pèlerins de *Mgr Saint Jacques*. Paris, sous Louis XIII, compte jusqu'à trois cénacles distincts.²²⁵ Ces regroupements surgissent dès le XIII^e siècle, à la faveur de la libéralisation du droit d'association. On en rencontre ainsi à Toulouse, Millau, Maguelonne, La Sauve-Majeure, Angers, Le Mans, Paris, **RODEZ,**

222. Vauchez (A.), *Le Duc Charles de Blois et le culte des saints rois bretons*, dans *Haut Moyen Âge, Culture, Education et Société, Etudes offertes à P. Riché*, Univ. de Paris X Nanterre, éd. Publidix et Erasme, 1990, p. 605-615.

223. Arch. Dép. de Loire-Atlantique, Nantes, H. 493., *Aumônerie de Toussaint sur les ponts de Nantes*. Un aveu rendu au roi, en 1629, montre cet hospice composé : « d'une église avec cimetière, hôpital et Hôtel-Dieu pour loger et héberger les pèlerins de Saint-Jacques en Galice et de Saint-Meen, allans et retournans de leur voyage » (cf., Maitre, L., *Hist. adm. des anciens Hôp. de Nantes*, Nantes 1875, p. 54-67).

224. Cadillac, Catal., *op. cit. supra* note 213, n° 435. B. N., ms. fr. 5023. Sur le maréchal de Gié (voir *infra* notes 302 et 303). De même, si l'on en croit Odolant-Desnos, la confrérie de Saint-Jacques qui se trouvait à Notre-Dame d'Alençon « devait son établissement au pèlerinage que Jean II, duc de cette ville, avait fait à Saint-Jacques-en-Galice » (cf., Odolant-Desnos, P. J., *Mémoires hist. sur la ville d'Alençon et sur ses Seigneurs*, 2^e éd. par L. de la Sicotière, Alençon, 1858, p. 123, cité par Legros, H. M., *op. cit. supra* note 125, p. 4).

225. Le Masson Forésien (J.-B.), *Le Calendrier des Confréries de Paris*, éd. Dufour, abbé V., Paris, 1875. En 1621, cet Aumônier du roi énumère successivement, à Saint-Magloire, « Celle des Pèlerins de S. Jacques en Galice, et de Notre-Dame de Montserrat » (p. 94) ; à Saint-Médard, « Celle des Pèlerins qui ont fait le voyage de S. Jacques » (p. 122) et, à Saint-Roch, « Celle des Pèlerins de S. Jacques dudit fauxbourg » (p. 139).

Arras.²²⁶ Comme la *Grande Confrérie* parisienne, elles s'organisent souvent autour d'un noyau de marchands influents et comptent dans leur sein, des notaires, des avocats et des membres de l'administration tant civile que royale. C'est ce qui explique le rôle qu'elles ont pu être amené à jouer dans la vie publique.²²⁷

Mais à côté des riches compagnies qui réunissent l'élite urbaine, appointent un clergé et gouvernent un hôpital, nombre de bourgs en nourrissent de plus modestes. Dans l'ancien diocèse de Chartres, de petites cités comme Mantes, Dreux, Nogent-le-Rotrou, Gallardon, Bonneval, Châteaudun, Cloyes ou Vendôme possèdent toutes une confrérie de Saint-Jacques plus ou moins active, entre la fin du xv^e et le xviii^e siècle.²²⁸ Ailleurs on en trouve aussi bien à Mamers, L'Aigle, Bernay, Harcourt, Verneuil-au-Perche, Gisors, Pontoise, Senlis, Provins, Melun, Montereau, Pithiviers et Beaugency où la chapelle des pèlerins, édifiée sur une culée du pont, surplombe la Loire, qu'à Pouzauges et aux Sables d'Olonne en Vendée, ou à Vic-le-Comte et Saint-Amant-Tallende en Auvergne. Au gré de la conjoncture, elles s'assoupissent puis se réveillent brusquement, régénérées par une bouffée d'enthousiasme. À Blois, l'historien Bernier est, dans la seconde moi-

226. Cadillac, Catal., *op. cit. supra* note 213, voir n° 70 et 255. En dépit de son titre prometteur l'étude de E. Lambert, intitulée *Ordres et Confréries dans l'hist. du Pèl. de C.*, Cf. *Annales du Midi*, Toulouse, 1943, p. 369-403), n'apporte rien de neuf sur ce point. Sur la vie et l'organisation des confréries voir, SIGAL, P.-A., *La Société des Pèlerins*, dans *La Quête du sacré, Saint-Jacques de C.*, Turnhout-Brépols, 1985, p. 146-155 ; et, sur un plan général, Vincent, C., *Les confréries médiévales dans le royaume de Fr.*, Paris, 1994). L'organisation d'un colloque international sur « Les confréries de Saint-Jacques en Europe », placé sous la double égide du C. E. C. et de l'Université, est envisagée par l'Association Inter-Régionale « Les Chemins de Saint-Jacques » (42, rue des Saules, 31000 Toulouse), il devrait avoir lieu en 1996 ou 1997. Ce sera l'occasion d'essayer de faire le point sur l'activité et le rôle de ces confréries..

227. On sait que le sceau de la ville d'Aurillac porte en guise de meubles : la fleur de lys et la coquille de Saint-Jacques (*cf.*, Grand, R., *Les Paix d'Aurillac*, Paris, 1945, Pl. cxvii et ccxx). Dans cette ville, la Frairie de Saint-Jacques élit jusqu'au xviii^e siècle deux des quatorze bailes chargés d'assister les consuls dans l'établissement de l'assiette de l'impôt, outre les vingt conseillers attirés. « *Nous sommes appelés, deux de nos bailhes à faire les consuls et jeter la tailhe*, (nous sommes) *les premiers chiefs de mestiers devant tous les autres...* » (*cf.*, Beaufrère, A., *Aurillac et la Haute-Auvergne sur les Chemins de Compostelle*, Extrait de la *Rev. de Haute-Auvergne*, t. 45, Avril-Juin 1976 et t. 46, Janvier-Mars 1977, éd. du C.E.E.C., Paris, Aurillac, 1978, p. 29-30 ; voir *infra* note 230). Devant l'essor pris par la ville née auprès de l'abbaye de Saint-Sever, en Gascogne, l'abbé doit consentir, en 1270, à une charte de paréage avec Henri III dont le texte connu par une transcription du xiv^e s., indique que les consuls sont institués le 25 juillet, jour de la saint Jacques, patrons d'une confrérie (*cf.*, Du Buisson, P.-D., *Historiae monasterii S. Severi libri X*, éd. Dehez, L., 1876, t. I, Livre III, p. 236). Mieux, une charte du Cartulaire de l'abbaye de La Sauve révèle, en 1249, qu'à la suite d'incidents violents perpétrés contre du monastère, les confréries seront soumises à l'autorisation de l'abbé. Les deux confréries visées par ces désordres sont celles du Saint-Esprit et de Saint-Jacques (*cf.*, Cavignac, J., *op. cit. supra* note 179, p. 7 ; voir également *supra* note 221).

228. Jacomet (H.), *Les Confréries de Saint-Jacques dans l'ancien diocèse de Chartres*, à paraître dans *Bull. soc. archéol. d'Eure-et-Loir*.

tié du XVII^e siècle, le témoin d'une telle résurrection.²²⁹ Dans la seule année 1668, on assiste à l'érection d'une nouvelle confrérie aux Jacobins de Chartres, les pèlerins d'Angers obtiennent d'être reçus aux Jacobins de leur cité après avoir tâté des Cordeliers, et l'évêque de Limoges approuve, le 26 mars, les nouveaux statuts de la confrérie de cette ville.

Parfois, comme à Vendôme ou Châteaudun, deux confréries de Saint-Jacques coexistent. L'une est issue d'une corporation de métier tandis que l'autre rassemble les pèlerins.²³⁰ C'est ce qui peut expliquer la présence simultanée de deux chapelles dédiées à l'apôtre sous les voûtes d'une même église, comme à Gisors.²³¹ Tanneurs et foulons ont souvent jeté leur dévolu sur saint Jacques le Mineur dont le martyr fut expédié d'un coup de massue.²³² Mais comment résister à l'ascendant du Majeur ? Son empreinte n'est-elle pas gravée jusque sur des outils ? Le dernier jour d'août 1492, Michel Souef qui vient de faire un legs « *aux confrères de la confrairie de M. saint Jacques en l'église de la Magdeleine de Châteaudun* », laisse à son fils, Georges Souef, « *son braquemart de la forge de Bonneval, où est imprimé M. saint*

229. Bernier (J.), *op. cit. supra* note 220, p. 38. « *La Confrairie de saint Jacques, qui depuis plusieurs années avoit esté négligée, fut restituée de nostre temps en son premier lustre, par Messire Jacques Charron, Bailly de Blois, un de ses confrères* ».

230. À Vendôme, en effet, la chapelle Notre-Dame de Pitié, située dans l'enclos de l'Abbaye de la Trinité, dans la cour appelée autrefois *Galilea Monasterii*, voyait se réunir la Confrérie Saint-Jacques des Tanneurs (*cf.*, Trémault, A. de, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, Vendôme, 1904, p. 35-36), tandis que les pèlerins et *voyageurs* de Compostelle s'assemblaient à la chapelle de la Maison Dieu Saint-Jacques, avant de se retrouver, à partir de 1635, dans l'église paroissiale Saint-Martin, à la suite de l'installation du Collège des Oratoriens à la Maison Dieu (Arch. Dép. de L.-et-C., Blois, G. 2346 ; voir *supra* note 180). Curieusement, les deux associations avaient leur fête principale le 25 juillet. À Châteaudun, la Confrérie érigée en l'honneur de saint Jacques dans l'église de la Madeleine, est dite des *francs-texiers*, en 1626. Celle qui se trouvait à la même époque à la paroisse Saint-Valérien, était peut-être la Confrérie des pèlerins. À Aurillac, au XVII^e siècle également, la frairie Saint-Jacques est dite des Pelletiers. Le Livre des Rentes de cette puissante association rédigé par Guillaume Bonhort, à la fin du XVI^e siècle, fait état de la grande et de la petite *Frairye*. Il est possible que la première ait réuni les métiers, tandis que la seconde recevait les pèlerins (*cf.*, Beaufrère, A., *op. cit. supra* note 227, p. 29, note 1, et p. 32). Une telle distinction se retrouve, semble-t-il, à Aire-sur-la-Lys et à Valenciennes.

231. Il y avait, en effet, au début du XVII^e siècle dans cette église, la « *Chapelle de saint Jacques le Grand des Pellerins* », dans le bas-côté nord, semble-t-il, et, dans l'abside, la « *Chapelle saint Jacques des Bouchers* » (*cf.*, Dorival, A., *Tableau de l'Église de Gisors, Description en vers*, éd. Blanquart (Abbé F.) et Régnier (L.), Rouen, 1893, p. 75, vers 1588-1605, et p. 100, vers 2299-2365).

232. Sur les corporations en général, voir Martin Saint-Léon, E., *Histoire des Corporations de Métiers*, 4^e éd., Paris, 1941, et les travaux d'É. Coornaert. Sur leurs dévotions, voir Du Broc de Segange, L., *Les saints Patrons des Corporations*, Paris, 1887. L'attribut propre à saint Jacques le Mineur est un bâton de foulon recourbé par le bas (*cf.*, Richard P. Bedford, *Saint-James the Less, a study in christian iconography*, London, 1911, 56 p. (C.R. par M. Aubert, dans *Le Moyen Âge*, t. XXV, 1912, p. 432) ; et Réau, L., *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, 1958, t. III, p. 702-704). Sur la relation possible des compagnonnages avec le pèlerinage de Saint-Jacques, voir *infra* note 234.

Jacques et saint Christophe ». ²³³ Les chapeliers, à Avignon, Figeac, Montfaucon en Quercy, Saint-Maixent, Dun-sur-Auron, Caen, Troyes, Saint-Valery-sur-Somme et ailleurs, se rangent sous sa houlette pour la raison manifeste que saint Jacques ne quitte jamais son couvre-chef. ²³⁴ Dans certaines paroisses dont l'église est consacrée au Majeur, la confrérie de l'apôtre se réclame davantage de son patron que de son pèlerinage et son office est de veiller à ce que les ressources de la fabrique ne s'épuisent pas. C'est manifestement le cas à Houssay (Loir-et-Cher), au XVII^e siècle, comme ce le fut peut-être, à Illiers (Eure-et-Loir) ou à Houdan (Yvelines). ²³⁵ À Saint-Christaud, en Bas-Comminges, la « *comfrayria de mossenhor sanct Iamme e de mossenhor sanct Christau* » dont les statuts sont couchés le 25 juillet 1370, est une *Charité* des morts ²³⁶, dans l'esprit de celle qui fleurit un

233. Arch. dép. d'Eure-et-Loire, Chartres, E. 2778, fol. 87 et 87 V°.

234. Comme rien n'est simple, les chapeliers de Tulle se sont mis sous le patronage des saints Jacques et Philippe, ce qui ne les empêche pas de célébrer le Majeur (cf., Salviat, P., Quincy, G., *La Cathédrale de Tulle aux XVII^e et XVIII^e s.*, dans *Lemouzi*, n° 117 bis, avril 1991, p. 20). Cependant, « *La communauté des chapeliers de la ville et des faubourgs de Saint-Maixent* » avait pris pour blason « *de sinople à un saint Jacques vêtu en pèlerin d'or* » (cf., Ch. d'Hozier, *Armorial Général de Poitou*, éd. ; Passier, Niort, 1878, p. 282, n° 93, cité dans *Compostelle*, Bull. n° 6, 1961, p. 6). Le fait d'appartenir à une confrérie de métier enrôlée sous le signe de la coquille ne pouvait qu'inciter à prendre le bourdon (voir *infra* note 369). C'est ce que fait Pierre Catho, de Saint-Maixent, *chapelletier* de son état, au printemps 1779. Ses descendants conservent de lui, un passeport délivré le 25 avril par le maire de Saint-Macaire, un cahier de 8 p. sur lequel il avait gribouillé son itinéraire, avec les éléments d'un vocabulaire franco-espagnol, et un recueil de chanson de pèlerins provenant de la boutique de Sébastien Henault, à Toulouse. Le lieutenant du Roi, à Saint-Jean-Pied-de-Port, lui refusa l'entrée en Espagne lui ordonnant de regagner Saint-Maixent. Pierre Catho passa outre (cf., Nicolai, *Souvenirs du pèlerinage de Compostelle*, dans *Bull. et Mém. de la soc. archéol. de Bordeaux*, t. XL, 1922-23, Séance du 9 mars 1923, p. lxx-lxxviii). S'il existe un lien entre le pèlerinage de Saint-Jacques et les compagnonnages, ce doit être là qu'il réside (cf., La Coste-Messelière, R. de, *Compagnonnage et Pèlerinage*, dans *Sous le Signe de la Coquille*, Château-Thierry, Avril-juin 1983, Catalogue, p. 65 ; *supra* note 232). Quoiqu'il en soit, Espérazza dans l'Aude, *capitale mondiale du chapeau*, fête toujours, le 25 juillet, saint Jacques son patron (Communication due à l'obligeance de Melle J. Warcollier).

235. Bourgogne (Abbé C.), *Note sur quelques confréries paroissiales du Bas-Vendômois*, dans *Bull. soc. Archéol. du Vendômois*, t. XII, 1873, p. 32-35). La confrérie de Houssay fut érigée canoniquement le 25 juillet 1631, celle de Houdan est fugitivement mentionnée au XVI^e siècle.

236. Ducamin, J., *Deux textes gascons originaires de Montesquieu-Volvestre*, dans *Mélanges Léonce Couture, Études d'Histoire Méridionale*, Toulouse, 1902, p. 194-207. Alexandre-Bidon (D.), Péricard-Méa (D.), dans *saint Jacques, intercesseur des morts ?*, ont donné une traduction française de ces statuts (cf., *À Réveiller les morts, La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, 1993, p. 176-179). Comme le nom du village et le texte l'indiquent assez, saint Christophe est le patron de l'église et de la localité. saint Jacques ne lui est associé qu'en raison de la coïncidence de sa fête avec celle de saint Christophe, et s'il paraît exercer une prééminence, c'est qu'il est apôtre. Sur la Confrérie de Montesquieu-Volvestre (cf., Ducamin, *ibidem*, p. 195, note 1). Saint Christophe universellement reconnu pour garantir de *la male mort* a, ce semble, quelque droit à être un intercesseur puissant quand sonne la dernière heure, rôle qu'il cède ailleurs à sainte Barbe (voir *infra* note 294).

peu plus tard à Saint-Jacques de Lisieux.²³⁷ Qu'à cela ne tienne, la confrérie érigée non loin de là, à l'église Notre-Dame de Montesquieu-Volvestre, drainait sans doute les pèlerins du voisinage comme on le voit ailleurs.²³⁸

Mais les villes ne sont pas seules à être touchées. De simples villages ont leur confrérie ou leur *boëtte* de Saint Jacques. Il suffit, du reste, que quatre ou cinq pèlerins en tombent d'accord pour que naisse une confrérie. Ainsi fut fait le 25 juillet 1623, à Doussay, en Poitou.²³⁹ Rien qu'aux alentours de Blois, on en compte plus de dix. L'exemple n'était-il pas donné par le chef-lieu ? Aucune cependant ne double le cap du milieu du XVII^e siècle.²⁴⁰ Ce n'est pas à dire qu'il ne subsiste pas ailleurs des associations vivaces. C'est en 1711 que les pèlerins de Mamers dont la confrérie a été approuvée le 4 octobre 1686 par l'évêque du Mans, font imprimer leur *Manuel*, frappé au coin d'une solide dévotion.²⁴¹ À Niort, en 1732, les pèlerins qui ont leur siège à l'église Notre-Dame, rééditent leurs statuts.²⁴² La confrérie de Lyon qui marie les voyageurs de Saint-Jacques à ceux de Notre-Dame de Montserrat, met les siens au net, en 1755.²⁴³ En l'année 1757, « *La confrérie du bienheureux Apôtre Saint Jacques le Grand Erigée en l'église Paroissiale de Gisors, par les Pellerins qui en ont fait le voyage* », est « *Rétablie sous le bon plaisir de Monsieur Prevost Curé de*

237. Sur la distinction à opérer entre les différents types de confréries qui sont sous le patronage de saint Jacques (cf., Péricard-Méa, D., *Confréries Médiévales de Saint-Jacques*, dans *Campus S—tellae I*, Paris, 1991, p. 61 et sv).

238. Par exemple, à Bagnères-de-Bigorre comme le suggèrent les statuts : « *Item qu'aucun homme ni femme de la confrérie s'il n'est pas de la ville et qu'il ne soit pas voisin de Bagnères, ne soit reçu membre de la confrérie, à moins qu'il ne paye redevance, à la garde de l'abbé et des bayles* » (cf., Dejeanne et Pèpouey, S—tatuts de la Confrérie de Saint-Jacques de l'église paroissiale Saint-Vincent de Bagnères, 1325, dans *Bull. de la soc. Ramond*, 31^e année, 1896, p. 57 ; voir *infra* note 332). Sur la confrérie Saint-Jacques de Montesquieu-Volvestre (voir Ducamin, J., *op. cit. supra* note 236, p. 195, n. 1). Toute cette région, sillonnée par la Garonne, apparaît truffée d'Hôpitaux et de confréries de Saint-Jacques, à Muret, à Rieux, à Cazères (*infra* note 350) et à Palaminy (cf., Treuille, H., *Autour d'une variante...*, *op. cit. supra* note 32, p. 111-114).

239. « *Aujourd'hui 25^e jour de juillet, l'an 1623, a esté faite l'association et confrérie des pellerins qui ont esté à Saint-Jacques, tant de la paroisse de Doussay qu'autres circonvoisins, sçavoir Pierre de Clairefontaine, éc. sr. châtelain, et Pierre Boissonnet, François Duchesne, René Hilleret, aux présents s'est conjoint Jehan Richet, frère et pèlerin, du consentement des susdits, le 25 juillet 1627, tous lesquels confrères ont fondé à ce même jour une messe et vigile à trois leçons...* » (cf., Villard, F., *Réponse des Services d'Archives de la Vienne*, dans *Compostelle, Bull. du Centre d'Études Compostellanes*, n° 24, 1967, p. 12).

240. Bouyssou (M.), *Les Confréries religieuses en Blaisois et Vendômois, XVI^e-XVII^e siècles*, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 98, 1991, p. 27-49.

241. Fleury (G.), *De Mamers à Saint-Jacques de C.*, dans *La Province du Maine*, 1897, t. V, p. 50-55 (voir *infra* note 370).

242. Fracard (M.-L.), *La confrérie des pèl. de Saint-Jacques à Niort et sa réorganisation au XVII^e siècle*, dans *Bull. Phil. et hist. (jusqu'à 1610)*, année 1969, CTHS, Paris 1972, p. 471-483 (voir *supra* note 362).

243. Valla (M.), *Les Lyonnais à Compostelle*, dans *Bull. phil. et hist. (jusqu'à 1610)*, année 1964, CTHS, Paris 1967, p. 247-250 (voir *infra* note 371).

Laditte Paroisse ». ²⁴⁴ Sur le seul territoire des Hautes-Pyrénées, on enregistre l'existence de 41 confréries de Saint-Jacques, entre le XVI^e et le XIX^e siècles. ²⁴⁵

Aussi bien l'afflux des pèlerins ne se dément pas. Les Registres des malades reçus à l'Hôpital des Rois Catholiques, pour les années 1630-1655, témoignent du dénuement de ces Picards, Normands, Champenois, Auvergnats, Tourangeaux, Poitevins et Limousins accourus à Compostelle au rythme des années jubilaires. ²⁴⁶ À la question incrédule de l'Intendant de la Généralité de Montauban sur l'utilité de l'Hôpital Saint-Jacques de Rodez, il est répondu, le 25 septembre 1668, que la maison donne *tous les ans l'hospitalité à deux mille pèlerins* et reçoit les malades. ²⁴⁷ À Bordeaux, rue du Mirail, entre 1660 et 1665, l'Hôpital Saint-James, tenu depuis peu par les Jésuites, abrite de trois à cinq mille pèlerins par an, alors que, dans le même temps, le registre de la confrérie bordelaise de Saint-Jacques, établie à Saint-Michel, comptabilise près de mille entrées. ²⁴⁸

244. Il est vrai que le *Livre des comptes* qui porte ce titre prometteur ne dépasse l'année 1757 et que l'intervention autoritaire du curé défend mal de l'impression que l'on a ici l'illustration et la conclusion d'un de ces longs conflits de sujétion entre paroisse et confréries qui ont été souvent la cause de leur résorption (cf., Évreux, Arch. Dép. de l'Eure, G. 2140).

245. Francez (Abbé J.), *Saint-Jacques de C. et les Hautes-Pyrénées*, série de 24 articles parus dans *L'Écho de Bigorre*, entre 1963 et 1965 ; voir également Soulet, J.-F., *Traditions et Réformes relig. dans les Pyrénées Centrales au XVII^e siècle*, Pau, 1974, p. 276. Voici quelques unes de ces confréries : Adé, Arreau, Astugue, Aulon, Aureilhan, Asté (voir *infra* note 263), Azereix, Bartès, Bordères-sur-l'Échez, Cadéac, Campan, Cotdoussan, Esterre, Gardères, Gerde, Guchen, Ibos (statuts), Juillan, Labassère, Lanne, Loucrup, Louey, Lourdes, Montgaillard, Neuilh, Ordizan, Orignac, Ossun, Pontacq, Salles-Adour (statuts renouvelés en 1835), Segus, Serts, Tarbes et Vic-de-Bigorre, ces deux dernières érigées à l'hôpital Saint-Jacques de chacune de ces villes.

246. Battrel (M.), *Contribución al estudio de la peregrinación francesa a S. de C. (1630-1655) según los libros de enfermos del archivo del Hospital Real de dicha ciudad*, Mém. de Maîtrise, Inst. d'Ét. Hisp. et Port., Univ. Fr. Rabelais, Tours, 1978, et Provost, G., *Les pèlerins accueillis à l'Hôpital Real de Saint-Jacques dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, à paraître dans *Table ronde sur les pèlerinages dans l'Europe moderne*, Actes du colloque tenu à Rome les 4 et 5 juin 1993, *Bibliothèque de l'École Fr. de Rome*, Paris, De Boccard, 1995).

247. Viallet (Dr. L.), *Histoire de l'hôpital Saint-Jacques Hôtel-Dieu de Rodez depuis sa fondation en 1346 jusqu'à nos jours*, Rodez, 1864, p. 16 (voir également : Nougaret, R., *Hôpitaux, Léproseries et bodomies de Rodez, v. 1340-1676*, Rodez, 1986, p. 76-79). Cet hospice comportait alors 12 lits. Six ans auparavant, M. le Chanoine d'Austruy lui avait légué une importante somme d'argent. Les propres termes de son testament précisent : « *que c'est pour la nourriture des pauvres pèlerins malades qui ont leur bonne carte de confession de Rome ou de Saint-Jacques, vraiment pèlerins, et non pour les coquillards et pèlerins sauvages, qui ne font jamais que courir pour vendre des marchandises, qui sont le plus souvent mieux reçus des hospitaliers que les bons pèlerins, priant M.M. les bayles et confrères d'y avoir le cœur, ne leur rien donner, ni en recevoir aucun* » (*ibidem*, p. 8).

248. Cavignac (J.), *Le Pèlerinage de Saint-Jacques de C. en Gironde, Réponse des Services d'Archives de la Gironde*, dans *Compostelle*, n° 24, 1967, p. 4. Un couplet de chanson résume bien la situation : « *Puis à Bordeaux la claire voie / Aux Jésuites sommes allés / Qui nous ont donné grand joie / Pain et vin pour notre souper* » (*ibidem*, p. 1). La confrérie de Saint-Jacques de Bordeaux a laissé d'importantes archives : un cartulaire de ses biens et

Ce ne sont pas seulement des prêtres²⁴⁹, des notaires²⁵⁰, des marchands²⁵¹ ou des artisans qui abandonnent ouailles, étude, échoppe ou atelier, mais aussi des laboureurs et des vigneron qui troquent la bêche et la charrue contre le bourdon. En 1752, à Vic-le-Comte, en Auvergne, de jeunes bergers, abusés par un huissier malhonnête, se sont procurés, à raison de 5 sols la pièce, de faux papiers pour aller à Saint-Jacques.²⁵² Les édits royaux soucieux de réprimer le vagabondage qui sévit de manière chronique, dénoncent sévèrement l'oisiveté entretenue sous le prétexte fallacieux de dévotion.²⁵³ Il est vrai que le désir d'évasion se mêle parfois de façon inextricable à la piété, quand ce n'est pas la nécessité impérieuse de gagner sa vie qui commande. Les migrants auvergnats entrent en Espagne sous l'habit du pèlerin et ne craignent pas, au retour, de braver les rigueurs de la douane en dis-

plusieurs registres d'entrées. De 1526 à 1587, on lit les noms de 800 confrères et de 200 confrères. Entre 1603 et 1789, ce sont plus de 1.625 inscriptions qui défilent. Au seuil du XIX^e siècle, les pèlerins sont encore plus de 80. Comme à Poitiers, la Révolution de 1830 aura raison de leur congrégation (cf., Mensignac, C. de, *Confrérie Bordelaise de Monseigneur Saint-Jacques de Compostelle*, dans *Bull. de la soc. archéo. de Bordeaux*, t. XXIII, 2^e fasc., 1898-99, p. 22-23).

249. Le 3 mai 1550, Maître Guy Goutart, prêtre, demeurant en la paroisse d'Assé-le-Riboul (Sarthe), rédige son testament. Il est sur le point d'accomplir « le voyage à M. saint Jacques le Majeur » (cf., Anonyme, *Quelques pèlerins Manceaux à Saint-Jacques de C.*, dans *La Semaine du Fidèle*, diocèse du Mans, t. I, 18 juillet 1863, p. 555-558).

250. C'est ainsi qu'au milieu des minutes de la pratique, sur son registre qui court du 2 janvier 1577 au 31 décembre 1578, Jean Singlais, tabellion du doyenné de Chartres, ouvre cette parenthèse inattendue : « Ycy est l'espace du temps que je fus au voyage de M. Saint Jacques, commençant le 17^e jour de mars 1578, et le retour fut le dimanche 18^e jour de may » (cf., Arch. dép. d'E.-et-L., Chartres, E. 2411, Registre). Un siècle plus tôt, Jean Singlais avait eu un prédécesseur en la personne de Marc Gomboust, tabellion de Villepreux, qui, après avoir grossoyé des actes vingt années durant, annonce : « l'an mil IIIIc IIIIxx IIII (1484), le lundi XVII^e jour de May à mon partement du voyage de monseigneur saint Jacques et sependant que je seray oudit voyage, jusque à mon retour, j'ay commis mon substitud maistre Michel Lascande tant au tabellionage que au greffe » (cf., Arch. dép. des Yvelines, Série E, Tab. de Villepreux, 2^e reg. 1466-1519, cité par Bézard, Y., *La Vie Rurale dans le sud de la Région Parisienne de 1450 à 1560*, Paris, 1929, p. 296).

251. Par exemple, au diocèse de Chartres : Testament de Marin André, marchand à Orébin, « avant d'accomplir le veu qu'il a fait d'aller à Mr saint Jacques en Galice » (Arch. dép., d'E.-et-L., Chartres, E. 2480, Registre).

252. Poitrineau (A.), *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle*, t. I, 1965, p. 655. On rencontre, en effet, de très jeunes-gens sur la route. À Bayonne, au mois de mai 1752, les Magistrats envoient à l'Hôpital trois pèlerins âgés de moins de 16 ans. En 1765, c'est un garçon de 12 ans « se disant pèlerin » qui entre à la Manufacture (cf., Bonetti, Ph., *L'Hôpital de Bayonne et l'Espagne, Contribution à l'étude des mouvements de population au XVIII^e siècle*, dans *Le Sud-Ouest et la Péninsule Ibérique*, Actes du XXVIII^e congrès de la Féd. Hist. du S.-O., Pau 1985, dans *Bull. soc. Sc., Lettres et Arts de Pau et du Béarn*, 1987, p. 113).

253. La Coste-Messelière (R. de), *Édits et autres actes royaux contre les abus des pèlerinages...*, dans *Actes du 94^e congrès nat. des soc. savantes*, Pau, 1969, Paris 1971, t. 1, p. 115-128). Sur l'application de ces textes et la répression de la mendicité dans le Piémont Pyrénéen, voir : Desplat, C., *Errance et Pèlerinage dans les Pyrénées au XVIII^e siècle*, dans *Pèlerins et Pèlerinage dans les Pyrénées françaises, Catalogue de l'Exposition*, Musée Pyrénéen, Lourdes, Juin-Octobre 1975, p. xxiii-xliv).

simulant dans leur bourdon un pécule chèrement acquis.²⁵⁴ À Chives, en Pays Niortais, comme à Villiers-Couture, aussitôt la vigne taillée, certains marauds se répandent dans les contrées avoisinantes où ils se livrent à de menus trafics d'images, de médailles et de fausses indulgences sous couvert de pèlerinage.²⁵⁵ Mais il n'y a pas que des bêtises sur la route. Il est également vigneron ce François Jérôme, né dans le Faubourg des Aydes, à Orléans, qui part le 2 novembre 1777, après avoir laissé tous ses biens à son frère. Lorsqu'il reparait sur les quais de Loire, au mois de mai 1778, il a successivement visité le saint Sauveur à Oviedo, Monsieur saint Jacques à Compostelle, Notre Dame à Montserrat et à Lorette, saint Pierre à Rome enfin, d'où il rapporte des reliques et des indulgences qu'il dépose à la paroisse Saint-Paterne.²⁵⁶ Le 19 juin 1783, des *jacquets* de Paris et de Versailles ont l'honneur d'assister en habit de pèlerins, devant la famille royale, à la procession du Saint-Sacrement qui se déroule en la paroisse Notre-Dame de Versailles.²⁵⁷ Bientôt sonne le glas de la Révolution.

Pourtant, au milieu des bouleversements politiques, la ferveur des pèlerinages ne s'éteint pas aussi brusquement que le donne à entendre le registre de la confrérie de Chalon-sur-Saône qui s'achève sur ce triste bilan : « *La Confrérie étant finie par ordre de la république, nous avons rendu nos comptes aujourd'hui 13 vendémiaire an 12.* »²⁵⁸ Au même moment, d'autres confréries accueillent dans leurs rangs clairsemés quelques rares citoyens-pèlerins, comme à Roquefort des Landes.²⁵⁹ À Lyon, où la confrérie a trouvé refuge dans la paroisse Saint-Bonaventure, deux recrues se présentent au déclin de l'Empire, Pierre Rochot et François Cornet. L'un et l'autre ont trouvé

254. Poitrineau (A.), *Les Espagnols de l'Auvergne et du Limousin du XVII^e au XIX^e siècle*, Malroux-Mazel, Aurillac, 1985.

255. Fracart (M.-L.), *op. cit. supra* note 242, p. 481.

256. Lorillard (G.), *Pèlerins d'autrefois*, éd. M. Marron, Orléans, 1913, 59 p. Ce pèlerinage est à l'origine de la *Confrérie des Romains* établie depuis lors à Orléans.

257. La Coste-Messelière (R. de), *op. cit. supra* note 188, p. 265. Dix jours auparavant, le 9 juin 1783, était passé un acte de Notoriété visant à attester l'existence « *d'un corps de confrérie sous les yeux du roi* » avec privilège d'assister en habit de pèlerins à la procession du Saint-Sacrement où le roi et la famille royale assistent en personne (*cf.*, Levron, J. d'après les recherches de M. Lyons, M.-P., *Réponse des Services d'Archives*, dans *Compostelle, Travaux et Méthodes*, n° 22-23, 1^{er}-4^e trim. 1966, p. 3).

258. Petouraud (ch. Dr.), *Le registre de la Confrérie des pèl. de Saint-Jacques de C. à Chalon-sur-Saône*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. 49, 1968-69, p. 13. Dès le 18 août 1792, l'Assemblée Législative avait supprimé par décret « *toutes les familiarités, confréries, les pénitents de toutes couleurs, les pèlerins et toutes autres associations de piété et de charité* » (*cf.*, Duvergier, XVI, 324). Mais peu après le Concordat, ratifié le 16 juillet 1801, celles-ci reparaissent. C'est du moins le cas de la confrérie de Bayonne qui, rétablie en 1805, avait demandé pour s'en inspirer les statuts de « *la respectable confrérie de Bordeaux* », approuvés le 25 juin 1624, par Mgr. S. E. le cardinal de Sourdis (*cf.*, Haristoy, P., *Le Pèlerinage de Saint-Jacques de C.*, dans *Études hist. et Relig. du diocèse de Bayonne*, année 1900, p. 74-89 et p. 114-119).

259. La Coste-Messelière (R. de) et Warcollier (J.), *Hôp. à l'usage des pèl., chapelles et confréries de Saint-Jacques*, *op. cit. supra* note 2, p. 363 : « *En l'an 4 de la Liberté (1793), réception d'un citoyen* » (voir aussi Cadillac, *op. cit. supra* note 194, n° 606 et 607).

le moyen de satisfaire leur dévotion à saint Jacques *comme militaires français*, en pleine Guerre d'Indépendance.²⁶⁰ À Campan (Haute-Pyrénées)²⁶¹ et à Senlis (Oise)²⁶², les registres conservés s'arrêtent définitivement en 1817 et 1829. Pourtant, en 1867, le village d'Asté, en Bigorre, voit partir 11 pèlerins.²⁶³ Certaines confréries ont la vie longue. Celle de Saint-Geniès-le-Bas (Hérault) survit jusqu'en 1890²⁶⁴, de même que celle de Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), convertie en *société de secours mutuel*.²⁶⁵ Celle d'Odos, enfin, près de Tarbes, poursuivrait dans l'ombre sa tranquille carrière.²⁶⁶

260. Valla (M.), *op. cit. supra* note 243, p. 250. Le registre qui fait connaître ces entrées est incomplet. Il commence le 4 janvier 1733 et ne mentionne pas moins de 700 pèlerins jusqu'en 1755. Il est suspendu à compter du 3 septembre 1791, mais reprend le 1^{er} novembre 1798 pour s'interrompre définitivement le 7 janvier 1816. Au sujet de la Guerre d'Indépendance, il est curieux de lire ces lignes enflammées de l'abbé Pardiac : « *Compostelle a été occupée par nos troupes de 1809 à 1814. Évènement providentiel ! Nos soldats, enfants de la République et de l'Empire, ont incliné devant le tombeau de l'Apôtre ces mêmes fronts qui ne s'inclinaient jamais devant l'ennemi(sic) ; ils ont vu, ils ont admiré, ils ont prié sur ces dalles encore humides des larmes des veuves ; ils ont pleuré eux-mêmes, eux qui se croyaient incapables de pleurer, et quand ils ont regagné leurs foyers après vingt batailles, ils ont raconté non seulement leurs exploits, leurs blessures, leurs souffrances, mais encore les merveilles de la capitale de la Galice... Le soldat a une façon de raconter qui lui appartient ; son éloquence est inculte, sans art, mais incisive* » (cf., Pardiac, Abbé J.-B., *Histoire de S. Jacques le Majeur et du Pèlerinage de Compostelle*, 11^e article, ch. XII, dans *Revue de l'Art Chrétien*, 7^e année, 1863, p. 268 ; et Bennassar, B., *Saint-Jacques de C.*, Paris, 1970, p. 255-258). Certaines lettres de grognards à leur famille pourraient faire penser qu'il en fut ainsi, voir *infra* note 409.

261. Le Nail (J.-F.), *Saint-Jacques de C. et Campan, Un registre de Confrérie (1645-1817)*, dans *Revue de Comminges*, congrès de Luchon, t. CII, année 1989, 1^{er} trim., p. 109-120.

262. Müller (Abbé J.), *Une confrérie de Saint-Jacques à Senlis*, dans *Bull. soc. hist. de Compiègne*, t. XVI, 1914-1920, p. 161 à 222.

263. Francez (Abbé J.), *op. cit. supra* note 245, 9 nov. 1963. Cette confrérie ne s'éteignit qu'à l'orée du XX^e siècle. Le souvenir du pèlerinage de Saint-Jacques était si présent à la fin du siècle dernier que l'abbé A. Théas, curé d'Asté, publia en 1880, d'après un itinéraire manuscrit du XVIII^e siècle, le « *Chemin de Saint-Jacques de Galice à l'usage des pèlerins d'Asté* » (cf., *L'écho de Bigorre*, 2 nov. et 14 déc. 1963, et 25 avril 1964). Sur les pèlerins du siècle dernier, voir : Pellistrani, B., *Les pèlerins de Saint-Jacques de C. au XIX^e siècle*, dans *Table ronde sur les pèlerinages dans l'Europe moderne*, *op. cit. supra* note 246, à paraître.

264. Maurin (C.-A.), *Mémorial paroissial*, Montpellier, 1939, cf. Article cité *supra* note 235, p. 363-364.

265. Ducamin (J.), *Deux textes gascons...*, *op. cit. supra* note 236, p. 195, note 1 (voir également *supra* note 238).

266. Si du moins l'on en croit Élie Lambert qui l'écrivait en 1943 (cf., *op. cit. supra* note 226, n. 17, p. 265 : « *Il existe encore à Odos, dans les Hautes-Pyrénées, près de Tarbes, une confrérie de Saint-Jacques qui a sa chapelle dans l'église de la paroisse* ». Ce qui est sûr c'est que la confrérie d'Azereix a subsisté jusqu'en 1906-1907.

IV - Du berceau à la tombe

1.- *Le saint thaumaturge*

Comparé aux innombrables courants de dévotion qu'a suscité la piété tout au long du Moyen-Age et des Temps Modernes, saint Jacques a-t-il eu autant de prestige dans l'Ancienne France qu'on est porté à le croire aujourd'hui ?

Il importe, en effet, de remarquer que la ferveur suscitée par l'apôtre dont le corps repose à Compostelle, n'entre pas exactement dans la catégorie des dévotions dites *populaires*. Saint Jacques est à tous points de vue un intercesseur exceptionnel. Il est, parmi les Douze, l'un des trois disciples les plus proches du Christ, ce qui fait de lui un témoin privilégié de la Révélation.²⁶⁷ N'a-t-il pas assisté, avec Pierre et Jean, à la mystérieuse transfiguration du Sauveur ? Aussi, son culte vivifié par le pèlerinage a-t-il une audience universelle.²⁶⁸ Dès le XII^e siècle l'auteur du *Liber Sancti Jacobi* en veut pour preuve le concours bigarré des nations qui affluent à Compostelle.²⁶⁹ Les suppliques qu'on lui adresse ne connaissent pas de spécialisation. Saint

267. Precedo Lafuente (M.-J.), *Santiago el Mayor, Patrón de España, Vida y Culto*, S. de C., 1965, 205p.

268. La pérennité du pèlerinage de Saint-Jacques — qui est un pèlerinage voué à saint Jacques et accompli à travers lui pour le Christ et à Dieu satisfaire des maux commis, comme le dit la chanson *Du Devoir des Pèlerins*, ou encore *Pour avoir mon Dieu propice* (Rossignols Spirituels) — montre que d'une certaine façon la dévotion envers l'apôtre a transcendé les conditions historiques qui l'ont fait naître. Cela n'est-il pas dû à la formidable personnalité de l'apôtre dont le corps, arrimé au Finistère d'Occident, irradie mystérieusement la présence (cf., Jacomet, H., *Compostelle au XI^e et au XX^e siècle, du mythe à l'utopie ?*, op. cit. supra note 3, p. 61-75 et note 57, p. 89). C'est en tout cas ce qu'a fortement éprouvé A. Dupront : « À longueur des siècles, y compris celui d'aujourd'hui, le pèlerin de Compostelle s'en est allé à la rencontre de « Monseigneur saint Jacques ». Les textes le confirment à l'envi : il n'est pas question du tombeau, mais du saint en personne. C'est lui qui attend là-bas, au bout de l'interminable route... Cette immense présence, aussi démesurée que la route, dressée au terme du chemin donne au pèlerinage compostellan une dimension singulière dans la triade des plus grands pèlerinages de la Chrétienté médiévale » (cf., Dupront, A., *Puissances du Pèlerinage : Perspectives Anthropologiques*, dans *La Quête du Sacré, Saint-Jacques de C.*, Turnhout-Brepols, 1985, p. 213-215).

269. Le début du sermon attribué au pape Léon pour le septième jour de l'octave de saint Jacques met en relation tous ces éléments d'une façon lumineuse : « *Nobis enim diuina procurante gratia spiritaliter datus est patronus, quem communiter ueneratur uniuersus mundus. Quis est enim tam peruicax aspernator in toto mundo, qui cupide non desiret beati Iacobi sese muniri patrocinio ? Illi enim ex toto mundo, per pruruptas rupes montium, per insidias latronum, per aporaciones predonum, per innumeras fraudes hospitum, peregrinorum frequens est in Gallectiam concursus. Et nimirum dignum est, ut illum omnes uenerentur in terris, quem tantis coruscum uirtutibus Deus sublimauit in celis. Hic est Christi primicerius, qui pregustata in monte future resurrectionis dulcedine, more boni uexilliferi primus fertur in prelium* » (cf., L. S. J., éd. W. M. Whitehill, S. de C. 1944, Livre I, Chap. XV, p. 128 ; voir supra note 100).

Jacques n'est pas un thaumaturge ordinaire.²⁷⁰ Figure de l'Espérance, vertu théologale, comme le suggère Dante, il est un héraut de l'absolu.²⁷¹ On ne recourt pas à lui pour conjurer un mal particulier ou prévenir un accident de la fortune, quelque soit le motif légitime de la demande, mais pour implorer la guérison d'un mal essentiel, celui du péché, de la mort et de la damnation.

« *Amy de Dieu nommé Jacques le Grant,
Premier martir de la saincte caterve
Des apostres, a toy viens a garant,
te suppliant que d'enfer me preserve,
Aussi affin que Sathan ne m'asserve
En son paluz horrible et tenebreux,
De tous pechez totalement conserve
Ton umble serf que tu vois doloireux.* »²⁷²

Saint Jacques déjoue les sortilèges et arrache le croyant aux griffes du démon. C'est là ce qui le distingue des saints guérisseurs, que ce soit saint Gilles²⁷³ ou saint Antoine.²⁷⁴ Bien que l'ermite de Provence ait été le protagoniste d'un pèlerinage aussi fameux que Rocamadour, il est curieux de constater qu'au fil du temps ses vertus miraculeuses, aux yeux des villageois du moins, se sont bientôt réduites à dissiper les terreurs de l'enfance et apaiser l'anxiété, à la façon dont les mérites et les fers de saint Léonard, autre saint des *Chemins de Saint-*

270. À titre de comparaison, voir l'étude d'A. Bensa, *Les Saints guérisseurs du Perche-Gouët*, dans *Mémoires de l'Inst. d'Ethnologie-XVII*, Museum Nat. d'Hist. Nat., Paris, Musée de l'Homme, 1978. Un modèle d'enquête sur les dévotions des villes et des campagnes est la thèse de Roger Lecotté intitulée : *Recherches sur les Cultes Populaires dans l'actuel diocèse de Meaux (Départ. de la S.-et-M.)*, dans *Mémoires de la Fédération Folklorique d'Île-de-France*, n° IV, Paris, 1953).

271. « *L'Église militante n'a pas un fils / qui ait plus d'espérance, comme il est écrit / dans le soleil qui éclaire toute notre cohorte* » (cf., Dante, *La Divine Comédie, Le paradis*, chant XXV, v ; 52-54, éd. Risset, GF., Paris 1990, p. 237). Mais cette idée n'est pas propre à Dante. Elle est clairement exprimée dans l'un des sermons que l'auteur du *Liber Sancti Jacobi* prête au pape Léon. Evoquant la mission spécifique confiée par le Christ à Pierre, Jacques et Jean au sein des Douze, celui-ci déclare : « *Misterium etiam est maximum, quod hi tres columpne aliorum constituuntur. Per hos enim principales uirtutes, scilicet fides, spes, caritas figurantur. Per Petrum fides qua incipimus, per Iacobum spes qua erigimur, per Iohannem caritas qua consumamur intelligitur* » (cf., *L.S.I.*, op. cit. supra note 269, p. 131-132).

272. Rezeau (P.), *Les prières aux saints en français à la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 1982, texte n° 1, vers 1488, p. 30 et p. 41.

273. Girault (M.), *La Vie de saint Gilles*, éd. Lacour, Nîmes, 1987 (voir supra note 26), et la thèse du même auteur, résumée sous le titre *Le chemin de Regordane* (Nîmes, Lacour, 1986). En 1632, Louis XIII ordonne des prières solennelles à saint Gilles au moment de la naissance du dauphin, Louis-Dieudonné, futur roi soleil (cf., Perdrizet, P., *Le Calendrier Parisien*, Paris, 1933, p. 218). Ne disait-on pas à Frazé dans le Perche : « Saint Gille, Saint Leu, guérit d'la peu » (cf., Bensa, A., op. cit. supra note 270, p. 144 ; voir infra note 278).

274. Saint Antoine et l'Ordre des Antonins, *Cahiers d'une Exposition n° 2 et 5*, Musée Dép. de Saint-Antoine l'Abbaye, 1991 et 1992 (voir supra note 153).

Jacques, s'appliquent à l'heureuse délivrance des mères en proie aux douleurs de l'enfantement tout autant qu'ils évoquent la libération des captifs.²⁷⁵ Il est bien vrai qu'en Rouergue, au XVI^e siècle, les femmes de la montagne vont à la chapelle Saint-Jacques de Montferrier *purifier leurs couches*²⁷⁶, de même qu'en Périgord, *de temps immémorial*, la Fontaine Saint-Jacques de Peyrouse, près de Saint-Saud, sur le site de l'abbaye cistercienne de Sainte-Marie, passe pour garantir des engelures ceux qui en prient le saint, à la *frairie de juillet*.²⁷⁷ Mais ce ne sont là que des usages particuliers, circonscrits à des aires géographiques limitées, tandis que pour ce qui est de saint Gilles, saint Léonard, saint Eutrope, saint Hubert ou saint Antoine, la spécialisation thérapeutique s'est progressivement opérée au détriment du pèlerinage qu'elle a fini par éclipser.²⁷⁸ Aussi, la dévotion à ces saints accaparés par l'urgence des soins, s'est-elle fractionnée en une infinité de foyers de dévotion. Leurs images multipliées dans les églises, comme celles de sainte Barbe ou de sainte Catherine, n'évoquent que rarement aux Temps Modernes le pèlerinage dont ils ont été l'objet au Moyen-Âge.

275. Tandeau de Marsac (M.), *Le culte de saint Léonard*, dans *Saint-Léonard de Noblat, un culte, une ville, un canton, Cahier de l'Inventaire 13*, 1988, p. 11-16, et Robinne, P.-É., *Saint Léonard*, dans *Légende Dorée du Limousin, Cahier du Patrimoine 36*, 1993, p. 155-158. On conservait un peu partout des « *fers de saint Léonard* », ou ceps, par exemple à l'Hôtel-Dieu de Chartres (cf., Gelis, J., *Les Pèlerinage pour les petits enfants dans la Beauce et le Hurepoix*, dans *Patrimoine hist. et Archéol. de l'Essonne*, 2^e éd., Évry, 1990, p. 23-24 ; voir également Lamy-Lassalle, C., *Enseignes de pèlerinage de saint Léonard*, dans *Bull. soc. nat. des Antiquaires de Fr.*, 1990, p. 157-166). Sur saint Gilles et saint Léonard, voir en outre Guide du Pèlerin, *op. cit. supra* note 96, p. 37-47 et p. 53-57, et notes 118 et 392.

276. Lemaitre (N.), *Le Rouergue flamboyant 1417-1563*, Paris, éd. du Cerf, 1988, p. 385. On peut remarquer que Bernard Garnier qui avait laissé en vertu de son testament du 30 mars 1344 « *une rente annuelle et perpétuelle* » destinée à la fondation d'un hôpital réservé aux femmes malades, l'avait placé sous les auspices de saint Jacques de Galice (cf., Amargier, P., *La situation hospitalière à Marseille*, *op. cit. supra* note 169). Sur saint Jacques et les enfants, voir *supra* notes 36 et 73.

277. Rocal (G.), *Vieilles Coutumes dévotieuses et magiques du Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1985, p. 56. En 1880, R. de Laugardière dépeint ainsi cette pratique : « *De l'église (du monastère), il n'y a plus qu'une chapelle de neuf mètres carrés... Près de cette chapelle, et à la base de l'une des collines, qui enserrant ce lieu, jaillit une source appelée la fontaine sacrée et où l'on vient, souvent et même de fort loin en dévotion, mais principalement au mois de juillet, le jour de la Saint-Jacques, fête patronale de la localité. L'eau de cette fontaine toujours glacée, même à l'époque des grandes chaleurs, passe, de temps immémorial, pour avoir la propriété de guérir spécialement les éruptions et maladies de la peau, notamment les gerçures aux mains. Il suffit, dit-on, pour cela, de les y plonger et d'aller ensuite à la chapelle y dire une courte prière et y déposer une petite offrande, un sou o un œuf à volonté* » (cf., Laugardière, R. de, *Essais Topogr., Hist. et Biogr. sur l'arrondissement de Nontron, IV- Canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, Commune de Saint-Saud-la-Coussière*, dans *Bull. de la soc. Hist. et Archéol. du Périgord*, t. VII, 1880, p. 169-170).

278. Saint Gilles : frayeurs et angoisses (voir *supra* note 273) ; Saint Léonard (Noblat, *supra* note 123 et 275) : heureuse délivrance ; Saint Eutrope (Saintes) : obésité ; Saint Hubert (Ardennes) : rage ; Saint Antoine (de Viennois) : inflammation de la peau, érysipèle. Voir un curieux exemple de dévotion à Saint Hubert, avec confrérie, à Boissy-sans-Avoir (cf., Paris, A., *L'Abbé Lepas...*, *op. cit. supra* note 14, p. 106).

Il en va tout autrement de saint Jacques. Peut-être le doit-il à ce que, devant la recrudescence des épidémies jusqu'au XVI^e siècle et au-delà, les angoisses se sont cristallisées sur saint Antoine, saint Sébastien et saint Roch, véritable doublet iconographique de l'apôtre, qui, en assumant le tourment de la maladie²⁷⁹, ont permis à ce dernier de conserver sa dimension apostolique et missionnaire. Ainsi, non seulement le culte de saint Jacques, associé à saint Christophe comme celui de saint Gilles l'est à saint Loup, n'a pas été capté à des fins curatives, mais comme le montre l'extraordinaire persistance de son identité pèlerine, l'apôtre n'a jamais été séparé, dans l'esprit des fidèles, de son sanctuaire et du chemin de pénitence qui y conduit.²⁸⁰ La translation merveilleuse de son corps, échoué au lointain Finistère de Galice, inscrit au cœur de la dévotion à saint Jacques un appel permanent au dépassement, que celui-ci soit vécu sur les chemins hasardeux de son sanctuaire ou sublimé par l'ascèse intérieure.²⁸¹ Ce n'est qu'au moment où la passion du *saint voyage* se refroidit, que le culte de saint Jacques périclité et que son image se fige avant de s'évanouir.²⁸² C'est assez dire que l'expérience du pèlerinage est le moteur essentiel du culte rendu à l'apôtre.²⁸³

279. En Normandie, saint Adrien est également invoqué contre la peste, cf., Fournée, J. Dr, *Les Normands face à la peste*, dans *Le Pays bas-normand*, n° 149, 1978. Il est particulièrement intéressant d'étudier de manière comparative l'évolution de l'iconographie de saint Jacques et celle de saint Roch au XV^e siècle, le saint de Montpellier est présenté sous les traits d'un jeune pèlerin imberbe, la tête coiffée du grand chapeau de feutre sur lequel brochent les clés de saint Pierre et la « *vernicle* » ou sainte face, vénérée dans la Ville Éternelle, qui permettent de le distinguer de saint Jacques, sans la moindre ambiguïté (cf., la très belle tête de saint Roch du Musée d'Évreux). De même le costume de saint Roch témoigne-t-il souvent d'un plus grand réalisme (voir : étonnante statue du Musée Dauphinois de Grenoble dans *Des Burgondes à Bayard, mille ans de Moyen Âge*, Grenoble, 1981, n° 654, p. 227-228). Cependant au cours du XVI^e siècle, la coquille de saint Jacques s'associe volontiers aux insignes du « *roumieux* » qui appartiennent en propre à saint Roch. Ce n'est qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles que celle-ci en vient à dominer son équipement et que le saint s'identifie au « *jacquet* », tandis qu'au même moment saint Jacques renoue avec la figure de l'apôtre sans pour autant perdre ses attributs de pèlerin (voir *infra* note 374). Sur saint Roch, voir : Mansau, A., *Saint Roch pèlerin et héros de la peste*, dans *L'image du pèlerin au Moyen Âge et aux Temps Modernes*, op. cit. *supra* note 55, p. 265-271.

280. Pourtant, on aurait pu craindre que le pèlerinage ne subisse le contre-coup de la Querelle du Bréviaire, lorsqu'à l'aube du XVII^e siècle, le cardinal C. Baronius mit sérieusement en doute les traditions touchant la prédication de saint Jacques en Espagne. En 1602, le pape Clément VIII modifia sur ce point le bréviaire. Mais, vingt ans plus tard, Urbain VIII jugea prudent de revenir sur cette décision (cf., Gérard, H., *Contribution à l'Étude de la Dévotion à Saint-Jacques de C. au XVI^e et au XVII^e siècle*, Mém. d'Université, Paris-IV Sorb., Ét. Ibériques, Juillet 1988, p. 14-16 ; voir *infra* note 374).

281. Dès le XIV^e siècle, la tendance à l'allégorisation du pèlerinage reflète son intériorisation. On pense aux œuvres fameuses de Guillaume de Digulleville et plus concrètement au *Pèlerinage Spirituel*, inspiré au chancelier Gerson (1363-1429) par le Jubilé romain de 1400 (cf., Vansteenbergh, E., *Quelques écrits de Jean Gerson*, dans *Revue des Sc. Relig.*, t. XIV, 1934, p. 387-389).

282. L'essoufflement de la dévotion à Compostelle n'est peut-être pas tant le fait d'une lassitude ou d'un changement de mode que le résultat d'une politique visant, à travers le dépistage des vagabonds et faux pèlerins, à décourager les candidats par des tracasseries

Ce n'est pas pour autant que saint Jacques se refuse à la prière de ces hommes vulnérables que sont les voyageurs, les étrangers et les déracinés de toutes sortes, affrontés aux périls de l'errance et de l'exil, ainsi qu'aux malheureux atteints de lèpre, mezels et cagots.²⁸⁴ Le

allant jusqu'à l'emprisonnement, et surtout à leur couper les vivres par l'extinction progressive des fondations hospitalières qui leur étaient destinées et qui se voient rattachées aux Hôpitaux Généraux des villes (cf., Julia, D., *Compostelle, Lorette, Rome : l'image du pèlerin d'après les archives de la répression*, dans *L'Image du Pèlerin au Moyen Âge et sous l'A.-R.*, op. cit. supra note 55, p. 241-252, et, sous la direction du même : *Table ronde sur les pèlerinages dans l'Europe moderne*, Actes du colloque tenu à Rome les 4 et 5 juin 1993, op. cit. supra note 246 ; voir également supra note 253).

283. Nul doute que les grâces attachées à ce pèlerinage, singulièrement à l'occasion des années Jubilaires, n'aient été un adjuvant efficace (voir *infra* note 332). Or la périodicité de ces années de rémission est exceptionnellement rapprochée. En effet, le Jubilé de Saint-Jacques a lieu chaque fois que la fête de saint Jacques qui tombe le 25 juillet, coïncide avec un dimanche. Et cette circonstance se reproduit 4 fois en 28 ans, sur le rythme 6-11-6-5. C'est ainsi que l'année 1993 marque l'avant dernier Jubilé du XX^e siècle, l'ultime devant avoir lieu en 1999, tandis que les deux précédents ont été respectivement célébrés en 1976 et en 1982. Ces années de *Perdonanza*, associées à l'octroi de la grâce plénière, sont attestées à partir du XV^e siècle (cf., Jacomet, op. cit. supra note 3, p. 77, note 1, et p. 87, note 51 ; voir également *infra* notes 332 et 393). Elles étaient suffisamment enviées pour que d'autres sanctuaires de pèlerinage sollicitent de la Curie romaine « la même indulgence plénière que celle dont jouit l'Église de l'Apôtre saint Jacques à Compostelle » (cf., Foreville, R., *Le Jubilé de Saint. Thomas Becket du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, 1958, p. 73 et sv.). Qui sait même si « le Grand Pardon de peine et de coulpe », institué le 8 février 1475, par le pape Sixte IV en faveur de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont pour la « fête de la Nativité du bienheureux Jean-Baptiste, dès maintenant et à toujours, quand il arrivera que cette même fête doive être célébrée un jour de dimanche, ou qu'elle se trouvera concourir avec ce-dit jour », ne s'inspire pas quelque peu du Jubilé compostellan, sans toutefois l'égaliser comme l'indique le même document (cf., Veillerette, Fr., *Le Grand Pardon de Chaumont, 1475-1990*, Chaumont-en-Bassigny, 1990, 229 p.) ? Au XV^e siècle, on assignait pour origine à l'année sainte de Saint-Jacques, une grâce insigne du pape Calixte II (1119-1124). Lorsque Guibert de Nogent (v. 1055-v. 1125), évoquant dans son autobiographie un formidable coup de tonnerre survenu en pleine nuit, écrit : « C'était la fête de l'apôtre saint Jacques, qui tombait cette année-là un dimanche — *Festivitas Jacobi apostoli et pariter dominica habebatur. Cum nocte gravis tonitrus fragor insisteret...* », a-t-il une autre raison de se souvenir de ce jour mémorable que « la foudre (qui) pénétra dans la cheminée » du monastère, renversant tout ce qui se trouvait sur son passage (cf., Guibert de Nogent, *De vita sua*, éd. Labande, E.-R., Paris, 1981, Livre I, § XXIII, p. 182-183) ? Guibert de Nogent n'ignore certes pas le « *Boanerges* » puisqu'il rapporte un de ses miracles dont il tient le récit d'un moine d'origine bourguignonne, nommé Geoffroy (cf., *Ibidem*, L. III, § XIX, p. 442-449), mais comment savoir si, à la fin du XI^e siècle, la conjonction de la fête de l'apôtre avec un dimanche revêtait déjà un sens particulier (sur la renommée du pèlerinage de Saint-Jacques à cette époque, voir *infra* note 392) ? Quoiqu'il en soit, dès là qu'elle est connue, l'existence des *Jubilés* de Compostelle n'a pas peu contribué à accréditer le toute puissante intercession de saint Jacques (cf., Guerra Campos, J., *Roma y el Sepulcro de Santiago*, S. de C. 1985, p. 95-104 ; Santiago Camino de Europa, op. cit. supra note 189, n° 59 et 60, p. 339-341 ; voir supra note 214).

284. A propos de la condition de lépreux et de la signification des léproseries, cf., Bériou (N.), Touati (Fr.-O.), *Voluntate Dei Leprosus, Les lépreux entre conversion et exclusion aux XII^e et XIII^e siècles*, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, dans *Testi-S... tudi-Instrumenti 4*, Spoleto 1991, p. 1-80 (voir *infra* note 288). Sur le cas des pèlerins cagots (cf., Loubes, Abbé G., *En Gascogne gersoise, Pèlerins vicois vers la fin du Moyen Âge*, Auch, 1974, p. 9 ; du même, *Cagots gersois à la fin du Moyen Âge Soc. archéo. et hist. du Gers*, 1969, p. 204 et Bériac, Fr., *Des Lépreux aux Cagots*, op. cit. supra note 171, p. 309 et 342).

nombre des hospices et des maladreries qui lui ont été consacrés aux XII^e et XIII^e siècles, montre qu'il en a bien été ainsi jusqu'à ce que d'autres intercesseurs viennent lui prêter main forte.²⁸⁵

Le fait d'avoir élu saint Jacques patron de Maladreries, n'en pose pas moins un curieux problème. Quelle affinité peut-il y avoir, en effet, entre un lépreux et un pèlerin ? L'association sous un même vocable de chapelles d'hospices et de maladreries, régulièrement placées sous l'invocation de saint Lazare, de Marie-Madeleine, de saint Barthélémy ou de saint Blaise, implique-t-elle que les pèlerins, en dépit des privilèges inhérents à leur condition²⁸⁶, aient été regardés comme des marginaux ? S'il est vrai que l'itinérance du pèlerin le retranche du monde, d'une façon analogue à celle dont le lépreux est mis à l'écart, il reste que cette séparation est, dans le meilleur des cas, volontaire et temporaire.²⁸⁷ Quoi donc de commun entre le renoncement passager de l'un et l'exclusion radicale, doublée d'une sédentarisation rigoureuse, dont l'autre semble frappé ?²⁸⁸ « *Doresnavant il se tendra bien*

C'est peut-être ce qui explique la présence sporadique d'emblèmes de pèlerinage dans des sépultures ayant appartenu à des cimetières de léproseries (voir *supra* note 172).

285. À propos de l'origine des léproseries et de leur nombre considérable mais fluctuant, voir : Imbert, J., *Les Hôpitaux en droit Canonique*, Paris, 1947, p. 150-154 ; et Bériac, Fr., *Histoire des Lépreux au Moyen Âge*, op. cit. *supra* note 171, p. 151-179).

286. Cf., Garrisson (F.), *À propos des pèlerins et de leur condition juridique*, dans *Études d'Hist. du Droit Canonique dédiées à G. Le Bras*, Paris, Sirey 1965, t. II, p. 1165-1189 ; Gilles, H., *Lex Peregrinorum*, dans *Cahiers de Fanjeaux* 15, Privat, Toulouse 1980, p. 161-189 et plus récemment : Schmutge, L., *Pilgerfahrt macht frei, Eine These zur Bedeutung des mittelalterlichen Pilgerwesens*, dans *Römische, Quartalschrift für christliche Altertums- und Kirchengeschichte*, 74, 1979, p. 16-31 (une traduction de cet article est annoncée dans *Ultreia, Bull. de l'Assoc. helvétique des Amis du Chemin de Saint-Jacques*, n° 15, mai 1995).

287. Singulière déréliction que celle de « *ce pèlerin revenant de Saint-Jacques en 1457, mort d'épuisement à la borie de Ramel à Rodez* », que les consuls redoutant la contagion, font enterrer par un pestiféré (cf., Lemaitre, N., op. cit. *supra* note 276, p. 381, note 3). Sans compter tous ceux qui, jetés sur la route en exécution d'une sentence de justice, qu'elle émane des tribunaux civils ou ecclésiastiques, ne devaient pas être partout les bienvenus (voir *infra* note 334). Voici, glané parmi les actes du greffe des Werps de Valenciennes, un exemple de ces condamnations : En 1389, l'évêque de Cambrai ordonne que « *messire Bauduins, prestre* », détenu dans ses prisons, « *voist, en nom de pais et d'amende, de la mort et ochison de Jehan Wannoe, à Saint Jacqueme, en Ghalisce, à mouvoir à chiertaine semousse, et de chou raporte boines lettres, et lui revenus d'iceli voiage, raler droit, à chiertaine semousse à Saint Gille, en Prouvence, et de chou ossi rapporter boines lettres, et avoecque, soit tenus lidis messires Bauduins de faire dire et chélébrer l' anuel de cascun jour messe pour l'âme du trespaset* » (cf., De La Fons-Mélicoq, *Amendes et pèlerinages imposés (pour meurtre) par les diseurs et amiables apaisanteurs de Valenciennes, XIV, XV^e et XVI^e siècle*, dans *Le Messenger des Sciences hist. ou Archives des Arts et de la Bibliographie de Belgique*, année 1861, Gand, p. 376). Sur cette question, voir : Van Cauwenbergh, E., *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au Moyen Âge*, Louvain, 1922 ; Douais, C., *Practica Inquisitionis heretice pravitatis*, Paris, 1886 ; et plus récemment : Jugnot, G., *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires au M.-A.*, dans *107^e congrès Nat. des soc. Sav.*, Brest, 1982, t. I, p. 413-420 ; Vendrand-Voyer, J., *Le pèlerinage sanction pénale*, dans *Europe Romane, Europe d'Aujourd'hui*, op. cit. *supra* note 3, p. 119-126).

288. Sur les nuances qu'il convient d'apporter au sort fait aux lépreux, voir : Imbert, J., op. cit. *supra* note 285 : *La condition des lépreux*, p. 163-188 (voir également *supra* note 284).

et humblement ès lieux accoustumez et court dudict Saint Jaques, comme ladre et mesel doit faire... ne passera point les bonnes (bornes) assises au dehors de la court dudict Saint Jaques sur le chemin publicque et les bonnes d'alentour de la chapelle dudict Saint Jaques qui leur ont esté montrées et exhibées en la presence dudit tabellion », déclare, en 1478, un procès-verbal de réception à la maladrerie Saint-Jacques de Châlons en Champagne.²⁸⁹

Le parallèle ne s'arrête pas là. Le rituel de *separatio* du lépreux ne va-t-il pas parfois jusqu'à assimiler l'infortuné à un mort vivant sur qui se prononce la messe des défunts ?²⁹⁰ On trouve toutes les précisions souhaitables dans le rituel du diocèse de Bourges, imprimé en 1605 : « Puis lui ayant jeté de l'eau bénite sur la tête, le prestre suyva la croix et le malade le prestre, et les assistants le malade y ayant quelque espace notable entre le prestre et le malade, entre le malade et les assistants et en cette manière ils iront à l'église où l'on aura dressé le drap mortuaire sur deux trétaux devant le grand autel, si que le malade puisse se mettre à genoux dessous le drap des mortz et ceste fason ouyr la messe laquelle se dira du jour occurent... ».

Or saint Jacques est aussi titulaire de nombreuses chapelles cimetiérales et funéraires. À Amiens la confrérie des pèlerins se réunit dans la chapelle Saint-Jacques du cimetière Saint-Denis²⁹¹, tandis qu'à Abbeville, en 1452, on joue le Mystère de la Purification de Notre Dame, au cimetière Saint-Jacques.²⁹² Dès le XIV^e siècle, sous la tutelle du chapitre de la Madeleine qui avait fondé l'Hôpital Saint-Jacques de Besançon, une chapelle de ce nom, entourée de son cimetière, occupait le site des Arènes, hors les murs, sur la rive nord-ouest du Doubs.²⁹³ Comment ne pas rapprocher les unes des autres ces dédi-

289. Arch. Dép. de la Marne, Chalons-sur-Marne, GG. 20, hôpital Saint-Jacques-aux-Lépreux. Cf. Cadillac, *op. cit. supra* note 194, Catal. n° 142. La lecture des *deffenses* est généralement prévue dans le rituel de réception des lépreux. Leurs textes rédigés en langue vulgaire, paraissent relativement tardifs au vu de la situation dont ils sont le reflet (cf., Imbert, J., *op. cit. supra* note 285, p. 172-173).

290. « L'habitude s'était prise, à la fin du XIV^e siècle et pendant le XV^e, de célébrer la messe des défunts, car dans les manuels un peu tardifs qui nous sont parvenus, la cérémonie des morts est maintenue avec tout son caractère funèbre, prévoyant même que le malheureux descende dans une fosse ouverte au cimetière et subisse un simulacre d'inhumation » (cf., Imbert, J., *op. cit.* note 285, p. 170-171). Exemples du *modus separandi leprosos* dans Lecouvet, F.F.J., *Essai sur la condition des lépreux au Moyen Âge*, ch. III, dans *Le Messager des Sciences hist... de Belgique*, année 1862, Gand, p. 221-231).

291. Durand (G.), *Le cimetière Saint-Denis à Amiens*, dans *Bull. de la soc. des Antiq. de Picardie*, année 1926, 4^e trim., p. 181-332 (voir *infra* note 350).

292. Petit de Julleville (P.-L.), *Les Mystères*, Paris, Hachette, 1880, t. II, p. 22, d'après Louandre (F.-C.), *Histoire d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, t. I, Paris, 1844, p. 318 (voir *infra* note 350).

293. Cette chapelle et son cimetière sont visibles sur le plan de J.-J. Chifflet, *Vesontio Civitas Imperialis*, gravé en 1618, en bas, sur la droite, au nord de la *Porta Arenarum* (cf., Lerat, L., *Besançon antique*, Collect. des Guides Archéol. de la Fr., n° 18, 1990, p. 13 ; et Fohlen, Cl., sous la dir. de, *Histoire de Besançon des Origines à la fin du XV^e siècle*, Cêtre, Besançon, t. I, 1964, p. 114). Peut-être était-ce là le berceau de l'hôpital Saint-Jacques,

caces d'églises vouées à des fins apparemment contradictoires, si l'on considère que saint Jacques, patron des pèlerins, ne peut manquer d'être attentif à tous ceux qui se préparent à affronter le grand et ultime voyage, celui qui mène de vie à trépas ?²⁹⁴ Toutefois, ni les prières ni les images, à de très rares exceptions près²⁹⁵, ne confèrent explicitement à saint Jacques un rôle officiel dans les rites de la mort.

fondé en 1182, par le chapitre de la Madeleine ? Toujours est-il que les Arènes constituaient l'un des sept quartiers ou *bannières* de la ville, et que son blason portait : « *de gueules au lion rampant d'or, accosté de deux coquilles d'argent* ». Les vestiges de cette chapelle ont été dégagés du bastion qui les avait englobés en 1885 (cf., Coindre, G., *Mon Vieux Besançon*, t. I, Besançon, 1900, p. 78 et 315 ; et *Histoire de Besançon*, *ibidem*, t. I, p. 114 et 556). Cas analogue à Limoges (cf., Levet, J., « Le prieuré de N.-D. des Arènes et hospice des pèlerins de Saint-Jacques à Limoges » dans *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. CXV, 1988, p. 120-127).

294. Il n'est pas impossible que du fait de leur commun anniversaire le 25 juillet, le jumelage de saint Jacques et de saint Christophe, habituellement invoqué contre *la male mort*, ait contribué à renforcer cet aspect du culte de l'apôtre (cf., Perdrizet, P., *Le Calendrier Parisien à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1933, p. 181-182 ; Fosseyeux, M., *Les saints protecteurs contre la « male » mort au M.-A et à la Renaissance*, dans *Bull. soc. Fr. d'hist. de la Médecine*, t. XXIX, n° 11-12, nov.-déc. 1935, p. 339-349 ; voir également *supra* note 236). C'est un fait que l'*Oraison à Monsieur S. Jacques* que l'on trouve à la suite du recueil des *Chansons des Pèlerins de Saint Jacques*, publié à Toulouse chez Henault, s. — d., oraison qui ne brille pas par son originalité, évoque explicitement, après la trilogie des calamités, la mort subite : « *O bienheureux apôtre saint Jacques, lumière et flambeau du monde..., vrai médiateur de tous les pèlerins du monde ; nous vous supplions... de prier Dieu qu'il lui plaise nous préserver de peste, de guerre et famine, de péché mortel et de mort subite. Ainsi soit-il* » (cf., Daranatz, Chan. J.-B., *Chansons des Pèlerins de Saint-Jacques*, dans *Curiosités du Pays Basque*, t. II, Bayonne, 1927, p. 55). Mais il est dans le *Voyage en Béarn* de Froissart, rédigé vers 1390, un récit troublant (voir *supra* note 194 in fine). C'est quand elle voit l'ours tué par son mari, Pierre de Béarn, que la comtesse de Biscaye se pâme. Trois jours plus tard, elle lui dit : « *Monseigneur, je n'aurai jamais la santé avant d'avoir été en pèlerinage à Saint-Jacques. Donnez-moi mon congé, pour que j'y aille et que j'y emmène Pierre mon fils et Adrienne ma fille. Je vous le requiers* ». Sa prière accordée, « *la dame fit son voyage et son pèlerinage* », mais ne revint pas. La raison de cette fuite, croyait-on, tenait à un souvenir qui l'obsédait. Un jour que son propre père poursuivait un ours, une voix lui dit : « *Tu me chasses bien que je ne te veuille aucun tort, mais tu mourras de male mort* ». L'écuier qui rapporte le fait, de conclure par la plume de Froissart : « *La dame eut souvenance quand elle vit l'ours de ce qu'elle avait entendu dire à son père, et elle se rappela vraiment comment le roi Don Pierre l'avait fait décapiter sans motif* » (*ibidem*, note 194, p. 86-89). Manifestement, la noble dame accomplit son pèlerinage sous l'empire de cette malédiction, même si son dessein était de rester en Castille pour échapper au malheur qui allait frapper Pierre de Béarn, inexorablement gagné par la folie.

295. En 1850, dans la chapelle du Sacré-Cœur de l'église de Péronne, en Picardie, a été mis à jour une grande peinture murale, intitulée *Auxilium in Tribulatione*, qui n'est autre qu'une allégorie de la Bonne Mort. L'inscription qui l'accompagne, indique qu'elle fut exécutée en 1601, ce que confirme le style. Au centre de la composition, la Vierge orante, qualifiée *Porta Coeli*, se présente comme dispensatrice de toutes les grâces. *Par Elle nous allons à Dieu* confessent les anges, à quoi les élus répondent : *Par Elle, Dieu vient à nous*. Leurs troupes qui encadrent la Vierge, forment avec elle le registre médiant. Au-dessus plane la Trinité ; en-dessous repose un moribond que les démons tourmentent en vain, car il est défendu par l'arsenal des vertus chrétiennes, jointes aux bonnes œuvres, et la prière de l'Église veille sur lui. Trois autres personnages se tiennent tout auprès. Leur position respective montre que leur action est complémentaire : au chevet du mourant se tient l'ange gardien : *custos*, au pied de son lit un saint que signale son nimbe et qui reçoit le titre de *protector*, tandis que, du haut de la nuée, s'élance saint Michel prêt à pourfendre l'en-



Cliché H. Jacomet.

Figure 2.- L'apôtre 2.- Le libérateur
 pèlerin veillant sur la
 Bonne Mort, d'après
 une peinture murale
 du début du XVII^e
 siècle, découverte à
 Péronne en 1850
 (Voir note 295).

Il est constant, cependant, que le *filis du tonnerre* a été invoqué à l'heure du danger. Au fort de la bataille, les chevaliers se serrent sous geance infernale. L'ange proclame : *Occurrite Angeli Domini* et le saint, qualifié de *protecteur*, déclare : *Subvenite Sancti Dei*. Il porte sur sa tunique un large collet timbré d'une coquille, et il s'appuie de la main gauche à un grand bâton en forme de bourdon. Il tient en outre dans la même main une petite croix. Le disque lumineux du nimbe broche sur l'ombre d'un grand chapeau rejeté dans le dos. S'agit-il du saint patron du défunt, figuré sous les traits génériques d'un pèlerin, car il a cheminé avec son protégé sa vie durant, ou s'agit-il d'un saint qui exerce cette protection de manière universelle et constante, en l'occurrence saint Jacques désigné par ses attributs ? Sa présence complèterait celle des saints Pierre et Paul, placés l'un et l'autre à la tête de l'Église militante. Quoiqu'il en soit, ce saint qui incarne le pèlerinage de la vie, ne laisse pas de rappeler l'apôtre invoqué au Finistère de Galice. En effet, attendu le caractère abstrait et allégorique de cette œuvre, le fait que le couple de donateurs réponde aux noms de Jehan Roussel et de Jacqueline Aubé, ne suffit pas à expliquer la présence de saint Jacques, qui aurait été, dans ce cas, accompagné du Baptiste ou de l'Évangéliste, son frère. (cf., Gomart, Ch., *La Bonne Mort, Peinture murale de l'Église de Péronne*, dans *Bull. monumental*, 1864, p. 775-777 ; cette peinture eut au moment de sa découverte les honneurs du *Journal Pittoresque*, voir : De Cagny, Abbé P., *Histoire de l'Arrondissement de Péronne*, Péronne, 1869, p. 31). À dire vrai, il existe un précédent à cette représentation. Mais il s'agit moins d'une figuration à portée générale que de l'illustration d'un événement singulier, celui de la mort de Charlemagne, telle que Turpin la rapporte à la fin du § xxii, du L. IV du L.S.J. (p. 341-342) et telle que la résume la Légende Dorée. En effet, sur le nœud supérieur du sceptre, remis le 13 mai 1380 par Charles V à l'abbé de Saint-Denis, figurent parmi trois épisodes empreintés à « *l'istore de Charlemaigne* », la mort de l'empereur dont l'âme est délivrée de

sa bannière et clament son nom, gage de victoire²⁹⁶. Philippe Auguste (1180-1223) qui jurait volontiers *par la lance saint Jaque*, n'a-t-il pas été jusqu'à attribuer le triomphe de Bouvines à la bienveillante protection de l'apôtre ?²⁹⁷ En Orient, ce ne sont pas seulement les croisés d'Aragon, de Galice ou de Castille qui le réclament.²⁹⁸ Atteint de la peste devant Tunis, c'est à l'apôtre que Louis IX recommande son âme dans le combat l'agonie. « *En ses darrenières paroles, rapporte Joinville, le fidèle sénéchal, reclamoit-il Dieu et ses sains et especialement Monsignour Saint Jaque et Madame Sainte Geneviève.* »²⁹⁹

justesse par saint Jacques. Que voit-on ? L'apôtre, issant d'une nuée, saisit de la main gauche l'âme de Charles, tandis que de la droite il assène un fameux coup de bourdon à un diable cornu. Mais saint Jacques n'est pas seul. Au dessus de lui, apparaît saint Michel qui, de sa lance, achève la déroute des démons (cf., Gaborit-Chopin, D., *Le sceptre de Charles V dit « de Charlemagne »*, dans *Le Trésor de Saint-Denis*, RMN, 1991, p. 266, fig. d.). Or le Pseudo Turpin ne fait pas la moindre allusion à l'Archange. Si l'artiste a cru bon de le faire intervenir, n'est-ce pas parce que le rôle de protecteur des âmes lui est normalement dévolu (voir *infra* note 348) et que sa puissance tutélaire commence à se faire sentir (cf., Beaune, C., *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 188-206) ?

296. Que la figure de saint Jacques Matamore se trouve sur les étendards que reproduit l'*Inventaire enluminé* de Charles Quint, conservé à la *Real Armeria* de Madrid, n'a rien de surprenant (sur la figure équestre de l'apôtre voir *infra* note 300). En revanche, c'est assis que l'apôtre se montre sur le fragment d'étendard peint par Pierre Coustain, en 1472-1474, pour Charles le Téméraire (Musée Rollin, Autun, voir *supra* note 54). Mais n'est-il pas curieux de voir l'apôtre campé, une immense coquille à la main, sur la plus ancienne bannière connue de Danemark (1427), dont une copie exécutée en 1881 a conservé le souvenir (Musée de Frederiksborg). Enfin l'apôtre apparaissait aussi sur plusieurs enseignes de compagnies des confédérés suisses qui remportèrent la victoire de Sempach, le 9 juillet 1386. La *Schlachtkapelle* qui se dresse au milieu du champ de bataille est elle-même dédiée à saint Jacques. Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, fit vœu d'aller à Saint-Jacques au moment de livrer la bataille de Steppes (cf., Georges, A., *op. cit. supra* note 37, p. 19).

297. « *Par la lance de saint Jacques, aurait-il dit, aux prisonniers qu'on lui amenait, ce n'est pas moi qui vous ai fait captifs, mais le saint patron de Liège que vous avez offensé* » (cité par Rohault de Fleury, Ch., *op. cit. supra* note 12, p. 45). On sait comment sous l'abbatiate d'Étienne le Grand (1095-1112), le monastère Saint-Jacques de Liège, dédié à saint Jacques le Mineur, Frère du Seigneur, commença à honorer de façon égale le Majeur, Fils de Zébédée, à la suite de l'introduction de reliques rapportées d'un voyage à Compostelle qu'effectua le moine Robert et quelques compagnons, en 1056 (cf., Stiennon, J., *op. cit. supra* note 130, p. 575-576 ; et George, Ph., *Un reliquaire, « souvenir » du pèlerinage des Liégeois à Compostelle en 1056 ?*, dans *Revue Belge d'Archéo. et d'hist. de l'Art*, t. LVII, 1988, p. 5-21 ; voir *supra* notes 67 et 129). Sur l'habitude prëtée à Philippe-Auguste de jurer *par la lance saint Jaques*, habitude qu'il partage avec d'autres (cf., Récits d'un Ménestrel de Reims, éd. Wailly, N. de, Paris, 1876, p. 33, 59, 137, 142, 153, 157 et 169).

298. N'était-il pas de Galice ce Rodrigo Álvarez, cofondateur de l'Ordre de Saint-Jacques, qui, en 1175, passe Outre Mer, à la tête de vingt compagnons, et obtient du pape Alexandre III, le 24 novembre 1180, l'autorisation d'instituer l'Ordre militaire de Montjoie, dans ce château de *Mons Gaudii* où il s'est établi en vue de Jérusalem (cf., Rodriguez González, A., *Galicia y los Santos Lugares en el Medioevo*, dans *Compostellanum*, t. II, 1957, p. 213) ? À Bethléem, du reste, à l'église de la Nativité, la figure de saint Jacques s'étire sur une colonne, peinte entre deux pèlerins agenouillés, homme et femme, reconnaissables à leur panetière noire timbrée d'une blanche coquille (cf., Kühnel, G., *Wall Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Berlin, Mann-Verlag, 1988, p. 40-43, Pl. XIII et fig. 30).

299. L'apôtre a-t-il été spécialement invoqué dans les affres de la mort ? C'est ce qu'affirme rondement Louis Réau : « *saint Jacques était aussi invoqué par les agonisants* ». Et pour toute raison, il allègue : « *Par exemple à la cathédrale de Briançon* », sans la moindre référence (cf., Réau, L., *Iconographie de l'Art Chrétien*, t. III, Paris, 1958, p. 695, note 1).

C'est que l'apôtre s'est promptement acquis une réputation de preux. Dès le XII^e siècle, il revendique par le truchement d'une apparition la qualité de *Bon Chevalier*.³⁰⁰ Aussi bien, jusqu'à l'orée du XVI^e siècle, *saint Jaques le Baron* jouit d'un incontestable prestige auprès des hommes de guerre.³⁰¹ Pierre de Rohan, maréchal de Gié, qui dut à

Cette assertion est fortement sujette à caution. D'une part, l'église Notre-Dame de Briançon est collégiale et cette ville n'a jamais eu rang d'évêché. D'autre part, la prière des agonisants qui se disait dans cette église, chaque mardi, ne fait aucune mention de saint Jacques. Pour ce qui est de Louis IX, il semble bien qu'il eut une dévotion personnelle à l'égard de saint Jacques (voir *supra* note 192). Joinville, parlant du roi, déclare : «...*Et par especial, invoquait Monseigneur saint Jacques en disant son oraison qui commence : Esto Domine* » (cité par M. Defourneaux, *op. cit. supra* note 114, p. 115, note 5) et ailleurs encore, sous le ciel torride de l'Égypte : « *Beau sire Jacques, je te supply aide moy et me secours...* ». Le comte d'Alençon, propre fils du roi, dépose : « *il appela les sains pour li aidier et secourre et meismement Monseigneur Saint Jaque, en disant s'oroison, qui commence : Esto, domine, c'est à dire, Diex soyez saintefierres (sanctificateur) et garde de vostre peuple...* » (cf., La Coste-Messelière, R. de, *Saint Louis et le pèl. de Saint-Jacques de C.*, *op. cit. supra* note 164, p. 173-182, note 19). L'invocation de saint Jacques à la dernière heure obéit-elle à un autre motif ? Au chapitre *De Consecrationibus & Unctionibus du Rationale Divinorum Officiorum*, Guillaume Durand (c. 1231—1296), évoque à deux reprises l'épître de saint Jacques (cf., Je 5, 13-16), notamment en ce qui concerne l'Extrême Onction, instituée par le pape Félix IV (526-530) : « *XXV—Octauo, de extrema vnctione, quae scilicet ex institutione Foelicis Papae quatri, & ex praecepto Iacobi Apostoli datur laborantibus in extremis, dicendum est* » (cf., éd. A. Cellier, Lyon, 1672, p. 41, col. A). Mais, de ce que l'épître de saint Jacques est l'autorité qui fonde le recours à ce Sacrement, il ne s'ensuit pas que l'apôtre, Majeur ou Mineur, auteur de cette écrit, soit spécialement invoqué à cet instant fatal (cf., *Saint Jacques, Intercesseur des morts ?*, *op. cit. supra* note 236, p. 170). En outre, c'est bien Jacques le Mineur qui est représenté à l'appui du « *confitemini alterutrum peccata* », tiré de son épître (V, 16), sur la voute du chœur de la crypte de Saint-Aignan-sur-Cher, en pendant à Saint-Pierre, et non le Majeur (cf. Deschamps P., St Thibout M., *La peinture murale en France au début de l'époque gothique*, Paris, CNRS, 1963, p. 40).

300. Cf., *Liber Sancti Iacobi*, *op. cit. supra* note 269, L. II, Cap. xix, p. 283-285. Dans ce miracle, la foule des paysans — *turba rusticorum* — venue implorer l'apôtre, l'invoque en ces termes : « *Beate Jacobe, bone miles, ab instantibus malis et futuris nos subleues* ». Cf., Menaca (M. de), *Hist. de Saint J. et de ses miracles au M.-A.*, Univ. de Nantes, 1987, p. 398-404. Ce miracle, chargé d'attester l'intervention de l'apôtre lors de la prise de Coïmbra par Ferdinand Ier de Castille, le 25 juillet 1064, également rapporté par l'*Historia Silense*, paraît être directement à l'origine de la représentation de saint Jacques comme *Miles Christi* débouchant sur la vision du Matamore, *strenuissimus miles* (cf., Moralejo, S., *saint Jacques : Evolution de son iconographie*, dans *Saint-Jacques de C., Mille ans de pèlerinage en Europe*, DDB, 1993, p. 87-90 ; et *supra* note 96 in fine). Dans le miracle des lorrains qui abandonnent leur compagnon moribond, aux Ports de Cize, l'apôtre apparaît aussi sous la forme d'un chevalier à celui qui est resté seul avec le mourant : « *Enimvero beatus Jacobus, quasi miles insidens equo, in angustia posito supervenit* » (cf., Menaca, M., *op. cit. supra*, Miracle IV, p. 308).

301. L'auteur du sermon de l'office des Vigiles de saint Jacques salue déjà les apôtres Pierre, Jacques et Jean du titre de *barones et magistros*, voire de *heroes* (cf., L.S.J., *op. cit. supra* note 243, L. I, ch. II, p. 26). Froissard appelle saint Jacques *le baron*. L'expression est courante au XIV^e siècle où elle se colore d'une touche chevaleresque. Dans le Miracle des trois pèlerins, le père déclare vouloir tenir la promesse faite à *saint Jaquez le bon baron* (cf. Ouy, G., *Le Miracle des trois pèlerins de Saint-Jacques*, dans *Pluteus*, t. 2, Turin, 1984, p. 113, v. 7). De même, lit-on dans *Le Dit des. III. Pomes* : « *Voulientiers ot requis saint Jasque le baron, / Une voie i devoit encore le pseudom* » (cf., Dits de Jehan de Saint-Quentin, publiés par B. Munk Olsen, Paris, 1978, p. 26, v. 11-12). En 1459, le texte des statuts de la confrérie Saint-Jacques de Cordes en Albigeois s'ouvre ainsi : « *D'honor de nostre senhor Deu. Jesu Christ, del payre e del filh e del sant Sperit e del glorios baro moss. sant Jacme...* » (cf., Portal, Ch., *Histoire de la Ville de Cordes*, 1902, 3^e éd., Toulouse, 1984, P.J. 12, p. 599).

Louis XI une ascension fulgurante, était pèlerin de Saint-Jacques.³⁰² Dans le « *grand, sumptueux, magnifique et puissant logis et chastel* » qu'il planta au Verger, en Anjou, entre 1482 et 1488, il avait prodigué sa devise : *Dieu garde de mal le pèlerin*. Les murailles des six tours qui cantonnaient l'avant-cour et le logis, étaient constellées de bourdons et de besaces sculptés.³⁰³ Il n'est pas jusqu'à Bayard (1470-1524), « *le chevalier sans peur et sans reproche* », qui n'ait accompli le « *voyage* » de Galice.³⁰⁴ Par sa discrétion, cependant, le pèlerinage de Pierre du Terrail est à mille lieues des tapageuses chevauchées que connut *la voie Mgr Saint Jacques*.³⁰⁵

À l'automne du Moyen Âge, des pèlerinages-tournois, les *Pas d'armes*, se greffent sur le chemin et s'entourent de toute une symbolique nourrie du pèlerinage.³⁰⁶ À Saint-Martin-au-Laert, près de Saint-Omer, *la Croix-Pèlerine*³⁰⁷ perpétue le souvenir d'une joute disputée en 1469. Maint grand seigneur sous les dehors d'aller en Galice, se donne le plaisir de visiter les cours souveraines et la joie de se mesurer à ses pairs en l'art de chevalerie. Ainsi l'entend, Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, qui, de Coucy à Compostelle, en 1402, *fait armes* sept fois.³⁰⁸ Mais à côté de l'aspect ludique et *théâtral* de ces démonstra-

302. Keguelin (D. de), *Pierre de Rohan, Maréchal de Gié*, Univ. de Paris IV Sorbonne, Mém. de Maîtrise, Juin 1986 (voir *supra* note 224). On débitait sur le compte du maréchal pèlerin une délicieuse anecdote qui s'était cristallisée autour d'un obélisque, rare vestige du parc de son château, appelé la Belle-Croix. Il avait mené en Galice, disait-on « *un chien qu'il aimait beaucoup ; mais il le perdit en revenant. Déjà plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le retour du seigneur du Verger, lorsqu'un jour, se promenant sur la route..., il aperçut son chien accourant vers lui. Le fidèle barbet saute au cou de son maître, lui lèche les mains, et tombe aussitôt à ses pieds, où il expire de fatigue et de joie* ». De là cet obélisque destiné à perpétuer le souvenir de ces trop brèves retrouvailles (cf., Bodin, J.-F., *Recherches hist. sur l'Anjou et ses Monuments*, t. II, Saumur, 1823, p. 73).

303. Port (C.), *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. III, Angers, 1878, p. 684-687.

304. « *Pour ce qu'il avoit long temps porté les armes contre la nation espanique, déclare son biographe, (il) voulut veoir les espaignes et monta sur mer à la rochelle ; et comme pèlerin, sans se donner à congnoistre, ala à saint Jaques en Galice, là ou il demeura aulcun temps pour veoir le pays jusques à saint Saulvadour, retourna à saint Jaques, et par la mer retourna en france* » (cf., Champier, S., *Les gestes ensemble la vie du preulx Chevalier Bayard*, Livre V, Chap. III, Impr. Nat., Paris, 1992, p. 238-239. On ne peut s'empêcher de songer ici à la visite solennelle que rendit à Saint-Jacques le valeureux Gonzalve de Cordoue, le 17 janvier 1512.

305. Vázquez de Parga (L.), *op. cit. supra* note 206, t. I, ch. IV, p. 89-110.

306. Beaune (C.), *Pas d'armes et pèlerinage*, dans *Campus S...tellae I*, Paris, Klincksieck 1991, p. 53-59 ; Alonso Luengo (L.), *El Passo Honroso de Suero de Quiñones y su significacion para el C. de S.*, dans *El Camino de Santiago, la hospitalidad monastica y las peregrinaciones*, Junta de Castilla y Leon, 1992, p. 313-317 et Péricard-Méa, D., *Le chevalier pèlerin à la fin du Moyen Âge : une image théâtralisée*, dans *L'image du pèlerin au Moyen Âge et sous l'A.-R.*, *op. cit. supra* note 55, p. 131-142.

307. Loisne (Comte de), *Dict. Topogr. du départ. du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, p. 119.

308. « *Comment Jean de Werchin, chevalier de grand renom, sénéchal de Hainaut, envoya en divers pays lettres (de défi) par un sien héraut, pour faire armes : À tous chevaliers et écuyers, gentilhommes de nom et d'armes, sans reproche, je, Jean de Werchin, chevalier, sénéchal de Hainaut, fais savoir à tous, qu'à l'aide de Dieu, de Notre Dame, de monseigneur saint Georges et de ma dame, serai le 1^{er} dimanche d'août prochain venant, à Coucy, si je*

tions, il existe des moments de détresse où l'épouvante de la mort ne laisse guère d'autre issue que de se vouer à saint Jacques corps et âme, et de promettre son *voyage*. Au cœur de la tempête³⁰⁹ et du fond de leur cachot³¹⁰, combien de marins, de soldats et de marchands infortunés n'ont-ils pas supplié l'apôtre de leur faire merci ? Au temps des croisades le fait n'est pas rare, mais en plein XVI^e siècle et au delà, n'est-il pas surprenant ?³¹¹ C'est pourtant ce dont témoigne Jean d'Auton, dans ses *Chroniques* :

Au mois de novembre 1501, acculés à une piteuse retraite, les *Françoys* s'apprêtent à quitter l'île de Mytilène, dans la mer Égée : « *Tant de mallades et de blecyés estoyent la que grande plaincte y avoit ; les*

*n'ay loyal essoine prêt, pour lendemain faire les armes qui ci-après sont décrites, par devant mon très redouté seigneur monseigneur le duc d'Orléans... Et quand je aurai accompli ce que dessus est dit, ou que le jour sera passé, je, avec l'aide de Dieu..., me partirai de la sus dite ville, si je n'ai essoine de mon corps, pour aller à monseigneur saint Jacques en Galice. Et tous les gentilhommes de la condition dessus dite que je trouverai, moi allant audit voyage et retournant jusqu'en la dessus nommée ville de Coucy, qui me voudront faire tant d'honneur et de grace de me délivrer de pareilles armes ci dessus devisées à cheval, et me bailler juge raisonnable, sans m'éloigner de mon droit chemin plus de vingt lieues, ni moi reculer de chemin, et m'affirmer que le plaisir du dit juge soit tel que les dites armes soient commencées dedans cinq jours que serai venu en la ville où les armes se devront faire... » (cf., *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, dans Choix de Chroniques et Mém. sur l'Hist. de Fr.*, avec notices... par J.A. Buchon, Paris, 1836, Livre I, § viii, p. 14).*

309. « *O aduocate peregrinorum... Qui subuenis periclitantibus ad te clamantibus tam in mari quam in terra, succurre nobis nunc et in periculo mortis. Et duc nos* » (cf., L. S. J., *op. cit. supra* note 269, L. I, chap. XXIII, p. 208). Dans le *De Miraculis* qui compose le Livre II du *L.S.J.*, 4 miracles sur 22 — les miracles 7, 8, 9 et 10 — rapportent successivement la délivrance d'un marin, d'un évêque, d'un chevalier et d'un pèlerin, engloutis par les flots alors qu'ils font voile vers Jérusalem ou en reviennent. À un corsaire sarrazin qui l'invective en lui demandant s'il n'est pas le « *Dieu de la mer — Deus maris* » qui leur résiste, l'apôtre répond : « *Non ego sum Deus maris, sed famulus Dei maris, subueniens periclitantibus et ad me clamantibus tam in mari quam in terra, prout vult Deus* » (cf., Menaca, M. de, *op. cit. supra* note 300, p. 330).

310. De même 4 miracles (n° 1, 11, 14 et 22) montrent saint Jacques brisant les chaînes de vingt soldats à la fois, puis d'un certain Bernard, enfin de deux marchands également malchanceux, dont l'un apporte ses chaînes en Galice (mir. 14 ; une miniature de la *Composition de la Sainte Écriture*, ms. du XV^e siècle, croque sur le vif deux pèlerins agenouillés aux pieds de l'apôtre, chaînes et cierges en mains, Bibl. Royale de Bruxelles, ms. 9017, f° 308, v°, reprod. dans Georges, A., *op. cit. supra* note 34, Pl. 2a, et Jacomet, H., saint Jacques en Majesté, *op. cit. supra* note 54). Profondeurs de la mer ou ténèbres du cachot, ce ne sont là que des métaphores du péché dont rend bien compte cette supplication : « *O advocate peregrinorum, o Jacobe supplantator vitiorum, solve catenas nostrorum delictorum, et educ nos ad salutis portum* ». C'était là un répons chanté dans le premier ton de l'art musical (cf., Menaca, M. de, *op. cit. supra* note 300, p. 336-337, mir. VIII). Sur les miracles de saint Jacques et leur signification (cf. Herbers, Kl., *Milagro y Aventura*, dans *Compostellanum*, vol. XXXVI, S. de C. 1991, n° 3-4, p. 295-321). Du XIII^e au XVI^e siècle, aucun homme instruit ne pouvait ignorer les Miracles de saint Jacques puisqu'ils avaient été insérés par J. de Voragine dans la Légende Dorée, suivant en cela Vincent de Beauvais et Jean de Mailly.

311. Saint Jacques est parfois associé à N.-D. de Montserrat dans des cas de sauvetage en mer, voire dans d'autres situations tout aussi dramatiques (cf., *Hist. des Miracles faicts par l'intercession de N.-D. de Mont-serrat*, Lyon, G. Rouille, 1600, mir. 111, p. 207 ; mir. 113, p. 212 et mir. 131, p. 257 ou 214, p. 407).

ungs faisoient promesses et veuz a Dieu et aux saintz, si eschapper pouvoient, de renoncer au monde ; les autres d'aller nudz pieds a Saint Jacques, et les autres a Romme et en Jherusalem... Ainsi s'en allerent crestiens au danger de tempestueuse fortune, et entre les mains des Turcz demeura l'isle de Metellin. »³¹²

Un siècle plus tôt, en 1419, après sept ans passés dans les geôles du Grand Turc, salaire du cuisant échec essuyé devant Nicopolis, le 28 septembre 1395, Humbert, le bâtard de Savoie, acquitte sa dette de reconnaissance envers l'apôtre.³¹³ Peut-être est-ce dans les mêmes circonstances que Jean II Le Meingre, dit Boucicaut (1365-1421) qui avait été racheté à Bajazet, résolut d'aller à Saint-Jacques. Il venait de prendre ses dispositions lorsque le désastre d'Azincourt où il fut pris, suspendit à jamais l'exécution de son vœu ?³¹⁴ Mais voici en 1606, le 11 avril, un cadet de Gascogne, François de Vic. Parti courir l'aventure, il en revient meurtri par une dure captivité. Avec 400 autres gentilshommes, il a été surpris sous les murs d'Agria, en Hongrie, le 29 octobre 1596, quand l'archiduc Maximilien fut mis en déroute par les Turcs. Neuf années passées dans la chiourme des galères, ne l'ont pas anéanti. Il s'asseoit, sain d'esprit, sur un banc à « *l'hospital Monsieur Saint-Jacques* » d'Auch, et là dicte son testament, car « *il a faict vœu d'aller en pèlerinage à Monsieur Saint-Jacques de Compostelle, avant d'aller en sa maison* ». ³¹⁵

3.- *L'auxiliaire*

L'entêtement de beaucoup, qu'ils soient nobles ou roturiers, hommes d'église ou laïcs, à exiger par clause testamentaire jusqu'au seuil du

312. Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, éd. par R. de Maulde de la Clavière, t. II, 1891, chap. XXXX, p. 193-194.

313. Le Comte de Romont sortit de captivité en 1403, son demi-frère, le Duc de Savoie, ayant acquitté sa rançon ainsi que celle des chevaliers savoyards survivants, cf, Secret (J.), *op. cit. supra* note 42, p. 60 et p. 64, n. 18 (voir *supra* note 187).

314. Boucicaut, fait maréchal de France le 23 déc. 1391, obtint, le 11 juin 1415, de la chancellerie d'Aragon la délivrance d'un sauf-conduit pour se rendre en pèlerin à Saint-Jacques — « *qui basilicam Beati Jacobi de Galicia et aliorum sanctorum corporum limina visitare proponitis* » (cf. Vielliard (J.), *Pèlerins d'Espagne à la fin du Moyen Âge*, dans *Analecta Sacra Tarraconensia*, vol. XII, Bibl. Balmes, Barcelona, 1936, voir pièce 8, p. 27-28 et p. 11, note 4). Il devait être accompagné d'une nombreuse suite puisque le document prévoit : « *vos predictum nobilem una cum centum equitaturis vestris, comitiva, famulis, servis seu satellitibus, equitibus et peditibus...* ». Le désastre d'Azincourt se produisit le 25 oct. de la même année et le maréchal mourut en captivité au château d'Esbeck, en 1421. Le plus curieux est que deux mois et demi avant la bataille qui devait le priver de sa liberté, le maréchal « *fist ediffier un hospital et ausmonerie pour héberger les pauvres, ainsy qu'un oratoire ayant sept toyses et demye en carré, sous le vocable de saint Jacques le Majeur* », à Sainte-Catherine de Fierbois (cf., Leveel, P., *Les attaches tourangelles des Boucicaut*, dans *Bull. trim. de la soc. archéol. de Touraine*, t. XLII, année 1988, p. 208-209).

315. Carsalade du Pont (M. de), *Odyssée d'un pèl. de Saint-Jacques de C.*, Communication dans *Revue de Gascogne*, Auch, t. 37, 1896, p. 387-388. Sur l'hôpital Saint-Jacques d'Auch qui se trouvait Place du Caillou et fut reconstruit au XVIII^e siècle (cf., Polge, H., *La Traversée d'Auch par les pèlerins de Saint-Jacques de C. au XVIII^e siècle*, dans *Bull. soc. archéo. et Hist. du Gers*, LVI année, 1^{er} trim. 1955, p. 44-47).

XVII^e siècle, l'envoi d'un pèlerin par procuration, à l'article de la mort, ne laisse pas d'étonner.³¹⁶ En 1604, les dernières volontés d'un pauvre pêcheur de Saint-Valéry-sur-Somme, Oudart Leprêtre, qui s'est voué dans le péril des flots à *Monsieur Saint Jacques*, plongent ses héritiers dans la consternation. Les voici obligés à renoncer au peu qui vient de leur échoir pour satisfaire l'obsession ultime du défunt. Les quelques 100 livres que rapporte la vente aux enchères de trois pauvres mesures, servent à gager un malheureux pèlerin.³¹⁷

Nul doute que ce comportement invétéré ne soit destiné à adoucir le sort de l'âme pécheresse. Si par les biens que l'on a légitimement acquis, il est permis de déléguer dans ses derniers instants un pèlerin vicaire, ne fait-on pas œuvre pie dans l'exacte mesure où l'on donne à un autre le moyen d'accomplir pour lui-même ce que l'on n'a pu réaliser par soi ?³¹⁸ Étrange conception de la communion des saints et de la participation aux mérites ! Des frères mendiants que leur vocation incline au voyage et à la prière itinérante, sont parfois chargés de cette mission délicate. Ainsi Raymond Martori, notable de Figeac, lègue 8 écus d'or, destinés à envoyer un *prudent* homme à Saint-Jacques en Galice. Ses exécuteurs testamentaires s'en trouvent fort embarrassés, car il n'y a personne, à Figeac, qui veuille courir pareil risque à si vil prix. Le 4 novembre 1428, un frère mineur, Raymond Vayssière, relève cependant le défi. Entre-temps, les gages de l'éventuel candidat avaient été portés à 10 écus.³¹⁹

Cette attitude est curieuse à observer car elle contribue à éclairer les préoccupations de maintes confréries de Saint-Jacques. On peut être

316. Bouard (Abbé), *Testament de Charles d'Illiers, seigneur de Chantemesle* (17 mars 1534), dans *Bull. trim. de la soc. Dunoise*, t. XV, n° 213, oct. 1929, p. 222-224, ou le contrat passé à Châteaudun, le 17 août 1584, entre Anne Dupré et Claude Chesneau, boulanger, publié par M. Couturier, dans *Hist. locale, Beauce-Perche*, n° 29, 1969, p. 6. Philippe Aries a essayé de situer historiquement la naissance de cet usage qui n'apparaît en pleine lumière que dans les testaments, mais ne s'attache pas à l'expliquer (cf., Aries, Ph., *L'Homme devant la Mort*, Paris, 1977, p. 77).

317. Huguet (A.), *Un pèlerinage testamentaire à Saint-Jacques de C. sous Henri IV*, dans *Mém. de la soc. d'Émulation d'Abbeville*, t. XV, 1932, p. 229-246.

318. C'est ce qui ressort clairement d'une clause du testament de Pierre Dorengé, chanoine de Nantes, en 1394 : « *Item volo et ordino quod de et super bonis meis unus pauper homo mittatur ad sanctum Jacobum in Galicia nomine meo meis sumptibus et expensis et sibi tradatur unum francum auri pro oblatione pro me per eum facienda* » (cf., Arch. Dép. de Loire-Atlantique, série H, Aumônerie Saint-Clément, cité par L. Maitre, dans *Hist. Adm. des anc. Hôp. de Nantes*, Nantes 1875, p. 57).

319. Lartigaut (J.), *Un pèlerinage à C. en 1428*, dans *Bull. soc. Et. du Lot, Litt., Sc. et Arts*, t. CI, 4^e fasc., oct.-déc. 1980, p. 282-283. À Nontron (Dordogne), Itier de Magnac avait laissé 75 tournois argent destinés à envoyer un pèlerin à sa place, « *pour le cas où l'un de ses héritiers n'irait pas à Compostelle — non iret ad Sanctum Jacobum de Compostello* » Il était chargé d'offrir à l'apôtre 3 tournois argent « *pour le salut de son âme* ». Le testateur qui a pris une disposition similaire à l'égard du voyage d'outre-mer, veut que l'on donne 1000 tournois argent ou la valeur à un homme armé qui ira combattre les Turcs ou les Sarrazins, si aucun de ses héritiers ne peut le faire en son nom (cf., Laugardière, R. de, *Essais Topogr., Hist. et biogr. sur l'Arrondt de Nontron*, IV. Canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, dans *Bull. de la soc. hist. et Archéol. du Périgord*, t. VII, 1880, p. 403, note 1).

troublé, à juste titre, de ce que les statuts de ces associations paraissent moins se préoccuper des vivants que des morts.³²⁰ En vain y cherche-t-on des prescriptions touchant les œuvres de miséricorde qu'il convient d'exercer à l'égard des pèlerins de passage.³²¹ Si le service des pauvres et les aumônes qui l'alimentent vont de soi, leur détail n'est pas, de toute évidence, le souci principal de ces statuts.³²² Réduite à sa plus simple expression une confrérie de *Jacquets*, est, à l'instar de tant d'autres *frairies*, une société de propitiation et de secours mutuel dans l'épreuve de la mort.³²³ Outre le droit d'entrée et

320. De fait, la célébration des obsèques des confrères revêt une importance singulière qui donne lieu à toute une série de prescriptions. « *Ce point est capital*, observe G. Jugnot. *Il occupe les articles 3, 4, 5, 6, 8, et 9 des statuts de la confrérie de Muret* (soit 6 sur 17) *et les articles 12 et 13, d'une longueur exceptionnelle, de ceux de la confrérie de Bagnères-de-Bigorre...* » (cf., Jugnot, G., *Du Velay aux Pyrénées, La « Via Podiensis »*, op. cit. note 166 in fine, t. II, p. 385-386, note 75). À Muret, en effet, il est interdit de sortir de la ville si un confrère décède au matin jusqu'à ce qu'il soit inhumé. Si le décès arrive le soir, tous les confrères doivent se rendre au chevet du défunt, munis d'un cierge, afin de le veiller la nuit durant (cf., Fons, V., *S—tatuts inédits de l'ancienne Confr. de Saint-Jacques de Muret*, dans *Mém. de la soc. Impériale Archéol. du Midi de la Fr.*, t. VII, années 1853 à 1859-60, Toulouse 1860-61, p. 368-369).

321. Toutefois, le registre de la Confrérie de Senlis fait voir que le reliquat de la caisse servait à donner la *passade* aux pèlerins de passage (cf., Müller, Abbé E., op. cit. supra note 238, p. 175-177 et Santiago Camino de Europa op. cit. supra note 171, n° 189, p. 464-465). De même le Livre des rentes de la Frairie Saint-Jacques d'Aurillac montre l'importance des aumônes dans le cadre d'une association plus importante que celle de Senlis. Les distributions qui se font régulièrement chaque dimanche, s'élèvent au nombre de cinquante (cf., Beaufre, A., op. cit. supra note 227, p. 35-37). À Muret, il est spécifié que le montant des cotisations est destiné aux pauvres qu'ils soient ou non de la confrérie : « *De laquale soma sera feyta une refection per los praubes de Dieu et per los dits confrays de la dita confrayria* » (cf., Fons, V., op. cit. supra note 320, p. 371). Il convient aussi de rappeler que plusieurs confréries de Saint-Jacques sont à l'origine de fondations hospitalières.

322. La prière pour les pèlerins fait partie des recommandations ordinaire de l'Église aux fidèles (cf., Jehan Remy, *Manuale continens ecclesie sacramenta*, 1490, à l'usage du diocèse de Chartres). Il est émouvant de trouver dans les *Prières du prône*, vraisemblablement rédigées à la fin du XIII^e siècle pour l'Hôtel-Dieu d'Amiens, cette intention : « *Si prions pour tous pelerins Dieu & saint Sepulchre d'outre-mer & mon seignour saint Pierre de Ronme, saint Jake, saint Gille & saint Giosse, e pour tous pelerins qui sunt el serviche Dieu, que Dieux les conduie & raconduie, a la sauveté de leur cors & de leur ames, si li plaist* » (cf., Carolus-Barré, L., *Trois études sur le thème de la piété populaire au Moyen Âge*, dans *Actes du 99^e congrès nat. des soc. sav.*, Paris, 1977, t. I, p. 214). Si la prière universelle de l'Église n'oublie pas les pèlerins, il n'est que juste de remarquer que les confréries s'assignent pour but exclusif le salut et le perfectionnement de leurs membres. Il ne faut donc pas demander aux textes qui visent à régler l'organisation interne de ces associations, ce qu'ils ne peuvent pas donner. Sur la rédaction et le style des statuts, voir les p. éclairantes de G. Le Bras (cf., *Les Confréries Chrétiennes*, dans *Études de sociologie religieuse*, PUF, 1956, p. 439-440).

323. G. Le Bras caractérise ainsi la nature de ces associations : « *Familles artificielles dont tous les membres sont unis par une fraternité volontaire, les confréries ont pour objet de satisfaire dans un cadre étroit les plus poignants besoins du corps et de l'âme. De cette dignité, elles n'ont point pleine conscience... Marquons ici quelques préoccupations dominantes des rédacteurs de statuts : la régularité plutôt que la minutie des actes de dévotion, l'entraide pour le salut éternel plutôt que pour l'avancement spirituel, la composition des différends, le secours aux confrères besogneux ou malades et l'assistance aux obsèques* » (cf., Le Bras, G., *Les Confréries Chrétiennes, Problèmes et Propositions*, op. cit. supra note 322, p. 423 et 443).

l'inévitable cotisation, les articles incontournables dont l'infraction expose les contrevenants à des sanctions avant d'entraîner leur expulsion, concernent essentiellement la présence à la fête patronale, au service anniversaire³²⁴, à la procession et au *disner* qui accompagnent le *siège* annuel, ainsi que l'obligation d'assister à l'office et à la sépulture des confrères défunts.³²⁵ Dans sa concision, le règlement adopté par la confrérie de Moissac, en 1523, est aussi explicite sur ce point³²⁶ que celui que présentent, deux siècles plus tard, les pèlerins de Roquefort des Landes à *Monseigneur l'Evêque d'Aire* afin de recueillir son approbation.³²⁷ Le règlement de Moissac, modifié en 1615, stipule que « *les survivantz seront tenus se rendre à la maison du décédé le jour de la sépulture pour acister à icelle... portant un chapeau de pelerin avec un cierge où sont les armoyeries et marques dud. Sieur Saint Jacques* ». De là, l'importance accordée au *crieur* de la confrérie. À Chalon-sur-Saône, en 1526, son rôle est parfaitement défini. « *Pour plus mouvoir lesdits confrères à dévotion et les induire à prier Dieu pour les ames des décédants confrères, et à les certorier des décès d'iceux et du divin service que l'on voudra faire pour le salut et remède de leur ame, a été statué par les prieurs... qu'ils nommeront chaque année un dénonssseur...* », lit-on. Ce *crieur* va par les rues, vêtu de sa

324. « *Item car est moult charitable avoir pytié des trespassez a esté ordonné et advisé le lendemain de la feste monsieur Saint Jacques estre dictes vigilles de mortz et messe de requiem à note à la célébration de laquelle se viendront les frères et seurs à prier Dieu pour les frères trespassez aveques procession par les cloistres* » stipulent les « *statuz et ordonnances de la confrairie de monseigneur saint Jacques le maieur de présent deservie au couvent des frères mineurs d'Angiers* », confirmés le 26 juillet 1518 (cf., Péricard-Méa, D., *op. cit. supra* note 237, p. 82 ; voir *infra* note 348).

325. « *Ytem et quant il adviendra que l'un des frères ou seurs yra de vie a trespas les autres frères et seurs seront tenuz, en leur faisant savoir, conduire le corps du trespasé depuis sa maison jusques au lieu où il sera inhumé, à peine de dix deniers tournois, Et sera porté le luminaire de ladicte confrarie... Ytem et le lendemain de l'enterraige du dit deffunct dictes vigilles à neuf lezons et neuf seaulmes et une messe de requiem pour l'âme du deffunct aux despens de la dicte confrarie* » précisent les statuts de la confrérie des pèlerins, érigée au Mans, le 16 août 1490 (cf., Péricard-Méa, D., *op. cit. supra* note 237, p. 79 ; et *infra* note 348).

326. « *Toutz les confrayres seront tenuz se trouver à la sepulture, s'ilz n'ont excuse legitime, en forme de pelerins, à la poyne de demie livre de sire, aplicable à ladite Confrayrie* » (Daux (Abbé C.), *Le pèlerinage à C. et la Confrérie des Pèlerins de Mgr. Saint-Jacques de Moissac*, Paris, Champion, 1898, IV, p. 20). Les statuts, réformés le 7 juillet 1615, reprennent et précisent les mêmes dispositions (*Ibidem*, p. 57).

327. Le préambule de cette requête à laquelle le prélat accéda volontiers lors de sa visite, le 15 décembre 1726, est émouvant : « *Dieu nous ayant fait la grâce de faire le voyage de Saint-Jacques estant poussez des mêmes dévotion et désir que le reste des pèlerins quy ont fait led voyage pour letablissement de la frairie dud saint comme elle est érigée en toutes les villes où il y a des pèlerins, ne pouvant faire de nous mêmes, cest pourquoy implorons vostre assistance Monseigneur, suppliant vostre révérandissime paternité voulloir approuver et confirmer les articles que nous voullons establir pour le règlement de lad confrairie...* ». Il y a apparence que ce règlement s'inspire de statuts plus anciens qu'il ne fait que réactualiser (cf., Nicolai, A., *Monsieur Saint-Jacques de Compostelle*, dans *Soc. Archéol. de Bordeaux*, t. XXI, 2^e fasc., 1896, p. 147-150).

tunique hystoriée, agitant sa sonnette pour convoquer les frères à la prière des morts.³²⁸

En dehors de ces exigences fondamentales, toute autre activité paraît surrogatoire. Seules les grandes confréries urbaines qui réunissent l'élite des habitants s'offrent le luxe d'entretenir un abri ouverts aux pauvres passants comme aux nécessiteux. C'est le cas à Paris, à Blois, ainsi qu'à Nîmes, Villefranche-de-Rouergue, Millau, Cordes en Albigeois, Rodez, Arras, Cambrai ou Douai. Que les confrères soient habilités à recevoir des dons équivalents au coût du *voyage* et à acquitter les fondations de pèlerinage par procuration, n'a rien d'inconvenant dans une économie de la grâce aiguillonnée par l'octroi d'indulgences.³²⁹ À Paris, la Bulle dite des *Impotens*, concédée par le pape Jean XXII, le 4 mai 1325, accorde ainsi la possibilité à ceux qui sont empêchés par l'âge et l'infirmité, de se rendre participant aux mérites du voyage et aux suffrages des confrères.³³⁰ Un exemple touchant de la confiance accordée à la vertu auxiliaire du pèlerinage est celui de ce notaire royal au Châtelet, Pierre Chabridel, qui lègue 20 arpents de terre et 32 sous parisis, au mois de janvier 1417, en échange de deux *obits* et d'un *voyage* annuel à Saint-Jacques. Les comptes de la Confrérie qui sont ceux de l'Hôpital du même nom, permettent de s'assurer que le contrat fut respecté à la lettre.³³¹

Les confréries de pèlerins de Saint-Jacques ne sont donc pas tant des *associations d'anciens combattants*, enclines à cultiver les souvenirs d'un voyage exaltant³³², que des sociétés de croyants qui cherchent à

328. Pétoureau (ch. Dr.), *op. cit. supra* note 258, p. 5.

329. « Rien ne pouvait comprimer le besoin qu'ont les âmes ferventes de solidarités consenties. Au temps même où se dessinait le réseau des paroisses, la théologie des échanges surnaturels effaçait toutes les frontières administratives. Romains et Celtes décrivaient les royaumes de l'Au-delà, calculaient le poids des péchés, justifiaient la coopération pour le rachat par les prières mutuelles et les messes privées. Le dogme de la communion des saints se concrétisait dans l'intention particulière du Saint-Sacrifice, dans la pénitence vicairie, dans toute cette exploitation des mérites surrogatoires qui devait aboutir aux indulgences et à la théorie du Trésor de l'Église » (*cf.*, Le Bras, G., *op. cit. supra* note 322, p. 426).

330. Arch. de l'Assist. Publ., Paris, hôpital Saint-Jacques aux Pèlerins, Liasse 25, pièce 326 et S. C. E., *op. cit. supra* note 189, n° 43, p. 312.

331. Arch. de l'Assist. Publ., Paris, Liasse 9, pièce 68 et *Santiago Camino de Europa*, Catalogue, *op. cit. supra* note 189, n° 43, p. 312.

332. Certes, la plupart des statuts marquent qu'il faut être pèlerin ou en avoir le désir et la volonté pour être reçu confrère. Certains en font même une condition *sine qua non*. C'est le cas à Bagnères-de-Bigorre, en 1325 : « *Item tot prumer ordenan que negun home ni femna no sia resebut per confray ni confrayessa si no que prumer sia estat en lo loc de Compostela on es (lo) cap del glorios apostol mosenhor sent Iagme* » (*cf.*, Dejeanne et Pépouey, *S...tatuts de la Confrérie de Saint-Jacques de l'église paroissiale Saint-Vincent de Bagnères*, *op. cit. supra* note 238, p. 54, statuts renouvelés en 1774). S'il est clair que la première exigence pour être admis au sein d'une confrérie de pèlerins, est d'avoir soi-même réalisé le voyage, vivant ciment de la communauté, il s'agit cependant moins d'échanger des souvenirs que de se maintenir dans l'état de grâce procuré par le pèlerinage. Le texte qui sert de préambule aux statuts de la confrérie du Mans, fait allusion au voyage accompli à « *la demeure du très saint apôtre Jacques Zébédée de Compostelle en Galice* », voyage qui a provoqué l'érection de la confrérie, « *fondée en ceste ville du Mans*

conjurer l'effroi de la mort et à fléchir la miséricorde divine par le truchement du pèlerinage vécu et partagé.³³³

l'an 1490 par les frères et seurs qui firent ledict saint voaige », comme le rappellent justement les statuts — expérience décisive si l'on en croit ce vibrant aveu : « *pour que reste dans les cœurs le souvenir ineffaçable* ». C'est là une expression très rare. Il s'agissait en l'occurrence d'un pèlerinage organisé sous les auspices de l'évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, pèlerinage qui avait mobilisé des fidèles de tout le diocèse sous la conduite de Maître Johannes de Latre, propre chapelain de l'évêque (cf., Péricard-Méa, D., *op. cit. supra* note 237, p. 64 et p. 74-77). En dépit du relief singulier de la figure de Philippe de Luxembourg, en dépit des événements qui se préparent, deux ans avant la capitulation de Grenade en 1492, ce n'est pas à la conjoncture politique qu'il faut attribuer ce pèlerinage mais bien au désir de recueillir les grâces spirituelles dispensées par l'année Jubilaire qui tombait précisément cette année 1490, en attendant de se renouveler en 1501 (voir *infra* note 393). À cette date, les pèlerins manceaux n'ont pas pu adhérer à la *Cofradia del Apostol*, canoniquement érigée par la Bulle promulguée par le pape Alexandre III en 1499, autorisée et propagée par Isabelle la Catholique dès 1503 et surtout en 1504, dans les années mêmes où se construisait le grand *Hospital Real*, confrérie ouverte aux pèlerins de toutes les nations dont les indulgences furent successivement ratifiées par un Bref du mois de novembre 1503, puis par une Bulle solennelle accordée par Jules II, le 17 décembre 1504, à Rome (cf., Lucas-Alvárez, M., *El Hospital Real de Santiago*, 1499-1531, Universidad de Santiago, 1964, p. 61-66). Ce n'est pas davantage la peste qui a inspiré le départ des pèlerins manceaux, mus par un réflexe de fuite salutaire, car elle se manifesta entre 1484-1485 pour ne reparaitre qu'en 1500-1503 (cf., Bouton, A., *Le Maine, Histoire économique et sociale, XIV^e, XV^e et XVI^e siècle*, Le Mans, 1970, p. 708-710). Quant aux quêtes faites en faveur des grands sanctuaires, elles sont depuis longtemps chose commune en Chrétienté. C'est ainsi que le compte de l'Oeuvre de l'Église de Troyes, pour l'exercice 1419-1420, fait explicitement mention des droits acquittés au chapitre pour « *la quête S. Jacques en Gallice* » (cf., Assier, A., *Comptes de l'Oeuvre de l'Église de Troyes*, Troyes, 1855, p. 18). Évêque du Mans de 1477 à 1507, puis de 1509 à 1519, élevé à la dignité cardinalice par Alexandre VI en 1496, conseiller des rois Charles VIII et Louis XII, ami intime du pape Jules II, Philippe de Luxembourg obéit-il à un autre souci que celui de la pastorale en autorisant l'érection de la confrérie mancelle de Saint-Jacques en août 1490 (cf., Piolin, R. P. Dom P., *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, Paris, 1861, p. 189-260 ; et Cordonnier, P., *Trois Évêques du Mans du nom de Luxembourg, d'après Dom J. Colomb*, dans *Revue hist. et archéo. du Maine*, 2^e série, t. LII, 1972, p. 27-38) ? Toujours est-il que ce fastueux prélat avait doté sa cathédrale d'un jubé foisonnant de sculptures. On pourrait voir une allusion au pèlerinage diocésain qu'il encouragea et à sa propre dévotion envers l'apôtre de Galice dans la présence, au retable de l'autel de Notre-Dame de Pitié qui formait l'aile gauche de ce Jubé, d'une effigie de saint Jacques placée en retrait du cardinal priant, derrière saint Julien, patron de sa cathédrale, et saint Hubert des Ardennes, cher à la famille de Luxembourg, à moins qu'il n'ait voulu par là adresser un hommage au chef du lignage, son frère aîné, Jacques, qui le précéda dans la tombe (cf., Hucher, E., *Le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la Cathédrale du Mans*, Le Mans, 1870, p. 25-26 et 33). De fait, il est remarquable qu'aucune des fondations pieuses de Philippe de Luxembourg qui fit enchâsser au Jubé une prestigieuse relique de son « *bon parrain, monsieur saint Philippe* », ne se réclame de saint Jacques. Les confréries qu'il semble avoir chéries sont celles de Saint-Julien et de Saint-Jean-Baptiste. Son testament même ne souffle mot de l'apôtre et il faut attendre le premier codicille pour que soit réparé l'oubli fâcheux dans lequel il a laissé ses pèlerins de Saint-Jacques : « *Item, je donne aux frairies du corps de Notre Seigneur, de Notre-Dame d'Yvré, et de monsieur saint Jacques au Mans, à chacun dix livres* » (cf., Piolin, Dom P., *ibidem*, p. 318).

333. C'est là tout le sens du miracle opéré par l'apôtre en faveur du Comte de Saint-Gilles et de ses compagnons qui obtiennent à force de supplications que les portes de la confession de saint Jacques s'ouvrent à eux en pleine nuit (cf., L. S. J., *op. cit. supra* note 269, Livre II, chap. XVIII, p. 282-283 ; et Menaca, M. de, *op. cit. supra* note 300, p. 390-397).

Toutefois, sans édification mutuelle, cet idéal serait vain.³³⁴ C'est pourquoi le repas pris en commun à l'issue de la procession et de l'assemblée de la confrérie, ne saurait se concevoir uniquement comme un festin de joyeux compagnons.³³⁵ Il comporte, outre sa fonction communielle, une dimension religieuse. « *Pendant le repas, stipule la règle reçue par les confrères de Nîmes le 23 juin 1321, chacun doit être doux et patient, sans mener le bruit du siècle — sens segle menar*³³⁶, *pour qu'on entende celui qui nous fera la lecture.* »³³⁷ À

334. L'exigence minimale édictée par les règlements est le maintien de la concorde entre les « frères » et « sœurs ». « *Item ordonnons que si dans ladite confrérie il y avait deux membres, homme ou femme, qui eussent noise ou contestation, que l'abbé et les bayles et les autres confrères soient tenus de rétablir la paix* » (cf., *S...tatuts de la Confrérie de saint-Jacques... de Bagnères, op. cit., supra note 332, p. 59*). À Nîmes, le dernier alinéa des statuts prie confrères et confréresses de bannir tout désordre de leur vie et de garder les bons usages sans quoi ils seraient admonestés par le recteur, suivant la recommandation des Évangiles. On ne peut d'ailleurs être admis au sein de la communauté que si l'on est de bonnes mœurs. C'est ce qui fait que les pèlerins qui ont dû accomplir leur pèlerinage par suite d'une condamnation judiciaire, sont généralement refusés (voir *supra* note 287). Il en est de même des quéreurs de pardons professionnels. À Nîmes, l'admission se fait au vote. En 1341, un nommé Gilles de Lèques demande à être reçu. Mais il est réputé pratiquer l'usure et proférer des jurements abominables. De plus, un confrère proteste qu'il est « *capitosus* », emporté ! Le vote lui est défavorable par 11 refus contre 5 acceptations (cf., Bondurand, É., *Le Livre des Pèlerins de saint-Jacques, dans Mémoires de l'Académie de Nîmes, 8^e série, t. VI, année 1883, p. 46-47 et 55*). À deux reprises les statuts du Mans appellent les confrères à se présenter à l'offrande : « *Et seront tenus dictz frères et seurs aller à l'offrande et y donner ce qu'il leur plaira à leur dévotion* » (cf., Péricard-Méa, D., *op. cit. supra note 237, p. 79*). Plus tardif, le règlement de Roquefort, dans les Landes, ne se contente pas d'insister sur la présence obligatoire à la fête de l'apôtre, il entend que, ce jour-là, les confrères se confessent et communient « *tous ensemble, à peine damende arbitraire* » (cf., Nicolai, A., *op. cit. supra note 327, p. 149*).

335. Le repas annuel pris en commun est un acte essentiel à la vie de la confrérie. À Nîmes et à Bagnères c'est le « *manjar* » ou le « *mingar* », aussitôt après la messe et le sermon de « *mosenier San Jacmes* » : « *Item que los bayles de la conffrayria sian tengutz de fer aparelhar de mingar la dita conffrayria lo dia de mosenhor sent Iagme si es dia de carn mingar e sino lo dogmenge prosmar bien* » (cf., *S...tatuts de la Confrérie... de Bagnères, op. cit. supra note 322, p. 54-55*). Ailleurs et plus tard, on l'appelle le « *disner* » ou le « *bancquet* ». Sur la signification de cet usage qui est commun aux différentes confréries (cf., Vincent, C., *op. cit. supra note 226, La Communion Confraternelle, p. 17-24* ; Venard, M., *La Fraternité des Banquets, dans Pratiques et Discours alimentaires à la Renaissance, Actes du colloque de Tours 1979, Paris, 1982, p. 137-145, et Chiffolleau, J., Charité et Assistance en Avignon et dans le Comtat-Venaissin, II Repas rituels et confréries de Pentecôte, dans Cahiers de Fanjeaux-13, Toulouse, 1978, p. 70-80* ; voir aussi *infra* note 339).

336. Cette expression « *segle menar* » se trouve dans l'un des sermons provençaux du Recueil de Tortosa (XII-XIII^e siècle), où elle sert à dépeindre la vie agitée de Marie de Magdala : « *Femna fo que menet molt (lo) segle, e non si gardava de nul ome, e cora far non o podia, era en molt irada* » (cf., Thomas, A., *Homélie Provençales tirées d'un manuscrit de Tortosa, dans Annales du Midi, 9^e année, Toulouse, 1897, p. 401, XIV.—Sermo Sancte Maria Magdalene*).

337. Bondurand (E.), *Le Livre des pèlerins de Saint-Jacques, op. cit. supra note 334, p. 50 et 53*. Cette rigueur toute monacale qui se retrouve ailleurs, ne semble pas être le cas de figure le plus fréquent (cf., Vincent, C., *op. cit. supra note 335, p. 18*). Il se dégage de la lecture des statuts de Nîmes, dressés le 23 juin 1321, comme des actes des confrères pèlerins de cette ville un grand sens religieux : « *Ici commencent les ordonnances qui furent faites en vérité par les seigneurs confrères. Dieu était bien avec eux quand ils firent la pre-*

Paris, en raison du nombre élevé des convives, la lecture cède bientôt la place à la représentation de Mystères ou de Moralités.³³⁸ Au moindre relâchement de la discipline à laquelle veillent *maîtres et gouverneurs*, les abus sont prompts à s'introduire.³³⁹ Dans les nouveaux statuts qu'ils se donnent en 1609, les confrères pèlerins de Villefranche-de-Rouergue, acquis à la sobriété, s'imposent le silence à la procession comme au repas qui, pris en commun dans l'hôpital et nourri d'une *prédication et exhortation* s'achève aux accents d'un *Te Deum*.³⁴⁰

Que la conscience de la solidarité qui lie les générations par delà la mort, vienne à s'estomper chez ses membres, et la confrérie ne tarde pas à s'étioler. De là vient peut-être qu'en Normandie, l'invocation à saint Jacques s'ajoute aux patrons des Charités dont la vocation propre est l'ensevelissement des morts.³⁴¹ Ailleurs, les pèlerins eux-

mière, car trois fois l'an on se doit confesser et recevoir Dieu avec grande humilité. Chacun doit se trouver prêt et accomplir ce devoir à Noël, à Pâques et puis à la Pentecôte, pour gagner Dieu, ou à la fête du baron saint Jacques » (Ibidem, p. 52-53). La confrérie s'était fixée pour but de régir un hôpital et d'acquérir un toit qui pourrait abriter une fois l'an le commun repas, si « Dieu e San Jacmes de maizon e d'espital nos volgues provezir » (Ibidem, p. 49). C'est chose faite en 1326.

338. Arch. de l'Assist. Publ., Paris, Liasse 74, n° 1343, Comptes de l'exercice 1324-1325 : « XIII livres parisis que les pelerins qui firent le jeu au jour du siege queullirent par les tables au diner ». Maintenir un esprit de recueillement par trop rigoureux était exclu. Qu'on en juge : 809 convives assis en 1338, 799 en 1339, 1080 en 1340, 1273 en 1341, sans compter ceux qui étaient debout, etc. (cf., Bordier, H., Brièle, L., *La Confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins*, dans *Les Archives Hospitalières de Paris*, Paris, 1877, II^e Partie, § V, p. 80-105)

339. Le repas de confrérie dégénérant en orgie est la cible de critiques constantes dont on peut se demander parfois si elles ne constituent pas un poncif littéraire. L'autorité canonique s'en est émue plus d'une fois, de même que le pouvoir civil qui, par l'ordonnance de Moulins visant à abolir certaines confréries « établies sous prétexte de religion parmi le petit peuple », condamne expressément, en 1566, « les festins, les repas, les bâtons et autres choses semblables, qui donnent lieu à la superstition, aux querelles et aux monopoles » (cf., Ginot, É., *Notes sur la Confrérie des Pèlerins de Saint-Jacques de Poitiers et sa Chapelle*, dans *Bull. de la soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 3^e série, t. IX, 3^e trim. 1932, p. 506).

340. Bonnet (G.), *Confrérie, Hôpital et Chapelle Saint-Jacques à Villefranche*, dans *Chemins de Saint-Jacques et Bas-Rouergue*, recueil publié par le *Bull. de la soc. des Amis de Villefranche*, année 1991, Villefranche 1993, p. 81. Cette confrérie a laissé de son activité un précieux registre : « *Le premier Livre Du Bien heureux Saint Jacques De ville franche* ». Elle s'intitule fièrement, en 1584, « *Syndicat de la confrairie de Monsieur Saint Jacques à l'honneur de Dieu, érigée en la présant Villefranche entre ceulx qui ont faict le voyage audit Saint Jacques* ».

341. Nombreux exemples de telles Charités dans : Fournée (J. Dr), *op. cit. supra* note 14, et Vincent (C.), *Des Charités bien ordonnées, Les Confréries normandes de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, ENS, Paris, 1988, p. 136-137. Toutes sources confondues, saint. J. apparaît 64 fois dans les patronages de confrérie normandes, ce qui le classe loin derrière saint Nicolas, saint Sébastien, sainte Barbe, saint Jean-Bapt. et saint Martin. Un exemple de charité comptant saint Jacques parmi ses 14 patrons est donné par la confrérie, instituée le 16 juillet 1446, dans l'église de Vaucelles, faubourg de Caen. À la faveur de la restauration des deux clés de voûte figurant l'Archange et la Trinité, l'image de ces saints, inscrits à la ronde dans des médaillons, fut découverte, au mois de janvier 1882 (cf., Beaurepaire, E. de, *Peintures du XVI^e siècle nouvellement découvertes à l'église Saint-Michel de Vaucelles*, dans *Bull. monumental*, t. 49, Paris, 1883, p. 689-707). Plusieurs

mêmes sont sollicités de convoier les morts. En 1625, Pierre Herpin de Cour-Cheverny, près de Blois, « *désire que son corps soit porté par les pèlerins de M. S. Jacques depuis la Croix aux morts jusques à l'église par ces confrères...* ». ³⁴² Dans un autre testament, daté de 1603, à Villebarou, le défunt « *veult et entend que sa femme face prier les confrères de la confrairie de St. Jacques... à son enterrage et qu'elle fasse aussi le devoir de leur donner à disner selon la coutume...* ». ³⁴³ Certes, il s'agit ici du repas ordonné aux funérailles d'un particulier. ³⁴⁴ Mais en va-t-il autrement du *disner* annuel des confrères qui ont à commémorer leurs propres disparus, tombés quelquefois sur le chemin et ensevelis en terre étrangère ?

De là aussi, l'insistance des pèlerins à vouloir disposer d'un cimetière propre et, quand ils en ont les moyens, à calquer leur institution sur le modèle des hôpitaux et des maladreries, comme on le voit à Poitiers où le cimetière des confrères est distinct de celui des pauvres passants. ³⁴⁵ Dans les riches chapelles qu'ils se font construire à Paris ou à Blois, les confrères sont assurés non seulement de la prière du clergé qu'ils entretiennent, mais aussi de la reconnaissance des pauvres pèlerins dont ils assument le gîte et la pitance. ³⁴⁶ Par là s'éclaire une dimension peut-être inattendue du culte et du pèlerinage de saint Jacques, suffrage des défunts, qui trouve son expression la plus spectaculaire dans les villes au bas Moyen Âge et se perpétue dans les campagnes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Résumant le rôle de la confrérie qui avait son siège à l'église Saint-Jacques de Montreuil, en Ponthieu, Louandres, historien d'Abbeville, écrit : « *Il y eut autrefois dans cette paroisse une confrérie dite des pèlerins de Saint-Jacques, qui s'engageaient à faire, pour les malades ou pour les morts, le voyage de Saint-Jacques en Galice.* » ³⁴⁷

paroissiens de Vaucelles accomplirent le pèlerinage de Saint-Jacques (cf., Jugnot, G. et Descombes, M.-Th., *Quelques souvenirs Bas-Normands...*, op. cit. supra note 62, p. 38-39 et 41).

342. Arch. dép. de Loir-et-Cher, Blois, G. 1378, référence aimablement communiquée par M. M. Bouyssou.

343. Arch. dép. de Loir-et-Cher, Blois, B.M.S., 1672-1682, référence aimablement communiquée par M. M. Bouyssou. Il est curieux de voir, la même année 1603, Marie Belangé demander aux « *pellerins* » de la confrérie Saint-Jacques de la Ferté-Bernard, de venir réciter sur sa « *fosse* », chaque 25 juillet, la grand messe ouïe, « *l'oraison commençant Salve Regina* » (cf., Arch. dép. de la Sarthe, G. 1269, testament cité par Mme Périscard-Méa, D., dans *Confréries Médiévales de Saint-Jacques*, op. cit. supra note 237, p. 71).

344. Sur le repas des morts dans l'ancienne France et ses survivances, cf., Van Gennepe, A., *Manuel de Folklore français contemporain*, tome premier-II, *Du Berceau à la Tombe*, Paris, 2^e éd., 1976, *Le Retour à la Maison et le Repas funéraire*, p. 773-791.

345. Ginot (E.), *Note sur la Confrérie des Pèl. de Saint-Jacques de Poitiers*, op. cit. supra note 339, p. 498-499.

346. Le caractère privé de ces fondations n'a pas échappé aux contemporains, comme en témoignent ces vers décernés à Saint-Jacques de l'Hôpital, à Paris : « *... Le saint Jacques moustier / Qui de nouvel fu fait l'austrier / Où nul ne va, ne ne repaire / Forz que cilz qui lez ont fait faire* ».

347. Louandre (F.-C.), *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789*, t. II, Paris, 1845, p. 501. Et il ajoute : « *les testaments de l'époque sont remplis de legs en sa faveur* ».

V - Le grand passage

1.- La séparation

L'existence de chapelles de cimetière consacrée à saint Jacques indépendamment de l'action des confréries, autorise à se demander s'il ne faut pas, à l'instar de saint Michel, considérer le Majeur comme un conducteur des morts.³⁴⁸ La mystérieuse translation de l'apôtre et sa sépulture au Finistère de Galice n'illustrent-elles pas de façon exemplaire, à travers les péripéties de sa Légende, cet aspect singulier de son culte ?³⁴⁹

Deux de ces chapelles qui ont leurs homologues à travers toute la France³⁵⁰, subsistent près de Paris, l'une à Maule³⁵¹, l'autre à Mantes-

348. Pour ce qui est de saint Michel, patron des morts (cf., Aries, Ph., *L'Homme devant la Mort*, Paris, 1977, p. 103-108, et, Martens, M., Vanrie, A., Waha, M. de, *Saint Michel et sa symbolique*, Bruxelles, éd. L. de Meyer, 1979, p. 138-140, voir *supra* note 12). À la différence de l'Archange, saint Jacques est rarement invoqué comme tel dans les préambules des testaments. Il est cependant un miracle du *Liber Sancti Jacobi* qui paraît lui décerner un tel rôle. Il s'agit du Miracle IV, intitulé : « *Des 30 Lorrains et du défunt que l'Apôtre transporta en une nuit des ports de Cize à son Église* » que Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine s'entendent à attribuer à un certain Hubert de Besançon dont un manuscrit de Madrid fait curieusement un Humbert, chanoine de l'église Sainte-Marie-Madeleine, fondatrice de l'hôpital Saint-Jacques de cette ville (cf., Menaca, M. de, *op. cit. supra* note 275, p. 304-313). Parvenus aux pieds des Pyrénées, l'un des membres de la troupe tombe malade. Tous l'abandonnent sauf un qui reste à le veiller la nuit à Saint-Michel-Pied-de-Port. Le lendemain ils se hissent à grand peine jusqu'au col. Là, le soir venu, « *l'âme bienheureuse du malade quitta ce siècle qui ne vaut rien* ». Il est dit que par ses justes mérites elle entre dans la paix du paradis : *beato Jacobo ducente*, tandis que son compagnon livré à la plus poignante solitude, est glacé d'horreur (voir expression similaire dans d'autres miracles, textes cités *supra* notes 309 et 310). Mais saint Jacques veille d'autant plus à procurer des funérailles décentes à son pèlerin que son compagnon en manifeste le désir sincère. D'un galop de cheval, voici le vivant et le mort déposés à la Montjoie de Compostelle, avant même le lever du jour. Avant de disparaître à leurs yeux, le chevalier céleste dit « *au survivant de prier les chanoines de la basilique d'ensevelir* » le défunt, et il ajoute à son adresse : « *Quand tu verras que les funérailles de ton compagnon ont été accomplies de façon honorable, et que tu seras resté la nuit en prière, solito more, tu trouveras tes autres compagnons sur le chemin...* ». Si la formule « *beato Jacobo ducente* » s'applique bien à la conduite de l'âme du défunt en paradis, on notera cependant que tout se passe comme si cette conduite était subordonnée à l'accomplissement exact des obsèques auxquelles le mort a droit de la part de ceux qui se sont engagés par serment à ne pas l'abandonner, ce qui est le cas des membres d'une confrérie. En effet, quel *exempla* pourrait mieux que celui-ci justifier le soin que les confrères de Saint-Jacques prodiguent à leurs morts ? L'apôtre ne va-t-il pas jusqu'à exiger du compagnon fidèle qu'il veille encore le pèlerin lors de son enterrement, lui qui l'a déjà veillé au moment de son agonie. Voilà qui est susceptible d'éclairer certain règlement de confrérie (voir *supra* notes 324, 325, et 326).

349. L'apôtre, endormi dans la mort, veillé par les siens, bercé au gré des flots sur la barque qui lui sert en même temps de cercueil, puis transporté sur un char attelé de taureaux que mènent ses disciples le bourdon à la main, ne sont-ce pas des scènes suggestives ? On en trouve la représentation éloquentes sur les murs de la chapelle Saint-Jacques, à N.-D. du Bourg de Rabastens (voir *supra* note 121), sur un vitrail de la chapelle Saint-Jacques, à N.-D. de Crann en Spézet (Finistère) ainsi que sur un panneau de retable à l'église Saint-Jacques de Nahujac (voir note 64).

350. De semblables chapelles sont disséminées d'un bout à l'autre du pays, ainsi à



Cliché H. Jacomet.

Figure 3.— L'apôtre
veillé par ses
disciples, détail du
vitrail de saint
Jacques à Notre-
Dame de Crann en
Spézet, XVI^e siècle,
Finistère
(voir note 349).

la-Jolie. Là, au sortir de la ville, sur le grand chemin de Houdan, le champ des morts et sa chapelle Saint-Jacques, puis la léproserie

Aiguesvives ou Villetritouls dans l'Aude ; à Tulle, en Corrèze, la chapelle Saint-Jacques du cimetière de la place Saint-Julien, près de la cathédrale (*cf.*, Salviat, P., Quincy, G., *op. cit. supra* note 234, p. 25-26) ; au cimetière d'Épineu-le-Chevreuil, dans la Sarthe ; ou même à Colmar, en Alsace, où la chapelle Saint-Jacques qui se trouvait dans la nécropole qui entourait la collégiale Saint-Martin, servit jusqu'en 1575 à la célébration quotidienne de la messe des trépassés. À Étampes, au sud de Paris, la chapelle Saint-Jacques de Bédégon se trouvait depuis pratiquement le temps de sa fondation par le roi Philippe I^{er}, entre 1101 et 1104, au milieu de l'immense cimetière qui s'étendait au nord de la ville royale. L'abbé Lebeuf rapporte comment, au début du XVII^e siècle, un curé de Jouy-en-Josas, Jacques Marlet, avait fait construire « dans le cimetière de cette paroisse une Chapelle... sous le nom de Saint-Jacques » (*cf.*, *op. cit. supra* note 24, t. III, Paris 1883, p. 266). À Cuisseaux, en Saône-et-Loire, la chapelle Saint-Jacques du cimetière a été fondée, en 1406, par Jacques Turitel. Celle du cimetière de Rostrenen, dans les Côtes-d'Armor, était une fondation des seigneurs du lieu, mentionnée en 1483. Elle existe encore. L'identité du nom de baptême du fondateur et du titulaire de la chapelle invite assurément à voir dans ces créations l'effet d'une dévotion privée (voir chapelles domaniales *supra* note 34). Toutefois il se peut que de telles fondations aient incité à voir en saint Jacques, un apôtre secourable dans le temps de la mort et rien n'empêche que l'intérêt particulier ne coïncide ici avec une invocation plus générale. À Cazères, en Haute-Garonne, la chapelle du cimetière était dédiée à Saint Jean, mais elle était contigue au Patus et à l'hôpital Saint-Jacques, et les deux frères, Jacques et Jean, encadraient à l'autel le grand Christ de bois

Saint-Lazare, s'alignent à droite de la route.³⁵² Une telle implantation, même si elle résulte de la topographie particulière à une ville adossée au fleuve, n'en est pas moins éloquente. Naturellement, il existait à Mantes une Confrérie de pèlerins de Saint-Jacques qui avait sa chapelle réservée dans la Collégiale Notre-Dame.³⁵³ Le chemin que ses membres devaient emprunter pour accomplir *le saint voyage* passait précisément devant la nécropole et la maladrerie, chemin qui serait un jour celui de leurs propres funérailles. La chapelle du cimetière était, au XVII^e siècle, le siège d'une active Charité. On aimerait surprendre les confrères de Saint-Jacques accompagnant les candidats au pèlerinage jusqu'à la chapelle Saint-Jacques du cimetière. Malheureusement, aucun chroniqueur ne s'est attaché à consigner cet usage.

Cependant, la coutume de faire escorte aux pèlerins est bien attestée. À Rouen, on conduisait le « *voyageur jusqu'aux murs de la ville, au pied de la montagne Sainte-catherine ou des fossés de Saint-Gervais, suivant la direction qu'il voulait prendre* », Rome ou Compostelle.³⁵⁴ À Aurillac, les pèlerins étaient menés de l'abbatiale Saint-Géraud où ils avaient leur chapelle, à la paroisse Notre-Dame où, au témoignage de leur complainte, le curé leur remettait un oignon, *symbole de pauvreté et de fatigue*.³⁵⁵ Enfin, la *Chanson nouvelle* du registre de Senlis fait également allusion à cette coutume.³⁵⁶

(cf., Manière. G., *L'ancien cimetière de Cazères...*, dans *Revue de Comminges*, t. XCVI, 2^e trim. 1983, p. 217-220 ; voir *supra* note 238).

351. Bories (E.), *Histoire du Canton de Meulan*, Paris, Champion, 1906, p. 623. Tout un ensemble de statues mutilées a été exhumé à proximité de cette chapelle, voici une dizaine d'années, dont un saint Jacques pèlerin, avec le donateur, lui-même pèlerin, agenouillé aux pieds de l'apôtre. Ces statues sont actuellement présentées au Musée Victor Aubert de Maule (voir *supra* note 62).

352. Roche (P.), *Un chemin de Monsieur Saint-Jacques passait-il par Mantes ?*, dans *Le Mantois. Bull. de la soc. des Amis du Mantois*, n° 19, 1968, p. 53-54. Voir, pour le Faubourg Saint-Lazare, la reproduction du Plan de l'Intendance, conservé aux Arch. Dép., à Versailles, dans *Le District Urbain de Mantes*, Mantes, 1987, p. 77, Pl. V.

353. Bourguignon (G. de), *La confrérie de Saint-Nicolas des maîtres Aydes du Pont de Mantes (1652-1789)*, dans *Le Mantois*, n° 4, 1953, p. 22-23.

354. Ouin-Lacroix (ch.), *Histoire des anciennes Corporations d'Arts et Métiers et des Confréries religieuses de la Capitale de la Normandie*, Rouen, 1850, p. 474.

355. Beaufrère (A.), *Aurillac et la Haute-Auvergne sur les Chemins de Compostelle*, Aurillac, 1978, éd. du C.E.E.C., p. 47-51. C'est le 3^e couplet qui fait allusion à ce geste : « *Del nostre ruelh e ostal / Proch lo mostier de San-Guiral, / Sem 'stats en la parroquia / Per far cerca de nostra ceba* ». Pour être juste, il convient d'observer que ceux qui ont publié, les premiers, cette chanson d'après le texte découvert par l'abbé Four, donnent de ce couplet une version quelque peu différente : « *De nostra rueta e ostal / Proch lo mostier de san Guiral / Sem estatz totz en la paroquia / Per far serqua de nostra cloquia* », dont R. Nelli rend ainsi la fin : « *nous fûmes tous à la paroisse afin d'y prendre nos coquilles* », allusion probable à la bénédiction des insignes (cf., Nelli, R., *Trois poèmes autour d'un pèlerinage*, dans *Le Pèlerinage, Cahier de Fanjeaux-15*, Toulouse, 1980, p. 87-92).

356. Müller (Chan. J.), *op. cit. supra* note 262, p. 200. « *Icy nous racomptérons / Et dirons / De Saint-Jacque le voyage... / Nous partismes de Senlis / Resjouis ; / Nos parents nous*

Celle-ci se pratiquait communément dans l'ancien diocèse de Chartres. À Broué comme à Soulaire, les registres paroissiaux ou le journal tenu par le curé rapportent de manière circonstanciée le cérémonial qui entoure le départ des pèlerins. À Broué, non loin de Dreux, ceux-ci sont menés en procession jusqu'à une croix, qui, placée sur le chemin de Chartres, à quelque distance de l'église, porte précisément le nom de *Croix aux Pèlerins*. Les confrères l'ont érigée de leurs propres deniers, en 1622. À Soulaire, la communauté paroissiale les dirige jusqu'au carrefour du *Chemin de Chartres*, au pied de la côte, et c'est là aussi qu'elle les attend au retour. Dans les deux cas, le curé préside la cérémonie, précédé de la croix processionnelle, de la bannière et de l'eau bénite.³⁵⁷

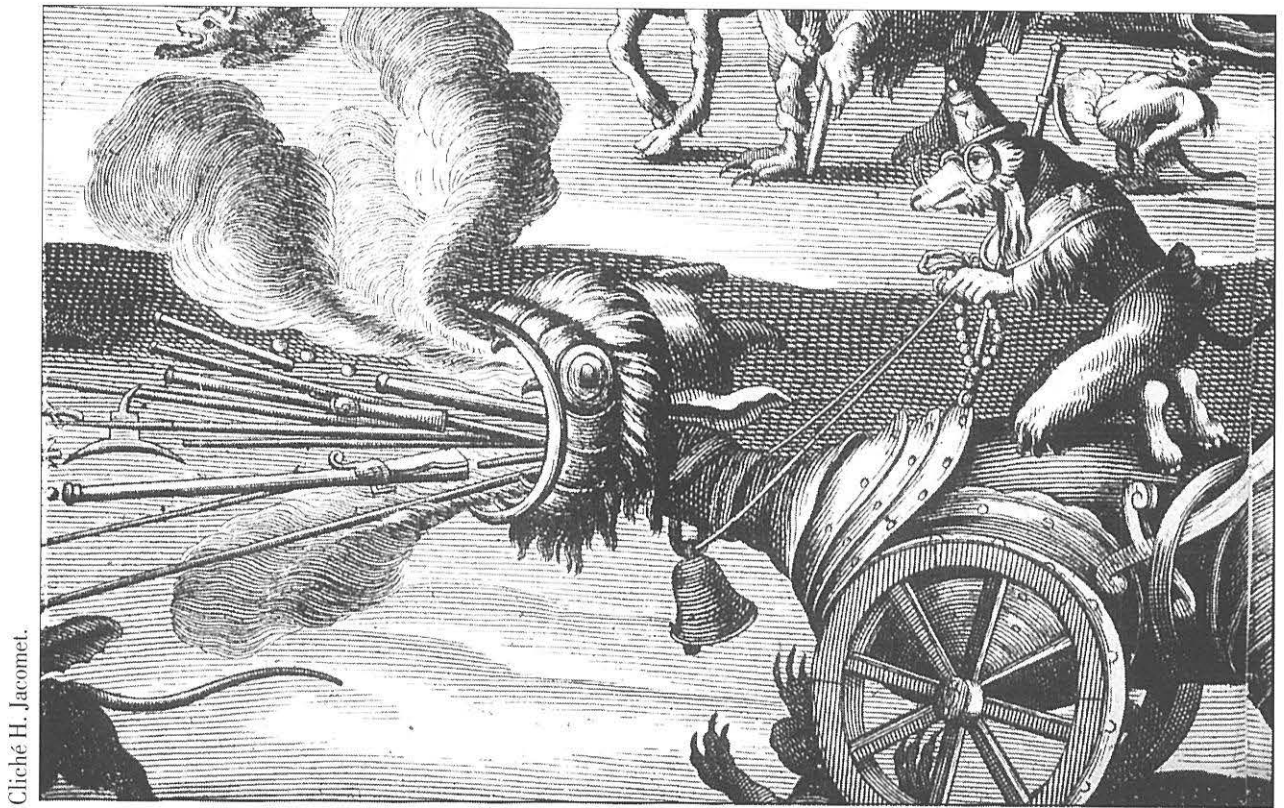
Il est singulier que ces déambulations auxquelles le Rituel diocésain du temps, fort explicite pour ce qui est de la Bénédiction des pèlerins³⁵⁸, ne fait pas la moindre allusion, correspondent mot pour mot à ce que la *Coutume de Normandie*, rédigée quatre siècles plus tôt, enseigne des marques distinctives propres au pèlerinage solennel. En effet, le caractère public de cet acte se traduit par le fait que le pèlerin qui a formé le vœu de se livrer à l'un des pèlerinages majeurs de la Chrétienté, est *convoyé* jusqu'aux limites de sa paroisse et prend congé des siens avec la croix et l'eau bénite.³⁵⁹ Sans doute ce rite ajouté à la bénédiction ordinaire, n'a-t-il rien de bien exotique. Il est

accompagnent / Chacun pèlerin sortant / Jusqu'à tant / Qu'il soit dans la campagne » (couplets 1 et 2).

357. Jacomet (H.), *Croix Saint-Jacques, Croix aux Pèlerins et Croix de la Montjoie dans l'ancien diocèse de Chartres*, à paraître dans *Publications de la soc. archéol. d'Eure-et-Loir*. Dans les limites du Grand diocèse, 7 croix portent encore ou ont porté ce nom révélateur. Il en a également existé ailleurs, de façon sporadique, à Crépy-en-Valois, à Narbonne, à Niort (voir *infra* note 363).

358. Le rituel en usage à partir du premier tiers du XVII^e siècle, dans le diocèse de Chartres, est le *Rituale Carnotense ad Romani Formam expressum*, édité sous les auspices de Mgr. Léonor d'Étampes de Valençay (1620-1642), en 1627, puis en 1640, (cf., *Benedictiones variae*, p. 357-362). Sur la bénédiction des pèlerins en général (cf., Jacomet, H., *Le Bourdon, la Besace et la Coquille*, dans *Archeologia*, n° 258, Juin 1990, p. 42-51 ; Sigal, P.-A., *Les Marcheurs de Dieu*, A. Colin, 1974, p. 48-54 ; Garrisson, F., *op. cit. supra* note 286, p. 1168-1177 ; Andrieu, M., *Le Pontifical Romain au Moyen Âge*, 1940, t. II, p. 419 ; et Franz, A., *Die Kirchlichen Benediktionen im Mittelalter*, Freiburg, 1909, rééd. 1960, t. II, p. 271-307). Les deux signes qui qualifient le pèlerin et font l'objet d'une bénédiction spéciale sont : le bâton et le sac. Même Maître Renart, las de sa vie de *felonies, larrecins et roberies*, s'en revêt : « *escharpe et bordon prant, si muet, / et est entrez en son chemin. / Mout resamble bien pelerin, / mout li siet bien l'escharpe au col... Le droit chemin n'ira il mie* » (cf., éd. Roques, M., *Le Roman de Renart*, Paris, 1973, v. 8954-8957, p. 105).

359. Le texte latin dit précisément : « *Solemnes dicuntur peregrinationes cum peregrini, licencia recepta in parrochia sua, cum cruce et aqua benedicta, et processione extra parrochiam conducuntur vel conviantur pergentes Jerusalem, Romam vel Sanctum Jacobum...* » (cf., Tardif, E.-J., *Coutumiers de Normandie, Summa de Legibus normannie in cura laicali*, cap. XC, t. II, Rouen-Paris, 1896, p. 214-215). Ce que, au début du XV^e siècle, la *Glose du Grand Coutumier* paraphrase, en disant : « *Dans la déclaration de ce texte doit on sçavoir qu'il est deux manières de croisiez : l'une est de ceux qui vont en pèlerinage convoyés hors de la parroisse à la croix et à l'eau benoiste. L'autre...* », (cité par Villey, M., dans *La croisade, Essai sur la formation d'une théorie juridique*, Paris, Vrin, 1942, p. 253, note 62).



Cliché H. Jacomet.

Figure 4. – Maître Renart grimé en pèlerin artificier, détail de la Tentation de saint Antoine de Jacques Callot (1594-1635), planche II, Nancy, Musée des Beaux-Arts (voir note).

naturel que ceux qui vont s'exposer à une longue absence demandent à l'Église de les accompagner au moment critique de la séparation. Quand on songe que ces adieux pouvaient être définitifs, on réalise que cette consolation n'a cependant rien de superfétatoire.

Cette pratique se suit à travers les *Constitutions* des Charités normandes. À Dieppe, les statuts de la Confrérie de Saint-Nicolas, érigée au XIII^e siècle à Saint-Rémy, comportent un article relatif aux pèlerins, sont toujours en vigueur, à la fin du XVI^e siècle, lorsque le cardinal de Bourbon renouvelle l'approbation de ces statuts.³⁶⁰ À Notre-Dame de Verneuil-sur-Avre, les *ordonnances de la confrairie de charité de la glorieuse Vierge Marie*, fondée le 15 août 1480, ne s'écar-

360. Cochet, Abbé J.-B., *Les Églises de l'Arrondissement de Dieppe*, Dieppe, 1846, p. 58-59. « Si quelqu'un entreprend le voyage de Jérusalem, Rome ou Saint-Jacques de Compostelle ; s'il va par mer, il sera convoyé jusqu'au monter en navire ; s'il va par terre, jusqu'à une demie-lieue ; s'il le requiert, lui assisteront les maîtres, frères et sœurs de ladite confrérie, avec croix et bannières, chantant hymnes et cantiques ». Plus concis, l'article XXXVIII du règlement de la Charité de N.-D. de la Couture, à Bernay, rédigé en 1407, se contente de dire : « Se aucun Frere ou Sueur de la dicte Carité va Oultre mer, ou Saint Jacques, de son propre il le doit faire assavoir a l'Esquevin ou Prevost le dimanche au devant de son partement ; et l'Esquevin, le Prevost et les douze Freres dessus dis, le jour du dit partement, doivent faire chanter une messe basse en la parroiche du dit pelerin... Et le doivent iceulx Freres convoyer autant comme le Curé de la dicte parroiche, et non plus... » (cf., Sainte-Marie Mévil, *Chartes de la Charité de N. D. de la Couture de Bernai*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 16^e année, t. I, Paris, 1855, p. 162-163).

Cliché H. Jacomet.



Figure 5. – Insignes pèlerins, bourdons et coquilles. Écu sculpté à la clé de la porte cochère de l'auberge du Lion d'Or, à Rochefort en Yvelines (voir note 358).

les paroissiens de Saint-Sulpice mènent processionnellement l'un des leurs, devant la chapelle de l'Hôpital Saint-Jacques-aux-Malades, avec croix, eau bénite et luminaire.³⁶⁴ Deux siècles auparavant, dans la seconde strophe du *congé* qu'adresse à ses amis Baude Fastoul, atteint par la lèpre, le trouvère, résigné au mal sans remède qui le frappe, aspire à ce que Dieu le conduise comme pèlerin sur le chemin du non retour :

« Se Dix [Dieu] me veut mal envoier
Pour mes griés peciés espenir :
A boin port me veut avoier

361. Dubois, Abbé P.-L., *Église N.-D. de Verneuil, son Histoire, sa Monographie*, Rennes, 1894, p. 26. Après avoir évoqué les pèlerinages de La Sainte-Baume, de Lorette, de Rome et de Saint-Jacques de C., le règlement poursuit : « Se il y a aucun des frères ou seurs qui uoyagent en pèlerinaige oultre mer, les dicts seruiteurs, clerks & crieur le seront tenus conuoyer à la croix & à la bannière & torche depuis la uille iusque au deshors en leur faisant assaouir eu précédent de leur partement leur faire célébrer une messe au despens de la dicte charité... ».

362. Fracard, M.-L., *L'Équipement hospitalier en Bas-Poitou sur les Routes de Compostelle*, dans *Hospitaliers et Pèlerins sur les Chemins de Saint-Jacques, Compostelle*, 1^{er} trim. 1968, n° 25, p. 18, note 2. « Ils doivent assister aux offices de certaines fêtes et à certaines processions en costume et équipage de pèlerins, ainsi qu'aux enterrements des confrères et aux processions qui accompagnent le départ et le retour de pèlerins » (voir également *supra* note 242).

363. Fracard, M.-L., *op. cit. supra* note 362, p. 18-19. « La Croix des Pèlerins a subsisté jusqu'au XIX^e siècle et le carrefour où elle se trouvait porte encore son nom ». En 1854, l'abbé Deschamp, curé de saint-Florent, demanda son rétablissement, mais le conseil municipal s'y opposa (*cf.*, Fracard, M.-L., *op. cit. supra* note 242, p. 478, note 3).

364. Arch. dép. de la Marne, Châlons-sur-Marne, Léproserie Saint-Jacques, Hd. ch. 983 (voir *supra* note 176).

*Pèlerin me fait convoier
Dusk'au Grant Val sans revenir.* »³⁶⁵

Qu'il ne s'agisse pas là que d'une tournure poétique, les statuts de la confrérie de la Passion de Rouen le prouvent. Ils stipulent, en effet, que si l'un des leurs vient à être frappé de ce mal inexorable, les confrères lui feront chanter une messe solennelle « *et, ajoutent-ils, convoieront ledit malade à la croix et à la bannière et aux clochettes jusques à la banlieüe* ». ³⁶⁶ Quand bien même il n'y aurait là qu'un parallélisme du à un trait de mentalité commune, « usage d'une même grammaire des gestes et des symboles », cette convergence ne laisse pas d'être significative. ³⁶⁷

2.- *Le saint voyage*

Tout se passe donc comme si le pèlerin, sur le point de s'en aller, disait adieu à la vie en quittant les siens. Même si on ne savait rien de ces usages, le seul fait qu'il prenne soin de rédiger son testament

365. Baude Fastoul mourut en 1272. Il dut « donner » son *congé* peu avant de mourir. Outre les vers 22-26, cités plus haut, le trouvère fait deux autres allusions au voyage qui l'attend. Au vers 274, il dit : « *Aler doi contre un pèlerin* ». P. Ruelle qui a édité ce texte, voit dans le pèlerin qui accompagne le poète, la personnification de la mort. « *Quel est ce pèlerin, ce voyageur, que le poète lépreux doit accompagner (v. 23) ou à la rencontre de qui il doit aller (v. 274) ? Il me semble que ce ne peut être que la mort* ». C'est que le trouvère hésite à discerner en lui-même ce pèlerin qui, retranché des siens, marche inéluctablement à la mort. Mais, à la fin, il s'avoue vaincu puisqu'il déclare aller « *en pèlerinage* » (v. 565). Du coup, le sens du vers 23 s'éclaire. C'est bien comme le pèlerin qu'il devenu, que le poète est *convoié* à la léproserie du *Grant Val* où il doit finir ses jours. Si cette interprétation est juste, le verbe *convoier* est ici une claire allusion à la conduite rituelle dont le lépreux, comme le pèlerin, fait l'objet. (cf., Ruelle, P., *Les Congés d'Arras*, Bruxelles, Presses Univ., 1965, p. 107 et 153 et Zink, M., *Le ladre de l'exil au Royaume*, dans *Senefiance 5*, Aix-Paris 1978, réédité dans *Les voix de la conscience*, Paradigme, Caen 1992, p. 353-370).

366. Le Verdier (P.), *Documents relatifs à la confrérie de la Passion de Rouen*, dans *Mélanges publiés par la Société de l'Histoire de la Normandie*, 1^{ère} série, 1891, p. 335-345. Cette attention est confirmée par l'article XX du règlement de la Charité de N. D. de la Couture de Bernay, en 1407 : « *Se il escheoit aucuns des Freres ou Seurs de la dicte Carité estre ladres et separe de la compaignie des sains, les quatorze Freres dessus dis seront tenus de les convoier a la croix, campanelles, et baniere, jusques au lieu ou le curé de sa parroiche le convoiera et se il lui paist ainsois que il parte, il aura une messe basse* » (cf., Sainte-Marie Mévil, *op. cit. supra* note 360, p. 159-160). Voir également Bériac, Fr., *Histoire des Lépreux au Moyen Âge*, *op. cit. supra* note 171, p. 220.

367. La formule est de Barthélémy, *op. cit. supra* note 147, p. 555). Le rituel de séparation du lépreux, connu par des textes du XV^e siècle, donc tardifs, paraît calqué sur l'investiture du pèlerin (voir *supra* note 358). De même que le pèlerin est revêtu de l'*habitus peregrini* ou des *signa peregrinationis*, qui consiste en la remise du bâton et de la panetière bénits, de même le ladre reçoit gants et cliquettes qui ont préalablement fait l'objet d'une bénédiction. Si nul costume particulier n'est imposé au pèlerin, celui-ci ne s'en distingue pas moins par sa tenue de route, de même le lépreux reçoit-il la robe que l'Église lui donne pour le distinguer (cf., Imbert, J., *op. cit. supra* note 285, p. 172). Ce rituel destiné à frapper l'imagination a d'ailleurs un rôle prophylactique certain. (Voir extrait du Rituel de Bourges cité *supra* note 290).

avant de partir³⁶⁸, comme l'Église l'y invite, l'indique assez.³⁶⁹ La conscience de la rupture est donc très forte. Du coup, on comprend que le *Manuel* de la confrérie Saint-Jacques de Mamers (Sarthe), imprimé dans cette ville en 1723, avertisse les pèlerins d'avoir à se comporter dignement. Le jour du départ, aussitôt après avoir reçu la bénédiction solennelle selon le rituel du diocèse, ils ne doivent plus rentrer chez eux ni se divertir sous quelque prétexte que ce soit. Ils doivent faire « *paraistre leur générosité, s'abstenant de pleurer, joyeux de s'être imposé une si pénible et salutaire pénitence* ». ³⁷⁰ On voit ainsi qu'en plein XVIII^e siècle, le sens religieux de cette aventure demeure très vif.³⁷¹ À moins que ce ne soit la réprobation ambiante et la pro-

368. La crainte d'être surpris par la mort, crainte légitime s'il en est, est en tous cas une préoccupation constante des pèlerins quels qu'ils soient (voir *supra* notes 131, 201 et 204). En témoigne, parmi tant d'autres, le testament de noble Gilibert de Bermond, époux de Dragonette Gaiffier, reçu à Jaujac (Ardèche), le 2 mars 1494 dont le préambule déclare : « *timens mortis periculum ex itinere et viaggio quod deo propitio proposuit facere illico ad Sanctum Jacobum in Compostella* » (cf., André, M., *Un Pèlerin Vivarois à Saint-Jacques de C.*, dans *Rev. du Vivarais*, t. LXIX, n° 3, Juillet-Sept. 1965, p. 142). Même ton un siècle plus tard dans le testament de Jehan Cousain, vigneron à Suèvres (Loir-et-Cher), passé le 5 avril 1594 auprès de son Curé Me Jacques Jolly : « *lequel se présentant sedit iour et an que dessus par devant moy... disant qu'il avoit volonté de faire et accomplir le voyage monseigneur saint Jacques en Galice et craignant qu'il demourast ou mourust en faisant ledit voyage et ne demourast intestat m'a requis comme son curé que voulusse passer faire et recevoir son testamen ce que luy ay accordé faire* » (cf., Arch. dép. de L.-et-C., Blois, B.M.S., 1578-1641, Document transcrit par M. M. Bouyssou).

369. Il existe un grand nombre de testaments faits par des pèlerins sur le point de partir, avec l'aide de Dieu, en Galice, et singulièrement au XVII^e siècle (voir *supra* notes 125 et 368). Certains ont été publiés, cf. : Francez (Abbé J.), *op. cit. supra* note 245, *L'Écho de Bigorre*, 9 nov. 1963 ; Quincy (G.), *Pèlerins et Chemins de Saint-Jacques en Corrèze*, dans *Compostelle*, n° 26, 2^e trim. 1968, p. 1 ; Tintou (M.), *Test. de pèlerins limousins partant pour C.*, dans *Bull. soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. CXVI, 1989, p. 125-130. Particulièrement émouvant est le premier test. de Jean Mathivet, marchand chapelier (voir *supra* note 234), passé à Bellac, le 21 avril 1657, par devant Maître Jean Tournoys. Le testateur déclare être « *dans la volonté d'aller en dévotion et pèlerinage en exécution du vœu par lui ci-devant fait, en la ville de Saint-Jacques en Galice, rendre ses devoirs et submission au grand Dieu, à la Très Sainte Vierge sa très honorée mère et à Monseigneur saint Jacques patron d'icelle* ». Comme aux siècles passés, le départ s'accompagne parfois d'une donation, exécutoire en cas de décès. Ainsi en dispose Laurent Geffray, de Billac en la Prénessay, qui, « *esprins de dévotion singulière de faire, Dieu aydant et la bienheureuse Vierge Marie et Mons. saint Jacques le grand apostre, le voiage par pèlerinage du grand saint Jacques en la ville de Compostelle aux pays de Galice aux Espagne* », donne une pièce de terre à sa paroisse, le 28 février 1672 (cf., Arch. Dép. des Côtes-d'Armor, Série G., La Prénessay ; voir *supra* note 125).

370. Fleury (G.), *op. cit. supra* note 241, p. 52-53. N'est-il pas curieux de constater que, quatre siècles plus tôt, le même esprit de détachement gouverne le départ du sire de Joinville pour l'Orient tel qu'il se dégage de ses propres paroles, écrites en 1309 : « *Le jour que je parti de Joinville, j'envoïé querre l'abbé de Cheminon... Cel abbé si me donna m'escharpe et mon bourdon ; et lors je me parti de Joinville, sans rentrer ou chastel jusques a ma revenue, a pié, déschaus et en langes ; et ainsi alai a Bléhecour et a Saint Urbain et aultres cors saints qui la sont* » (cf., Joinville, *Hist. de saint Louis*, éd. Natalis de Wailly, Paris, 1883, p. 53, § 122).

371. Sans aller jusqu'à invoquer le récit que fait de la cérémonie de son départ, le napolitain, Nicolò Albani, natif de Melfi, en 1743 (cf., *Veridica Historia o Sia Viaggio da Napoli*

gressive désaffection, dont souffre le pèlerinage, qui obligent les confrères à défendre son caractère sacré.³⁷²

C'est ce sens aigu de la séparation d'avec le monde qui impose au pèlerin un habit approprié à sa démarche. Hormis le bourdon et la besace, insignes traditionnels du pèlerinage, le terme de *mantellet* apparaît dès le XV^e siècle dans les comptes de la confrérie parisienne de Saint-Jacques. On en décore le pèlerin qui a accompli le saint voyage lors de son entrée dans la confrérie.³⁷³ Si fantaisiste que puisse paraître l'accoutrement des *jacquets* de l'âge classique, ce dernier ne laisse pas de revêtir une valeur quasi sacrale. Le fait que l'apôtre persiste à s'entourer les épaules d'un collet constellé de coquilles, en fournit la démonstration.³⁷⁴ Guillaume Manier qui part le lundi 26 août 1726, avec 50 livres en poche, en a dépensé 75 pour son équipement et a commandé son bourdon à Firmin Ceully.³⁷⁵ En 1738, les

à S. Giacomo di Galizia, cité par Caucci Von Saucken, P., son éditeur, in *Le Pèlerinage à Saint-Jacques vécu et signification*, dans *Saint-Jacques de C., Mille ans de pèlerinage en Europe*, Paris, 1993, p. 101-102), il n'est que de se pencher sur la *Manière de recevoir un confrère* détaillée dans les *Statuts et Règlements pour la Confrérie des Pèlerins de saint Jacques* de Lyon, édités et réformés en 1755, pour être édifié sur la question (cf., Lyon, Bibl. Mun. de la Part-Dieu, fonds ancien, p. 51-62 ; voir *supra* note 243). Le bourdon de pèlerin lui est solennellement remis en guise d'engagement, au milieu des prières (note aimablement communiquée par M. J. Voisin).

372. Il suffit de rappeler la définition peu flatteuse que l'Encyclopédie donne du pèlerinage, sous la plume du Chevalier de Jaucourt : « *Voyage de dévotion mal entendue ; les idées des hommes ont bien changé sur les mérites des pèlerinages... On est revenu de cet empressement d'aller visiter des lieux lointains... En un mot les courses de cette espèce ne sont plus faites que pour des coureurs de procession, des gueux qui par superstition, par oisiveté ou par libertinage, veulent se rendre à Notre Dame de Lorette ou à S. Jacques de Compostelle en Galice en demandant l'aumône sur la route* » (cf., *Encyclopédie ou Dict. Raisonné des Sc., des Arts et des Métiers*, t. XII, Neufchatel, S. Faulche, 1765, p. 282-283).

373. Arch. de l'Assist. Publ., Paris, Art. 303, n° 1572, Comptes de l'exercice 1479-1480 : « *De Bernard de Consite, serviteur de monseigneur le viconte de Nerbonne, qui se mit en la confrarie en juin IIIc IIIxx et afferma avoir fait le voyage, XIII sous pour son entrée et luy doit on le mantellet* ». Art. 333, n° 1602, Comptes de l'exercice 1496-1497 : « *Pour ung quartier et demy de taffetas rouge duquel on a fait ung mantellet cuydant que monsieur le prevost de Paris se vint mettre en la confrarye monsieur saint Jacques* ».

374. On aurait pu s'attendre à ce que l'image de l'apôtre soit débarrassée de sa panoplie de pèlerin, à la faveur de la Réforme Post-Tridentine. S'il n'en a pas été ainsi, c'est que l'élan du pèlerinage l'a emporté sur les critiques adressées à la tradition (voir *supra* note 280) et a déjoué la rigueur des iconographes épris de simplicité apostolique. On sait que Compostelle demeura longtemps réticent devant l'image de l'apôtre-pèlerin et que son adoption ne se fit qu'à compter du XIV^e siècle sous la pression des pèlerins jointe aux influences extérieures (cf., Jacomet, H., *saint Jacques, Apôtre et Pèlerin*, op. cit. *supra* note 55, voir p. 355, note 19, et p. 374, note 107). Mais, lorsque dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le chapitre cathédral entreprit de restaurer et de magnifier la *Capilla Mayor*, il ne trouva pas déplacé de revêtir la Majesté du Saint des pièces familières au costume des pèlerins, à l'exception du chapeau (voir *supra* note 279). D. José Vega y Verdugo qui dirigea ces transformations, s'en est fort bien expliqué. À ses yeux saint Jacques est : « *por antonomasia el singular peregrino, de quien toman el abito quantos a Romeria caminan, aunque bengan a este santuario. Y si digo que le benia bien estar de peregrino bestido...* » (cf., Jacomet, H., *L'Image de la Majesté de saint Jacques en France*, op. cit. *supra* note 54, note 89 du texte).

375. Bonnault d'Houet (Baron de), *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de C.*, Montdidier, 1890, XXIII et p. 2-3.



Cliché H. Jacomet.

Figure 6.— *La mort et le pèlerin, d'après un Manuscrit du Pèlerinage de Vie Humaine de Guillaume de Digulleville, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève (voir notes 378 et sv.)*

pèlerins de Chalon-sur-Saône ressentent comme une vive offense que l'un des leurs ait été assez négligent pour laisser des plaisantins s'afubler de l'habit *venant de défunt son frère*, à la faveur du carnaval. Ils s'en ouvrent à leur évêque et délibèrent d'interdire formellement de prêter son costume à quiconque, sous peine de sanction, *le tout pour l'honneur et la gloire de la confrérie*.³⁷⁶ Or à la même époque et dès le règne de Louis XIV, dans la société qui moque les pèlerinages, on s'amuse à se travestir en pèlerins d'amour au hasard des bals masqués. Madame de Pompadour n'eut-elle pas l'heure de séduire le roi dans cet équipage³⁷⁷ ? Ce divertissement ambigu ne laisse pas de traduire la nostalgie d'un monde perdu et la précarité des affections humaines.

Le respect qui entoure les attributs du pèlerin se comprend mieux quand on sait qu'ils rejoignent le défunt dans sa tombe. L'archéologie

376. Armand-Calliat (L.), *La défroque d'un pèl. de Saint-Jacques, Lyon, 1924*, extrait du *Bull. hist. du diocèse de Lyon*, p. 7, note 1.

377. La Coste-Messelière (R. de) et Prieur (C.), *Sous le signe de la coquille*, Château-Thierry, Musée J. de La Fontaine, Avril-Juin 1983, Catal. n° 42 et 43, p. 80. Photographie du portrait de la Marquise grimée en pèlerine, dans *Paris — Carrefour des Routes de C.*, (Expo., A.D.A.C., 1982, Catal. n° 155, p. 40), quoique R. de La Coste-Messelière penche depuis en faveur de Melle Desmares (cf. Compostelle et Cythère, dans *Bull. de la soc. nat. des Antiquaires de France*, 1984, Paris, p. 43). Les portraits aristocratiques de femmes, d'hommes et même d'enfants grimés en pèlerins correspondent alors à une véritable mode (cf., Colombier, P. du, *Sous la coquille du Pèlerin*, dans *Art de France*, 1964, p. 315-318).



Cliché H. Jacomet.



Cliché H. Jacomet.

Figure 7. – Sépulture de pèlerin découverte dans le cloître du prieuré de Saint-Avit-Sénieur en Dordogne, attribuée au XII^e siècle.

Figure 8. – Croix de cimetière orné d'un bourdon entre deux coquilles, devant l'église de Mont-Chanson en Haute-Auvergne (voir note 384).

funéraire en apporte chaque jour de nouvelles preuves.³⁷⁸ Dans son testament passé par devant Maître Florimond Segretier, Guillaume Ytasse de Beaugency, décédé le 26 février 1603, veut qu'il soit mis

378. L'Abbé Cochet, dans ses « *Nouvelles Particularités Relatives à la Sépulture chrétienne du Moyen Âge*, données à la *Revue de l'Art Chrétien*, 6^e année, Paris, 1862, p. 238-235, s'est sans doute montré un précurseur (cf., Koster, K., *Les coquilles et enseignes de pèl. de Saint-Jacques de C.*, dans *Gand, S. de C., mille ans de Pèl. Européen*, Expo. Europalia, 1985, Catal., chap. VII, p. 85-95 et n° 170 à 194 ; Bruna, D., *Les Enseignes de Pèl. et les coquilles Saint-Jacques dans les sépultures du M-A en Europe Occid.*, dans *Bull. soc. Nat. Antiq. de Fr.*, 1991, p. 178-188). Nombreux exemples de coquilles et de fers de bourdon médiévaux dans la thèse de Colardelle, M., *Sépultures et Traditions funéraires du V^e au XIII^e siècle dans les Alpes françaises du Nord*, Aix-en-Provence 1980, Grenoble 1983, ou dans *Archéologie des Églises et des Cimetières en Gironde*, Publication de la soc. archéo. de Bordeaux, *Mémoires*, vol. I, 1989. Découvertes isolées : Salavas, dans Fabre-Martin, Cl., *Églises Romanes oubliées du Vivarais*, Presses du Languedoc, 1993, p. 228-231 ; ou Blin, O., *Les Fouilles du Prieuré Saint-Martin à Mantes-la-Jolie*, dans *Connaître les Yvelines*, 2^e trim. 1990, p. 15. Voir également : Tardieu, J., *La dernière demeure : Archéologie du cimetière et des modes d'inhumation*, dans *À Réveiller les morts, La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, 1993, p. 223-244 (voir *supra* notes 172 et 284). Deux sépultures de pèlerins des Temps Modernes ont fait l'objet d'une fouille particulière, à Trausse, dans l'Aude, et à l'emplacement de l'ancienne Église Saint-Sernin de Brive. Ces deux sépultures sont remarquables par la quantité d'enseignes et de médailles exhumés (cf., Journet, Cl., *Du Pèlerinage de Saint-Jacques de C. au mobilier du pèlerin de Trausse*, dans *Bull. de la soc. d'Études Scient. de l'Aude*, t. LXVII, 1967, p. 217-224 ; *Les Fouilles de l'ancienne Église Saint-Sernin de Brive*, en 1979, dans *Bull. de la soc. Scient., Hist. et Archeo. de la Corrèze*, t. 101, 1979, p. 182, 189, 193 ; et *Richesses Archéol. du Vieux Brive, Catalogue de l'Exposition*, Musée E. Rupin, nov. 1980, p. 39-41).



Cliché H. Jacomet.

Figure 9.— Sur le chemin d'éternité, le temps presse. Gravure sur bois illustrant les *Pia Desideria* (Svspiria) du Jésuite H. Hugo, Paris, Hénault, éd. de 1661 (voir note 385).

sur son bourdon, dans l'église Saint-Martin de Mazerat, près de Saint-Emilion.³⁸² Dans l'humble nef de l'église Saint-Jacques de Folleville, à même le mur, du côté sud, on déchiffre encore, faiblement incisée à la pointe d'un stylet, cette inscription : « *Voici la place... le Bourdon de Nicolas Cottinet pelerin de Saint Jacques le majeur de Folleville décédé le 1 novembre 1777 a l'age de 62 ans priez Dieu pour lui.* »³⁸³ Comment s'étonner dès lors que le bourdon, sculpté sur le fût de croix de carrefour ou de cimetièrre, en soit venu à signifier l'esprit de sacrifice qui accompagne le pèlerinage et prélude à la mort.³⁸⁴

une tombe près de sa fosse, avec son bourdon.³⁷⁹ Ce respect va curieusement jusqu'à priver le mort de cet ultime hommage, lorsque les descendants imaginent de conserver pieusement, à la manière de reliques, les effets et les papiers du pèlerin. L'huissier chargé de procéder à l'inventaire après décès du Maître tailleur Barthélemy Peyretaillade, à Tulle, le 20 novembre 1669, aperçoit « *sur la cheminée, un tableau où est l'image de Notre-Dame et un ratelier de boys y ayant un bourdon et chapeau garny d'un pellerin de St Jacques...* ». ³⁸⁰ Un siècle plus tôt, c'est resserré dans un coffre, avec l'image de la Vierge et de saint Louis, que se découvre « *le chapeau de Saint-Jacques* » de Jehan Didier, pèlerin lyonnais.³⁸¹ Ainsi gardait-on précieusement les preuves de son voyage. Mais c'est à l'église que le pèlerin suspend quelquefois sa défroque en guise d'ex-voto, comme cette *esclavine* de cuir toute *recoquillée* qui se voyait naguère, piquée

379. Gand, Europalia, *op. cit. supra* note 378, Catal. n° 110. La stèle qui marquait l'emplacement de la sépulture de Guillaume Ytasse au cimetière Notre-Dame des Aydes, paroisse Saint-Firmin, est conservée au Musée Régional de l'Orléanais, à Beaugency (Inv. n° 7324).

380. Arch. dép. de la Corrèze, Tulle, E. 1132 (*cf.*, *Saint-Léonard et les Chemins de Saint-J. en Limousin*, Expo., juin-août 1985, Catal., n° 132).

381. Tricou J., *Enseignes et médailles de dévotion, méreaux et jetons des Confréries de Lyon antérieures à 1789*, dans *Revue Numismatique*, 1952, p. 228, note 42.

382. Cadillac, *op. cit. supra* note 213, n° 517.

383. Observation faite en présence de Messieurs. G. Baticle, d'Ailly-sur-Noye, et Michelin, de Folleville.

384. C'est ce que dit fort bien le R. P. Jésuite Louis Richeome, dans « *Le Pelerin de Lorete* », édité en 1604, auquel il propose d'allégoriser « *les pièces de son équipement* » : « *Pour chapeau il prendra le secours divin ; la mortification de ses affections sera sa chaussure ; la patience son esclavine ou manteau et son camail de cuir ; la bien séance, sa tunique et sa soutane ; la chasteté sa ceinture, la méditation et contemplation sa pochete et bouteille ; l'Amour de la Croix, son bourdon ; la foy, la charité et les bonnes œuvres, seront sa bourse et son argent et deniers...* », p. 161.

385. Le pèlerin part de bon matin et marche sans s'attarder. Cette rapidité du pas et l'exigence d'aller « *via recta, sin extraviarse del camino ni andar vagando* », se déduit des lais-

C'est donc vêtu d'un costume spécifique que le pèlerin court droit son chemin.³⁸⁵ Cet accoutrement contribue à le faire reconnaître et accueillir, mais aussi à le couper de la vie quotidienne. En Espagne, Philippe II, par la Pragmatique du 13 juin 1590, interdit à ses sujets d'en user, de sorte qu'il en vient clairement à désigner l'étranger.³⁸⁶ Cantonné à son voyage et canalisé sur le chemin, le pèlerin, messenger de grâces, ne se voit pas seulement confier des oraisons, mais aussi des offrandes dont il devient à ses risques et périls le porteur.³⁸⁷ Heureux augure, on l'invite au banquet des noces ou à servir de témoin et même de parrain au nouveau-né que l'on porte d'urgence à l'église, comme il arriva au baptême du futur saint François.³⁸⁸ Lorsque Martiale de Balavoine, née le 15 septembre 1542, reçoit le baptême, elle est *tenue sur fons par ung pellerin et une pellerine de Saint Jacques*.³⁸⁹ Ainsi le pèlerin est-il investi d'une

ser-passer octroyés jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et au-delà, par les autorités navarraises (cf., Urrutibéhéty, Cl., *La Traversée du Pays Basque, op. cit. supra* note 106, p. 259-270). Au XIX^e siècle A. Bensa montre de même les pèlerins du Perche se mettant en route de bon heure avant le soleil levé (cf., Bensa, A., *op. cit. supra* note 270, p. 38). « *Le vray pèlerin a toujours en sa pensée le lieu vers lequel il tend, choisit le chemin le plus court et le plus assuré, assure le Père Richeome, il marche sans s'arrêter remarquablement : les villes, les édifices, les palais, les champs, les jardins et lieux de Plaisance, s'il est content de les voir, il les voit en passant attentif à la fin. Il endure ez villes & aux champs les incommoditez et dangers des hommes et des bestes, le mespris, les injures, la soif, la faim, la disette, le froid, le chaud, la neige, la gresle, tantost logé à couvert dans des maisons, tantost a couvert au Pavillon du Ciel, maintenant allègre et dispos, maintenant las et recreu ; humble, patient, courtois, circonspect et prudent en toutes ses actions* », (cf., R. P. L. Richeome, *op. cit. supra* note 284, p. 162 ; voir *infra* note 414).

386. Vázquez de Parga (L.), *op. cit. supra* note 206, t. I, chap. VI, p. 124-125. Il n'en est que plus remarquable que l'iconographie espagnole de saint Jacques ait persisté dans l'adoption de ce costume, aux XVII^e et XVIII^e siècles et au delà (voir *supra* note 374).

387. À Fanjeaux, en 1348, année de la Peste noire, Jean Bels, marchand, lègue 10 *sous tolsas* à l'Hôpital de Roncevaux, 4 livres à l'œuvre de l'Hôpital de Montserrat et 4 autres livres à celle de Saint-Jacques de Galice à apporter par le premier pèlerin de passage (cf., Ramière de Fortanier, A., *Pèlerins et pèlerinage dans l'Aude*, dans *Le Pèlerinage, Cahier de Fanjeaux-15*, Toulouse, 1980, p. 236).

388. Déjà « *un homme en habit de pèlerin* » vint avertir la mère de saint François qu'elle serait bientôt délivrée des douleurs de l'enfantement si elle accouchait dans une étable. Au Baptême, « *un inconnu se présenta pour le tenir sur les Fonts* » et disparut aussitôt, laissant « *l'impression de ses genoux devant l'Autel sur un marbre* », Cf., P. Candide Chalippe, *Vie de Saint Fr. d'Assise*, approuvée à Paris, 1728, éd. de 1882, p. 51. L'iconographie, par une tradition constante, a figuré ces deux personnages sous les traits d'un pèlerin (cf., Jacomet (H.), *Recherches sur l'iconographie relig. à Madrid au XVIII^e siècle, Le cycle franciscain de S. Fr. el Grande*, Univ. de Paris IV Sorbonne, Mém. de Maitrise, année 1981-1982, p. 144-148). C'est encore un pèlerin qui avertit de sa prochaine guérison un malade désespéré sur l'ex-voto qui se voit à l'église S. Gil de Burgos (XVIII^e siècle).

389. Saint-Saud (Comte de), *Prénoms usités en Périgord avant 1789*, dans *Bull. soc. hist. et Archéo. du Périgord*, t. XXII, 1895, p. 151, note 1. Cette indication est tirée du Livre de Raison de la famille de Balavoine. Le 14 juillet 1624, à la naissance de Marie de Balavoine, on lit : « *les deulx premiers povres vindrent à la porte, furent ces parrains et marraine* ». L'auteur observe : « *l'enfant était-il baptisé en danger de mort, on acceptait, pour le tenir, les premiers venus... Dans ces cas-là, l'enfant recevait presque toujours le prénom du parrain ou de la marraine improvisés* » (p. 151). Parfois le choix du pèlerin est volontaire et ne respire guère la précipitation. C'est le cas, semble-t-il, ce 1^{er} Mai 1606, à Moncontour :

mission qui le place au seuil de la vie et de la mort.³⁹⁰ Par son intermédiaire, les prières prononcées pour le soulagement des défunts et le réconfort des vivants³⁹¹ circulent aussi sûrement que les nouvelles des pays traversés.³⁹² Un petit poème composé en mémoire d'un certain

« Le lundi 1^{er} jour de may 1606, feste de Meseigneurs saint Jacques et saint Philippe, fut baptisée Jacqueline fille d'Abraham Guilbert et de Michelle Ledot. Et fut parrain René Rivière, pèlerin de monseigneur saint Jacques ayant fait le voyage en la grâce de Dieu à Compostelle... et furent mareines... » (cf., Villard, F., *Réponse des Services d'Archives de la Vienne*, dans *Compostelle*, 1^{er} trim. 1968, n° 25, p. 12). À l'inverse, il est arrivé que des habitants tiennent sur les fonts l'enfant né d'un couple de pèlerins, comme à Belin dans les Landes, le 2 déc. 1666 (cf., Garde, J.-A., *Dans les pas des Pèlerins de Saint-Jacques de C.*, dans *Revue hist. et Archéo. du Libournais*, t. XXXII, 1^{er} trim. 1964, n° 111, p. 8).

390. Ceci a été magistralement exprimé par R. Nelli : « les pèlerins étaient, au Moyen Âge, des personnages quelque peu sacralisés... Ils étaient censés être en communion avec les vivants et les morts... Dans les familles où l'on pleurait un être cher, on tenait à leur intervention, à leur intercession. C'est pourquoi s'ils traversaient une ville, sans s'arrêter dans les maisons où quelqu'un venait de mourir, on s'étonnait qu'ils n'en eussent pas été avertis par quelque pressentiment surnaturel ». Et de conclure : « C'était sans doute une croyance bien enracinée que les pèlerins rapprochaient vraiment le Ciel de la Terre et les vivants des morts » (cf., Nelli, R., *Trois Poèmes*, op. cit. supra note 355, p. 86-87). On peut seulement regretter qu'aucun fait ne vienne étayer cette remarque. Néanmoins un passage de l'*Historia Inventionis et Miraculorum Sancti Gilduini* est susceptible de jeter un peu de lumière sur cette singulière vocation du pèlerin à être le messager de la dernière heure. En 1170, un certain Gilbert, natif de Montgommery près de Vimoutiers, dans l'Orne, s'appêtait à partir pour Saint-Jacques, en dépit de son grand âge — *Galiciam tum ad sanctum Jacobum peregre proficisci jam parato* —, lorsqu'une voix se fit entendre : « *O, homo, scio quidem quod ad sanctum Jacobum peregrinari proposueris ; sed vade prius Carnotum et dic Fulchero abbati sancti Petri, ut ab illa die qua locutus fueris ei, sciat certissime post annum se fore moriturum* » (cf., *Analecta Bollandiana*, t. I, 1882, p. 174, *De mandato sancti Gilduini per quemdam peregrinum*). C'est ainsi que Gilbert fut requis par saint Gilduin dont les reliques reposaient à Saint-Père de Chartres, d'annoncer à l'abbé de ce monastère sa fin prochaine (cf., Musset, L., *Les pèlerins normands sur la route de Compostelle au Moyen Âge*, op. cit. supra note 123). De fait, Foucher mourut avant la fin de l'année 1171. Il devait paraître naturel aux contemporains qu'un pèlerin soit investi d'une telle mission (voir *infra* note 391).

391. Un *exempla* tiré d'une homélie de Grégoire le Grand par le dominicain Étienne de Bourbon, illustre bien ce point : « ...une dame fréquentait souvent l'église des saints martyrs Jean et Paul pour y prier. Une fois comme elle sortait de leur église, elle trouva deux pèlerins à la porte — duos stantes sub peregrino habitu monachos invenit. Elle ordonna à son intendant de leur donner une aumône. S'approchant ils lui dirent : « Aujourd'hui tu nous a visités ; de notre côté nous plaiderons pour toi le jour du Jugement dernier et tout ce que nous pourrons faire pour toi, nous le ferons — Tu nos modo visitas, nos te in die judicii requiremus, et quidquid possumus, praestabimus tibi ». Ceci dit, ils disparurent » (cf., Berlioz, J., *Pèlerinage et pénitence dans le recueil d'exempla d'Ét. de Bourbon, 1250-1261*, dans *107^e congrès nat. des soc. sav.*, Brest, 1982, t. I, p. 407). Au vrai, la pieuse dame ne dut-elle pas éprouver quelque frayeur devant cette annonce à peine déguisée de sa mort prochaine ? Cette vocation des pèlerins à prier pour les morts en échange d'aumônes ressort bien d'une des clauses testamentaires de Maître Pierre Potier, bénéficiaire de l'église Sainte-Colombe de Bordeaux, passée en 1516 : « *Item, a volu et ordonné ledit testateur il soit donné pour l'amour de Dieu a pouvre pelerins alans et venentz a Monseigneur Saint Jacques en aumosnes comme pain, vin et autre jusques a la somme de cinq francs bordaloix... affin que les povres qui prendront ladite au mosne prient et soyent tenuz prier Dieu pour son ame et pour les ames de ses parents et amys treppassés* » (cf., Cavignac, J., *Le Pèl. de Saint-Jacques de C. en Gironde*, dans *Compostelle*, 1^{er} trim. 1968, n° 25, p. 5).

392. C'est ainsi que les deux pèlerins de Saint-Jacques revenus à Broué, le 2 janvier

Jean Mouton, *zélé* confrère de Provins, au XVI^e siècle, dit bien ce que représente le pèlerinage :

1701, ont raconté à leur curé comment ils avaient rencontré, à Poitiers, « *le triomphant et magnifique convoy du duc d'Anjou, filz de France qui allait en Espagne prendre possession du royaume, assisté de toute la cour et noblesse de France* » (cf., *Mém. soc. archéo. d'Eure-et-Loir*, Chartres, 1860, t. II, p. 177). Les compatriotes de rencontre se font fête. Les souvenirs du Bâlois Félix Platter, qui étudia la médecine à Montpellier, entre 1552 et 1557, en donnent en vivant tableau : « *j'étais occupé à manger, lorsque j'entendis un compagnon de saint Jacques chanter dans la rue. Je le fis monter pour lui demander son nom et son pays. Il était de Héisingen près de Bâle... Après l'avoir fait boire et manger, je lui donnai trois batzen de monnaie et une boîte de thériac pour la vendre en route ; je lui confiai aussi une lettre qu'il remit fidèlement à mon père* » (cf., Blasselle, Br., *Chemins de Rencontre, l'Europe avant la Lettre*, B.N. Paris, 1993, p. 32 ; et Guillerminot, G., *Heurs et Malheurs des jeunes Voyageurs en Fr. au XVI^e siècle*, dans *Voyager à la Renaissance, colloque de Tours*, 1983, Paris, 1987, p. 179-191). L'habitude de confier des lettres à des pèlerins est ancienne. Le nom de malette, donné au XVI^e siècle, à la sacoche du pèlerin suffirait à l'établir. Ceux-ci n'y mettaient-ils pas leurs lettres de recommandation ? Nonobstant, dans le long chapitre qu'il consacre à « *La Poste internationale, La Poste des corporations et celle des pèlerins au Moyen Âge* », Eugène Vaillé n'a d'autre preuve à offrir que les allégations d'un obscur poète, cité de seconde main (cf., Vaillé, E., *Histoire générale des Postes françaises*, Paris, 1947, p. 347). Cependant, les plaintes élevées par Raoul de la Torte, dit le Tourtier (c. 1065-c. 1122), à l'encontre d'un ancien élève de race noble, peu pressé d'écrire à son vieux maître, ne sont pas d'un médiocre intérêt. Qu'on en juge. Le disciple indélicat s'oublie près de la Seine, tandis que Raoul, éloigné de son pays natal, demeure à l'ombre des Pyrénées « *dont le sommet touche au ciel, près des colonnes d'Hercule* ». Que l'ingrat dont le poète tait le nom par pudeur, ne se retranche pas derrière la distance pour excuser son mutisme, car aussi nombreux que les poissons de l'Éridan sont les pèlerins qui se rendent en Galice vénérer le tombeau de saint Jacques, auxquels il pourrait confier un simple mot : « *Tot mihi, si velles, poteris misisse salutes, / Illinc quippe venit turba frequens populi, / Galliciae tendit sacra quae sportata precari / Prosternique pios ad Iacobi tumulos* » (cf., Radulphi Tortarii, *Carmina*, éd. Marbury B. Ogle et Dorothy M. Schullian, dans *Papers and Monographs of the American Academy in Rome*, VIII, Rome, 1933, *Epistula V, Ad Eum*, p. 286-289, vers 49-58 ; et Bar, Fr., *Les Épîtres latines de Raoul le Tourtier*, Paris, Droz, 1937, p. 144-148 ; voir également *infra* note 418). Or ce Radulphus, né à Gien vers 1065, est un moine de Fleury, connu pour avoir été le continuateur de l'*Histoire des Miracles de saint Benoît*, dans la seconde moitié du XI^e siècle (cf., Certain, E. de, *Raoul Tortaire*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 16^e année, t. 1^{er}, Paris, 1855, p. 489-521). Raoul aurait-il reçu, à un moment de sa vie monastique, la charge de gouverner l'un de ces lointains prieurés de l'abbaye mère comme ce Saint-Caprais de Pontoux, sur l'Adour, dans le canton de Tartas — « *Pontons videlicet, in pago Ausiensi, super flumen Adurcium... in regione posita Guasconiae* », auquel Fleury avait donné des reliques de saint Maur martyr et que le poète mentionne expressément dans le Livre VIII des Miracles (cf., Certain, E. de, *Les Miracles de saint Benoît*, Paris, 1858, Mir. XXII et XXIII, p. 310-312 ; Vidier, A., *L'Historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire et les Miracles de saint Benoît*, Paris, 1965, p. 97-100 et p. 212, note 31 ; sur les relations de Fleury avec l'Aquitaine, *ibidem*, p. 204-205 et *supra* note 122) ? Le poète connaissait bien les faits et gestes du règne de Philippe I^{er}, roi de France en 1060, inhumé à Saint-Benoît-sur-Loire en 1108, auxquels il fait allusion dans le § 24 du Livre VIII des Miracles attribués au Père du Monachisme (cf., Certain, E. de, *ibidem*, p. 314-315 ; et Vidier, A., *ibidem*, p. 212, note 33). Or il est piquant de noter que le Livre V du *Liber Sancti Jacobi* prête à ce roi l'idée étrange d'avoir voulu ravir les corps saints du bienheureux apôtre Jacques et des confesseurs Martin, Léonard et Gilles : « *Quatuor sunt sanctorum corpora que ab aliquo de propriis sarcophagis nullo modo moveri posse referuntur, ut a multis probatur... Traditur quod Philippus, rex Galliarum, eadem corpora ad Galliam deferre olim temptavit, sed nullo modo de propriis sarcophagis suis ea movere potuit* » (cf., Viellard, J., *op. cit. supra* note 96, p. 46-47, et *supra* notes 71 et 350 ; sur la connaissance de saint Jacques au XI^e siècle, voir *supra* notes 67 et 148, ainsi que

« *Pèlerins qui avés à Dieu formé croyance
Et dévots neuvés ceux qui en diligence
d'un élan bon et dévot se sont acheminée
à Saint Jacques le Grand et puis sont retournées,
Recrues, de Compostelle en leur país natale
non sans beaucoup de peine et ennui et de mal ;
Vous avez de louable, c'est qu'après le trépas
Les deffunts sont aidés pour Dieu n'oublie pas...
Vous qui de Jean Mouton le voyage lisée
Priez Dieu pour son âme et pour les trépassés. »³⁹³*

Quand, après une longue absence, le pèlerin reparait, on se précipite sur les pas du *revenant* pour l'accueillir et le mener à l'église à son de cloches.³⁹⁴

3.- *La voie lactée*

Toutes ces intentions dont le pèlerinage à Saint-Jacques semble grevé tendent à montrer qu'il a été ressenti par beaucoup comme une anticipation des épreuves qui attendent l'âme outre-tombe. Supporter avec constance les joies et les embûches du pèlerinage, n'est-ce pas réduire d'autant le spectre des tourments que réserve l'Au-delà ? Le pèlerin qui travaille à son rachat³⁹⁵, se prépare à affronter le jugement final dans l'espoir qu'il lui soit donné de franchir indemne le pont

Guibert de Nogent note 283). On trouve une illustration du pèlerin messenger, un moine en l'occurrence, dans un ms. de la Vie de saint Maur de la Bibliothèque de Troyes (cf., ms. 12, n° 2273 ; voir reproduction dans *La Sarthe*, éd. Bordesoules, 1983, p. 127).

393. Provins, Bibl. mun., ms. cité par Péricard-Méa (D.), *Confréries médiévales de Saint-J.*, op. cit. supra note 237, p. 64. Les statuts de la confrérie Saint-Jacques de Provins ont été rédigés en 1490, date qui coïncide avec une année Jubilaire compostellane (voir supra note 332).

394. Müller (Abbé E.), op. cit. supra note 262, p. 175 : « *Les femmes et leurs enfants accrochés à leur jupe, les gens de tous métiers se pressaient vite autour du « revenant », considérant bouche bée les pièces usées de son accoutrement... ».*

395. Les mérites acquis sur le chemin ont le pouvoir de rédimmer les peines du purgatoire qu'abrègent, en outre, les indulgences obtenues. *La satisfactio pro peccatis* est le 3^e motif de partir en pèlerinage donné par Ét. de Bourbon, après l'autorité des Évangiles et l'exemple des saints. Le dominicain traite du pèlerinage sous la rubrique du *don de science*, lequel, associé aux larmes et à la douleur, invite le pêcheur à la pénitence. Avec la prière et le jeûne, le pèlerinage fait partie des œuvres de satisfaction qui découlent de la contrition et de la confession. « *Sextus tytilus pertinens ad satisfactionem et ad carnis macerationem est peregrinatio* », déclare le prêcheur (cf., Berlioz, J., *Pèlerinage et pénitence dans le recueil d'exempla d'Ét. de Bourbon, 1250-1261*, op. cit. supra note 391, p. 399-412). En outre, le pèlerinage fait partie des suffrages susceptibles d'aider les âmes du Purgatoire. C'est du moins ce que conçoit également Ét. de Bourbon, car dans la *Legenda Aurea*, J. de Voragine ne le mentionne pas explicitement comme tel (cf., Le Goff, J., *La Naissance du Purgatoire*, Paris, 1981, p. 419).

tendu entre les rives de la vie et de la mort.³⁹⁶ C'est ainsi que le cantique du *Pellerin Spirituel*, transcrit, en 1689, sur le Registre de la Confrérie de Senlis, allégorise sans vergogne le célèbre pont branlant qui enjambait un gouffre, sur le chemin d'Oviedo à Saint-Jacques, dans les Asturies :

*Nostre âme estoit fort désolée,
Marchant tousjours,
Jusques aux enfers ravalée
Et sans secours...
Quand nous fûmes au Pont qui tremble,
De tous costés
Les démons s'en venoient ensemble,
Tous appostés,
Pensans nous faire tout à fait
Perdre courage...³⁹⁷*

396. Dans une vision de cauchemar tirée des Dialogues de saint Grégoire le Grand et rapportée, à titre d'*exempla*, par J. de Voragine, le protagoniste aperçoit un pont jeté au dessus d'un « *fleuve noir et puant* ». Seuls les justes parviennent à le franchir sans être lacérés par les démons et précipités dans l'abîme. « *Il disait encore avoir vu un pèlerin qui, arrivé sur le pont, le passa avec une autorité pareille à la pureté de sa vie sur la terre* » (cf., Légende Dorée, éd. G-Fl., Paris 1967, *La Commémoration des âmes*, t. II, p. 328). On retrouve ce même pont dans le voyage au pays des morts, prélude à ces pèlerinages allégoriques de l'âme dont le siècle suivant se montre si friant, que Roger de Wendover met dans la bouche d'un certain *Thurcillus*, en 1206. Or curieusement, ce *Thurcillus* est dévot de saint Jacques. Saint Julien l'Hospitalier lui apparaît en plein champ pour lui annoncer qu'il va le mener auprès de son maître auquel il vient d'adresser une oraison, et qui n'est autre que saint Jacques : « *vt ad dominum tuum, sanctum videlicet Iacobum perducum, quem nunc devote adorasti* ». Arrivé au séjour des morts qui a l'apparence d'une basilique, sous la conduite de saint Julien, saint Jacques confie son pèlerin qui n'est qu'un simple laboureur, à ce guide autorisé qu'accompagne, en outre, saint Domnius, tous deux gardiens de ce lieu : « *Intrantibus autem illis basilicam, sanctus Iacobus quasi insulatus occurrit. Qui videns Peregrinum suum, pro quo miserat, ait sancto Iuliano & sancto Domnio, qui custodes illius erant loci, vt ostenderent Peregrino suo, loca poenalia malorum, simul & mansiones iustorum* ». Thurchill découvre alors le sort des âmes qui, après maintes épreuves, s'engagent sur un pont hérissé de pieux et de clous acérés vers la montagne du Paradis, le mont de joie : « *Restabat deinde pons magnus aculeis & sudibus per totum affixus, quem pertransire quemlibet oportebat, antequam ad montem gaudij perueniret* » (cf., Le Goff, J., *op. cit. supra* note 395, p. 397-398 et 500-501 ; et du même : *Aspects savants et populaires des voyages dans l'au-delà au Moyen Âge*, dans *L'imaginaire médiéval*, Paris, 2^e éd. 1991, p. 102-119). Enfin, au Portugal, une tradition recueillie par J. de Vasconcelos, veut que l'âme ne peut se sauver que si elle parvient à franchir le *Puente de Santiago de Galicia*, où le diable la guette au passage. Elle ne dispose que de 48 heures pour réaliser cet exploit (cf., Vázquez de Parga, *Las Peregrinaciones*, t. I, p. 532)

397. Müller (Chan. E.), *op. cit. supra* note 262, p. 220, extraits des couplets 27 et 28 ; le couplet 21 qui évoque les Landes, présente le même type de composition. La Nouvelle Chanson, couchée sur ce recueil, dit simplement : « *Ce mont étant descendu / Jont venus / Pour passer le Pont qui tremble, / Lequel nous fit grand peur / Et tremeur, / Voyant la mer en tourmante* » (couplet 29, *ibidem* p. 207). Ailleurs, dans le Livret de Troyes, par exemple, le ton est bien différent : « *Quand nous fûmes au Pont qui tremble, / Nous étions bien vingt ou trente, / Tant François comme Allemans ; / Nous nous disions l'un à l'autre : / Compagnon, marche devant* ». Il n'est pas impossible que ce passage étroit « *entre deux montagnes* », au dessus de la mer, qui persiste à défier toute localisation topographique

Un pressentiment de l'étrange corrélation qu'entretient le pèlerinage avec l'Au-delà, est l'idée, aberrante sans doute, que les âmes pour se libérer de leur peine doivent accomplir dans le ciel le pèlerinage qu'elles n'ont pas fait sur terre.³⁹⁸ Interrogée, en 1320, par l'Inquisition de Pamiers, au comté de Foix, Raimonde Fauré s'en ouvre sans hésitation : « *Arnaud me dit que toutes les âmes des morts allaient à Saint-Jacques de Galice et que (l'âme de) la susdite Barcelone avait mis cinq jours pour faire l'aller et le retour de Saint-Jacques.* »³⁹⁹ De ces myriades d'âmes en procession, la voie lactée que « *les lifrelofres nomment le chemin Saint Jacques* », comme l'écrit Rabelais, n'est-elle pas le céleste reflet ?⁴⁰⁰ Le Monde Antique ne la voyait peut-être pas autrement.⁴⁰¹ Or le pèlerinage terrestre à Saint-Jacques ne suit

sérieuse, soit une réminiscence des descriptions fantastiques du Purgatoire, d'autant que le couplet qui précède, fait allusion à un *Mont Étuve* qui, en dépit de son nom et de son altitude, ressemble fort par le froid qui y règne, à cet étang glacial dans lequel les âmes sont plongées avant de devoir se risquer sur le pont hérissé de pointes. Aussitôt après se dresse la Montjoie de Paradis à laquelle correspond, dans le Pellerin Spirituel, *la plaine du saint repos et la ville du saint amour* (cf., Daux, Abbé C., *op. cit. supra* note 63, p. 24, couplets 13-14 et 16, et p. 33, couplets 11-12 et 14). Si ce parallèle s'avère exact, il ne fait que montrer à quel point les épreuves du *saint voyage* ont pu avoir un avant-goût de purgatoire. Aussi est-ce à juste titre qu'évoquant la marche du pèlerin, guetté par les *eaux mortifères* — *aquae letiferae*, telle qu'elle se dégage de la lecture du Guide, A. Dupront parle de la *passion de la route* (cf., Dupront, A., *op. cit. supra* note 268, p. 202-206).

398. La course effreinée des âmes dans l'au-delà paraît une croyance très générale dans le Languedoc, à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle (cf., Le Roy Ladurie, É., *Montailou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, 1982, chap. XXVII, p. 595-598 ; voir également, Bastard-Fournié, M., *Le Purgatoire dans la Région Toulousaine*, dans *Annales du Midi*, t. 92, 1980, Fasc. 1, p. 23-30). On la retrouve ailleurs, notamment en Bretagne (voir *infra* note 415).

399. Baby (Fr.), *Toponomastique du Pèlerinage en Languedoc*, dans *Cahiers de Fanjeaux* 15, Privat, 1980, p. 72.

400. Rabelais (Fr.), *Pantagruel* (1532), Chap. II : *De la nativité du très redouté Pantagruel*, l. 50-51, éd. V. L. Saulnier, Droz, Genève 1965, p. 18. Pour l'interprétation de l'œuvre de Rabelais et le parallèle esquissé entre saint Jacques et Pantagruel, on ne peut que renvoyer ici à la thèse de Cl. Gaignebet, *À plus haut sens*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1986, t. I, p. 73-75 et p. 297-304. Sur le pèlerinage de Saint-Jacques et l'économie du mouvement cosmique des âmes, voir : Gaignebet (Cl.) *Le Carnaval*, Paris, 1974, p. 111-113, et les remarques de Vovelle (M.) dans *La Mort et l'Occident*, Paris, 1983, p. 55.

401. Dans le fameux « *Songe de Scipion* » rapporté au Livre VI du *De Re publica* de Cicéron, texte connu par le seul Commentaire de Macrobie, Scipion Émilien, nourri de culture grecque, est visité par l'Africain qui lui montre une voie inscrite dans le ciel — « *Ea uita uia est in caelum* » (cf., *Somnium Scipionis*, éd. Fr. Eyssenhardt, Lipsiae, Teubneri, 1893, p. 656, 6-19). « *C'est, lui dit-il, la voie qu'il faut suivre pour parvenir au ciel et pénétrer dans cette assemblée de ceux qui, ayant vécu leur vie mortelle et libérés de leur corps habitent le lieu que tu vois. C'était dans une blancheur d'une clarté incomparable, ce cercle brillant parmi les flammes, auquel vous avez appris des Grecs à donner le nom de Voie Lactée — orbem lacteum nuncupatis* » (VI, 16). Le sens de cette vision est aussitôt donné. Les âmes fortes « *s'élèvent d'un vol plus rapide* » vers le séjour des héros, tandis que celles de « *ceux qui se sont adonnés au plaisir des sens, sont incapables de s'éloigner de la terre et ne reviennent au lieu où nous sommes qu'après des siècles d'agitation purificatrice* » (cf., Gaignebet, Cl., *op. cit. supra* note 400, p. 115 et Le Bœuffe, A., *Le ciel des Romains*, De Boccard, 1989, p. 122-125). Il importe toutefois d'observer ici qu'un abîme sépare la Pensée antique de la Croyance médiévale. L'analogie de la métaphore astrale ne saurait dissimuler

apparemment pas d'autre voie que celle-là. Dans toute l'aire linguistique du Languedoc, du reste, le *camin de Sant-Jacmes* désigne très habituellement la voie lactée.⁴⁰² Le *Calendrier des Bergers* en montre une image saisissante.⁴⁰³ Celle-ci n'est pas isolée, puisqu'un curieux jeton, émis à Châlons-sur-Marne, au XVI^e siècle, présente à l'avers un pèlerin marchant dans un champ d'étoiles, avec cette légende révélatrice : *Vias tuas Domine demonstra michi*.⁴⁰⁴ Aussi est-ce à bon droit que le poète rime :

la différence radicale de contexte philosophique et religieux, à moins de supposer l'existence d'un substrat commun immémorial (voir *infra* note 410). D'un côté, la pensée néoplatonicienne qui s'efforce de soustraire les âmes à l'empire de la Nécessité qui régit l'univers ; de l'autre un chemin de rédemption ouvert à tous par la grâce du Christ. La vision antique est celle de la sphère ou du cercle : *nam et orbem pro circulo posuit ut « orbem lacteum » et orbem pro sphaera* (voir Dante, *infra* note 406), lié au savoir astronomique qui est aussi celui du Moyen Âge, non du chemin. Il est symptomatique, à cet égard, que Macrobie dans son Commentaire ne relève pas même le mot *uia* (cf., Macrobius, A. Th., *Commentarii in somnium Scipionis*, éd. I. Willis, B. G. Teubner, 1970, p. 60-61). Dans son adaptation latine des Phénomènes d'Aratos, Germanicus renvoie bien au cercle et n'indique la voie qu'à titre de métaphore : « *Différent est le cinquième (cercle), visible par une nuit sereine lorsque les astres émettent de loin l'intégralité de leurs feux. Il a la couleur du lait, voie lumineuse au milieu des ténèbres. C'est le cercle lacté, égal aux plus grands de la sphère — Lactis ei color, et mediis uia lucet in umbris. / Lacteus hic orbis nullo minor orbe rotatur* » (cf., Germanicus, *Les Phénomènes d'Aratos*, éd. Le Bœuffle, A., Paris, 1975, p. 29-30). On ne voit pas dans le contexte médiéval qui consacre l'effacement des expressions antiques *ad astra* ou *per astra*, que l'âme soit assimilée aux astres (cf., Ariès, Ph., *L'Homme devant la Mort*, Paris, 1977, p. 209-210). Ceci n'est possible que dans le cadre philosophique qui fait de l'âme une substance éthérée apparentée au feu du ciel. Rien de tel dans l'idée qu'Arnaud Gélis donne de ces âmes errantes que le moindre geste brusque risque de bousculer et dont la nature relève davantage de cette pensée chtonienne que laisse entrevoir la fouille de certains cimetières explorés dans le sud du Tarn (cf., Le Roy Ladurie, É., *op. cit. supra* note 398, p. 596 ; et Bordenave, J., Vialette, M., *La Mentalité religieuse des Paysans de l'Albigeois médiéval*, vol. des *Mém. de la soc. d'hist. et d'Archéo. de Mazamet*, Toulouse, 1973, p. 253-265). Et quand une étoile filante avertit d'un décès, est-ce autre chose qu'un présage ou un signe (voir *infra* note 406) ?

402. Baby (Fr.), *op. cit. supra* note 399, p. 67-73.

403. Grant *Calendrier des Bergiers*, d'après un fac-similé, Pl. XXIX. Le texte qui accompagne l'illustration, évoque les phénomènes célestes familiers aux bergers qui en sont les témoins privilégiés. Il décrit la voie lactée en ces termes : « *Et (d')autrefois (ils aperçoivent) une impression blanche laquelle appert tout temps par nuité et a toutes heures quilz appellent le chemin saint iagues en galice* ». Sur la gravure, à droite, un pèlerin, bourdon en main désigne du doigt une sphère qui déroule un ruban d'étoiles. Je remercie Mme Alexandre-Bidon de m'avoir communiqué ce document.

404. Labrot (J.), *Une hist. économique et populaire du Moyen Âge, Les jetons et méreaux*, Paris, Errance, 1989, p. 177. Au revers de ce jeton on découvre une targe aux armes de Champagne, se découpant sur fond semé de fleurs de lys, accompagné de cette légende : « *Protectores monete cathalanecis* ». Sur certaines figurations, la silhouette de l'apôtre s'enlève sur un semis d'étoiles, comme on l'observe à l'intrados du porche de la chapelle N.-D. de Tramesaygues, semis qui enveloppe également saint Jean-Baptiste (Audressein, Ariège). Aussi ne faut-il pas y voir autre chose qu'un procédé décoratif. Dans la Divine Comédie de Dante, les étoiles représentent le ciel des fixes (cf., Santiago, *op. cit. supra* note 189, n° 164, p. 485-486). Il est rare de trouver sur le manteau même de saint Jacques des étoiles, comme on le voit sur un très curieux buste de l'apôtre en bois polychrome de la Collection Pincket, à Bruxelles, d'origine française (cf., Boccador, J., *La Statuaire médiévale de Collection*, t. II, La Clé du Temps, 1978, n° 94, p. 92). En revanche, la

feu par la gorge. L'autre fois ont veu du feu saillant en forme de cheures
 qui sault et sans duret longuement. Et autrefois vne impression blanche
 Laquelle appert tout temps par nuit et a toutes heures quilz appellent
 Le chemin saint iagues en grantice.
 Le diagon volant Cheures de feu saillantes Le chemin saint iagues



Autres impressions sont cōme feu flambant qui monte. L'autre cōme
 feu flambant qui va de costé. L'autre comme feu arcesse: et ceste dure son
 guement. D'autres sont qui sont grans flambes et ne durent pas longue
 ment. Autres sont comme chandelles aucunes fois grosses aucunes fois
 petites. D'autres sont en lait et sur la terre. Vne autre comete voyent

Cliché H. Jacomet.

Figure 10. – La voie lactée, signe céleste du Chemin de Saint-Jacques, d'après un bois gravé du Calendrier des Bergers, fin XV^e s. (voir notes 403 et 406).

« Si vous ne scauez la voye,
 « Passantz, le ciel vous conuoye...
 « Quand la nuit, par ses obscurs voyles,
 « Du jour succede à la fin :
 « Mille, & mille, & mille, estoilles,
 « Font de IACQVES le chemin. »⁴⁰⁵

Cette correspondance entre la voie lactée et le pèlerinage de Saint-Jacques, parfois confusément exprimée, se retrouve aux quatre coins de l'Ancienne France et plus haut encore.⁴⁰⁶ Voyageant à travers la

coquille stylisée, lorsqu'elle accuse par son pédoncule une silhouette cruciforme pourrait évoquer une étoile. En tout état de cause, l'étoile comme emblème évocateur de saint Jacques, à l'égal de la coquille, n'apparaît que très tardivement dans l'iconographie. On la voit figurer sur une intéressante enseigne de pèlerinage, conservée à Angers, qui n'est pas antérieure au XVII^e siècle (cf., Guilbert-Guieu, M., Le Breton, J., *Trésors des Musées d'Angers, Les Étains*, Musée Pincé, 1973, p. 78, IV R. 628).

405. Bardon de Brun, B., *Saint Jacques, Tragoedie, repraesentee publiquement a Lymoges par les confreres Pelerins dudict Saint*, en l'année 1596, Bibl. Mun., p. 60. Cf., Lebègue, R., *La tragédie religieuse en France*, Paris, Champion 1929, p. 64.

406. Hormis les attestations recueillies à la faveur d'enquêtes de type linguistique ou folklorique, par conséquent très tardives, le dossier littéraire relatif à ce mariage cosmique est mince. Il remonte pour l'essentiel à la vision de Charlemagne que le *Liber Sancti Jacobi* montre s'attardant à considérer dans le ciel *quendam caminum stellarum* dont la présence l'intrigue (voir *infra* note 418), vision largement diffusée par les Grandes Chroniques dont les manuscrits donnent l'essentiel de l'iconographie qui s'y rapporte (cf., Cuénod, J., *Les*

Bretagne, en 1636, l'érudit Du Buisson-Aubenay (c. 1590-1652) s'attarde dans la Presqu'île de Rhuys. « *En Ruy, écrit-il, il y a 3 bourgs et paroisses... Mais il y a plus de 2 ou 3 cens villages ou hameaus fort drus, et quantité de chapelles : St Armel, dévotion aus gouteux ; St Jaques, par où le conte dit et maisme l'advocat général de Bretagne, Montigny, dit que St Jaques passa, et que c'est le chemin de St Jaques ou voyes laictée.* »⁴⁰⁷ Dans le *Page disgracié*, roman de Tristan l'Hermitte (1601-1655) paru en 1642, le héros s'abîme dans une profonde mélancolie. « *Faisant une longue réflexion sur toutes les aventures de ma vie, je faillis à mourir de déplaisir* », confesse-t-il. Cherchant à fuir les malheurs qui l'accablent, il se jette inconsidérément sur la route. « *M'abandonnant au transport de cet excès de mélancolie, je sortis de la ville sans autre dessein que d'aller où mes pas me conduiraient. Par hasard, ce fut sur le chemin d'Orléans que me fit aller ce transport ; et comme je tournais les yeux vers le Ciel lorsque la nuit fut venue, pour lui demander raison de tant de disgrâces ou pour le supplier de les adoucir, j'y vis paraître cette vaste blancheur qui procède d'une nombreuse confusion de petites étoiles, et qu'on nomme la voie de lait. Je pris cet objet à bon augure ; je me ressouvins qu'on appelait aussi*

*Apparitions de saint Jacques et deux fresques d'Altichiero, dans Gazette des Beaux-Arts, 52^e année, 2^e sem. 1910, p. 304-315). La *Legenda Aurea* n'y fait pas même allusion dans le résumé qu'elle offre de l'*Historia Turpini* en guise de Vie de Charlemagne (cf., Voragine, J. de, *La Légende Dorée*, éd. GF, t. II, Paris, 1967, p. 470). Toutefois, Dante confirme, au XIII^e siècle, le passage dans l'usage commun de la locution « *Chemin de Saint-Jacques* » pour désigner cette galaxie vaporeuse qu'est la voie lactée. C'est dans le *Convivio* que le poète l'évoque : « *la galassia, cioè quello bianco cerchio che lo vulgo chiama la via de sa' Jacopo* » (II, XIV, 1). Ensuite tous les témoignages qu'il conviendrait cependant d'étudier en détail, corroborent l'extraordinaire diffusion géographique de cette expression, liée sans aucun doute à la fortune du pèlerinage de Galice (cf., Plötz, R., *Via Lactea : Die Milchstrasse — Caminus Stellarum : Der Sternweg*, dans *Sternenweg, Bull. de la Deutschen Sankt Jakobus-Gesellschaft*, n° 8, 1991, p. 10-13 ; et *infra* note 409). Toutefois, il convient d'observer, avec R. Nelli, que « *Si la voie lactée est toujours désignée sous le nom de « chemin de saint Jacques », cette appellation... n'a plus aucun contenu légendaire développé* » (cf., Nelli, R., *op. cit. supra* note 355, p. 79). Il est même permis de se demander s'il n'en a pas toujours été ainsi. Les témoignages littéraires, mis à part celui de Rabelais qui préfère l'histoire de Phaéton à celle du lait de Junon (voir *supra* note 400), se multiplient curieusement à partir du moment où l'existence de l'expression savante et nouvelle de *voie laitee* s'introduit, vers 1546, et creuse un écart entre culture populaire et culture savante (cf., Baby, Fr., *op. cit. supra* note 399, p. 73). À rien ne sert d'alléguer en faveur de la correspondance *Chemin de Saint-Jacques — Voie Lactée* cette assertion de l'Évangile des Quenouilles : « *Quand vous verrez la nuit choir une étoile, tenez pour vrai que c'est signe que l'un de vos amis est trépassé car chaque personne a une étoile au ciel qui tombe quand il meurt* », car cette image n'a positivement aucun rapport avec l'idée du pèlerinage des âmes (cf., Les Évangiles des Quenouilles, trad. Lacarriere, J., Paris, 1987, p. 118-119 ; et Alexandre-Bidon, D. et Péricard-Méa, D., *op. cit. supra* note 236, p. 172). On en retrouve la croyance en Poitou et en Bretagne où une étoile filante indique parfois qu'une âme vient de s'échapper du purgatoire (cf., Sébillot, P., *op. cit. supra* note 95, p. 352-353 ; et Dagnet, A., *Au Pays Fougerais*, Rennes, 1988, p. 39).*

407. Du Buisson-Aubenay (Fr.-N. Baudot, sieur de), *Itinéraire de Bretagne*, 1636, dans *Archives de Bretagne*, t. X, Nantes 1902, chap. XXXV, p. 168. La chapelle qui s'y voit aujourd'hui, paraît du XVIII^e siècle. Les cartes, à la suite de Cassini et d'Ogée, continuent de porter *Pointe Saint-Jacques* (cf., Thomas-Lacroix, P., *op. cit. supra* note 155).

cela le chemin d'un saint, et je me proposai de me conduire jusqu'en ce petit royaume où son corps glorieux est honoré. »⁴⁰⁸ Bientôt lassé de tant d'ornières, le héros qui ne dépasse pas Poitiers, rebrousse chemin. Mais 150 ans plus tard, une recrue de Malmédy, Jean-Henri Binot, engagé en Espagne, écrit à ses parents, en 1811, « *Vous pouvez facilement voir au ciel la route de Saint-Jacques, donc nous y avons fait séjour* ». Fait-il aussi allusion à cette voie céleste, consacrée en Wallonie comme *li vôte di Sint Djâke à Galice*, cet autre soldat, Nicolas Wiliquet, qui écrit, en 1808, près de Madrid : « *Nous avons passé dans la Galice, en même temps par une ville qui s'appelle Saint-Jacques-en-Galice de qui on parle tant chez nous.* »⁴⁰⁹

4.- « *Tout va à Saint-Jacques...* »

Cette croyance immémoriale au voyage posthume des âmes qui confère au pèlerinage du Finistère de Galice un sens eschatologique autant qu'un profond retentissement humain⁴¹⁰, si elle est bien réelle, se doit d'avoir été sanctionnée par la sagesse des anciens. Recueillant, vers 1870, des chansons dans le Forez, Victor Smith est brusquement interrompu par l'un de ses interlocuteurs : « *Connaissez-vous le dicton de Saint-Jacques ? — Non, fis-je, quel est-il ? — Tout va à Saint-Jacques, mort ou vif. — Eh ! qu'est-ce que cela veut dire ? — Cela veut dire qu'autrefois le pèlerinage de Saint-Jacques était d'obligation ; si on ne le faisait pas de son vivant, à la mort, l'âme le faisait elle-même avant de pouvoir monter au ciel.* »⁴¹¹

408. Tristan l'hermite, *Le Page Disgracié*, Texte établi par J. Serroy, Presses Univ. de Grenoble, 1980, chap. 19, p. 150. Voir également : Serroy, J., *Du Page Disgracié de Tristan à l'Orphelin Infortuné de Préfontaine : Le Tour de la France par deux Enfants*, dans *La Découverte de la Fr. au XVII^e siècle*, Paris, CNRS, 1980, p. 1-14.

409. Fairon, E., Heuse, H., *Lettres de grognards*, Liège, 1936, p. 173 et p. 192, citées par Marquet, L., dans *Voies des pèlerins et chemins de Saint-Jacques de C. à travers l'Ardenne*, Verviers, 1991, p. 6-7. Les *Noms wallons de la voie lactée* ont été étudiés par E. Legros, dans *La Vie Wallonne*, t. XXII, 1948, p. 176, cf., Marquet, *ibidem* note 7, p. 6-7 (voir *supra* note 406).

410. Par *immémorial* on veut simplement dire dont la mémoire s'est perdue, et non sous-entendre l'existence d'un substrat résultant de la sédimentation d'une pensée mythique originelle qu'on se ferait fort de dévoiler. La seule méthode historique qui convienne à l'approche de tels faits, est celle dont use J.-Cl. Schmitt, dans son étude sur les Revenants. Elle consiste à scruter la nature et l'intention des témoignages en les situant dans leur contexte propre. Elle se défie du *symbolisme universel* réducteur autant que des *survivances* qui ramènent inéluctablement à une pensée primitive occultée (cf., Schmitt, J.-Cl., *Les Revenants*, Paris, 1994, p. 252-253 ; voir aussi Lemaitre, N., *op. cit. supra* note 276, p. 380). Il est très douteux que le Pèlerinage de Saint-Jacques qui prend son essor aux X^e et XI^e siècles, ait jamais eu des antécédents païens ou une quelconque signification ésotérique. Les théories énoncées dans ce sens font plus honneur à l'imagination de leurs auteurs qu'à l'histoire.

411. Smith (V.), *Chants de pauvres en Forez et Velay*, dans *Romania*, Rec. trim., 2^e année, 1873, p. 476. Cette croyance qui s'attache à d'autres sanctuaires, se retrouve identique au Portugal. « *saint Jacques de Galice / Est un chevalier bien fort. / Qui n'y va pas en vie / Faut qu'il aille après la mort* », dit une vieille chanson (cf., Martins, M., *Peregrinações e livros de*

Mais la condamnation à cette douloureuse errance peut être abrégée si quelque vivant accepte de soulager l'âme du défunt en la déchargeant de son fardeau de pénitence.⁴¹² Car toutes les âmes ne sont pas douées d'une vélocité comparable à celle que vante Arnaud Gélis devant l'Inquisition. Certaines, rivées à leur cercueil, se traînent lamentablement.

Nulle légende n'exprime mieux cette pensée que celle de Dom Yan Derrian. Un jour qu'il se prend à réfléchir, « *Dom Yan Derrian, à travers un verre, remarque une étoile. On aurait dit une femme au milieu de souffrances. Dom Yan tout de suite va lui parler. — Étoile, dites-moi ce que vous représentez. — Mon pauvre cher fils, tu ne sais pas ? Je suis celle qui t'a mis au monde. — Si vous êtes celle qui m'a mis au monde, d'où venez-vous et où allez-vous ? — Je vais à Saint-Jacques en Galice, où Dieu m'envoie dans sa justice. — Ayez pitié de moi, mon fils, chaque jour je ne fais pas plus de chemin que la longueur de mon cercueil. — Ma pauvre mère, dites-moi si je puis aller pour vous.* »⁴¹³ — *Oui, mais, mon fils, je vais vous le dire, il vous faudra tout votre temps. — Et pour vos dépenses, quatre cents écus il vous faudra encore avoir. — Ma pauvre petite mère, n'allez pas plus loin, je ferai votre voyage pour vous. — Si vous faites pour moi ce voyage, dormez le jour, marchez la nuit. — Ou une vilaine bête vous trouvera et vous mettra bientôt en pièces.*⁴¹⁴ *Ma*

milagros da Idade Media, Lisboa, 1957, p. 118, cité par V. Almazán, *op. cit. supra* note 22, p. 5). Au XVII^e siècle, le Jésuite portugais Pereira connaît cette tradition qu'il exprime en vers latins (cf., Vázquez de Parga, L., *Las Peregrinaciones*, t. I, p. 532). Elle se retrouve également en Italie où Finamore l'a recueillie dans les Abruzzes. Une tradition légèrement différente veut, en effet, que l'on dépose une monnaie près du mort pour lui permettre d'accomplir la traversée posthume du Jourdain ou de la Vallée de Josaphat, comme d'aller à Saint-Jacques de Galice (cf., *Tradizioni popolari abruzzesi*, Palermo 1893, p. 87, cité par J. Guerra Campos, *op. cit. supra* note 183, p. 74, n. 19).

412. Le principe de cette décharge est admis de longue date. Il trouve son illustration dans un *exempla* que J. de Voragine emprunte au docteur Solennel. Une veuve que désespère sa pauvreté, est abusée par le diable qui l'induit à commettre toutes sortes de turpitudes. À l'article de la mort, elle se voit damnée et révèle à son fils ce qui l'a perdue. Jurant de faire pénitence pour elle, le fils confesse le péché de sa mère que suffoquent les démons. Après sept ans de dure pénitence, la mère, délivrée du tourment, lui apparaît et le remercie de l'avoir sauvée (cf., *Legenda Aurea, La commémoration des âmes*, éd. G.-Fl., Paris 1967, t. II, p. 330). Ce récit eut grand succès. Jehan de Saint-Quentin en fit « *Le dit de l'enfant qui sauva sa mère* » (cf., *Dits de J. de Saint-Quentin*, soc. des anc. textes français, Paris, 1978, p. LXXIX-LXXXII et p. 105-112). Il est similaire, quant au fond, à la légende de Yan Derrian.

413. La plainte de Dom Jean Derrien est fort explicite sur ce point : « *Ma pauvre mère, dites-moi, / Servirait-il d'y aller moi-même ? — / Oui, cela servirait / Comme si j'y étais allée moi-même* ». Et comme Dom Jean Derrien qui est prêtre, célèbre la messe à Saint-Jacques : « *Sa messe n'était pas encore terminée, / Que sa mère lui est apparue : — Courage, mon fils, courage ! / Tu as délivré l'âme de ta mère ! / Et sauvé la tienne propre* ». Dans « *Le dit de l'enfant qui sauva sa mère* », le fils n'est qu'un simple « *clers* » (cf., *op. cit. supra* note 412, p. 109, v. 121).

414. Ce conseil de marche furtive et prudente n'est pas sans faire penser aux recommandations pénitentielles que le pape intime à sa mère, dans le Miracle de Notre Dame, intitulé la Mère du Pape. La malheureuse se voit condamnée : « *À estre dix ans pelerine / Soit ou a sainte Katherine / Ou a saint Jaque ou a saint Gille*. Et son fils d'ajouter : « *Touz jours*

pauvre petite mère, sûr, je ne manquerai pas de faire ce que vous me dites. — Allez donc, et à vos frères dites j'ai un voyage à faire. — Bientôt à ses frères réunis, Dom Yan Derrian dit : Je vais faire un lointain voyage, il me faudra quatre cents écus. — Il fait son voyage, et en revenant à la maison, il se trouva enveloppé de lumière, il vit une étoile : Elle était tout à fait semblable à une femme au milieu de la joie. »⁴¹⁵

Ce conte émouvant n'est pas sans rappeler l'aventure que courut, en 1685, un lillois, Jacques Lemesre. A l'âge de 18 ans révolus, il fait vœu d'aller à saint-Jacques pour obtenir la guérison d'une mère malade. Il s'embarque à Dunkerque. Le navire met le cap sur la Corogne. Surpris en mer par des corsaires barbaresques, l'équipage est vendu. Le fils ne reparait qu'après trois ans de captivité.⁴¹⁶ Sa mère ne l'a pas plutôt aperçu qu'elle en meurt de saisissement et de joie. Le vœu du jeune homme était exaucé, puisque, sans doute, les portes du paradis s'ouvrirent aussitôt à celle qui avait trouvé la force d'attendre le retour de son pèlerin.⁴¹⁷

Ce n'est donc pas en vain que Charlemagne scrutait le fourmillement lumineux de la voie lactée. Mais l'apôtre ne lui laissa pas le loisir de divaguer dans le ciel empyrée. « *Cil chemins d'estoiles que tu as veu au ciel, lui dit-il, senefie que tu iras... delivrer ma terre et ma sepoutoure des mains des Sarrazins, et que tuit li pople qui habitent de l'une mer jusques à l'autre... iront après toi en pelerinage pour empetrer vers Nostre seigneur pardon de lor pechiez. »⁴¹⁸*

alez de ville en ville / Requerre des sains le suffrage ; / Et vous deffens qu'en ce voyage / Faisant de tant ne vous aisiez / Qu'en une ville plus gesiez / D'une nuit. Or vous en souwiengne / Et en quel lieu que nuit vous prengne / Soit en bois, en ville ou en voie, / Vueil que demeurez toute coye / Celle nuit tant qu'il sera jour » (cf., Petit de Julleville, op. cit. supra note 56, t. II, p. 263 ; voir supra note 385).

415. Extrait de la *Revue de l'Avranchin*, n° 3, année 1886, p. 222, cité par M. le Chanoine Ducloué, Curé du Mont Saint-Michel, dans *Compostelle*, Bull. n° 10, 2^e trim. 1962, p. 5. Naturellement A. Le Braz a consigné le texte de « *cette belle gwerz* » qu'il déclare « *pleine d'étrangeté et de mystère* », dans *La Légende de la Mort*, où il évoque « *les pèlerinage des âmes* » (H. Champion, Paris 1945, t. II, p. 129-130). Il en existe des variantes. On y parle tantôt de Saint-Jacques d'Espagne, tantôt de Saint-Jacques de Turquie (cf. version en dialecte vannetais dans *Annales de Bretagne*, t. I, p. 363-372). Dans les paroles que A. Le Braz recueillit de la bouche de la « sacristine » de Locquirec, on retrouve la même ambiguïté : « *C'est saint Jacques d'Espagne ou de Turquie* », alors que le contexte ne laisse planer aucun doute (cf., op. cit. supra note 67).

416. Curieusement, dans la complainte, Dom Jean Derrien est jeté à l'eau : « *Comme il était en route, / Il rencontra un Turc : / Choisis ou de renoncer à ta loi, / Ou d'aller dans la mer, la tête la première !* » (cf., supra note 415).

417. David (M.), *Un pèlerin lillois à Saint-Jacques de C.*, dans *Bull. de la Com. hist. du Dép. du Nord*, Communicat. du 28 déc. 1931, t. XXXIV, Lille, 1933, p. 182-183.

418. Liber Sancti Iacobi *Historia Turpini*, op. cit. supra note 100, Cap. I, p. 302-303 : « *S_____tatimque intuitus est in celo quendam caminum stellarum... »*. « *Une nuit esgarda vers le ciel et vit un chemin d'estoiles qui commençoit, si com il li sembla, à la mer de Frise, et se dreçoit entre Alemagne et Lombardie, entre France et Aquitaine, entre Bascle et Gascoigne et entre Espagne et Navarre, tout droict en Galice, là où li cors monseigneur Saint Jaques reposoit sanz non et sanz memoire* », *Grandes Chroniques*, op. cit. supra note 97, p. 203. La question est de savoir si l'auteur du Pseudo-Turpin a orchestré une légende qui

Les paroles prémonitoires que Claudel prête à celui qu'il appelle, dans *Le Soulier de satin*, le « *Grand apôtre du Firmament* » ne sont-elles pas l'écho de ce profond symbole ? « *Moi, phare entre les deux mondes, ceux que l'abîme sépare n'ont qu'à me regarder pour se trouver ensemble. Je tiens trop de place dans le ciel pour qu'aucun oeil puisse se méprendre... Les heureux et les assouvis ne me regardent pas. C'est la douleur qui fait dans le monde ce grand trou au travers duquel est planté mon sémaphore.* »⁴¹⁹

Ce texte était rédigé, lorsqu'il me fut proposé, à la faveur d'un colloque organisé conjointement par la ville de Pistoia et le *Centro italiano di Studi Compostellani*, de dresser la bibliographie des recherches consacrées au pèlerinage de Saint-Jacques en France au

avait cours de son temps, ou s'il a tiré cette image de son propre fonds, en sorte qu'il soit permis de dire avec É. Ginot : « *Depuis lors dans toute l'Europe catholique, le peuple désigne la voie lactée sous le nom poétique de Chemin de saint Jacques* » (cf., Ginot, É., *op. cit. supra* note 9, p. xxiii ; voir *supra* note 406). S'il existait un substrat légendaire, il devrait affleurer ailleurs, ce qui ne semble pas être le cas. Pourtant, une occasion rêvée d'évoquer cette splendide métaphore s'offre à Raoul Tortaire, moine de Fleury, lorsqu'il rappelle, dans son Épitre V, l'abîme qui le sépare d'un élève lointain, lui qui séjourne aux pieds des Pyrénées, éloigné des rives de la Seine. « *L'un, écrit-il en scrutant le ciel, se trouve sous le signe du Sagittaire, l'autre des Gémeaux — Tuque Sagittiferi, Geminorum vero sub astro / Commorer ipse, locis disparibus positi* » (Epistula V, v. 23-24). Aurait-il connu l'existence de ce « *chemin d'étoiles* » susceptible de les rapprocher qu'il n'eut pas manqué d'y faire allusion, lui qui suggère à son anonyme correspondant de s'adresser à l'un des nombreux pèlerins qui vont à Saint-Jacques pour lui transmettre ne serait-ce qu'un salut (voir *supra* note 392). En l'absence d'écho littéraire antérieur ou contemporain, force est de s'en tenir au contexte et de rapprocher cette vision initiale de ce que l'*Historia Turpini* dit de l'astronomie et des présages : « *Astronomia in opere regis pingitur que dicitur rimatio stellarum* », précisément dans le chapitre qui a trait à la mort de Charles, à la fin du récit (cf., L.S.J., L. IV, § xxii, p. 341). De plus, comme l'auteur du *Liber Sancti Jacobi* a de la suite dans les idées, il a préalablement pris soin d'avertir par la bouche du pape Calixte que, de même que la postérité spirituelle d'Abraham s'était multipliée comme grains de sable (cf., Écclés., Si 44, 19-21) celle de saint Jacques à travers la multitude de ses pèlerins serait exaltée comme les étoiles du ciel : « *Et sicut Abraham pater multitudinis gentium habetur sic beatus Jacobus diuersorum populorum et nacionum ad eius uenerandum sepulcrum in Gallecia ueniencium, pius pater approbatur. Et sicut Abrahe semen quasi terre cumulus augmentatur, et ut stelle exaltatur, sic beati Iacobi gentes peregrina quotidie augmentatur in terra, et super poli stellas exaltatur una cum eo in celesti patria* ». Or l'homélie, « *Sollemnia sacra presencia* », qui développe ce parallèle à l'occasion de la fête de la vocation et de la translation de l'apôtre, le 30 décembre, se donne pour le commentaire de cette oraison : « *Iacobus placuit Deo et translatus est in paradiso, ut det gentibus penitentiam* », ce qui rejoint la conclusion de l'apparition de saint Jacques à Charlemagne (cf., L.S.J., L. I, § xix, p. 179-180 et 184 ; voir aussi Jacomet, H., *op. cit. supra* note 3, p. 62 et n. 12, p. 79). En effet, paraphrasant un psaume, l'apôtre déclare : « *et post te omnes populi a mari usque ad mare peregrinantes, ueniam delictorum suorum a domino impetrantes illuc ituri sunt* » (cf., L.S.J., L. IV, cap. I, p. 303 ; voir *supra* note 195 et sv.).

419. Claudel (P.), *Théâtre*, éd. Gallimard, 1966, *Le soulier de Satin*, 2^e journée, Scène VI, p. 512-513. « *On sait que le nom de saint Jacques a été parfois donné à la constellation d'Orion qui visite tour à tour l'un et l'autre hémisphère* ». Certes les deux mondes que vise ici le poète sont l'ancien et le nouveau continents, mais rien n'interdit d'y voir une allégorie de l'ici-bas et de l'au-delà. Sur cette « *immense présence* » de saint Jacques qui est en définitive le ressort intime de son pèlerinage (voir *supra* note 268).

cours de la décennie écoulée. La recension, élargie aux vingt dernières années, à laquelle cette communication a donné lieu, est le complément naturel de cette essai. Qu'il me soit permis d'y renvoyer le lecteur : « Dix ans de recherches et de publications compostellanes en France (1980-1990) », dans *Atti del Convegno Internazionale di Studi : La « peregrinatio studiorum » iacopea in Europa nell'ultimo decennio. Per una mappa della cultura iacopea, Pistoia-Altopascio, 23-25 settembre 1994, a cura di Lucia Gai*, Università degli Studi di Perugia, à paraître en 1995.



——— : FRONTIÈRES
 ——— : LIMITE de RÉGION APOSTOLIQUE
 - - - - : LIMITE de Diocèse
 ——— : LIMITE de DÉPART. à l'intérieur d'un Diocèse.

1 = PAROISSE
 2c. = Chapelles
 III.s. = Statues

□ = 0 paroisse
 ▤ = de 1 à 3
 ▥ = de 4 à 6
 ▧ = de 7 à 9
 ▨ = de 10 à 15
 ▩ = plus de 16

Carte H. Jacomet.

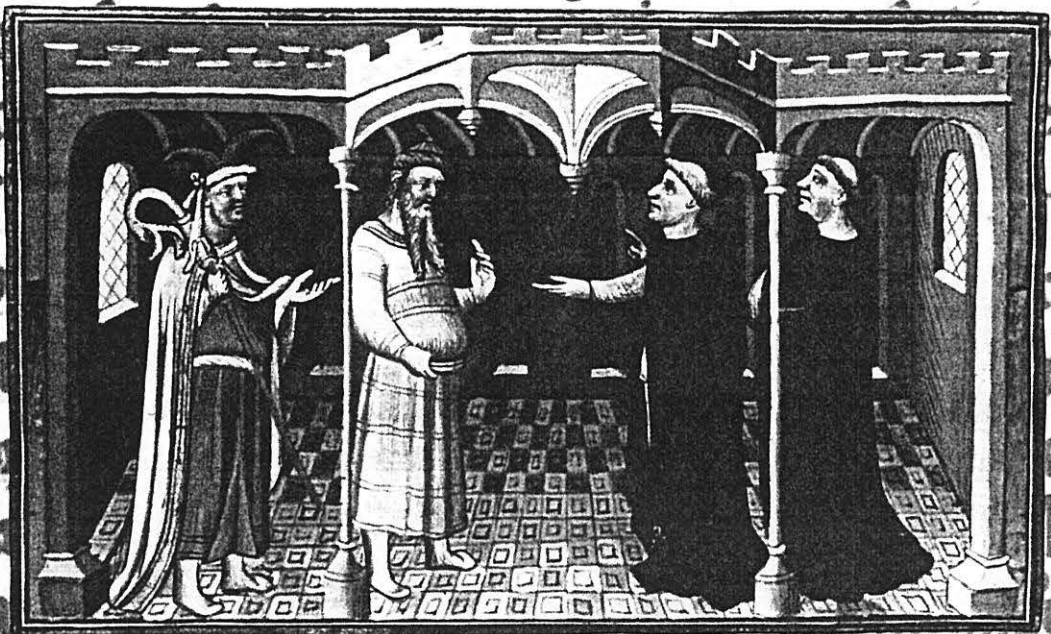
Carte des paroisses de France consacrées à saint Jacques.

acceptabilis. Cumq; hec sumo studio pmeditauer. n
asi qdā aula regia fulgenti. uidi iuuenem quendā
sultitudine decoratū. splendida luce. circundatū. regi

uilit inditū **Pèlerinages** ualua
qdam locis ingruentē: quoz un fēdit. Ecce filiū

le cathedra optima sedens: michi sedenti pedib' sur
mimar **et croisades** U. cum

acciper. thalamūq; ingreter: qdam exlocis ei qsi de
h de illo ait. qā ipse ē fili' regis sumi. Et addidit dice



maximi. leonis. cetōriq; catholicoz. ea que in pmo
intelligat ut in eo patet excerptisse. Cetera uero que
ab hystorahc' scribunt'. aut ppris oculis uidi. aut sc
issima relesoē didici. ex meo scēsi. Nemo g' hunc
um inuenit in eo leue dictatu. scito enī leu dict